Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15811 – 7 F

DIMANCHE 26 - LUNDI 27 NOVEMBRE 1995

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

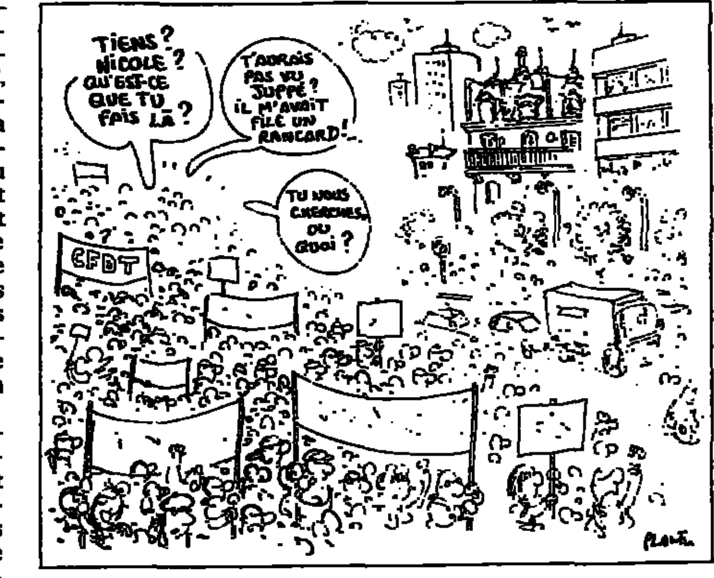
Les cheminots et les étudiants en grève maintiennent la pression sur le gouvernement

Le succès des manifestations confirme l'impopularité du plan Juppé sur la Sécurité sociale

LA JOURNÉE D'ACTION des fédérations de fonctionnaires, à l'exception de FO, et la grève interprofessionnelle de la CGT, vendredi 24 novembre, ont provoqué de fortes perturbations. A la SNCF, où le mouvement se prolongeait samedi, la paralysie du trafic a été quasi totale. La plupart des syndicats de cheminots ont appelé à une poursuite de la grève pour au moins vingt-quatre heures, mais les perturbations risquent de se prolonger au moins jusqu'au 28 novembre, faisant ainsi planer la menace d'une nouvelle grande grève comme celle de la fin 1986.

La CGT et les syndicats de fonctionnaires se félicitent de l'ampleur de la mobilisation, et surtout de l'importance des manifestations à Paris et en province. Tandis que le gouvernement se déclare ouvert au dialogue et à la concertation, mais n'entend pas remettre en question son plan pour la *Sécurité sociale*, une nouvelle grève interprofessionnelle est organisée par FO mardi 28 novembre. Les confédérations restent cependant confrontées à des dissensions internes. A la CFDT, Nicole Notat a été prise à partie au moment où elle quittait la manifestation parisienne.

Dans les universités, où le conflit entre dans sa septième semaine – avec de nouvelles occupations des locaux, comme à Nantes et à Tours –, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, pourrait se retrouver face à un front uni des présidents d'université et de plusieurs organisations d'enseignants et d'étudiants. Une « plate-forme commune » pourrait être proposée comme base de négociation à M. Bayrou. Ce texte s'inspire des *« contre-propositions »* de la conférence des présidents d'université qui, le 23 novembre, avait jugé *« insuffisantes »* les mesures du plan d'urgence. Il reprend aussi les points principaux de l'appel lancé par la coordination nationale. Samedi, en fin *de matinée, on déclarait au ministère* voir dans cette démarche un *« signe positif »*.



● La grève se prolonge à la SNCF p. 6
● Récit d'une journée de protestation anti-Juppé p. 6-7
● *La division des syndicats et la crise au sein de la CFDT* p. 7
● La poursuite du mouvement étudiant p. 7
● Notre éditorial : « La conjonction des inquiétudes » p. 14

Les Serbes de Bosnie se rallient au compromis de Dayton

DÉPITÉS, les séparatistes serbes de Bosnie-Herzégovine se sont finalement ralliés à l'accord de paix conclu à Dayton au début de la semaine. Leur chef, Radovan Karadzic, s'en est expliqué, vendredi soir 24 novembre, à la télévision de Pale, assurant qu'il obtiendrait modifications et arrangements d'ici à la signature de l'accord, qui doit avoir lieu à Paris dans les dix premiers jours de décembre. M. Karadzic s'était soumis, la veille, lors d'un entretien à Belgrade avec le président de la République de Serbie, Slobodan Milosevic, qui avait paraphé, seul, au nom de tous les Serbes, le document de paix conclu à Dayton.

Parce qu'il place la presque totalité des grandes villes du pays sous *le contrôle de la Fédération* croato-musulmane de Bosnie, ce compromis ne satisfait pas les séparatistes serbes. C'est notamment le cas à Sarajevo, où la colère gronde dans les quartiers serbes et où les miliciens menacent de se battre ou d'organiser l'exode de la population.

Lire page 2

Le peintre des passions humaines




LOUIS MALLE

IL AFFECTAIT une sorte de dilettantisme, signe de son appartenance à cette grande bourgeoisie du Nord dont il était issu et que, longtemps, il rejeta. C'était une apparence. Louis Malle, qui vient de mourir à Los Angeles, laisse derrière lui une œuvre puissante et diverse. *Le Monde du silence*, son premier film, lui valut, en 1956, la Palme d'or à Cannes. Suivirent une trentaine de films, documentaires, polars, comédies légères, peintures de mœurs, interrogations sur l'Histoire, qui en ont fait le traducteur des passions humaines. Il a rencontré le succès commercial et la reconnaissance accordée aux vrais auteurs, ce qui est rare. Il ne détestait pas transgresser la morale (*Les Amants, Le Souffle au cœur*), ou remettre en cause les idées toutes faites, notamment sur l'Occupation (*Lacombe Lucien, Au revoir les enfants*). A soixante-trois ans, il était encore plein de projets quand la maladie l'a rattrapé.

Lire page 24

Alain Krivine et Robert Hue enterrent le piolet

LA RENCONTRE aura lieu mercredi 29 novembre, à 10 heures du matin, place du Colonel-Fabien. Trois membres du bureau national du Parti communiste français rencontreront, à leur demande, trois membres du bureau politique de la Ligue communiste révolutionnaire. Officiellement – officiellement seulement, – Robert Hue et Alain Krivine ne se verront pas. Un communiqué commun n'en viendra pas moins clore cette journée historique, la première rencontre au sommet entre le PCF et la LCR.

Enterrés, les piolets mortels et les matraques des manifs. Oubliés, les aimables insultes – *« vipères lubriques », « crapules staliniennes »* – et les cadavres qui dorment dans les placards. A l'échelle de plus d'un demi-siècle de haine vivace, cette rencontre-là est *un événement, dit un sympathisant de la* Ligue. *« C'est vrai que ça fait longtemps qu'on ne s'était pas vus »*, commente dans un sourire un membre du bureau du PCF.

Petit rappel international : en novembre 1927, Trotski est exclu du Parti bolchevique. En 1938, il crée la IVe Internationale, avant d'être assassiné, en 1940, d'un coup de piolet, par un agent stalinien. Rapide chronologie française : en 1965, le jeune étudiant Alain Krivine est exclu des étudiants communistes (UEC). En 1969, il crée la Ligue communiste, section française de la IVe Internationale (interdite en 1973), puis, en 1974, la LCR.

Inamovible porte-parole de la Ligue, M. Krivine préférait s'unir avec le PSU, quand ce n'est pas avec les cousins trotskistes du Parti communiste internationaliste (PCI) et, surtout, ceux de Lutte ouvrière (LO). Candidat solitaire à l'élection présidentielle en 1969 et 1974, il rêve d'un communisme pur et d'un troisième tour social. Aux élections européennes de 1994 comme à la présidentielle de 1995, il tente sans succès, avec ses 2 000 adhérents revendiqués, d'impulser une « dynamique » pour une liste unitaire.

Cependant, les murs tombent, avec eux les certitudes et... les bastions électoraux. Le Parti communiste, soucieux de ne pas apparaître une nouvelle fois à la remorque du PS, rencontre actuellement l'ensemble des *« organisations de gauche et de progrès »* pour leur soumettre l'idée d'une *« consultation »* des Français sur le passage à la monnaie unique européenne. Oublier la LCR, qui s'était déjà aimablement manifestée lors du « pacte unitaire pour le progrès », en avril 1994, aurait été fâcheux.

On devine ce que pense la Ligue : accuser Chirac d'avoir trahi le peuple en changeant de politique économique, comme l'a fait Robert Hue, c'est avoir un instant approuvé le programme du candidat RPR. Pour le référendum que propose le PCF, ce sera donc « non ». Il n'empêche : la main est tendue, il faut la saisir. Les trotskistes étaient invités aux deux derniers congrès du parti. En septembre, pour les obsèques d'Ernest Mandel, grande figure belge de la IVe Internationale, le PCF s'était fait représenter.

« Aux basques du PC, y a une tant belle Ligue... », chansonnaient jadis les détracteurs d'Alain Krivine, l'accusant de garder les yeux tournés vers le « grand » parti. Le 29 novembre, les dirigeants de la LCR monteront les marches du palais de la place du Colonel-Fabien.

Ariane Chemin

L'impunité nucléaire de la Chine

PÉKIN, BANGKOK
de nos correspondants

La reprise des essais nucléaires français a été accueillie en Chine avec une satisfaction mal dissimulée. Pékin entend en effet continuer son programme d'armement nucléaire aussi longtemps que cela lui sera possible en regard de l'environnement diplomatique. A la différence de la France, la Chine ne cherche pas à préserver un rôle mondial, mais à affirmer son existence en tant que centre régional de décision stratégique. Elle assume sans complexe un rôle de « méchant » testeur de bombes, avec d'autant plus de facilité qu'elle ne doit affronter aucun contre-pouvoir intérieur et qu'elle estime avoir une revanche à prendre sur l'Histoire. On l'a encore vu, dernièrement, par le ton acrimonieux qu'elle a adopté à l'égard des autres membres du Conseil de sécurité des Nations unies, accusés, dans un Livre blanc du 16 novembre, de dénier aux pays en développement un *« droit »* à l'usage pacifique de la technologie nucléaire.

Cependant, le sentiment antinucléaire de la région épargne largement Pékin pour le moment. D'abord parce, si le Japon reste antinucléaire par héritage historique, sa relation stratégique avec la Chine lui interdit d'exprimer beaucoup plus qu'une préoccupation symbolique devant les essais chinois, matérialisée, en août, par la suspension d'une portion mineure de son assistance financière au développement, portant sur les dons. Tokyo n'entend pas pratiquer des coupes dans le plus gros de cette aide, les prêts et crédits bonifiés à longue échéance, cruciaux pour sa pénétration économique en Chine.

Ensuite, la condamnation des essais chinois est amoindrie par les ambitions de Canberra, qui entend s'affirmer comme un partenaire majeur de la région. Pékin représente pour l'Australie un important levier diplomatique, à l'encontre duquel il n'a donc jamais été question d'engager des représailles. Enfin, en Asie du Sud-Est, la mollesse des réactions au premier essai nucléaire français traduit une part d'indifférence. Certes, les Etats de la région ont fait ce qu'il a fallu pour se solidariser avec leurs voisins du Pacifique sud et leur allié japonais.

Francis Deron et Jean-Claude Pomonti

Lire la suite page 14

Reconduites à la frontière

Les avocats s'inquiètent des pratiques de la préfecture de police de Paris qui, selon eux, transgresse les lois Pasqua sur l'entrée et le séjour des étrangers afin de multiplier les reconduites à la frontière. p. 10

Le renseignement militaire change de chef

Fondateur, en 1992, de la direction du renseignement militaire, le général Jean Heinrich va être remplacé par le général Bruno Elie. Plusieurs de ses collaborateurs quittent également la DRM. p. 28

Les ennuis de Silvio Berlusconi

L'ex-président du conseil italien est cité à comparaître à la suite d'une enquête sur le financement des partis politiques et de la Fininvest. p. 3

Le hara-kiri de Yukio Mishima




SANKEI NEWSPAPER/ORION PRESS

Le 25 novembre 1970, l'écrivain japonais se donnait la mort par éventration, selon le rituel des guerriers. Ce geste reste difficile à expliquer. p. 15

Recul de la consommation

La consommation par les ménages des produits manufacturés a diminué de 4,4 % en octobre par rapport à septembre, selon l'Insee. Elle est retombée à son niveau de 1993, année de récession. p. 28

Leah Rabin, au nom d'Itzhak

Longtemps détestée dans son pays, l'épouse du premier ministre israélien assassiné a conquis en quelques jours le cœur de ses concitoyens p. 12

Les femmes manifestent

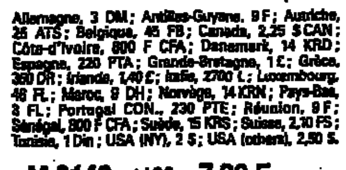
Plus de 140 organisations appelaient à manifester, samedi 25 novembre à Paris, pour les droits des femmes : avortement, contraception, emploi. p. 11

Nicole Notat au « Grand Jury »

Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, est l'invitée du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 26 novembre, à partir de 18 h 30. L'émission est également diffusée en direct sur la chaîne câblée RTL-9.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 360 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 1126 - 7,00 F



EX-YOUGOSLAVIE Le chef politique des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, s'est finalement rallié au compromis de Dayton, lors d'une rencontre, jeudi 23 novembre à Belgrade, avec le président Slobodan Milosevic. Il s'en est expliqué vendredi soir à la télévision de Pale, la « capitale » des séparatistes serbes. ● DANS LEUR MAJORITÉ, ces derniers paraissent réticents et mal à l'aise devant un accord de paix négocié en leur nom par M. Milosevic. Ils jugent le document de Dayton comme étant défavorable à la cause des Serbes de Bosnie. ● LES PLUS AMERS et dépités d'entre eux sont les habitants des quartiers serbes de Sarajevo, qui doivent passer sous le contrôle de la Fédération croato-musulmane. Ils promettent de se battre ou de partir. ● L'OTAN se prépare cependant à l'envoi de la force multinationale, l'Implementation Force (IFOR).

Les Serbes de Bosnie se rallient avec réticence à l'accord de Dayton

Radovan Karadzic a expliqué à une population sceptique et dépitée que le compromis américain était le « meilleur de tous les plans » ; il lui reste à obtenir l'accord de son « Parlement », qui devrait se réunir dans les prochains jours

PALE
de notre envoyé spécial

Quatre jours après la conclusion des pourparlers de paix de Dayton, le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, est finalement intervenu en direct, vendredi 24 novembre, à la télévision de Pale, aux côtés du président du Parlement, Momcilo Krajisnik. La veille, M. Karadzic avait annoncé son ralliement au plan de paix, lors d'une réunion à Belgrade avec le président yougoslave, Slobodan Milosevic.

A la télévision, sur fond de paysages enneigés et de musique douce, Radovan Karadzic a expliqué : *« Nous avons accepté le « paraphe »* (apposé par le président Milosevic, au nom de la délégation unique des Serbes à Dayton). *« Cependant, d'ici à la signature* [de l'accord] *à Paris* [dans la première moitié de décembre], *bien des choses doivent être réalisées »*, a-t-il poursuivi, ajoutant : *« C'est réellement le meilleur de tous les plans* [même si] *les cartes de découpage ne sont pas du tout satisfaisantes. » « Nous avons accepté la paix, nous ne voulons plus la guerre, nous ne renoncerons pas au Sarajevo serbe »*, a encore dit M. Karadzic, tout en indiquant que cet objectif devait être poursuivi par des moyens politiques. Il a assuré que le déploiement de la force multinationale de l'OTAN (l'IFOR) ne pourrait avoir lieu sans l'accord du « *Parlement* » de Pale, qui devait se réunir dans les tout prochains jours.

ÉTAT DE CHOC À PALE

Il a résumé en ces termes sa philosophie des accords de Dayton : *« La Bosnie-Herzégovine n'existe qu'en tant qu'assemblage de la Fédération croato-musulmane et de la République serbe* [de Bosnie], *deux entités ayant des droits parfaitement égaux. Cela ouvre la possibilité d'une séparation pacifique à l'instar des pays tchèque et slovaque, car notre objectif reste celui d'un rattachement à la Serbie. »*

Jusqu'à cette intervention, dans le petit village de montagne qui fait office de « capitale », le silence sur Dayton était de règle. Car la population comme les officiels semblent en état de choc. Au « centre de presse international », pourtant dirigé par Sonia Karadzic, la fille du « président », les responsables assuraient ne pas avoir été informés de l'accord donné au plan de paix par Radovan Karadzic. Et certains l'ignoraient visiblement. *« L'ambiance est ici très lourde »*, explique un observateur. *« Aussitôt après l'accord*, dit-il, *la majeure partie de la population semblait indignée, elle estimait que la négociation avait été conclue sur son dos. La télévision de Pale a tout de suite été très négative. Mais après cette réaction émotionnelle, ils se sont aperçus qu'ils n'avaient pas le choix, et une sorte de déprime collective s'est installée. L'annonce de l'agrément donné par Radovan Karadzic a achevé de les dérouter. »*

Cette curieuse atmosphère a de multiples facettes. Le « centre de presse international » ne délivre ainsi des autorisations officielles qu'en les subordonnant à une règle aussi simple que contraignante : *« Aucune possibilité de rencontres ou d'interviews, en dehors de celles éventuellement organisées par le centre. »* La consigne semble pourtant heureusement lâche, et les responsables du contrôle bien désabusés.

MAUVAIS PRÉSAGE

A propos de la reconnaissance des accords de Dayton par Pale, Slavisa Rakovic, l'un des conseillers du gouvernement, répond par une simple question : *« Que pouvions-nous faire ? La situation est extrêmement délicate pour nos autorités. » « Même si Dayton n'est pas une solution finale*, ajoute-t-il, *mais une première étape pour le rétablissement de la paix, nous sommes réalistes. Il faudra du temps, mais nous espérons que cela ce passera bien. »*

Le conseiller attribue la réaction tardive de Pale à la nécessité pour le gouvernement des Serbes de Bosnie d'étudier *« dans le détail, après le retour de Dayton de notre délégation, les modalités de l'accord, et les cartes qui s'y rapportent »*. Il estime que la question des quartiers serbes de Sarajevo *(lire ci-dessous)* – qui doivent passer sous le contrôle de la Fédération croato-musulmane – constitue l'un des plus gros problèmes pour le gouvernement. *« Si nous perdons cela, ce qui concerne 90 000 personnes*, dit Slavisa Rakovic, *c'est à l'évidence un très mauvais présage. Pour ma part je n'envisagerai jamais d'habiter sur un territoire musulman. »*

Pour le délégué d'une organisation internationale, l'abandon des quartiers serbes de Sarajevo *« sera très difficile à admettre pour Pale, même si dans le passé l'hypothèse avait déjà été envisagée, principalement en échange de l'enclave de Gorazde »*. *« Il est vrai*, dit-il, *que beaucoup de familles ont déjà commencé à faire leurs valises. Mais d'autres, accrochées là depuis trois ans et demi, sont des dures qui ne lâcheront pas si facilement et qui n'envisageront jamais de vivre sous contrôle musulman. »* Dès son retour de Belgrade, Radovan Karadzic s'est longuement entretenu à Pale avec les principaux responsables des municipalités serbes de Sarajevo.

Sa mise en accusation pour crimes de guerre, tout comme celle du chef des milices serbes, le général Ratko Mladic, constitue un autre motif de préoccupation. Slavisa Rakovic expliquait à ce sujet que *« pour qu'ils leur soient interdit d'exercer toutes fonctions publiques, ils ne suffit pas qu'ils soient accusés, mais qu'ils soient reconnus coupables. Et après les accusations musulmanes, les Serbes ont le droit de faire valoir leur point de vue ».*

« D'une manière générale il semble évident, explique un observateur, *que Pale n'a guère les moyens de résister, d'autant que la pression exercée par Belgrade est énorme. Le président Slobodan Milosevic peut décider de leur couper tous types d'aide, ce qui aurait pour effet de les étrangler. S'ils avaient les moyens de recommencer une guerre, ils le feraient sans doute. » « Mais leur logique d'isolement*, dit-il, *a atteint ses limites, et les dirigeants de Pale semblent le comprendre. »* Pour Nicolas Wait, le représentant du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, la situation se résume simplement : *« Il faut assurément aller très vite pour mettre en place le plan de paix »...*

Denis Hautin-Guiraut

La grande colère des habitants d'Ilidza

La révolte couve dans les quartiers serbes de Sarajevo destinés à être placés sous le contrôle des Musulmans

ILIDZA
de notre envoyé spécial

Dans les quartiers serbes de Sarajevo, l'heure est à la fureur et à la résistance. L'annonce de la signature de l'accord de Dayton par le président de Serbie, Slobodan Milosevic, a été ressentie comme une trahison. *« Une fois de plus, la Serbie trahit ses frères*, dit un soldat. *Belgrade ne comprend pas notre combat pour la survie du peuple serbe, et ne s'intéresse qu'à la levée des sanctions économiques. »* Le combattant se tape le crâne avec les poings. *« Un Serbe, Milosevic, soutient les Musulmans et l'Occident dans leurs tentatives d'anéantir les Serbes de Sarajevo ! C'est un scandale, une tragédie ! »*

Ilidza est le verrou stratégique de Sarajevo. Selon l'accord de Dayton, le quartier doit être restitué aux Bosniaques, qui pourront ainsi circuler librement. La route principale entre Sarajevo et la Bosnie occidentale traverse Ilidza ainsi que la voie de chemin de fer. Ilidza est la clé du siège de la capitale bosniaque.

Sur la porte de la mairie, un tract a été cloué durant la nuit. Nedeljko Prstojevic, le président du district, le relit sans cesse. *« Nous pensons que nous allons vers une grande bataille... N'essayez pas de récupérer nos armes et nos munitions car nous en aurons bientôt besoin. Si vous nous demandez de quitter Ilidza, nous vous tuerons ! Nous souhaitons vous respecter mais nous devons d'abord nous respecter nous-mêmes. »* L'affiche n'est pas signée. Elle est adressée aux autorités civiles d'Ilidza. Dans son bureau au bord de la rivière Bosna, Nedeljko Prstojevic songe à l'attitude qu'il adoptera si l'ordre vient de quitter Ilidza. *« Les gens sont surpris par la décision de Dayton. Heureusement, nous ne considérons pas cet accord comme une solution définitive. D'ici la conférence de Paris, je pense qu'il sera modifié »*, confie-t-il. *« Il faut donner aux Serbes leurs territoires ethniques autour de Sarajevo ! Nous vivons à Ilidza depuis sept siècles ! »*

M. Prstojevic, comme chaque représentant des séparatistes serbes, se défend d'avoir tenu Sarajevo assiégée depuis trois ans et demi et constate simplement que la capitale, par coïncidence, est entourée de *« territoires ethniques »* serbes. Durant la guerre, Ilidza est effectivement devenue totalement serbe, Musulmans et Croates en ayant été chassés. Sur les trois hommes musulmans qui sont restés à Ilidza pour des raisons familiales, deux ont modifié leur état civil et portent maintenant de noms serbes.

Pour le maire, il est impensable que la population serbe demeure à Ilidza si le quartier passe sous contrôle des troupes bosniaques. Il refuse d'admettre qu'environ 20 000 Serbes vivent encore à l'intérieur de Sarajevo en bonne cohabitation avec Musulmans et Croates. *« Vous savez que 15 000 Serbes de Sarajevo ont été retenus prisonniers au début de la guerre puis massacrés au fil des années »*, murmure un officier de l'armée serbe, convaincu. Pour les Serbes d'Ilidza, il ne fait aucun doute qu'il faudrait partir si l'armée bosniaque arrivait. *« Je suis surpris que l'Amérique, la France et M. Milosevic permettent un nouvel exode des Serbes*, dit M. Prstojevic. *L'Occident est complice du génocide des Serbes par les Musulmans pour la troisième fois au cours de ce siècle. »* La population, après plus de trois ans de combat, de peur et de propagande acharnée, ne se pose plus la moindre question. Elle obéira, combattra s'il le faut ou partira.

La guerre en ex-Yougoslavie a montré que, de toute façon, les civils ont rarement le choix. A Ilidza comme ailleurs, le retrait de la population sera organisé par l'armée et les milices serbes, afin d'empêcher un retour à une éventuelle vie commune. Les Serbes qui ont mené cette guerre afin de séparer les populations ne permettront pas aux Bosniaques de faire la démonstration qu'il est toujours possible de vivre ensemble en Bosnie-Herzégovine.

« MLADIC ATTEND SON HEURE »

La population, sous le choc, ne sait plus à quel saint se vouer. Le président serbe l'abandonne pour des raisons politiques. Radovan Karadzic se soumet lui aussi. Et le héros national des Serbes bosniaques, le général Ratko Mladic, commandant en chef de l'armée, a mystérieusement disparu de la vie publique. Depuis l'accord de Dayton, il n'est apparu nulle part et ne s'est pas exprimé.

« Mladic attend son heure, certifie un officier. *Lui seul peut nous sauver et il ne nous oubliera pas. »* Dans les rangs de l'armée, on critique désormais ouvertement Radovan Karadzic. *« Son erreur fondamentale a été de proclamer Pale "capitale" de la "République serbe"*, poursuit l'officier. *Le monde entier depuis quatre ans a eu de nous l'image de cinglés perchés dans la montagne. Il fallait que les quartiers serbes de Sarajevo soient notre capitale afin de bien montrer la division de la ville comme à Berlin. Ainsi, l'heure de la paix venue, les diplomates auraient partagé Sarajevo entre les Musulmans et nous. »*

L'officier rageur cherche encore les raisons qui ont poussé M. Karadzic à agir ainsi en 1992. *« Je n'en vois qu'une*, dit-il, *il avait peur de vivre près des lignes de front. Il a manqué de courage et il s'est réfugié dans la montagne. »* Lorsqu'on remarque qu'il est peut-être normal pour un *« président »* de songer à sa sécurité, l'officier rétorque, cinglant : *« Izetbegovic, le président des "Musulmans", a vécu dans Sarajevo sous les bombes au milieu des combats. Et un Serbe n'aurait pas pu faire de même ? C'est une honte !... »*

Rémy Ourdan

Combien de Serbes dans la ville ?

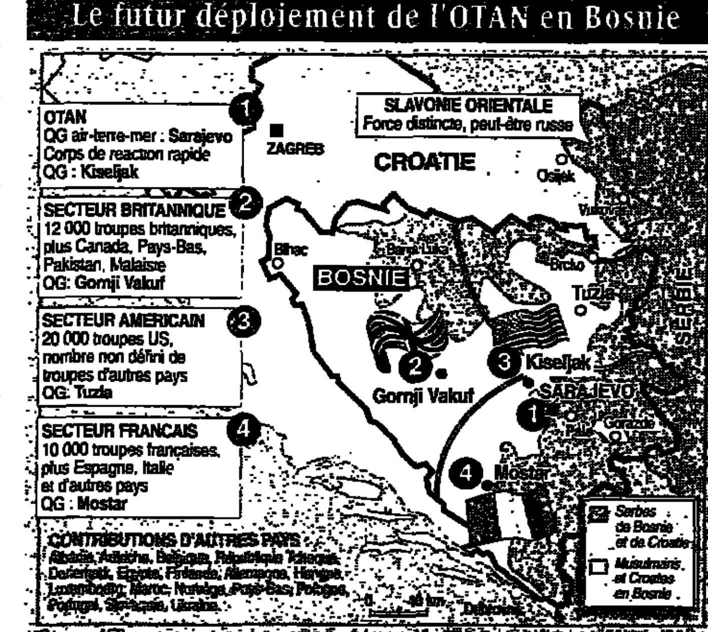
Depuis la signature de l'accord de Dayton, les séparatistes serbes de Bosnie prétendent, selon différents discours, que 100 000 à 150 000 Serbes vivent dans les quartiers de Sarajevo contrôlés par l'armée de Pale. Selon le Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR), les autorités serbes elles-mêmes déclaraient auparavant que 70 000 Serbes résidaient autour de Sarajevo. *« Nous pensons que le chiffre de 70 000 personnes est déjà exagéré*, précise le porte-parole du HCR, Kris Janowski. *Nous estimons que 30 000 à 40 000 Serbes vivent actuellement dans ces quartiers. »*

L'OTAN prépare le déploiement de la Force de paix

BRUXELLES
de notre correspondant

L'OTAN a un programme chargé, à compter de lundi 27 novembre, pour le lancement de la plus grande opération militaire de son histoire. Jeudi 23 novembre, le Comité militaire – bras droit des autorités politiques de l'Alliance en matière de défense – a fait la synthèse de toutes les remarques des seize capitales alliées quant à la mise sur pied et à la mission de l'IFOR, la force de mise en œuvre des accords de paix en Bosnie (Implementation Force). Cette synthèse sera soumise lundi à l'approbation des chefs d'état-major réunis à Bruxelles, y compris le chef d'état-major français, malgré l'absence inchangée de la France dans les structures du commandement intégré de l'Alliance.

La France sera aussi représentée, mardi 28 novembre, par Charles Millon à une réunion exceptionnelle des ministres de la défense au siège de l'Alliance, distincte de l'habituelle session ministérielle de décembre qui se tiendra le lendemain (à quinze). Cette « réunion *ad hoc* », de mardi, sera elle-même suivie, le même jour, d'une rencontre des ministres avec le général Pavel Gratchev, le ministre russe de la défense, pour parler de la contribution de Moscou à l'IFOR. Moscou, qui enverra une brigade de deux mille cinq cents hommes, *« associée »* aux forces de l'OTAN, entend clarifier certains points quant au *« contrôle politique »* de l'opération. Puis, le 5 décembre, une réunion des ministres des affaires étrangères, prévue de longue date, permettra de reparler du *« plan opérationnel »* des alliés. A la demande de Paris, elle sera élargie aux ministres de la défense. C'est encore une façon, pour l'affaire bosniaque, d'éviter les difficultés qui auraient pu résulter du retrait français des structures militaires de l'OTAN en 1966.



A l'OTAN, on rappelle que la mission de l'IFOR reste suspendue à la signature formelle des accords de paix à la conférence de Paris. Mais les alliés veulent envoyer sans tarder un *« contingent précurseur »* de deux mille à trois mille hommes. Il s'agira d'une opération de *« prépositionnement »* permettant notamment de se familiariser avec les infrastructures disponibles pour la logistique (routes, ports, aéroports) et de mettre en place le réseau de communications entre les états-majors et les unités déployées sur le terrain.

Ensuite, les autorités militaires de l'OTAN devront former l'IFOR dans sa configuration définitive. Plusieurs membres de l'Alliance ont fait des promesses *« qui ne sont pas encore des engagements contraignants »*. Il faudra faire confirmer ces promesses et entrer dans le détail. Cela prendra du temps et demandera parfois une approbation des Parlements, notamment en Allemagne pour des raisons constitutionnelles, sans parler du Congrès américain, sur lequel le président Clinton tentera de faire pression lors d'un discours télévisé à la nation lundi soir. Il faudra aussi se concerter avec les pays extérieurs à l'Alliance qui fourniront un petit contingent à la force internationale. Certains soldats passeront directement de la Forpronu à l'IFOR. Dans d'autres cas, il y aura lieu de procéder à une opération de retrait concerté avec l'OTAN.

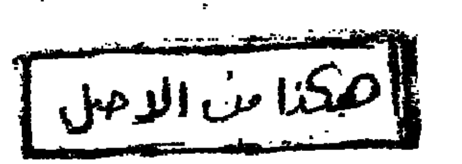
L'INTÉRIM SE PROLONGE

L'Alliance s'attelle à la tâche tout en restant dépourvue de secrétaire général en titre depuis la démission de Willy Claes, le 20 octobre. Après le veto américain à la candidature du Néerlandais Ruud Lubbers, plusieurs capitales ont avancé le nom du ministre espagnol des affaires étrangères, Javier Solana, bien que son pays ne fasse pas partie, lui non plus, de toutes les structures militaires de l'Alliance. Le président du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez, s'est réjoui de ces suffrages, mais M. Solana n'a pas fait officiellement acte de candidature. En fait, il semble que les Américains penchent pour quelqu'un d'autre. En visite à Copenhague jeudi, William Perry, secrétaire à la défense, n'a guère été encourageant pour l'Espagnol : *« Il y a plusieurs candidats possibles pour le travail de secrétaire général. Uffe Ellemann-Jensen est un candidat très solide. »* L'ancien ministre danois des affaires étrangères reste le seul candidat déclaré après le retrait de M. Lubbers. Comme il ne parle pas français, il sera difficile de rallier Paris à son nom.

Les ambassadeurs à l'OTAN ont tenu de nombreuses réunions pour trouver un successeur à M. Claes. Elles ont toutes tourné court après un constat de désaccord entre les capitales. *« Il n'y a pas encore de consensus sur le nom du secrétaire général »*, a déclaré le porte-parole de l'OTAN vendredi. *« Mais*, a-t-il ajouté, *notre efficacité n'en souffre pas. Tout fonctionne normalement sous la conduite de Sergio Balanzino. »* Ce diplomate italien, secrétaire général délégué, avait déjà assuré l'intérim après la mort de Manfred Wörner, en 1994. Il fait bien son travail et certains en sont à se demander s'il est urgent de nommer un nouveau venu, *« avec un autre cabinet et tout le chamboulement »*, alors que l'Alliance a d'autres chats à fouetter dans l'immédiat.

Jean de la Guérivière

■ **Les troupes européennes quitteront la Bosnie en même temps que celles des Etats-Unis**, après un an de surveillance de l'accord de Dayton, a annoncé le ministre des affaires étrangères. Devant des députés, Hervé de Charette a expliqué : *« Les troupes des différents pays arrivent ensemble et partent ensemble. Il est hors de question que les Etats-Unis rapatrient leurs troupes, par exemple à la veille de l'élection présidentielle* [américaine], *et laissent les troupes européennes terminer l'ouvrage »*, a-t-il dit. – *(AFP.)*



Silvio Berlusconi soupçonné de financement occulte du Parti socialiste italien

Le magnat de la télévision entend rester à la tête de la coalition des partis de droite

L'ancien président du conseil italien a été convoqué par les juges milanais de l'enquête « Mains propres » le 30 novembre pour s'expliquer sur un transfert de plus de 30 millions de francs effectué en 1991 par une société du groupe Fininvest au profit du chef du Parti socialiste de l'époque, Bettino Craxi. L'image de M. Berlusconi, qui doit passer en jugement en janvier pour une autre affaire, risque d'en pâtir à l'approche des élections.

ROME
de notre correspondante

L'ex-président du conseil et magnat de la télévision, Silvio Berlusconi, qui doit déjà passer en jugement le 17 janvier prochain pour répondre de l'accusation de « corruption » dans le cadre de l'enquête sur les « pots-de-vin » versés à la brigade financière, accumule décidément les ennuis avec la justice. Vendredi 24 novembre, les juges milanais de l'enquête « Mani pulite » (« Mains propres »), qui travaillent sur la corruption généralisée en Italie, lui ont en effet envoyé une citation à comparaître pour le 30 novembre.

Il s'agit cette fois d'une enquête sur les comptes étrangers du groupe Fininvest qui a motivé, jeudi, l'émission de quatre mandats d'arrêt pour « violation de la loi sur le financement des partis politiques ». Mandats adressés à Bettino Craxi, l'ex-leader socialiste réfugié dans sa villa d'Hammamet en Tunisie et déjà condamné par contumace à dix-huit ans de prison ; à deux de ses hommes de confiance, son ex-secrétaire Mauro Giallombardo et son ami d'enfance Giorgio Tradati ; ainsi qu'au responsable pour l'étranger du groupe de M. Berlusconi, la Fininvest SPA, Giorgio Vanoni. Seul Giorgio Tradati était à Milan et a été emmené à la prison de San Vittore, les autres se trouvant à l'étranger.

De quoi s'agit-il exactement ? D'une somme conséquente – 10 milliards de lires, soit 31 millions de francs – qui aurait été versée en octobre 1991 par la Fininvest, dont Silvio Berlusconi assurait alors pleinement la direction, au secrétaire du Parti socialiste de l'époque, Bettino Craxi. Ce versement, qui n'apparaît pas dans les comptes du groupe, aurait transité par l'intermédiaire d'une société panaméenne liée à Fininvest, la All Iberian pour aboutir sur un compte en Suisse à disposition de Bettino Craxi. Des détails auraient été fournis aux enquêteurs de « Mani Pulite » sur cette affaire de sociétés gigognes passant par la Suisse et le Luxembourg, par un employé de la Berlusconi Finanziaria SA, entendu par les juges mercredi.

Si ces premières révélations se confirment, les liens « politico-financiers » entre Bettino Craxi et Silvio Berlusconi, mille fois soupçonnés, seraient enfin établis. Les Italiens, aux législatives de 1994, avaient consenti à voir en M. Berlusconi un homme neuf, mais beaucoup se souviennent du sérieux coup de pouce que lui avait donné Bettino Craxi lors de la répartition des chaînes de télévision, il y a quelques années. Alors que M. Berlusconi, après avoir été le catalyseur de la droite, fait maintenant figure de « fardeau indispensable », la révélation de liens avec le « hors-la-loi d'Hammamet » ne peut que détériorer son image déjà bien entamée. Et si les élections législatives, mille fois envisagées et repoussées, étaient finalement fixées au printemps ? Indéniablement, avec un leader pris dans la tourmente judiciaire, le pôle de centre-droit partirait handicapé.

Silvio Berlusconi n'envisage pas pour autant de faire le « pas en arrière » que lui conseillent certains de ses stratèges. Nerveux mais résolu, il a affirmé vendredi devant les caméras de télévision qu'il entendait rester chef de coalition politique tout en affirmant que ses derniers ennuis judiciaires « se dégonfleraient », n'étant qu'un épisode de la « campagne » orchestrée pour lui faire quitter la politique.

De son côté, le groupe Fininvest a démenti dans un communiqué que la société panaméenne All Iberian fasse partie du groupe, reconnaissant toutefois qu'elle est « utilisée pour des transactions » et a annoncé que le versement des dix milliards de lires contesté faisait partie d'un règlement de contrat international de cinéma et de télévision qui pourra être clairement expliqué.

Marie-Claude Decamps

■ **La version de la Fininvest** a été confirmée par le producteur de cinéma Tarek Ben Hammar, interrogé vendredi soir sur Canale Cinque, une chaîne du groupe Berlusconi. Il a affirmé que la somme de 10 milliards de lires concernait des droits cinématographiques et qu'il avait demandé à la Fininvest d'effectuer le versement sur le compte d'un avocat arabe à qui il devait de l'argent. Il ignore ce que l'argent est ensuite devenu. – *(AFP.)*

Le premier ministre finlandais tire les leçons de l'incident avec la France sur les essais nucléaires

PAAVO LIPPONEN, le premier ministre finlandais, aura eu un peu plus de temps que prévu, cette semaine, pour flâner dans Paris. Pour ce passionné d'architecture, une façade de Guimard semble une consolation acceptable pour le déjeuner manqué avec Alain Juppé – ce dernier ayant décommandé son invitation du mardi 21 novembre parce que la Finlande avait voté à l'ONU contre les essais nucléaires français. *« Nous déjeunerons ensemble une autre fois et je m'en réjouis d'avance »*, expliquait M. Lipponen, hôte ce même jour d'un colloque sur la Finlande au Centre français du commerce extérieur.

S'il se doutait bien que la France n'apprécierait pas le vote onusien, la mesure de rétorsion ne lui a pas trop pesé : *« après tout, nous sommes en bonne compagnie »* – les Belges et les Italiens ont aussi eu leur part de mauvaise humeur française. Mais il en tire de sages conclusions pour l'avenir : *« Il faut que nous autres, Finlandais, apprenions à penser plus « européen ». Nous sommes pleinement responsables, maintenant, nous ne pouvons plus nous contenter de dire « nous sommes neutres ». Mais il faut aussi qu'entre partenaires nous nous parlions avant, pour éviter les malentendus. »*

Parler avec les Finlandais, c'est loin d'être une mauvaise idée pour la France. Si distant que soit ce pays tout là-haut au nord-est, il présente des affinités avec le système français. Son régime politique semi-présidentiel est très comparable à celui de la V[e] République, comme sa culture administrative. Paris fut une des premières capitales à reconnaître le jeune Etat finlandais échappé à l'orbite russe en 1917. Plus tard, pendant les décennies où les deux blocs se regardaient en chiens de faïence, la France comme la Finlande – pour des motifs géopolitiques très différents, il est vrai – étaient les plus disposées au dialogue avec l'URSS.

Mais des raisons plus brûlantes devraient aujourd'hui inciter Paris à cultiver l'amitié d'Helsinki. Sur les questions européennes, les Finnois penchent souvent dans le même sens que les Français. Par exemple, en matière de sécurité commune : *« Nous sommes prêts à nous engager militairement pour des opérations non offensives de maintien de la paix »*, dit Paavo Lipponen. S'agissant de l'Union économique et monétaire, la Finlande, sûre d'être prête à temps, ne souhaite aucun assouplissement des critères de convergence. Mais il y a l'*« après »* : avec 17 % de sans-emplois, la Finlande veut *« avoir l'assurance qu'en cas de forte augmentation du chômage nous pourrons agir, soit nationalement, soit collectivement »*, dit avec force le premier ministre social-démocrate. Un souci qui ne devrait pas laisser la France indifférente.

A Bruxelles, le commissaire finlandais Erkki Liikanen passe déjà pour un européen chevronné, et une haute personnalité française confiait récemment : *« La Finlande, c'est une révélation, une vraie merveille ! »*

Propos recueillis par Sophie Gherardi et Françoise Lazare

L'Eglise irlandaise éprouvée par divers scandales d'abus sexuels commis par des prêtres

GALWAY
de notre envoyé spécial

Le diocèse de Galway vient d'être secoué par un nouveau scandale, juste avant le référendum sur le divorce du vendredi 24 novembre, dont les résultats ne devaient être connus que le 25 au soir. Un journal a révélé qu'un prêtre, contraint de quitter le comté voisin à la suite d'actes de pédophilie, après avoir versé 20 000 à 30 000 livres à la famille en échange de son silence, avait trouvé refuge dans une église de Galway. Son oncle n'est autre que Mgr Casey, ancien évêque de ce diocèse, « démissionné » en 1992 lorsque la presse raconta sa liaison avec une femme dont il avait eu un fils.

Depuis, l'Eglise irlandaise a connu une floraison de scandales sexuels – en particulier de pédophilie avec de jeunes garçons – culminant il y a un an avec la chute du gouvernement d'Albert Reynolds. Les tergiversations de la justice, avant de poursuivre le Père Brendan Smyth, accusé depuis des lustres de pédophilie, avaient fait éclater la coalition au pouvoir. Condamné, le Père Smyth est aujourd'hui emprisonné en Ulster, mais demeure autorisé à célébrer la messe.

Ces révélations quasi quotidiennes de la presse témoignent du profond malaise qui secoue une population catholique à 91 %. Celle-ci y a vu une trahison de la « confiance sacrée » accordée au clergé. Ici, l'Eglise est partout, dans l'éducation, la santé, les services sociaux, même si elle est officiellement séparée de l'Etat depuis les années 60. Si la fréquentation des églises est en baisse, elle dépasse encore 60 % le dimanche.

Pris à partie par des fidèles et des prêtres pour la timidité de sa réaction aux scandales, le primat d'Irlande, le cardinal Cahal Daly, a reconnu, le 11 octobre, qu'il s'agissait d'*« un des problèmes les plus pénibles pour l'Eglise aujourd'hui. Nous avons profondément honte que certains prêtres et religieux aient abusé d'enfants »* et *« nous exprimons* [aux victimes] *nos excuses les plus humbles »*, a-t-il ajouté. La hiérarchie a promis de cesser de protéger ses prêtres soupçonnés de pédophilie, alors que, jusqu'à présent, ils avaient été soustraits à la justice sous prétexte de soins psychologiques et transférés vers d'autres paroisses.

LA QUESTION DU CÉLIBAT

Les hommes politiques qui avaient cru le moment propice pour obtenir la légalisation du divorce ont été surpris par l'ampleur de la résistance. En période de crise, beaucoup d'Irlandais – y compris des jeunes – ont toujours tendance à se retourner vers leurs prêtres.

Réorganisée au XIX[e] siècle après une longue clandestinité sur le modèle romain renforcé de puritanisme victorien, l'Eglise a longtemps régenté les âmes et la société. *« C'était comme mélanger un mauvais café à un méchant scotch et appeler cela un irish coffee ! »*, ironise le journaliste Louis McRedmond. Si les changements depuis trente ans ont réduit son rôle, l'Eglise a conservé une place perdue ailleurs en Europe. Nombre d'évêques formés au temps où l'Irlande produisait autant de curés par habitant que l'Espagne ou le Portugal ont du mal à s'adapter à la modernité. Le temps n'est pas si loin où on pesait les tartines pendant le carême pour ne pas céder au pêché de gourmandise ! L'excommunication pouvait sanctionner trop de proximité avec des protestants.

Certains prêtres ont accueilli avec enthousiasme les changements introduits par le concile Vatican II (1962-1965). Mais d'autres ne sont pas loin d'y voir la source des maux du modernisme d'aujourd'hui, comme le théologien franciscain Garvey, qui regrette que l'Eglise soit séparée de l'Etat. L'autoritarisme du vieux cardinal Daly n'empêche pas ceux qui refusent les certitudes imposées d'en haut de réclamer le débat.

Mgr Comiskey a soulevé l'été dernier la question du célibat des prêtres : il a depuis été envoyé aux Etats-Unis. L'opinion semble favorable au mariage des prêtres comme à l'ordination de femmes. Plusieurs clercs ont refusé de suivre les consignes de l'épiscopat condamnant le divorce. Le curé de Barna, près de Galway, rend responsables de la crise de l'Eglise *« ceux qui ont abusé de leur pouvoir et sont tombés du haut de leur piédestal »*. Et, des bidonvilles d'Angleterre au fin fond de l'Afrique, de nombreux prêtres originaires de l'île sont en pointe dans l'action sociale.

Patrice de Beer

Le président Aristide évoque son maintien au pouvoir à Haïti

PORT-AU-PRINCE. Le président haïtien Jean-Bertrand Aristide a laissé entendre, vendredi 24 novembre, qu'il pourrait rester au pouvoir encore trois ans, comme le lui ont demandé ses partisans, réunis en conférence nationale à Port-au-Prince pour examiner les problèmes politiques, économiques et sociaux du pays. S'exprimant à la séance de clôture, M. Aristide a indiqué qu'il serait bon que le pays se prononce sur ce sujet. *« Si vous voulez trois* [autres] *années, je marcherai avec vous »*, a-t-il dit à ses partisans. *« Mon rôle est d'écouter les deux parties pour trouver un pont. Ma mission est fragile »*, a-t-il ajouté. Des élections présidentielles doivent se tenir le 17 décembre prochain pour trouver un successeur à M. Aristide, dont le mandat de cinq ans arrive à expiration le 7 février 1996. Ses partisans réclament toutefois une prolongation de trois ans de ce mandat, correspondant au trois ans d'exil forcé (1991-1994) du président haïtien, renversé le 30 septembre 1991 par un coup d'Etat militaire. – *(AFP, Reuter.)*

Levée de l'immunité parlementaire de l'ancien ministre de l'intérieur espagnol

MADRID. Le Congrès des députés a décidé, jeudi 23 novembre, de lever l'immunité parlementaire de l'ancien ministre de l'intérieur José Barrionuevo, soupçonné d'être impliqué dans le scandale des GAL (groupes antiterroristes de libération). Par 204 voix pour et 122 contre, les parlementaires permettent ainsi l'interrogatoire de celui qui fut, jusqu'en juillet 1988, le premier ministre de l'intérieur de Felipe Gonzalez. Trois accusations sont formulées : détention illégale (l'enlèvement de Segundo Marey en décembre 1983), détournement de fonds publics, et délit de relation avec une bande armée. En revanche, le parquet du Tribunal suprême a jugé *« insuffisants »* les éléments recueillis contre les trois autres responsables socialistes désignés dans cette affaire : Felipe Gonzalez, l'ancien vice-président du gouvernement Narcis Serra, et Txiki Benegas, responsable des relations politiques et institutionnelles du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol). – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **GRÈCE : les médecins qui soignent le premier ministre, Andréas Papandréou,** pour une pneumonie ont arrêté, vendredi 24 novembre, l'assistance respiratoire du patient, qui *« respire normalement »*, a indiqué un bulletin médical. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le président Boris Eltsine a limogé,** jeudi 23 novembre, le comptable en chef du ministère de la défense, le général Vassili Vorobiov, pour *« graves manquements à la discipline financière »*. Or, dans un entretien accordé fin août à l'agence Tass, le général avait imputé l'indigence de l'armée aux opérations en Tchétchénie. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **MEXIQUE : « Il n'y a pas d'intouchables au Mexique », a déclaré le président Ernesto Zedillo,** vendredi 24 novembre. Cette allusion à l'ancien président Carlos Salinas de Gortari intervient au lendemain de l'annonce de l'arrestation en Suisse, pour financement présumé de trafic de stupéfiants et blanchiment d'argent, de Paulina Castanon, belle-sœur de l'ancien président et épouse de Raul Salinas, actuellement incarcéré. L'arrestation de Paulina Castanon, le 15 novembre à Genève, alors qu'elle essayait de retirer 400 millions de francs, pourrait renforcer les pressions de l'opposition pour que l'ancien président Salinas, qui a quitté précipitamment le Mexique après l'arrestation de son frère Raul, soit entendu comme témoin. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **EUROPE : Neil Kinnock, l'ancien leader travailliste** devenu commissaire européen aux transports, dans un discours à Bracknell (Grande-Bretagne), vendredi 24 novembre, a jugé *« irréaliste »* la date de 1999 pour la monnaie unique, tout en estimant *« inévitable l'union monétaire, pour la simple raison que nous avons maintenant un marché unique sur le plan légal et économique et qu'il n'y a jamais eu dans l'histoire de marché unique qui ne devienne pas union monétaire »*. – *(AFP.)*

La conférence de Barcelone devrait déboucher sur la création d'un « espace économique euro-méditerranéen »

L'Union européenne propose d'instaurer une zone de libre-échange d'ici à l'an 2010, et de renforcer la coopération politique et sécuritaire

Les quinze ministres des affaires étrangères de l'Union européenne vont procéder à une « première » en rencontrant, les 27 et 28 novembre à Barcelone, leurs homologues de onze pays méditerranéens (auxquels se sont jointes l'Autorité palestinienne et la Mauritanie). L'objet de cette conférence est de définir un partenariat à trois volets – politique, économique, social-culturel. La peur des débordements dus à l'intégrisme religieux et aux flux migratoires explique en partie l'intérêt des Européens pour une stabilisation économique de la région. Et pour raviver des échanges commerciaux qui piétinent.

BARCELONE contre Amman ? La Conférence euro-méditerranéenne contre le Sommet économique du Proche-Orient ? Le fait est qu'une lutte d'influence oppose, en Méditerranée, l'Union européenne aux Etats-Unis. Défendu bec et ongles par Washington, combattu par Bruxelles, le projet de création d'une banque régionale pour reconstruire un Proche-Orient pacifié en est l'illustration éclatante.

Dans cette compétition, les Quinze accusent une longueur de retard. Entre 1978 et 1992, les Etats-Unis ont fourni plus de 40 % des financements publics reçus par les pays méditerranéens ; l'Europe, moins de 25 %, note le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) dans un ouvrage à paraître (*L'Europe et la Méditerranée*, d'Isabelle Bensidoun et Agnès Chevallier, CEPII-Economica). Sans doute l'analyse doit-elle être nuancée : l'aide américaine se concentre sur l'Egypte et Israël, tandis que l'Europe se montre plus généreuse à l'égard de ses voisins du Maghreb et de la Turquie. Il n'empêche : alors qu'ils disent vouloir se doter d'une politique régionale méditerranéenne, les Quinze n'accordent à la région que 10 % des financements qu'ils destinent aux pays en développement. Là aussi, la comparaison est à l'avantage des Etats-Unis.

Portée à bout de bras par la France, l'Espagne et l'Italie, la conférence de Barcelone amorcera-t-elle un changement ? Son ambition est immense : rééquilibrer les relations de l'Union européenne vers le Sud ; amorcer un partenariat entre les Quinze et les pays de la Méditerranée, sur le modèle de celui en cours avec les anciens pays de l'Est, tout en sachant qu'une intégration est exclue. La Pologne et la Hongrie ont toutes les chances de rejoindre l'Union au cours des prochaines années ; géographie oblige, ce ne saurait être le cas du Maroc, de la Jordanie ou d'Israël. Israël, la Syrie, le Liban, quoique présents à la conférence, n'ont toujours pas conclu d'accord de paix. Dans ces conditions, prêcher pour *« un espace commun de paix et de stabilité »*, comme le suggérera le document final de Barcelone, est pour le moins prématuré.

DÉCEPTIONS

Le volet social et culturel de la conférence est plus prometteur. Le dialogue euro-méditerranéen actuel privilégie la coopération entre gouvernants. Vouloir *« favoriser les échanges entre les sociétés civiles »* est une ambition salutaire à l'heure où les paraboles, de Tunis à Beyrouth en passant par Le Caire, transmettent les images d'un Occident diabolisé par certains, paré de toutes les vertus par d'autres. Mais l'instauration systématique de visas pour franchir les frontières de l'Union européenne et les poussées xénophobes de ce côté-ci de la Méditerranée contredisent le discours humaniste que l'on peut entendre à Bruxelles. *« Il faudra aussi parler de tolérance à Barcelone. Ne pas voir l'Islam sous le seul angle de la lutte contre le fondamentalisme »*, dit un participant arabe. Sage avertissement, mais qui risque de n'être pas entendu.

En fait, c'est sur le plan économique que le processus se veut novateur. L'Union propose d'instaurer une zone de libre-échange avec les pays méditerranéens d'ici à l'an 2010, autrement dit de créer *« un espace économique euro-méditerranéen »*. L'ancrage existe déjà. Depuis la fin des années 60, toute une panoplie d'accords lie l'Europe aux pays méditerranéens. Ils se voulaient ambitieux. Avec le recul, force est de reconnaître qu'ils n'ont pas tenu leurs promesses. Depuis une vingtaine d'années, la part de la Communauté dans les échanges des pays méditerranéens piétine.

En sens inverse, depuis 1985, *« la part de la Méditerranée, qui avait progressé jusque-là, fléchit, et le contraste avec la puissante montée de l'Asie est saisissant »*, note l'étude du CEPII. L'Europe importe des produits manufacturés que des pays comme l'Algérie ou la Turquie sont dans l'incapacité de lui offrir, tandis que dans le domaine agroalimentaire les fruits et les légumes venus du sud de la Méditerranée se heurtent aux productions espagnoles et portugaises favorisées par le système communautaire.

Déception également sur le plan des investissements. Entre 1987 et 1992, par exemple, le Portugal a reçu dix fois plus d'investissements d'Europe que la Tunisie. Au cours de la même période, les pays du Maghreb, l'Egypte et la Turquie, tous ensemble, ont recueilli une cinquantaine de milliards de francs d'investissements étrangers. A elle seule, la Thaïlande en a récolté autant.

L'ouverture progressive des marchés mondiaux prévue par les accords du GATT – d'ailleurs paraphés à Marrakech –, le démantèlement progressif de l'Accord multifibres (AMF), qui a permis la mise en place sur le pourtour méditerranéen d'une industrie textile tournée vers le marché européen et protégée de la concurrence asiatique, ne sont pas de bon augure pour des pays qui ont jusqu'ici vécu à l'abri de barrières économiques et douanières dissuasives.

Ce constat, assorti de considérations plus pragmatiques (crainte devant les débordements d'un islamisme politique, peur des pressions migratoires), explique la *« générosité »* de Bruxelles. Au conseil européen de Cannes, sous présidence française, c'est une enveloppe de 4,7 milliards d'écus (30 milliards de francs environ) qui a été consacrée, d'ici à 1999, à aider au développement du sud de la Méditerranée.

DYNAMISER LE SECTEUR PRIVÉ

A ces fonds devrait venir s'ajouter une somme équivalente fournie par la Banque européenne d'investissement (BEI), sans parler des aides bilatérales. Comparée aux derniers protocoles financiers, l'enveloppe fixée à Cannes a été triplée. La somme est toutefois moindre que celle proposée par la Commission. Et elle est nettement inférieure à l'aide promise pour la même période aux pays d'Europe centrale et orientale (les PECO), pourtant deux fois moins peuplés (96 millions d'habitants contre 203 millions pour le sud de Méditerranée).

En réalité, l'innovation réside davantage dans les conditions d'octroi de ces crédits. Bruxelles s'est mis à l'heure du libéralisme triomphant à l'échelle planétaire. L'essentiel des fonds communautaires ira donc en priorité vers tout ce qui peut améliorer la compétitivité des Etats et dynamiser le secteur privé : la formation des hommes, les infrastructures en matière de transports et de communications, les services aux entreprises... A cette jauge-là, l'Algérie risque d'être moins bien traitée que la Tunisie, et la Jordanie mieux que la Syrie ou l'Egypte.

Rien ne dit que cette stratégie, assortie d'accords d'association entre l'Union et certains Etats (c'est déjà le cas avec la Tunisie, Israël, et demain avec le Maroc), sera payante. « Tout *se jouera sur l'arrivée des capitaux privés : investissements directs étrangers, mais aussi rapatriement de l'épargne des pays du pourtour méditerranéen placée à l'étranger »*, fait observer l'universitaire Henri Regnault.

De fait, si les Etats européens ont intérêt à la création d'une zone de paix et de prospérité au sud du continent, les entreprises poursuivent des objectifs différents. Pourquoi investir dans le Sud quand les pays d'Europe centrale et orientale, demain, seront membres de l'Union européenne ? Pourquoi opter pour le pourtour méditerranéen quand les salaires asiatiques sont deux à trois fois plus bas ? C'est de la réponse à ces questions que dépendra l'avenir des pays du sud de la Méditerranée. Et, pour partie, celui de leur voisins du Nord.

Jean-Pierre Tuquoi

Lire en page 13 le point de vue d'Olivier Pastré.

Le Sud à la traîne

	UNION EUROPÉENNE	MÉDITERRANÉE[1]	PECO[2]
PIB 1993 (en milliards de dollars)	6 899,9	343,2	203,9
PIB par tête (en milliards de dollars)	16,2	4,5	4,7
Population (en millions)	371	203	96
Population active (en millions)	168	64	49

PECO 6 693 – MÉDITERRANÉE 4 655 – TOTAL
PECO – MÉDITERRANÉE 4,7 – PAR TÊTE (moy. ann.)
DE LA UE VERS LA MÉDITERRANÉE 48,2
DE LA MÉDITERRANÉE VERS LA UE 30,4

(1) MÉDITERRANÉE : pays du Bassin méditerranéen (2) Pays d'Europe centrale et orientale

L'Europe n'a pas su faire profiter de son expansion les pays de la rive sud de la Méditerranée. Leur développement stagne. La baisse des barrières douanières à travers le monde risque d'aggraver les difficultés et de conduire à des tensions sociales.

Un partenariat multilatéral pour répondre aux « défis communs »

LA CONFÉRENCE euro-méditerranéenne, la première du genre, doit réunir, lundi 27 et mardi 28 novembre, à Barcelone, les quinze pays de l'Union européenne et onze pays méditerranéens – le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, Malte, l'Egypte, la Jordanie, Israël, le Liban, la Syrie, la Turquie, Chypre –, auxquels il faut ajouter l'Autorité palestinienne et, à la demande de la France, la Mauritanie. A l'exception de l'Autorité palestinienne, dont le président, Yasser Arafat, se rendra à Barcelone, les participants seront représentés par leurs ministres des affaires étrangères.

A l'issue de ses travaux, la conférence doit adopter une « déclaration de Barcelone », acte fondateur d'un partenariat à trois volets – politique et de sécurité, économique et financier, social, culturel et humain –, mis en place pour répondre aux *« défis communs »* que représentent les *« nouveaux enjeux politiques, économiques et sociaux de part et d'autre de la Méditerranée »*. Ce cadre multilatéral est défini comme *« complémentaire d'un renforcement des relations bilatérales »*.

La « déclaration de Barcelone » devrait prévoir un mécanisme de suivi qui devrait être assuré par des réunions *ad hoc* de ministres, de hauts fonctionnaires et d'experts, par des échanges d'expériences et d'informations, des contacts entre les participants de la société civile, ou tout autre moyen approprié.

Les ministres des affaires étrangères devraient aussi décider de se réunir périodiquement, alternativement dans un pays européen et dans un pays du Sud, pour superviser ce suivi.

La France proposera qu'à titre exceptionnel la prochaine réunion rassemble les chefs d'Etat, et ce dans un pays du Sud. Paris milite aussi pour l'élaboration, à terme, d'un « pacte pour la Méditerranée », qui s'inspirerait de ce qui a été fait en Europe centrale et orientale.

COMMENTAIRE

RÉÉQUILIBRAGE

Au-delà de la symbolique assurément encourageante – les Quinze et les Douze côte à côte, Israël, la Syrie et le Liban siégeant pour la première fois ensemble, l'Autorité palestinienne présente sur un pied d'égalité avec l'Etat hébreu –, ceux qui considèrent avec scepticisme l'ambitieux projet de partenariat que s'apprête à lancer la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone ne manquent pas d'arguments.

Les handicaps qu'il faudra surmonter pour que cette coopération multilatérale inédite devienne opérationnelle sont considérables. La Méditerranée n'est en rien un espace homogène. Chypre et la Turquie se regardent en chiens de faïence. Au Proche-Orient, le processus de paix est loin d'avoir été mené à son terme. Quant au Maghreb, dont les aspirations à l'unité, encouragées par la Communauté, n'ont jamais été convaincantes, il subit les contrecoups de la guerre civile qui déchire l'Algérie. Problématique, pour partie artificielle, l'opération méritait cependant d'être tentée. Vu la menace islamiste, l'Union a besoin plus que jamais de pacifier en profondeur ses relations avec ses voisins méridionaux. Au nom d'un rééquilibrage par rapport au soutien accordé aux pays d'Europe centrale, la France et l'Espagne ont obtenu que l'aide financière octroyée à ses partenaires méditerranéens soit sensiblement augmentée.

L'occasion s'offrait d'élargir au domaine politique et culturel une coopération économique par ailleurs usée jusqu'à la corde. L'aide, qui transitait par des structures étatiques souvent corrompues et sclérosées, sera réorientée vers le secteur privé. C'est en fait un processus de libéralisation des économies des pays méditerranéens dont l'Union prend la responsabilité, l'enjeu principal étant que la région devienne une zone d'investissements européens. Un pari qui n'est pas gagné.

Ph. L.

Manuel Marin, commissaire européen :

« Nous voulons bâtir une zone de co-influence »

« La conférence de Barcelone va donner le coup d'envoi à une nouvelle politique méditerranéenne visant à intégrer nos partenaires du sud à l'espace européen. Quels sont ses éléments les plus novateurs ?

– Notre stratégie s'appuie sur les accords d'association euro-méditerranéens. Trois ont déjà été conclus, avec la Tunisie, Israël et le Maroc, d'autres avec le Liban, l'Egypte, la Jordanie sont en cours de négociation et cela se passe bien. L'Autorité palestinenne aura son accord d'association à égalité avec les autres après les élections qui auront lieu en janvier prochain.

» Ces accords prévoient l'établissement progressif, sur environ douze ans, conformément à ce que permet l'OMC (Organisation mondiale du commerce), d'une zone de libre-échange entre chacun de ces douze pays de la Méditérranée et ceux de l'Union européenne (UE). Barcelone va connecter entre eux ces accords d'association, afin de faire évoluer dans le même sens, sur le modèle communautaire, la réglementation, les normes techniques, et d'aboutir au bout du compte, de la Turquie au Maroc, à un espace économique euro-méditerranéen aussi homogène que possible.

– Les regroupements régionaux sont à la mode...

– Nous voulons bâtir avec les pays d'Europe centrale (qui eux ont vocation à l'adhésion) ainsi qu'avec nos partenaires méditerranéens une zone de co-influence économique. La seule manière de procéder est de progresser pas à pas, à l'image de ce que nous avons fait dans la Communauté. Ce schéma s'accompagne d'un intense dialogue politique : outre un « sommet » annuel entre les Quinze et les Douze de la Méditerranée, trois réunions annuelles avec la « troïka » européenne sont prévues.

– Quelle est l'aide financière européenne ?

– Nous avons prévu, en subventions, une enveloppe de 4,685 milliards d'écus pour la période 1995-1999, soit le double de ce qui était attribué par le biais des protocoles financiers bilatéraux au cours de la période quinquennale précédente, le double aussi de ce qu'accorde la Banque mondiale à la zone... Et il faudrait y ajouter encore près de 5 milliards d'écus de prêts de la Banque européenne d'investissements (BEI).

– L'UE peut-elle avoir une stratégie dans une région aussi troublée que la Méditerranée ?

– La Méditerranée est une zone à risque, peu homogène, y compris dans ses relations avec l'Europe. Pour la première fois, nous proposons de nous engager sur une plate-forme globale, en commençant par là où il y a de vrais intérêts communs. Nous avons tenu à écarter les interférences politiques qui pouvaient gêner notre projet.

» Barcelone est conçu comme un acte autonome et spécifique où il n'y aura pas de pays tiers, quel que soit l'agacement que cela a pu susciter chez certains aux Etats-Unis. Pour la première fois, la Syrie et le Liban participeront à un forum international de ce genre. Nous avons invité la Ligue arabe, mais aussi l'UMA (Union du Maghreb uni), pour qu'il y ait une note spécifiquement maghrébine. Quant à l'Algérie, si ce pays organise des élections législatives représentatives, il deviendra possible de commencer la négociation d'un accord d'association du même type que ceux conclus avec ses voisins.

– Evoquer l'Algérie, c'est aborder les problèmes de sécurité...

– Il faut éviter l'obsession sécuritaire, les interdépendances négatives : la drogue, le terrorisme, les banlieues troublées, l'immigration clandestine... Ces questions doivent être traitées, mais en mettant en regard les potentialités considérables qu'offre une zone comptant 800 millions d'habitants. »

Propos recueillis par Philippe Lemaître

Les partisans de Pékin alimentent la confusion à Hongkong

HONGKONG
de notre envoyé spécial

Le camp des « amis de Pékin » fait progressivement monter la pression à Hongkong à environ six cents jours de la rétrocession de la colonie britannique à la Chine, prévue pour le 1er juillet 1997. En l'espace d'un mois, deux controverses ont éclaté entre le gouverneur, Chris Patten, et le réseau de notables affiliés à la Chine. C'est dire que la transition s'annonce plus heurtée que la relative normalisation sino-britannique sur le dossier de Hongkong avait pu le laisser penser.

La polémique la plus récente concerne la question de la dévolution des pouvoirs entre les deux administrations. A en croire Sir Sze Yuen-chung, personnalité éminente du Comité de travail préliminaire qui groupe des « experts » locaux téléguidés par Pékin, il est *« inévitable »* qu'un gouvernement-fantôme entre en fonctions avant l'échéance officielle de la rétrocession. Cette administration parallèle pro-Pékin pourrait comprendre plusieurs centaines de fonctionnaires.

Il est impensable que Pékin, qui n'a jamais fait mystère de dissoudre, le moment venu, le Conseil législatif, entaché, à ses yeux, d'illégalité, n'ait pas inspiré l'initiative de Sze Yuen-chung. M. Patten vient, en tout cas, d'avertir que l'autorité actuelle de la colonie, n'est pas *« disposée à envisager quoi que ce soit qui créerait une double loyauté au sein de la fonction publique ou aboutirait à l'érosion de l'efficacité du gouvernement »*.

TOILETTAGE JURIDIQUE

Déjà, il y a à peine quelques semaines, le comité de travail préliminaire avait proposé de vider de sa substance la Déclaration des droits (*Bill of Rights*). Adopté, en 1991, dans la foulée de la répression de Tiananmen, ce texte visait à introduire dans le corpus législatif de Hongkong la référence à la Convention internationale sur les droits civils et politiques. Le gouvernement de Hongkong et le Conseil législatif avaient alors procédé à un grand toilettage juridique qui avait outré les dirigeants chinois.

Les « amis de Pékin » ont, en outre, suggéré de ressusciter plusieurs clauses d'exception, notamment celles qui touchaient à la sécurité intérieure, la liberté de la presse, au contrôle des manifestations et aux liens entre associations et pays étrangers. Cette proposition a achevé de discréditer le comité de travail préliminaire aux yeux de l'opinion publique, des démocrates et du Parti libéral, proche des milieux d'affaires. Il n'est pas jusqu'au parti pro-Pékin, l'Alliance démocratique pour l'amélioration de Hongkong, qui ne se soit ému de cette initiative. Son président, Tsang Yoq Sing, s'est dit personnellement opposé à ce genre de méthode.

Frédéric Bobin

Le roi Hussein de Jordanie multiplie les contacts avec l'opposition irakienne, toujours aussi divisée

Le souverain hachémite prône une fédération entre sunnites, chiites et Kurdes

Plus de quatre ans après le soulèvement des chiites dans le sud de l'Irak et celui des Kurdes dans le nord, provoqués par la défaite de l'armée irakienne dans la guerre du Golfe, le régime de Saddam Hussein reste en place et l'opposition est toujours aussi divisée et impuissante. Le roi Hussein de Jordanie, qui a dénoncé son alliance avec Bagdad, ne cache plus sa volonté d'intervenir, en multipliant les contacts avec cette opposition disparate.

ON NE POURRA PAS reprocher à l'opposition irakienne de se laisser décourager. Depuis la défection de deux des trois gendres du président Saddam Hussein, le 8 août, ce ne sont pas les réunions qui manquent. Elles ont pour objectif de définir une stratégie commune pour provoquer la chute du régime. Mais, jusqu'à maintenant, elles n'ont abouti à rien. Cette opposition est toujours aussi disparate.

Cependant, discrètement, le roi Hussein de Jordanie est entré en scène. Il a d'abord accueilli les gendres du président irakien, puis lancé l'idée d'une solution fédérale pour l'Irak, dont les trois composantes seraient les sunnites, les chiites et les Kurdes. Enfin, il vient de prendre contact, directement ou par émissaire interposé, avec des personnalités de l'opposition irakienne exilées à Londres. *« Pressé depuis trois à quatre mois, par des Irakiens représentant de larges segments de la société, de jouer un rôle dans la solution du problème de l'Irak, le monarque hachémite,* a expliqué au *Monde* l'un des ces opposants, Leith Kouba, *est en train de sonder les possibilités. »* M. Kouba ajoute que le roi rencontrera lui-même, officiellement, au moins certains de ces opposants et rendra publique son opinion.

M. Kouba souhaiterait, pour sa part, voir se constituer, en Jordanie, une forme d'*« administration »* irakienne en exil. Il sait que le projet n'est pas aisé à mettre en place, dans la mesure où une partie au moins de l'opinion publique jordanienne demeure favorable à Bagdad. L'idée, pourrait-on ajouter, risque de se heurter aussi à l'hostilité de l'Arabie saoudite, de la Syrie et, dans une moindre mesure, de l'Iran, Ryad et Damas étant réfractaires à l'idée qu'Amman puisse se donner un rôle régional, et Téhéran ne pouvant se résoudre à voir un régime très proche des Etats-Unis devenir un pivot dans la solution du problème irakien.

Si une partie de l'opposition, tels le Parti communiste ou l'Assemblée suprême de la révolution islamique en Irak (ASRII) de l'ayatollah Hakim, se pose des questions sur les arrière-pensées du monarque hachémite, certains pourraient être d'autant plus tentés de jouer la carte jordanienne que le Conseil national irakien (CNI), qui comprend certaines des plus importantes formations de cette opposition, est paralysé par des frictions internes et que la partie du nord de l'Irak – située au nord du 36e parallèle et hors du contrôle de Bagdad – où il a installé son commandement avancé est minée par une lutte sanglante pour le pouvoir entre les deux principales formations kurdes.

Le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani sont à couteaux tirés depuis mai 1994. Les Etats-Unis, qui conduisent une coalition de forces occidentales chargée de protéger le Kurdistan, n'ont pourtant pas ménagé leur peine pour mettre fin au conflit. Après l'échec de réunions organisées à leur initiative, en août et en septembre, près de Dublin, entre des représentants des deux formations, les Etats-Unis ont dépêché à la mi-novembre dans le Kurdistan le directeur des affaires du Golfe du Nord au département d'Etat, Robert Deutch. Malgré *« quelques progrès »* relevés par le département d'Etat, la querelle n'est pas réglée.

LE KURDISTAN ÉCLATÉ

Pis, dès le début de novembre, le représentant de l'UPK à Paris, Mohamad Ismail, avertissait que, si la nouvelle démarche américaine venait à échouer, son parti en tirerait les conséquences. *« Il faudra bien organiser la vie des gens »*, déclarait-il au *Monde*. Cela équivaudrait, même si M. Ismail s'en défend, à entériner le partage *de facto* du Kurdistan en deux zones d'influence.

Le conflit inter-kurdes se complique d'un désaccord entre certains partis membres du CNI et Washington – pourtant leur principal tuteur – à propos de la présence, dans le Kurdistan, de miliciens chiites, *« la brigade Badre »*, relevant de l'ASRII. Washington est hostile à cette présence, alors même que l'ASRII est membre du CNI. Hani El Fakiki, vice-président du conseil exécutif du CNI, s'en indigne. *« Parler du renversement du régime, d'une alternative démocratique et de la sauvegarde de l'unité de l'Irak demeurera un vœu pieux aussi longtemps qu'une action sur le terrain n'est pas entreprise qui associe (...) toutes les factions du peuple irakien »*, déclarait-il dans un récent entretien au quotidien saoudien *El Hayat*.

Les craintes des Etats-Unis pourraient être dictées par leur méfiance envers l'opposition chiite, qu'ils soupçonnent de collusion avec Téhéran, alors même que la communauté chiite irakienne a donné des gages de son nationalisme lors de la guerre qui a opposé l'Irak à l'Iran, de 1981 à 1988.

En attendant, chacun y va de sa tentative pour tenter de sortir de l'impasse. L'un des deux gendres du président irakien, le général Hassan, projette de créer un Conseil du salut, qui aurait pour tâche d'*« œuvrer pour un changement de régime en Irak et pour le salut du peuple irakien »*. Les royalistes irakiens sont, eux aussi, entrés en lice. Le chérif Ali ben El Hussein, petit cousin du dernier roi d'Irak, Fayçal II, a organisé, au début de novembre, à Londres, une réunion *« pour la défense du peuple irakien »* à laquelle ont participé une centaine de personnalités. Ils n'ont rien trouvé de plus original que d'appeler les Irakiens à œuvrer à la chute du régime, sur lequel ils rejettent la responsabilité des souffrances du peuple.

Mouna Naïm

■ **Bagdad est prêt à accepter la résolution 986 de l'ONU**, qui autorise une reprise partielle de ses exportations pétrolières à des fins humanitaires, si elle est amendée, a déclaré, jeudi 23 novembre, à Vienne, le ministre irakien du pétrole, Amer Mohamed Rachid. La résolution autoriserait l'Irak à exporter du brut pour un montant d'un milliard de dollars par trimestre. Bagdad souhaite modifier deux clauses de cette résolution, celle qui prévoit la distribution par l'ONU de vivres aux régions kurdes – qui échappent au contrôle du pouvoir central – et celle qui l'oblige à exporter une grande partie du brut via ces régions et la Turquie, parce que cela *« consacrerait la sécession du Kurdistan »*. – *(AFP.)*

Algérie : dissensions entre les dirigeants du FIS à l'étranger

WASHINGTON. L'attitude à adopter face au pouvoir algérien, après la large victoire de Liamine Zeroual, divise les dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS) à l'étranger, dont les dissensions ont éclaté au grand jour. Anouar Haddam, le chef de la délégation parlementaire a, ainsi, dénoncé comme une *« trahison »*, vendredi 24 novembre de Washington, la *« lettre ouverte »* de Rabah Kébir à M. Zeroual, dans laquelle le président de l'instance exécutive du FIS à l'étranger reconnaissait la légitimité du président élu.

M. Zeroual a été proclamé, jeudi 23 novembre par le Conseil constitutionnel, vainqueur du premier tour de l'élection présidentielle pluraliste du 16 novembre. Le Conseil a précisé que, après avoir procédé à des *« redressements nécessaires »*, le taux de participation (75,69 %) a été revu à la hausse par rapport à celui annoncé par le ministère de l'intérieur (74,92 %). M. Zeroual a obtenu 7 088 618 voix (61,01 %) contre 2 971 974 (25,58 %) au candidat islamiste modéré Mahfoud Nahnah, 1 115 796 (9,60 %) au berbériste anti-islamiste Saïd Sadi et 443 144 (3,81 %) à l'intellectuel islamisant Noureddine Boukrouh. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **SÉNÉGAL : l'armée a annoncé**, jeudi 23 novembre, qu'elle avait tué 51 rebelles indépendantistes et perdu 6 hommes lors d'affrontements au sud-est de Ziguinchor, capitale de la Casamance, près de la frontière avec la Guinée-Bissau. A Dakar, la Commission nationale pour la paix essaie toujours d'entrer en contact avec les chefs militaires du Mouvement des forces démocratiques de Casamance qui ne reconnaissent plus l'autorité du fondateur du MFDC, l'abbé Augustin Diamacoune Senghor. – *(AFP.)*

■ **NIGERIA : un conseiller de la Shell a démissionné** pour protester contre la responsabilité de la compagnie dans l'exécution des neuf dirigeants ogonis. Claude Ake, sociologue nigérian, participait aux travaux d'un comité mis en place par le gouvernement et la Shell pour évaluer l'impact de l'exploitation pétrolière sur le delta du Niger. M. Ake a notamment dénoncé, vendredi 24 novembre, *« l'insensibilité de la Shell »* qui n'a *« pas fait assez »* pour éviter les exécutions. – *(AFP, AP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **EGYPTE : cinquante-quatre Frères musulmans ont été condamnés**, jeudi 23 novembre, par la Haute Cour militaire, à des peines de 3 à 5 ans de prison ou de travaux forcés. La Cour a aussi décidé la fermeture du quartier général de la confrérie au Caire. Le verdict, le plus lourd jamais prononcé contre la confrérie depuis trente ans, a été rendu à moins d'une semaine du premier tour des élections législatives auxquelles les Frères musulmans, alliés au Parti socialiste du travail, présentent plus de 140 candidats. – *(Corresp.)*

ASIE

■ **BANGLADESH : le président Abdul Rahman Biswas a dissous le Parlement**, vendredi 24 novembre, sur la recommandation du premier ministre, Khaleda Zia. Des parlementaires de l'opposition avaient démissionné en masse en décembre dans le cadre d'une campagne qui visait à provoquer la chute du gouvernement de Mme Zia. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ASIE : la croissance économique devrait se ralentir** un peu pour l'ensemble des « tigres » asiatiques et de la Chine pour revenir à 8 % en 1995, 7,4 % en 1996 et 7,1 % en 1997, au lieu de 8,3 % en 1994, selon les analystes de la Banque asiatique de développement (BAD). – *(AFP.)*

■ **CHINE : la hausse des prix de détail** devrait redescendre à 12 % au maximum en 1996, a estimé, vendredi 24 novembre, le bureau national des statistiques. Pour 1995, les autorités prévoient une hausse de 15,5 %, après 21,7 % en 1994. La croissance du PIB, qui a été de 11,8 % en 1994, devrait redescendre à 10,3 % en 1995 et 9 % en 1996, selon l'agence Chine nouvelle. – *(AFP.)*

Le synode de la « reconstruction » du Liban s'ouvre au Vatican

Un espoir pour une communauté chrétienne démoralisée et isolée

BEYROUTH
de notre envoyé spécial

A Tyr, vieux port phénicien, arpenté par le Christ et l'apôtre Paul, il ne reste plus que trois cents familles chrétiennes, soit moins de 5 % de la population. Une statue de la Vierge au large de la côte, à quelques dizaines de mètres du souk où se pressent des femmes voilées, délimite les secteurs de pêche musulman et chrétien. C'est bien la seule activité dont les musulmans, très présents dans le commerce et les banques, n'ont pas le monopole. Pourtant, comme à Saïda ou à Nabatiyé, les écoles chrétiennes de Tyr sont remplies à 90 % d'élèves musulmans chiites. Image d'une convivialité qui, si près de la zone du Liban sud occupée par Israël, tend à s'effilocher. *« Les musulmans veulent tout en force*, se plaint Anna, professeur. *Eux prient à haute voix, nous à voix de plus en plus basse. »*

Au nord de Beyrouth, dans le *« réduit »* chrétien, on retrouve le même sentiment de précarité de l'identité chrétienne que celui qui prévalait aux pires moments de la guerre. Là, c'est la tutelle syrienne qui hante les esprits, surtout après la *« trahison »* des députés chrétiens qui, sans mot dire, ont voté le 19 octobre la prolongation du mandat du président Elias Hraoui, dictée par Damas. A l'église Notre-Dame-du-Liban, sur la colline de Harissa, un religieux de l'ordre maronite dénonce cette absence de perspective politique : *« On a la liberté religieuse, mais on n'est pas citoyen. On peut extérioriser sa foi, mais pas sa critique du régime syrien. Les Libanais peuvent prier à Montréal, à Paris ou à Sydney. Moi, je ne peux pas prier dans un pays où je ne respire pas. »*

Les boussoles des spécialistes de la société libanaise s'affolent. Le pays vivrait une sorte de *« panique muette »*. Il avait consenti à payer le prix de la guerre, mais dans l'espoir d'un avenir meilleur. Or la population chrétienne n'a plus de cadre, ni de modèle de référence, même si elle garde des sympathies pour le général exilé Michel Aoun. *« Le pays ne sait plus pourquoi il applaudit un tel comme un héros ou dénonce tel autre comme un traître »*, explique Samir Khoury, sociologue. Le patriarche maronite, Mgr Nasrallah Sfeir, soixante-quinze ans, jouit seul d'une popularité croissante. Il déplore régulièrement que la souveraineté nationale soit bafouée, les atteintes aux droits de l'homme répétées (11 000 condamnations devant la Cour militaire en 1994), l'indépendance limitée par *« les occupations »* étrangères, le népotisme effréné et les milieux d'affaires corrompus.

Autant d'arguments qui font mouche. Comme pendant la guerre, on refait le pèlerinage de Bkerké (le siège du patriarcat maronite, près de Beyrouth) pour encourager le patriarche à persévérer. Même les Libanais éloignés de l'Eglise en font le porte-parole des aspirations à la démocratie. Longtemps brouillés avec les maronites, perçus comme activistes, les orthodoxes admettent désormais que plus les maronites sont forts, plus le camp chrétien dans son ensemble est fort. Bien que résidant à Damas, le patriarche des orthodoxes, Ignace IV Hazim, radicalise aussi son discours contre l'ingérence syrienne.

Les évêques maronites et grecs catholiques sont pourtant divisés. Si certains – comme Mgr Bechara Raï, évêque de Jbeil (Byblos) – n'hésitent pas à dénoncer le protectorat de Damas, d'autres qualifient le président syrien d'*« ange gardien »* de la paix civile. Le fossé se creuse ainsi entre un clergé accusé de richesse ou de complaisance pour un establishment politique discrédité et la population, qui le compare aux évêques d'autrefois qui, *« le cœur en or et la crosse en bois »*, défendaient la foi chrétienne contre l'occupant ottoman. Le patriarche grec catholique, Maximos V Hazim, fait son *mea culpa* : *« Nous avons une responsabilité dans la situation actuelle. Les chrétiens ne sont pas meilleurs que les autres. Nous ne donnons pas l'exemple de la charité. »*

LA HONTE ET LE SANG

La déception est surtout vive dans la jeune génération, forgée par la guerre et qui n'a aucune nostalgie pour le Liban « convivial » d'avant 1975 que pleurent encore ses parents. Sérieuse, ouverte, cette jeunesse déborde de projets, mais est devenue intransigeante, veut construire un nouveau Liban, au besoin en le balayant. *« On a promis aux jeunes la libération du pays, la prospérité, la dignité*, explique le Père Mouanès, universitaire à Kaslik. *Mais tout s'est écroulé dans la honte et le sang, lors des deux dernières années de guerre entre chrétiens, aujourd'hui dans l'amertume et la haine. »*

Eloignés de Rome, ignorant la mécanique lourde d'un synode, les catholiques du Liban ont placé beaucoup d'espoir dans l'assemblée qui s'ouvre dimanche. Ils ont rédigé des contributions, rappelé que le Liban était l'un des derniers bastions de la liberté dans une région d'affrontement entre Orient et Occident. Un espoir démesuré, selon le Père Elias Khalifé, théologien : *« Si le synode nous demande de témoigner en chrétiens sur cette terre du Proche-Orient, nous savons le faire. Mais pour témoigner, encore faut-il exister. Et s'il ne fait rien pour consolider l'existence des chrétiens, ce synode n'aura servi à rien. »*

Henri Tincq

Un voyage de Jean Paul II en 1996

Convoqué en 1991 par le pape en vue d'aider à la *« reconstruction »* morale du pays, le synode du Liban s'ouvre dimanche 26 novembre au Vatican jusqu'au 14 décembre. Il réunira les évêques des Eglises maronite (700 000 au Liban, mais plusieurs millions dans l'émigration), grecque-catholique (environ 200 000), arménienne-catholique, etc. Les Eglises orthodoxes du Liban (300 000) seront observatrices. L'objectif de ce synode est de favoriser la réconciliation dans la population chrétienne, d'enrayer l'émigration, de *« combler le fossé »* entre les fidèles et la hiérarchie, d'encourager le dialogue avec les orthodoxes et surtout avec l'islam. Le pape avait dû renoncer à son voyage à Beyrouth en mai 1994, à la suite de l'attentat du 27 février dans une église de Jounieh (dix morts). Ce voyage pourrait avoir lieu en 1996 pour la remise des conclusions de ce synode.

SOCIAL Le mouvement de grève des fonctionnaires et des agents de services publics contre le plan Juppé pour la Sécurité sociale a été dominé, vendredi 24 novembre, par le blocage du trafic de la SNCF, dont les personnels dénoncent le projet de contrat de plan et les réductions d'emplois qu'il prévoit. Les quatre principaux syndicats de cheminots ont appelé à reconduire la grève au moins pour la durée du week-end. ● LA GRÈVE a été moins suivie, parmi les fonctionnaires, qu'elle ne l'avait été le 10 octobre, mais les manifestations ont réuni davantage de participants : aux étudiants se sont ajoutés des salariés du privé, répondant au mot d'ordre interprofessionnel de la CGT. ● LES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ élaborent avec les syndicats une plate-forme destinée à servir de base à la négociation avec le ministère de l'éducation nationale. *(Lire aussi notre éditorial page 14.)*

Les cheminots, en continuant leur grève, espèrent donner l'exemple

Les fonctionnaires se sont moins mobilisés, vendredi 24 novembre, pour leur retraite qu'ils ne l'avaient fait le 10 octobre contre le gel de leur salaire. Les manifestations ont été massives grâce aux renforts des étudiants et des salariés du privé

COMME EN 1986 ? Après la paralysie quasi-totale du trafic ferroviaire vendredi 24 novembre et la poursuite du mouvement, samedi et sans doute au-delà, le spectre de la *« grande grève »* de l'hiver 1986 ressurgit dans toutes les mémoires. Mais pour le moment seul le nombre impressionnant de grévistes et leur détermination autorisent la comparaison. Vendredi, la direction dénombrait 60 % de grévistes et même 85 % chez les agents de conduite. 40 % des cadres auraient également fait grève, estiment les syndicats.

Forts de cette mobilisation contre le plan Juppé de réforme de la Sécurité sociale et le contrat de plan Etat/SNCF, les principaux syndicats ont, comme prévu, appelé à continuer le mouvement. La fédération générale autonome des agents de conduite (FGAAC, 32 % des agents de conduite aux élections professionnelles) a annoncé dès le milieu de la journée, la volonté de ses troupes de *« poursuivre de 24 heures »* la grève pour *« faire échec aux prétentions de repousser l'âge de la retraite et d'aligner la caisse de prévoyance des cheminots vers le bas au travers de la remise en cause du régime spécial »*.

« PAS TOUCHE AU STATUT »

De son côté, la CFDT a appelé à *« poursuivre le mouvement, le conforter et le consolider dans l'unité syndicale la plus large »*. Ses revendications sont sans ambiguïtés : *« Pas touche au statut, à l'âge de la retraite, à la caisse de prévoyance, arrêt des suppressions de postes, des restructurations et filialisations, copie à refaire pour le prochain contrat de plan »*. Dans la soirée, la CGT lançait son propre appel à la reconduite de la grève, dès samedi pour les roulants et dès lundi pour les sédentaires.

La direction comme les syndicats prévoyaient que le trafic resterait perturbé, au moins jusqu'au mardi 28 novembre. Samedi matin, seul un train sur quatre circulait sur le réseau grandes lignes, TGV compris. Comme la veille, des manifestants bloquaient, en gare du Nord, le départ des Eurostar à destination de Londres. Sur le réseau Ile-de-France, le trafic était totalement interrompu sur la ligne C du RER et sur le réseau banlieue sud-est au départ des gares Paris-Lyon et Paris-Montparnasse. Un train sur deux circulait au départ de Paris-Saint-Lazare. Des assemblées générales devaient se tenir samedi, dimanche et lundi pour déterminer de suite du mouvement, mais les syndicats ne cachaient pas leur souhait de voir celui-ci se prolonger au-delà du week-end.

« Il reviendra aux cheminots de se déterminer mais la CGT a la volonté de faire en sorte que le mardi 28 soit une journée importante contre le plan Juppé. Pour nous, toutes les occasions de rassemblement avec les salariés du privé sont intéressantes », expliquait au *Monde* un dirigeant de la fédération CGT des cheminots, samedi matin. *« Tout va se jouer aux assemblées générales de lundi. La balle est dans le camp du gouvernement. L'Etat doit mettre la main à la poche »*, estimait de son côté un représentant des cheminots CFDT.

Lundi s'annonce comme un jour-charnière. A 8 h 30, Jean Bergougnoux, président de la SNCF, rencontre une nouvelle fois l'ensemble des syndicats. Sur la table, le contrat de plan qui sera présenté sans les données financières sur lesquelles Alain Juppé doit rendre son arbitrage dans les jours prochains. La contribution du premier ministre ne devrait pas être marginale : quelques dizaines de milliards de francs. Matignon devra en effet déterminer la contribution de l'Etat au désendettement de la SNCF. De l'ampleur de cet effort gouvernemental dépendra en grande partie l'avenir de la compagnie ferroviaire. Son endettement présent de 175 milliards de francs lui coûte chaque année 14 milliards de francs de frais financiers, qui expliquent la totalité de son déficit annuel (11 à 12 milliards de francs cette année).

L'EXEMPLE ALLEMAND

Les cheminots gardent à l'esprit l'exemple allemand, au moins dans ses modalités financières. Non seulement le gouvernement d'outre-Rhin a choisi d'apurer un endettement de 70 milliards de marks (environ 240 milliards de francs), mais il s'est aussi engagé, aux côtés des Länder, à donner au ferroviaire les moyens de sa reconquête commerciale en consacrant environ 600 milliards de francs aux investissements sur les dix prochaines années, moyennant une augmentation du prix de l'essence de 80 centimes par litre.

Le gouvernement français n'a pas l'intention de choisir une option aussi claire. Il demande prioritairement à la SNCF de procéder à un redressement comptable. Certes, les aides apportées par l'Etat à la SNCF se feront dans un premier temps à l'allemande. *« Il faut au départ que l'Etat fasse un geste, et en quelque sorte, sans contrepartie »*, a expliqué, vendredi, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, Bernard Pons. Ensuite, l'Etat, qui verse déjà de manière récurrente 40 milliards de francs par an à la SNCF, mesurera ses contributions supplémentaires, tout au long de la durée du prochain contrat de plan, à l'aune de la progression de l'excédent brut d'exploitation de la société ferroviaire. *« Par la suite, je crois qu'il faudra qu'il y ait un effort réciproque de part et d'autre, et pour tout gain de productivité au sein de l'entreprise, il y aura obligatoirement un engagement supplémentaire de l'Etat »*, a expliqué M. Pons, qui rencontrera les syndicats le 1er décembre prochain.

Les syndicats espèrent également peser sur d'autres aspects du contrat de plan. Si le transfert de la responsabilité du transport local aux régions suscite quelques inquiétudes, il n'est pas fondamentalement remis en cause par les syndicats.

INQUIÉTUDES SUR LE « GVT »

En revanche, les engagements que la SNCF s'apprête à prendre en termes de productivité les inquiètent bien davantage. Pourtant, Anne-Marie Idrac, le secrétaire d'Etat aux Transports, veut apparaitre comme le meilleur défenseur des cheminots : elle affirmait mardi 21 novembre *« ne pas aimer le mot de productivité »* et jeudi 23 novembre que *« les nouveaux cheminots seront des cheminots sous statut »*.

La maîtrise de la masse salariale fait craindre aux cheminots la disparition du GVT (glissement vieillesse technicité) qui leur garantissait la non-prise en compte dans l'augmentation générale annuelle des mesures de progression individuelles (promotion, ancienneté...). Les cheminots redoutent également que le plan Juppé pour la Sécurité sociale, non lié au contrat de plan, ne se traduise par une remise en cause des avantages spécifiques de leur régime de retraite.

En raison du rôle de l'entreprise dans la vie du pays, la mobilisation des agents de la SNCF dans les jours qui viennent pourrait inciter les syndicats à prendre appui sur ce mouvement pour amplifier leur action. Ainsi à la RATP, outre le préavis de Force ouvrière pour l'ensemble de la journée du 28, la CGT a déposé un préavis de deux heures en fin de journée dans le métro et un préavis couvrant toute la journée dans le secteur des bus. L'ensemble des syndicats d'EDF-GDF a appelé les agents de ces entreprises à faire grève jeudi 30 novembre contre certains projets de Franck Borotra, nouveau ministre de l'industrie, qui entend, en particulier, ouvrir au secteur privé le capital de Gaz de France.

Christophe Jakubyszyn et Frédéric Lemaître

Au dépôt de Chambéry : 83 % contre le contrat de plan

CHAMBÉRY
de notre envoyé spécial

Quand Chambéry tousse, la SNCF s'enrhume... Jeudi 23 novembre, dès 17 heures, le dépôt de la capitale de la Savoie s'était montré à la hauteur d'une réputation que les responsables syndicaux régionaux finissent pas trouver encombrante. Avec des taux de 70 % à 85 % de grévistes selon les catégories, les « désagréments » évoqués dans l'« avis à la clientèle » affiché sur le panneau lumineux de la gare ont été radicaux : pas un seul train n'a circulé, trente-six heures durant, sur ce nœud ferroviaire stratégique.

De Modane à Ambérieu et de Grenoble à Saint-Gervais, aucun piquet ni aucune occupation n'a été nécessaire pour que le trafic soit paralysé sur des voies parfaitement libres. Du jamais vu depuis une dizaine d'années – le débrayage spontané contre le contrôle des connaissances des roulants, en 1985, et la longue mobilisation contre la nouvelle grille au mérite en 1986-1987 –, ce qui laisse présager un conflit dur.

« TOUT POUR LA ROUTE »

Au bout de l'écheveau de voies sur lesquelles un train à l'arrêt ne risque pas d'en cacher un en mouvement, dans les grands ateliers figés jouxtant la rotonde et sa plaque tournante, magnifiques vestiges d'une époque d'hyperactivité fumante et trépidante, le climat du dépôt n'a rien... d'électrique. L'assemblée générale de vendredi matin s'est tenue dans une belle sérénité, et les représentants syndicaux ont été souvent applaudis, y compris celui de la CFDT, qui a présenté une pétition réclamant la démission de Nicole Notat.

« Vendredi, on se bat pour les retraites et, à partir de lundi, contre le contrat de plan », ont insisté les responsables CGT, qui espéraient bien que les roulants postés comme les sédentaires enchaîneraient les deux actions. Ils ont voté à 83 % pour la reconduction, samedi 25 novembre à 10 heures. A la base, en tout cas chez les agents de conduite, on se disait tout prêt à un tir groupé contre le plan Juppé et les projets de fermeture de lignes et de suppression d'emplois. Et à aller au-delà, tant le désarroi et la colère paraissent profonds dans une corporation qui ne se sent plus respectée.

En défilant au cœur de l'impressionnante manifestation interprofessionnelle qui sillonnait le centre-ville, de la place des Eléphants au pied du château, Régis et Jean-Claude, quarante-quatre et quarante-trois ans, cheminots depuis 1967 et conducteurs depuis 1973, 11 000 à 12 000 francs de salaire mensuel, partageaient la même sombre analyse sur une situation qui ne cesserait de se dégrader. Depuis deux mois, ils ont dû multiplier les débrayages pour s'opposer à la circulation sur les voies SNCF de trains de travaux gérés par une entreprise extérieure (la CFTA, filiale de la Générale des eaux). Ils en ont assez d'être constamment sur la défensive vis-à-vis d'une direction qui les *« traite comme des pions »*.

« Tout pour la route, rien pour le rail, depuis si longtemps ! », soupirait Régis, qui n'est pas près d'oublier qu'après vingt-deux jours de grève, en 1986, l'acquis le plus spectaculaire fut, pour lui, d'obtenir deux draps au lieu d'un drap-sac dans les foyers de repos.

Robert Belleret

Comment l'action revendicative des fonctionnaires s'est transformée

EST-CE L'HÉLIUM des ballons, le vin chaud, la bière de *« la CGT-Paris »*, les Tambours du Bronx, les airs de Piaf, la colère des cheminots, la présence des chômeurs, des métallos, les silhouettes des travailleurs des usines Chausson soudées dans la fierté ? Est-ce le vent, les petites phrases simples de fraternité – *« T'as froid Nono ? »*, *« Ah, c'est juste... »* répond Nono –, la mémoire qui marche le dos courbé, la tête haute comme Lucien, soixante-douze ans, l'ancien gazier de Montreuil qui raconte à qui veut l'entendre qu'il l'a vue naître, lui, la Sécurité sociale, dans un pays en crise, un pays harassé, *« vous vous rendez compte de ce que ça représentait pour nous les ouvriers »* ? Est-ce un vent d'Histoire ou une pensée simple d'héritiers comme celle de Jacky, le métallo de trente-six ans, qui se demande si les morts ne se retournent pas dans leur tombe aujourd'hui, *« ces militants morts qui luttaient en y croyant et ont fait que nous avons ce que nous avons »* ? Est-ce la peur, une menace, un rêve, cette phrase susurrée par l'employée communale d'Ivry, le postier d'Argenteuil, l'instituteur de Paris : *« Il faut que ça pète, que tout le monde s'y mette, la grève, la grève généralisée »* ?



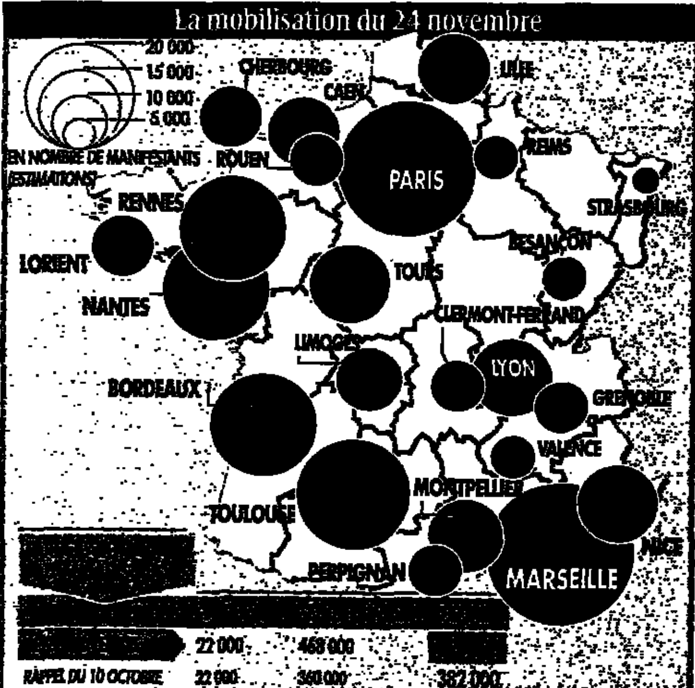
RÉCIT

Il n'y a pas de hasard à voir pêle-mêle, à Paris, les RMistes des associations de lutte contre l'exclusion, les ouvriers de chez Renault, les agents des impôts. Cela semble naturel de les voir prêts à faire des sacrifices et de les entendre dire qu'ils en ont assez de se faire berner en acceptant de partager la misère et pas la richesse. Frédéric, l'instituteur de quarante-deux ans, avait du plaisir – autrefois – à expliquer aux enfants qu'il y avait peut-être une inégalité à la naissance, mais qu'*« en travaillant bien à l'école, on y arrivait »*... Stéphane, vingt-six ans, jardinier municipal à Ivry, ne s'habitue pas à ce qu'on croie qu'il gagne *« des mille et des cents »* dans les cités où il travaille, tout simplement parce qu'il travaille. Dans vingt ans, avec l'ancienneté, il gagnera comme son collègue René, 5 600 francs.

« ÇA NE PEUT PLUS DURER »

Marie, quarante ans, sans emploi depuis trois ans, en fin de droits, dit qu'elle n'a rien à perdre à être de toutes les manifestations, parce que *« les chômeurs, on ne pourra jamais les virer du chômage »*. Jacob l'employé d'Alcatel, Jacky le métallo, Joël, l'ouvrier de chez Renault, Marcel l'aide-soignant, Odette l'infirmière, tous parlent du beau-frère, du fils aîné, du cousin, *« car ça touche tout le monde et ça ne peut plus durer »*. Personne ne trouve injustifiée la revendication des fonctionnaires, vis-à-vis des salariés du privé, qui ont déjà dû faire des sacrifices sur leur retraite. *« Dans le privé, ils se font entuber, et ils disent merci ! »*, ironise Sébastien, élève-professeur des écoles. Luis, élève en travail social dans un IUT, renchérit : *« Il ne faut pas faire l'égalité par le bas ! »*

Ce qui devait être une journée de protestation contre l'allongement de la durée de cotisation des agents de l'Etat devient un gigantesque cri de mécontentement contre le premier ministre et son plan de réforme de la Sécurité sociale. La CGT, auteur de ce détournement, réussit une brillante démonstration de force, en mobilisant de très nombreux salariés du privé. Les organisateurs de la manifestation parisienne avaient pris le soin de la reléguer en queue de cortège, pour bien montrer que son mot d'ordre, *« pour la défense et la rénovation de la Sécurité sociale »*, n'avait rien à voir avec le leur. Du coup, rarement queue de cortège a dû être aussi imposante... Derrière les fonctionnaires de l'Etat et les territoriaux s'étire un fleuve d'ouvriers de la métallurgie, de la chimie, du textile ou du livre. Ils venaient de Thomson, Alcatel, Alsthom, Sextant avionique, Dassault, Renault, Peugeot, RVI ou Ford... La FSU, elle aussi, est venue en nombre, grâce aux cars scolaires affrétés pour la CGT par les municipalités communistes de certaines banlieues parisiennes.



Bien que Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, ait boycotté la journée, nombre de militants de FO sont présents, derrière un cercueil symbolisant *« la mort du code des pensions »*. Des policiers défilent sous la bannière de la CGC. Ils sont *« prêts à faire les sacrifices que leur demande le gouvernement »*, mais il n'est pas question de toucher à leurs acquis sociaux. François, capitaine dans un commissariat des Hauts-de-Seine, blessé par balle au cours d'un hold-up, manifeste pour qu'on n'allonge pas la durée de son activité. Interdit de grève, il avait utilisé ses heures de repos pour venir.

LA REVANCHE DE LA PROVINCE

En province aussi, des policiers se mêlent aux cortèges. D'ailleurs, vendredi, d'une certaine façon, la province militante prend sa revanche sur Paris : ainsi, Marseille, qui se sent si souvent mal aimée, fait presque jeu égal avec la capitale : jamais, depuis mai 1968, autant de manifestants n'étaient descendus dans la rue. *« Avec Chiraquee, tu raquees »*, scandent, avec l'accent, les manifestants qui défilent de la Canebière à la place Castellane – un itinéraire inhabituellement long. Ils sont, sans doute, près de quarante mille durant trois heures. Là encore, le secteur privé (pétrochimie, métallurgie, industrie navale, BTP, agro-alimentaire, banques, assurances) largement représenté, et environ cinq cents étudiants sont venus.

Côté grève, dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est à la SNCF que le mouvement a été le plus suivi. Selon la direction régionale, le taux de grévistes a atteint 81 % (dont 93 % des agents de conduite et 96 % des contrôleurs) soit 6 % de plus que le 10 octobre. Le trafic s'est limité, en tout et pour tout, à deux aller-retour Marseille-Paris, soit quatre trains sur huit cents circulant en temps normal. A la Poste, en revanche, la grève n'a été observée que par 45,74 % du personnel, tous établissements confondus, au lieu de 66,64 % en octobre.

Rhône-Alpes n'est pas en reste. *« Nous sommes trente mille »*, a claironné le speaker, avec un rien d'exagération, quand le cortège s'est arrêté vers 13 heures, place Bellecour. Ils sont, en tout cas, sûrement plus près de vingt mille. Enseignants et fonctionnaires composent le gros de la foule. Dans le Rhône, un professeur sur deux a répondu au mot d'ordre, et, selon les chiffres fournis par la préfecture, les administrations ont enregistré des taux de grévistes sensiblement plus faibles. La CGT a mobilisé, pour l'occasion, ses bataillons de Renault-Véhicules industriels. Ce cortège très sage a été égayé par quelques étudiants et quelques lycéens qui rapaient, sur un air de MC Solaar, *« qui sème la misère récolte la colère »*.

Lyon, mais aussi Toulouse, Rennes, Grenoble, Clermont-Ferrand, Caen, Limoges, Dijon, Nice, Rouen, Lorient ou Belfort... Un peu partout, les records de participation à la manifestation du 10 octobre sont au moins égalés, quand ils ne « tombent » pas. A Bordeaux, ville dont M. Juppé est

NON SEULEMENT ON PREND DES MESURES IMPOPULAIRES MAIS ON NE SAIT PAS LES FAIRE PASSER.

PESSIN

Les présidents d'université préparent une « plate-forme » avec les étudiants et les enseignants

ALORS QUE LE CONFLIT dans les universités entre dans sa septième semaine, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, pourrait se retrouver face à un front uni des présidents d'université et de plusieurs organisations d'enseignants et d'étudiants. Durant la journée et la nuit de vendredi 24 novembre, des contacts ont été établis entre ces syndicats pour parvenir à une « plate-forme commune » qui serait proposée comme base de négociation au ministre.

Ce texte s'inspire des *« contre-propositions »* de la conférence des présidents d'université, qui, jeudi 23 novembre, avaient jugé *« insuffisantes »* les mesures du plan d'urgence présenté par M. Bayrou (*Le Monde* des 22 et 23 novembre). Il reprend également les points principaux de l'appel lancé par la coordination nationale au soir de la manifestation du mardi 21 novembre.

En premier lieu, le texte souligne que *« la situation des universités appelle à la fois un plan d'urgence et un engagement de l'Etat pendant plusieurs années, dans le cadre d'une loi de programmation »*. Tout en reconnaissant certains aspects positifs du plan de M. Bayrou (refus de la sélection, politique d'orientation), ce texte demande néanmoins *« une augmentation des moyens inscrits au budget 1996 »*.

Cet effort a été chiffré par les présidents d'université : il porte sur la création, en 1996, de 1 100 postes d'enseignants et de 1 200 emplois de personnels de service. Il prévoit également pour 1996 l'attribution de 370 millions de francs de nouveaux crédits de fonctionnement. Enfin est demandée l'inscription, dès le 1er janvier 1996, d'un crédit de 2 milliards de francs *« au minimum »* pour les travaux de première urgence de mise en sécurité des bâtiments universitaires.

En deuxième lieu, le texte souligne la nécessité de relancer la politique contractuelle entre l'Etat et les universités, qui doit faire l'objet *« d'engagements garantis par une loi de programmation »*. Enfin, troisième volet de cette déclaration : l'ouverture d'une concertation rapide sur les problèmes de fond des universités (statut de l'étudiant, premier et deuxième cycles, orientation, politique de recherche, financement des universités).

L'ACCORD DE L'UNEF-ID

Après de longs débats internes, le bureau national de l'UNEF-ID a, tard dans la soirée de vendredi, souscrit à ce texte. De son côté, la Fédération des associations générales d'étudiants (FAGE), qui regroupe des associations locales et une partie des corpos, avait fait savoir que *« les propositions de la CPU semblaient légitimes et raisonnables »*. Tandis que le SGEN-CFDT a aussitôt donné son aval, ainsi que la FEN, Michel Deschamps, secrétaire général de la Fédération syndicale unifiée (FSU), a exprimé « *un* a priori *favorable pour trouver un accord le plus large possible* », mais il s'est montré soucieux de ne pas précipiter une *« démarche qui donnerait l'impression de dresser une partie du mouvement contre une autre »*.

Pour tenter de créer un choc, les premiers signataires de cette déclaration ont réservé un temps très court à la consultation de toutes les organisations : elles étaient invitées à s'y associer ou non avant samedi 18 heures. Parmi elles, ont été consultés la Fédération des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur, les parents d'élèves de la FCPE et de la PEEP, les syndicats FO et FERC-sup (syndicat des personnels CGT) et l'Union nationale inter-universitaire (UNI), proche du RPR.

L'UNEF, qui réunit des assises dimanche 26 novembre, se refusait, vendredi soir, à signer *« tout texte en deçà de l'appel de la coordination nationale »* et exprimait ses craintes d'une démarche visant à *« court-circuiter et à trahir le mouvement, qui continue de s'élargir »*.

De fait, le mouvement étudiant ne donne pas de signes de faiblesse. Après avoir participé dans de nombreuses villes aux manifestations de vendredi, les étudiants occuperont plusieurs universités durant le week-end, comme celle de Nantes, où le président, Jacques-Henri Jayez, et le conseil d'administration de l'université ont décidé, par solidarité, de se joindre à eux. Occupation votée à Tours également, ainsi qu'à Bourges, Nice et Toulouse, campée dans sa détermination.

Michel Delberghe et Béatrice Gurrey

Les syndicats subissent l'onde de choc de la réforme de la Sécurité sociale

Malaise à FO, crise à la CFDT, émergence de l'UNSA et de la FSU : le plan Juppé pourrait accélérer la recomposition du paysage syndical

LE PLAN JUPPÉ pour la Sécurité sociale n'en finit pas de déclencher des ondes de choc syndicales. Depuis le 15 novembre, les trois grandes organisations françaises – FO et la CFDT, mais aussi, dans une moindre mesure, la CGT – sont entrées dans une phase d'ébullition.

Vendredi 24 novembre, Marc Blondel brillait par son absence à la manifestation parisienne, puisque FO avait décidé de ne pas participer à cette journée d'action. Nicole Notat, violemment prise à partie par une poignée de militants CFDT *(lire ci-dessous)*, a été plus ou moins contrainte de battre en retraite. Quant à Louis Viannet, caracolant en tête de la manifestation, il est à dix jours d'un congrès décisif pour les orientations de la CGT dans lequel rien n'est joué.

M. Blondel peut bien se féliciter *« de l'ampleur du mouvement de grève à la SNCF »* : cette provocation ne masque pas le malaise qu'a créé, au sein de sa confédération, sa décision de se retirer de la manifestation du 24 novembre et d'appeler à manifester, seul au départ, pour la défense de la Sécurité sociale, le 28 novembre. La présence à Paris d'une forte délégation de FO conduite par les fédérations des PTT et des finances, plus la décision de certaines unions départementales – dans l'Hérault, la Savoie, Drôme-Ardèche – de participer à la journée de vendredi illustrent le divorce avec la position confédérale.

Il est désormais plus que vraisemblable que M. Blondel devra affronter un challenger pour le poste de secrétaire général lors du congrès prévu en février 1996. Cette décision, qui devrait être prise dans la semaine du 27 novembre par les opposants à M. Blondel, serait sans précédent dans l'organisation. Elle serait en partie motivée par le revers que le secrétaire général a subi en ne se faisant pas entendre par le gouvernement sur la Sécurité sociale (*Le Monde* du 23 novembre).

« MOUTONS NOIRS »

En déclarant, jeudi 23 novembre, sur RMC, que Jacques Chirac n'avait *« pas tenu ses engagements »*, M. Blondel a amorcé un début d'explication. Cependant, alors qu'il s'apprête à redemander la confiance pour trois ans à ses militants, l'isolement de FO et la perte probable de ses places fortes dans le système de protection sociale pèseront lourd dans la balance.

Alors que M. Blondel apparaît régulièrement dans les sondages d'opinion comme le syndicaliste qui a la plus forte image auprès des salariés, il n'a pas su la faire prospérer en faveur de son organisation. Pire : il aurait mené une stratégie hasardeuse, qui conduit FO « dans le mur ».

La situation de Nicole Notat, dans une configuration inverse, n'est pas plus confortable. La secrétaire générale de la CFDT a certes son congrès derrière elle, mais, après la grande fête de la solidarité à Charléty, le 7 octobre, qui avait scellé la réconciliation de la famille cédédiste, elle est accusée d'avoir réveillé la fracture de sa confédération par son appréciation positive du plan Juppé. Elle fait face à une contestation des militants de base plus que des structures intermédiaires. Pour une partie des militants, son soutien critique au gouvernement et sa position de partenaire privilégié du patronat sont en porte-à-faux avec ce qu'ils vivent au quotidien.

Rappelant les « *moutons noirs* », naguère dénoncés par Edmond Maire, Mme Notat a expliqué, vendredi, avant de quitter la manifestation, qu'*« il y a, à la CFDT, une minorité qui est en désaccord global »*. *« Plus ils se sentent minoritaires, plus ils deviennent radicaux dans leur expression, plus ils sont bruyants, plus ils ont recours à des pratiques qui, très franchement, ne sont pas tellement celles de la CFDT »*, a-t-elle dit. La marge de manœuvre de la secrétaire générale demeure étroite. Une crise interne, tout comme une rupture avec son aile gauche, l'affaibliraient sensiblement et rendraient caduque sa volonté de faire de la CFDT le syndicat qui compte dans la vie contractuelle de demain.

A dix jours de son congrès, du 3 au 8 décembre, le secrétaire général de la CGT semble jouer sur du velours. La situation sociale tendue accrédite les thèses défendues par sa centrale. Seul des cinq dirigeants syndicaux présents dans le carré de tête de la manifestation parisienne, Louis Viannet a pu donner le *la*, en appelant à la construction *« d'un rassemblement unitaire le plus large possible »*. La CGT est, de loin, l'organisation qui a le plus mobilisé.

LE PARI DE LOUIS VIANNET

Toutefois, M. Viannet est engagé dans un délicat processus d'évolution « en douceur » de sa centrale. Le 21 novembre, lors de la dernière réunion du comité confédéral national avant le congrès, il a globalement obtenu gain de cause sur les futurs organes de direction (*Le Monde* daté 24-25 novembre), mais il devra batailler ferme pour obtenir un bureau confédéral à sa convenance. Avec seize membres, dont plusieurs femmes parmi les nouveaux, la composition du nouvel exécutif de la CGT sera déterminante pour l'avenir du changement entamé au sein de la CGT.

Enfin, les manifestations du 24 novembre sont un test réussi pour la FSU comme pour l'UNSA. Ces deux organisations, issues de l'implosion de la FEN il y a trois ans, ont su mobiliser les enseignants et les fonctionnaires qui forment les gros bataillons de leurs effectifs. La présence remarquée de SUD (Solidaire unitaire et démocratique), née il y a sept ans d'une exclusion de la CFDT, et du SNUI (Syndicat national unifié des impôts), qui sont engagés dans l'aventure du « groupe des dix » – lequel devrait se constituer, le 30 novembre, en union syndicale – est aussi un signe : le processus de décomposition-recomposition du syndicalisme, qui a pour pendant négatif une plus grande atomisation des forces syndicales, ne serait-il pas en train de s'accélérer ?

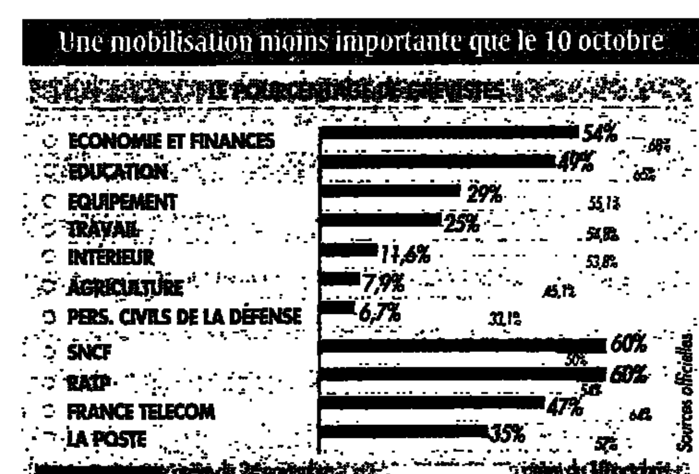
Alain Beuve-Méry

Les policiers parisiens sifflent M. Debré

Avant de participer à la manifestation syndicale parisienne, plus de quatre mille gardiens de la paix parisiens s'étaient réunis, jeudi 23 novembre, au Palais des congrès de la porte Maillot, à l'appel du Syndicat général de la police (SGP, premier syndicat de gradés et gardiens parisiens, affilié à la Fédération autonome des syndicats de policiers). Jean-Louis Arajol, secrétaire général du SGP, a évoqué la possibilité d'une *« grande manifestation nationale »* de policiers.

***« Pas de budget pour la police, pas de police pour le budget ! »*, a menacé M. Arajol, très applaudi lorsqu'il a qualifié Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, *« d'illusionniste et de David Copperfield de la police »*. M. Arajol a demandé au président de la République de *« redresser la barre »*. Critiquant la baisse du pouvoir d'achat, la prolifération des polices municipales et l'utilisation de l'armée pour des missions de sécurité publique, le SGP réclame une *« compensation financière »* des efforts fournis depuis le déclenchement du plan « Vigipirate ».**

Une mobilisation moins importante que le 10 octobre



en journée de protestation anti-Juppé

maire, quelque vingt-trois mille personnes scandent *« Juppé, du balai, Chirac, au placard ! »* Des bousculades ont eu lieu lorsque des ouvriers de la CGT ont tenter de franchir un cordon de CRS pour accrocher une banderole sur la façade de la mairie.

Pourtant, Alain Juppé peut respirer : *« Si deux millions de personnes descendent dans la rue, mon gouvernement n'y survivra pas »*, avait-il admis dans un entretien à *Sud-Ouest*, après la présentation de son plan sur la Sécurité sociale. A en Charles Millon. M. Juppé a songé qu'il était préférable de rester à Paris pour cette veillé d'armes un peu particulière. Il en profité, vendredi, pour recevoir le ministre de l'équipement, du logement et des transport, Bernard Pons, qui a la tutelle des chemins de fer, et le secrétaire d'Etat aux transport, Anne-Marie Idrac.

Si M. Juppé est resté à Paris, c'est aussi pour voir le président de la République, avec lequel il a eu un entretien de trois quarts d'heure dans la matinée. Cette rencontre moment qui seront chargés d'occuper le terrain médiatique : Jacques Barrot pour la « Sécu », François Bayrou pour les étudiants et Dominique Perben pour les fonctionnaires. A l'Elysée, on remarque que Jacques Pilhan, qui a en charge la communication du président de la République et s'occupe également de celle du premier ministre, a quitté l'Elysée immédiatement après M. Juppé. L'ancien conseiller en communication de François Mitterrand n'a pas assisté à l'entretien entre M. Chirac et M. Juppé, mais il est resté, dans une pièce attenante, avec le secrétaire général de la présidence et le directeur du cabinet du premier ministre.

UN PAYS PARALYSÉ

Dans la soirée, les télévisions ont fait le bilan de la journée. Côté médias, si la presse nationale n'est pas parue, une partie des quotidiens régionaux ont été publiés. Le journal national de la mi-journée de France 3 n'a pas été diffusé vendredi 24 novembre en raison de la grève observée par une partie des personnels techniques et administratifs. Les journaux régionaux et le « 19/20 » national de France 3 ont été également écourtés. Le pays a été quasiment paralysé, en raison de la grève des transports. A Paris, le métro est resté fermé sur la plupart des lignes, et seuls 10 % des bus ont circulé. Les embouteillages ont été faramineux et les automobilistes encore plus démonstratifs qu'à l'ordinaire.

croire le ministère de l'intérieur, il y a 490 000 manifestants dans toute la France, soit 100 000 de plus que le 10 octobre. Même avec le correctif d'usage, on est loin du chiffre fatidique, que personne, d'ailleurs, ne revendique : le premier ministre peut préparer la suite, qui ne s'annonce pas facile. Jeudi, il avait décidé d'annuler un déplacement sur le porte-avions *Foch* et à la base aéronavale de Hyères (Var), en compagnie du ministre de la défense, n'était pas inscrite à l'agenda présidentiel. Officiellement, le premier ministre présentait à Jacques Chirac le plan pour les PME-PMI qui sera rendu public dans les prochains jours. Les deux hommes évoquaient aussi le plan national d'intégration urbaine ainsi que la réforme fiscale, dont l'échéance est plus éloignée.

La situation sociale, évidemment, était aussi au menu. Les ministres intéressés par les revendications du

Récit du service France avec nos reporters et correspondants

Nicole Notat bousculée par les siens

Nicole Notat a été victime, vendredi 24 novembre, pendant la manifestation parisienne, d'une agression perpétrée par ses propres troupes. Arrivée vers 11 heures, place de la République, elle fut huée, mais le service d'ordre veillait. Vers 13 heures, au moment où elle quittait le cortège pour se rendre à un déjeuner avec Marc Vilbenoît, président de la CFE-CGC, elle a été poursuivie par une poignée de militants de la CFDT, excédés par son soutien apporté au plan Juppé. Bousculée, injuriée, Nicole Notat, un pâle sourire aux lèvres, a dû parcourir les 300 mètres de la rue Béranger, aux abords du lieu de départ de la manifestation, au pas de course. Une voiture l'attendait au bout de la rue, dans laquelle la secrétaire générale s'engouffra. Partie en trombe, la voiture fut bloquée vingt mètres plus loin tandis qu'un déluge de coup de pieds et de poings s'abattait sur la carrosserie.

RÉACTIONS

■ **LE PARTI SOCIALISTE** s'est félicité, vendredi 24 novembre, *« du succès de la journée de mobilisation contre le plan Juppé sur la Sécurité sociale »*. Dans un communiqué, le PS affirme : *« Des Français de plus en plus nombreux s'opposent à la politique du gouvernement parce qu'elle est socialement injuste et qu'elle menace d'asphyxier l'économie par de nouveaux prélèvements sur les ménages. L'obstination du gouvernement à vouloir taxer davantage les revenus les plus modestes pendant qu'il allège les droits de succession des plus grosses fortunes ne peut rencontrer que davantage de résistance. Le gouvernement doit cesser d'essayer de dresser les salariés du privé contre ceux du public. M. Juppé constatera qu'il ne suffit pas d'avoir l'approbation des marchés financiers pour avoir celle des Français. »*

■ **DOMINIQUE PERBEN, ministre de la fonction publique :** *« Il faut que les fonctionnaires comprennent bien que, dans son projet, le premier ministre a fixé l'objectif – les quarante annuités pour la retraite –, mais a également dit qu'il fallait discuter des modalités et, pour cela, une commission va être mise en place dès cette semaine. »*

■ **JACQUES BARROT, ministre du travail et des affaires sociales :** *« Il n'y a pas d'alternative à l'adaptation de l'ensemble de la société française. »* Le ministre a précisé, sur France 2, qu'*« une commission va entendre tout le monde »* pour *« essayer d'avoir une meilleure égalité des retraites »*.

■ **GILLES CARREZ, secrétaire national du RPR à la fonction publique :** *« Il est regrettable que les syndicats de la fonction publique s'opposent au principe même de la réforme. D'autant plus que le gouvernement est déterminé à la mettre en œuvre de manière progressive et équitable, ainsi que dans la plus large concertation avec les représentants des fonctionnaires. »*

■ **HÉLÈNE LUC, présidente du groupe communiste, républicain et citoyen du Sénat**, a demandé *« le retrait du plan Juppé sur la protection sociale »*, en expliquant que *« le chef de l'Etat et le premier ministre doivent tenir compte du total désaccord des manifestants »*.

■ **GEORGES SARRE, porte-parole du Mouvement des citoyens :** *« Le gouvernement ne cesse de dresser les diverses catégories sociales les unes contre les autres, d'augmenter les prélèvements obligatoires au détriment de la consommation et donc de l'emploi. Il enchaine brutalement les pseudo-réformes dans une optique purement financière. »*

■ **ALAIN KRIVINE, porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire :** *« Le ras-le-bol généralisé de la jeunesse et du monde du travail face aux attaques brutales du gouvernement rend le climat social explosif. Faire reculer Juppé est un objectif à portée de main. »*

Le PS propose une réforme de la protection sociale qui ne se limite pas à ses aspects financiers

Le rapport de Mme Guigou dénonce les risques « d'étatisation et de centralisation »

Le Parti socialiste a adopté, mercredi 22 novembre, un rapport sur « l'avenir de la protection sociale » qui a fait l'objet de trois discussions au bureau national. Mercredi 8 novembre, les socialistes avaient discuté du constat, sur fond de rumeurs sur le plan gouvernemental. Mercredi 15 novembre, ils avaient été surpris par un plan qui n'était pas le replâtrage prévu. Le 22 novembre, ils ont enfin boudé leur discussion.

NON SANS DOULEUR, le Parti socialiste a fini par adopter, mercredi 22 novembre, le rapport d'Elisabeth Guigou, secrétaire nationale aux questions sociales, sur « l'avenir de la protection sociale ». La discussion de ce document de vingt-deux pages au bureau national a été perturbée par le « plan Juppé » sur la Sécurité sociale, mais finalement, mercredi, après un (ferme) « *discours de la méthode* » de Lionel Jospin sur l'expression à l'extérieur des positions du PS, les cinquante-six votants ont un peu amendé, puis adopté le rapport Guigou à la quasi-unanimité puisqu'il n'y a eu que trois voix contre (Gauche socialiste) et trois abstentions (Jean Poperen et ses amis).

Ce texte affirme, d'emblée, qu'« *une politique de protection sociale dont la sécurité sociale est le pivot ne peut se réduire à sa dimension financière* », même si « *la lutte contre les déficits, qui minent aujourd'hui cet irremplaçable édifice, constitue aussi une exigence sociale* ». La première partie dresse un constat accablant : « *Le niveau de remboursement des soins nous place au seizième rang des pays développés comparables et les inégalités ont tendance à s'accroître* ». Aucun régime ne trouve grâce. L'assurance-maladie ? Le rapport qualité-prix « *s'est sensiblement détérioré* ». L'assurance-vieillesse ? Elle « *n'est pas préparée à franchir, dans de bonnes conditions, la marche démographique qui se profile* ». La famille ? De « *profondes inégalités* » affectent le versement des prestations. La « *dérive financière* » est aussi dénoncée. Comparant les déficits cumulés de 1988 à 1992 (moins de 50 milliards de francs pour le régime général) et de 1993 à 1995 (180 milliards de francs), le rapport affirme que les « *erreurs de la droite* » ont aggravé les causes structurelles de cette dérive.

La seconde partie réitère les critiques du PS contre le « plan Juppé » : opposition à des « *prélèvements massifs et socialement dangereux* » ; scepticisme sur la « *volonté effective de réduire les dépenses* » ; inquiétude quant aux « *risques d'étatisation et de centralisation de la gestion au détriment de la démocratie sociale* ». Dans la troisième partie, les propositions visent « *une approche radicalement différente* » et reprennent, en partie, des idées de la plate-forme présidentielle de M. Jospin.

Le PS se prononce pour une politique de santé « *guidée par des impératifs d'égalité, de qualité et de sécurité* », ce qui implique « *une maîtrise des dépenses et par conséquent d'un contrôle de l'offre de soins* ». Le rapport se fonde sur la loi Teulade de 1993, dont la droite est accusée d'avoir « *saboté l'application* » : définir des objectifs ; « *responsabiliser les acteurs et d'abord ceux qui offrent les soins* » ; « *sanctionner les dérapages et donc élaborer des instruments d'évaluation* » ; renforcement du rôle du généraliste ; politique régulatrice du médicament ; mobilisation des dispositifs de la loi hospitalière de 1991 pour « *conforter les performances du service public hospitalier et son statut de pôle d'excellence de la santé publique* ».

Sur les retraites – « *possibilité d'un départ anticipé à taux plein pour quarante ans de cotisations* » –, comme sur la famille – « *instaurer au plus vite une modulation des prestations familiales selon le niveau de ressources* », le PS reprend des propositions de campagne de son premier secrétaire. Jugeant le financement actuel « *financièrement défaillant, économiquement néfaste et socialement injuste* », le rapport propose « *d'élargir et d'étendre le recours à la CSG. Il s'agit en effet de remplacer progressivement les cotisations assises sur les seuls salaires par un dispositif sollicitant tous les revenus* ». « *Aucune ambition pour la France n'est possible sans le souci absolu de préserver sa protection sociale* », souligne le document en conclusion. Au passage, est évoquée l'idée d'un paritarisme « *rénové et redéfini* » sans que les socialistes entrent davantage dans le détail.

Michel Noblecourt

Bien installé dans l'opposition, Jacques Delors écarte toute idée de retraite

JACQUES DELORS EST DE RETOUR. Il est bien dans l'opposition et il n'envisage nulle retraite politique. Tel est le message que l'ancien non-candidat à l'élection présidentielle a voulu faire passer, jeudi 23 novembre, à « Invité spécial », sur France 2. Depuis sa visite à Jacques Chirac, le 14 novembre, où le porte-parole de l'Elysée avait assuré que l'ancien président de la Commission européenne avait jugé « *crédible* » la politique économique du président de la République, le microcosme bruissait de rumeurs sur un rapprochement avec la majorité.

Très offensif, et même virulent dans la forme, M. Delors, qui siège comme invité au bureau national du PS, a levé les ambiguïtés, en estimant d'emblée que le début de la présidence Chirac représentait « *six mois de perdus pour la France* ». Tout en délivrant quelques bons points au chef de l'Etat sur la Bosnie – comme Lionel Jospin, – sur ses positions sur Vichy – comme Michel Rocard, – ou sur « *une certaine manière de se comporter comme président de la République vis-à-vis des Français* », il a condamné, comme – presque – tous ses amis socialistes, la reprise des essais nucléaires : « *Que d'impulsivité, que d'arrogance pour rien !* »

CONDAMNATION GLOBALE DU PLAN JUPPÉ

« *Ce qui m'a surpris le plus en mal*, a-t-il ajouté pour achever son réquisitoire, *c'est qu'il* [M. Chirac] *soit resté toujours aussi impulsif qu'il l'était quand il était jeune et qu'il confonde souvent volontarisme et réalisme, coup de menton et fermeté.* » Dur pour M. Juppé – « *très doué* », il ne sait « *pas faire travailler une équipe* », – inquiet de « *l'addition des mécontentements* », il voit dans le tournant du 26 octobre la confirmation que la France sera au rendez-vous de la monnaie unique en 1999, mais « *la priorité à la lutte contre les déficits, ce n'est pas un projet de société* ». Loin de relancer la cacophonie socialiste sur la Sécurité sociale, il a « *condamné globalement* » le plan Juppé, « *injuste, aléatoire dans sa méthode d'exécution* » et comportant « *un risque d'étatisation* ».

Cet homme de la « deuxième gauche » n'a pas parlé de la présence, au congrès centriste de Lyon, de membres de Témoin, le club qu'il a fondé, mais il a coupé court à tout rapprochement en reprochant à François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, d'avoir « *manqué de prévoyance* ». Pour lui-même, Jacques Delors a écarté toute idée de retraite politique : pour l'avenir, il garde « *toujours une marge de disponibilité* » car « *on ne sait jamais* ».

M. N.

La loi sur l'aménagement du temps de travail assouplie

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté, jeudi 23 novembre, une proposition de loi de l'UDF qui vise à assouplir les dispositions de la loi quinquennale sur l'emploi, laquelle prévoyait, pour une durée de trois ans, le versement d'une aide de l'Etat aux entreprises expérimentant l'aménagement et la réduction du temps de travail. Le texte adopté par les députés (RPR et UDF ont voté pour, tandis que le PS s'abstenait et que le PC votait contre) est destiné à rendre plus attractif un dispositif qui n'a donné lieu, en deux ans, qu'à treize conventions.

PARLEMENT

L'aide de l'Etat devient une exonération de cotisations sociales patronales pour les entreprises. Le taux de cette exonération, d'une durée de dix ans, est de 50 % pour la première année et de 30 % pour les neuf années suivantes. Enfin, l'obligation de réduction de salaire est supprimée, et la durée pendant laquelle l'entreprise s'engage à maintenir ses effectifs passe de trois à deux ans. Les autres conditions demeurent inchangées : la réduction de la durée du travail doit être d'au moins 15 %, et l'entreprise doit s'engager à embaucher dans un délai de six mois au moins 10 % de salariés supplémentaires. C'est la première fois qu'est appliquée la modification constitutionnelle permettant à chacune des Chambres du Parlement de fixer elle-même, une fois par mois, son ordre du jour pour débattre de propositions de lois.

L'immunité parlementaire européenne de M. Tapie en question

LE PARLEMENT EUROPÉEN a été saisi, jeudi 23 novembre, pour la première fois, d'une demande de levée de l'immunité de Bernard Tapie, député européen depuis juin 1994. La requête, transmise par le procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence et liée à l'enquête sur les comptes de l'Olympique de Marseille, est le pendant d'une demande identique adressée par la justice à l'Assemblée nationale qui a conduit, le 21 novembre, à une levée partielle de l'immunité parlementaire de M. Tapie, député des Bouches-du-Rhône. Le Parlement européen ne pourra pas se prononcer sur la demande de levée de l'immunité parlementaire européenne de M. Tapie avant ses sessions plénières de janvier ou de février 1996. – (*Corresp.*)

■ **TRANSPARENCE : L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 23 novembre,** un projet de loi visant à élargir la composition de la commission pour la transparence financière de la vie politique. Depuis les lois du 19 janvier et du 8 février 1995 sur le financement de la vie politique, cette commission, créée en 1988, a vu ses compétences sensiblement élargies puisqu'elle est désormais chargée de contrôler le patrimoine de 12 000 élus nationaux et locaux, au lieu de 350 auparavant. Jusqu'à présent composée de trois membres de droit (vice-président du Conseil d'Etat, premier président de la Cour de cassation et premier président de la Cour des comptes), la commission va être renforcée par six membres titulaires et six suppléants.

■ **SOUTIEN AUX PME : L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 23 novembre,** une proposition de loi d'Alain Gest (UDF-PR, Somme) permettant l'utilisation des ressources des codevi par les collectivités locales pour des « *dépenses d'équipement* » destinées à favoriser l'activité et l'implantation des PME. Le gouvernement, réservé sur ce texte, ne l'a accepté qu'à la condition expresse qu'il soit d'abord expérimenté pendant un an, avant d'être éventuellement reconduit. Le montant des fonds codevi affectés aux collectivités locales sera limité à 10 % des quelque 175 milliards de francs des encours.

■ **EUROPE : Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale,** a souhaité, vendredi 24 novembre, lors d'un entretien avec le président de la République, que la conférence intergouvernementale de 1996 soit l'occasion d'une meilleure association des Parlements nationaux aux décisions communautaires, afin de réduire le « *déficit démocratique* » des institutions européennes. Il a plaidé pour une intervention des Parlements nationaux dans les décisions communautaires « *en amont et en aval* » des travaux du conseil des ministres européens.

■ **ÉLYSÉE : Le président de la République a reçu,** mercredi 22 puis jeudi 23 novembre, deux groupes de parlementaires. D'ici au mois de février, le chef de l'Etat a l'intention de recevoir ainsi l'ensemble des députés et sénateurs, de la majorité comme de l'opposition. Jacques Chirac entend témoigner de l'attention qu'il porte aux parlementaires, de droite comme de gauche.

Le Centre des démocrates sociaux se transforme en Force démocrate

François Bayrou s'est fixé comme préalable indispensable à l'élargissement de sa formation l'aggiornamiento idéologique de sa famille politique. Le mouvement centriste a entrepris une refondation qui intervient dans le cadre d'un processus de rénovation de l'UDF

Le Centre des démocrates sociaux (CDS) a passé la main. Après dix-neuf ans d'existence, le dernier avatar de la démocratie-chrétienne française a prononcé sa propre dissolution, vendredi 24 novembre, au parc Eurexpo à Chassieu, dans la banlieue lyonnaise, afin de laisser place, samedi 25 novembre, à la Force démocrate. La famille centriste avait choisi le huis clos pour procéder à cette opération destinée à donner à son président, François Bayrou, l'outil politique plus conquérant qu'il a entrepris de forger. Cette refondation intervient dans le cadre d'un processus de rénovation de l'UDF qui doit aboutir fin mars 1996. M. Bayrou s'est fixé, comme préalable à son élargissement, l'aggiornamento idéologique de sa formation. M. Bayrou, qui cherche à s'attacher de nouveaux fidèles, peut déjà compter sur le ralliement du Parti social-démocrate d'André Santini, qui sera présent à Lyon. Alors que François Léotard était attendu samedi, Simone Veil a annoncé, vendredi, son adhésion aux Adhérents directs de l'UDF.

LYON
de notre envoyée spéciale

Pour répondre à la pressante invitation de François Bayrou, qui comptait sur leur nombre pour démontrer, lors de ce congrès de « refondation », que le centre n'est pas condamné à l'inorganisation, les militants centristes ont dû braver les embûches tendues par les agents de la SNCF et les contrôleurs aériens en grève. Mais, même s'il l'a un temps envisagé, ni les mouvements des fonctionnaires ni l'agitation estudiantine n'ont finalement décidé M. Bayrou à reporter cette réunion.

Le principe de cette transsubstantiation était programmé depuis plusieurs mois. En préférant, en décembre 1994, François Bayrou à Bernard Bosson pour succéder à Pierre Méhaignerie à la présidence du CDS, les centristes avaient donné leur bénédiction au projet benoîtement formulé par le ministre de l'éducation nationale : construire un *« grand mouvement politique capable de gouverner la France »*. Ces militants, davantage habitués à gérer l'héritage de leurs devanciers, s'étaient alors laissé séduire par les perspectives plus ambitieuses que leur proposait le président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques. Le centre, leur répète-t-il depuis, ne doit plus se contenter d'être un appoint dans des majorités dominées par d'autres, mais il doit au contraire, en passant *« de l'esprit de gestion à l'esprit de conquête »*, se donner les moyens de partir à l'assaut des fonctions politiques les plus éminentes. Et puisque après l'élection présidentielle l'heure de la recomposition devait sonner, autant l'organiser pour son propre compte.

De fait, l'état peu enviable de l'UDF aujourd'hui a de quoi nourrir l'appétit d'entrepreneurs ambitieux. Depuis l'élection de Jacques Chirac, la confédération est paralysée. Pour tenter de la sortir de sa léthargie, ses dirigeants se sont lancés dans un processus de rénovation censé aboutir à la fin mars 1996. D'ici là, ses deux principales composantes, le Parti républicain et les centristes, ont entrepris de se refaire une jeunesse. Dans cette course de vitesse, la formation de M. Bayrou a pris de l'avance. Forts de leur unité pendant la campagne présidentielle – les partisans de M. Chirac y ont été en nombre infime –, les centristes n'ont pas connu les déchirements postélectoraux du PR. Quand François Léotard en est encore à solder les comptes avec les giscardo-chiraquiens du Parti populaire pour la démocratie française (PPDF) d'Hervé de Charette et à rassembler la famille dispersée, M. Bayrou peut déjà espérer s'attacher de nouveaux fidèles et rêver, à terme, de supplanter l'UDF dans l'organisation de la droite non RPR.

En attendant, il peut se prévaloir d'avoir su attirer, au baptême de son nouveau parti, tout ce qui à l'UDF n'est pas giscardien. Echange de bons procédés, M. Léotard, qui avait accueilli M. Bayrou le 18 novembre lors du conseil national du PR, afin de témoigner ostensiblement de la solidité de l'alliance qu'ont nouée les deux hommes pour prendre le contrôle de la confédération, devait rendre la politesse, samedi. Le Parti radical et les Adhérents directs, qui viennent de passer un contrat d'association, seront également de la partie. Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, serait fondé à suspecter que cette cérémonie de baptême se double d'une réunion de conjurés. M. Bayrou est cependant loin d'avoir partie gagnée. L'avantageuse représentation du CDS dans les gouvernements d'Edouard Balladur puis d'Alain Juppé n'a pas effacé la perte d'influence subie par les centristes aux élections législatives de mars 1993. Alors que le RPR et le PR n'étaient pas loin d'avoir doublé leur représentation à l'Assemblée nationale, les centristes n'avaient que très peu profité de la vague « bleue » d'il y a deux ans.

« DE BALLADUR A DELORS »

Pour rééquilibrer la représentation du centre face aux libéraux du PR, M. Bayrou doit donc impérativement, d'ici là, atteindre son second objectif : recruter largement au-delà des rangs traditionnels du centre. Certes, le Parti social-démocrate d'André Santini, député des Hauts-de-Seine, a préféré les sirènes centristes au pôle réformiste imaginé avec le Parti radical et les Adhérents directs de l'UDF ; l'ancien ministre d'ouverture Bruno Durieux a rejoint sa famille d'origine, et Brice Lalonde a décidé de faire le voyage. Mais ces ralliements, même agrémentés de la présence annoncée, en qualité d'observateurs, de certains deloristes du club Témoin – comme son secrétaire général, Jean-Pierre Mignard, et Jean-Michel Gaillard – ou d'Echange et Projet – comme l'ancien commissaire au Plan Jean-Baptiste de Foucauld – demeurent encore modestes au regard de l'objectif affiché : rassembler *« de Balladur à Delors »*. Dans *Le Figaro* du 25 novembre, M. Mignard, revenu au PS, affirme qu'il reste dans l'opposition et qu'il fait confiance à Lionel Jospin pour faire une place au *« courant chrétien social et républicain »*.

Il est vrai que M. Bayrou s'est fixé comme préalable indispensable à l'élargissement l'aggiornamento idéologique de sa famille politique. La conséquence la plus immédiate en est l'abandon de la référence chrétienne et la laïcisation de la Force démocrate. *« Il ne s'agit pas de renier nos idées, mais de permettre d'attirer au-delà de notre aire traditionnelle »*, explique Claude Goasguen, délégué général du CDS et futur porte-parole de le Force démocrate. Cette « conversion » à rebours obéit également à une constatation plus immédiate : les dernières élections ont montré que le centre perdait du terrain dans ses bastions ruraux traditionnels, marqués par la tradition chrétienne, comme la Bretagne, où il subit la concurrence du PS, et l'Alsace, qui se laisse gagner par l'influence du Front national. En revanche, le CDS a enregistré de meilleurs résultats dans des terres de tradition plus laïque, comme le Sud-Ouest anciennement radical, ou en milieu urbain. L'équipe centriste en a tiré les conséquences, au prix de quelques grincements de dents dans ses rangs. Pour le reste, la remise à jour du credo centriste gagnera à être précisée. M. Bayrou avait initialement prévu d'y contribuer par la publication, au mois d'octobre, d'un livre consacré notamment à la laïcité, la République et le rôle de l'Etat. Après avoir dû reporter ce projet, il devait s'y employer samedi.

Cécile Chambraud

Simone Veil rejoint l'UDF

Simone Veil a décidé de s'engager dans les rangs de l'UDF. L'ancienne présidente du Parlement européen, qui avait jusqu'à présent conservé, avec un soin jaloux, son indépendance à l'égard de la confédération libérale, a décidé de rejoindre les adhérents directs de l'UDF. Face au Parti républicain, présidé par François Léotard, et aux centristes de François Bayrou, cette composante, dont le délégué général est Pierre-André Wiltzer, député de l'Essonne, vient de s'allier avec le Parti radical, présidé par André Rossinot. Toutes ces formations militent pour une réorganisation de l'UDF, qui débouchera, en mars 1996, sur un conseil national chargé de renouveler ses instances dirigeantes et, en particulier, d'élire le président de la seconde formation politique de la majorité. Alors que Valéry Giscard d'Estaing est contesté par les responsables de ces composantes, plusieurs d'entre eux, dont M. Léotard, avaient suggéré, au début de l'automne, le nom de Mme Veil pour lui succéder.

RÉTENTION Des magistrats et des avocats mettent en cause certains procédés utilisés par la préfecture de police de Paris pour reconduire à la frontière des étrangers en situation irrégulière pourtant protégés par la loi ou par une décision de justice. Ces accusations concernent les conditions d'interpellation et le contrôle de la rétention administrative. ● PLUSIEURS PLAINTES ont été déposées contre des fonctionnaires accusés de violer ou de contourner la loi Pasqua sur l'immigration. Répressif, ce texte contient cependant des garde-fous juridiques et procéduraux dont les défenseurs des droits de l'homme réclament aujourd'hui l'application. ● UN ARRÊT de la cour d'appel de Paris ordonnant la remise en liberté d'un étranger en rétention a ainsi été bafoué. Sitôt cette décision prononcée, l'intéressé a fait l'objet d'un nouveau placement en rétention.

La préfecture de police de Paris contourne les lois sur l'immigration

Pour reconduire à la frontière plus d'étrangers en situation irrégulière, des responsables policiers « oublient » les protections prévues par les textes ou utilisent des subterfuges, au grand dam de certains magistrats et avocats

LA PRÉFECTURE de police de Paris transgresse-t-elle sciemment les lois sur l'entrée et le séjour des étrangers afin de multiplier les reconduites à la frontière d'étrangers en situation irrégulière ? Cette question, que les avocats spécialistes du droit des étrangers posent avec insistance, se trouve au centre de plusieurs affaires examinées par le tribunal de grande instance de Paris. En l'espace de quelques mois, deux plaintes ont en effet été déposées par des particuliers ou par des organisations de défense des droits de l'homme à l'encontre de la préfecture de police de Paris. Une troisième le sera dans les tout prochains jours. Au palais de justice de Paris, magistrats et avocats se racontent *« les dernières ruses du 8e bureau* [chargé de l'éloignement des irréguliers à la préfecture] *pour contourner la loi »*. *« Il y a deux ans, on luttait contre les lois Pasqua. Aujourd'hui, on se bat pour leur application »*, soupire l'avocat Alain Mikowski.

Conditions d'interpellation, contrôle de la rétention administrative, exercice du droit d'asile, protection des personnes non expulsables : les exemples pullulent. Comme si la priorité affichée par les gouvernements à la lutte contre l'immigration clandestine avait libéré l'administration de certaines réserves qu'elle s'imposait jusque-là. *« Le ministre de l'intérieur veut des résultats, alors la préfecture de police fait du chiffre, sans se soucier du droit »*, accuse Jean-Claude Bouvier, secrétaire général du Syndicat de la magistrature.

Les faits tendent malheureusement à lui donner raison. Le 30 novembre, le tribunal de grande instance de Paris examinera une plainte pour *« abus d'autorité »* déposée par le Syndicat de la magistrature (SM) et le Syndicat des avocats de France (SAF) contre le chef du 8e bureau de la direction de la police générale. Les deux syndicats accusent Daniel Monedière d'avoir détourné sciemment la loi. Depuis août 1993, celle-ci prévoit en effet que, à l'issue des sept premiers jours de rétention, la préfecture peut demander au juge délégué une prolongation de trois jours afin d'organiser le rapatriement.

Mais pas à n'importe quel juge délégué : le décret du 13 juillet 1994 d'abord, puis la cour d'appel de Paris ont clairement donné compétence au juge du département où se trouve le centre. Les étrangers du centre de rétention du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), près de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, doivent donc être présentés au tribunal de Meaux. Mais cette jurisprudence n'arrange pas la préfecture car, à l'inverse de Paris, elle ne dispose pas à Meaux d'un permanencier capable de défendre chaque dossier. Le 15 décembre 1994, Daniel Monedière envoie donc une note au commandement du Mesnil-Amelot, dans laquelle il explicite la technique de contournement mise au point : *« Afin d'éviter que les avocats des étrangers concernés ne demandent au juge de se déclarer incompétent, il est devenu d'usage de faire transiter par le centre de rétention de Paris les étrangers en provenance du Mesnil-Amelot. De cette manière, un ordre d'extraction du dépôt est émis et les étrangers sont conduits à l'audience comme s'ils étaient retenus au dépôt. »*

> « Il y a deux ans, on luttait contre les lois Pasqua. Aujourd'hui, on se bat pour leur application »

Comme si… Pour les syndicats plaignants, cette opération, qui consiste à faire passer la porte du dépôt aux étrangers, à les fouiller, puis à les faire ressortir en direction de la salle d'audience *« est ouvertement destinée à bafouer les droits de la défense »* (*Le Monde* du 30 mars). Pis, elle organise un détournement de la loi *« en mentant aux magistrats délégués en créant l'illusion de la compétence territoriale de Madame le président du tribunal de grande instance de Paris »*. A la préfecture, on plaide la nullité de la note en assurant que Daniel Monedière n'avait pas autorité pour la rédiger. Si la préfecture peut encore prétendre que *« ce qui est important, c'est que l'étranger passe devant un juge, peu importe le lieu »*, la plainte déposée en mai dernier par Marie-Paule Dagbo risque de la placer dans une situation autrement embarrassante.

Le 16 juin 1994, cette Ivoirienne de vingt-deux ans en situation irrégulière a été convoquée à la préfecture. Depuis la naissance de Sandy, dix mois auparavant, elle a demandé une carte de résident et doit renouveler son récipissé tous les trois mois. Dès leur arrivée à la préfecture, elle et sa fille sont interpellées, puis conduites à l'aéroport Charles-de-Gaulle pour y être embarquées dans un avion à destination d'Abidjan.

N'est-elle pas parent d'enfant français et, à ce titre, protégée contre une expulsion ? Aucunement : un arrêté de reconduite à la frontière a été pris à son encontre le 17 janvier 1992, soit avant la naissance de son enfant. Mais pourquoi sa fille ? L'enfant n'est-elle pas *« de nationalité française »*, comme en témoigne une note rédigée par le 8e bureau ? Le père, en situation régulière, ne peut-il pas en prendre la garde ? Autant de questions qui restent sans réponse. A l'aéroport, Marie-Paule Dagbo se débat. Poursuivie pour *« refus d'embarquer »*, elle est relaxée, le 16 novembre, par le tribunal correctionnel de Bobigny. Aujourd'hui, c'est elle qui poursuit deux fonctionnaires du 8e bureau pour *« atteinte à la liberté individuelle »*.

De l'île Maurice, où il se trouve aujourd'hui, Abdool Qualek Fugurally s'apprête lui aussi à déposer plainte. Interpellé en situation irrégulière le 22 juin dernier, il a été conduit à la préfecture de police de Paris où il s'est vu remettre un arrêté de reconduite à la frontière. Le lendemain, il est placé en rétention au centre du Mesnil-Amelot. Le 29 juin, la préfecture de police, qui n'est pas parvenue à organiser son rapatriement, demande une prolongation de la rétention pour trois jours. Au juge délégué, le représentant de la préfecture plaide l'absence de passeport. Le juge s'étonne : M. Fugurally n'a-t-il pas remis son passeport lors de son interpellation ? Il a été restitué au consulat de l'île Maurice qui ne l'a pas encore renvoyé, assure la préfecture. Considérant que la faute n'en revenait pas à M. Fugurally, le juge délégué refuse de prolonger sa rétention et l'assigne à résidence à son domicile.

L'affaire semble réglée. En réalité, elle commence. Dans un courrier envoyé à l'avocat de M. Fugurally, Me Elisabeth Hamot, les autorités mauriciennes sont formelles : *« L'ambassade, à aucun moment, n'a demandé la remise ni reçu un passeport au nom de M. Fugurally. »* Cet *« abus d'autorité »* s'accompagne, selon l'avocate, d'une *« séquestration arbitraire »*. A la sortie de l'audience, M. Fugurally est en effet raccompagné au centre de rétention de Vincennes, où ses affaires se trouvent alors. Selon l'ordonnance du juge, il doit être libéré à 13 heures. Mais sa libération n'interviendra jamais. En fin d'après-midi, Mme Fugurally apprend que son mari a été reconvoqué à 15 heures à la préfecture pour *« réexamen de situation »*. Son éloignement est *« en phase d'exécution »*. Le soir même, il décollera pour l'île Maurice.

Reste un problème : comment M. Fugurally, théoriquement libre à 13 heures, s'est-il rendu du dépôt de Vincennes à la préfecture de police, située dans l'île de la Cité, à Paris ? *« Les circonstances ont voulu qu'un employé du 8e bureau avec un véhicule de mon service se trouvait au centre de rétention*, explique dans une lettre Jacques-André Lesnard, le directeur de la police générale, *de sorte qu'il a proposé à M. Fugurally une place dans son automobile puisqu'il retournait dans les minutes qui suivaient à la Cité. »* De l'île Maurice, M. Fugurally raconte une tout autre histoire : c'est entre deux policiers en civil qu'il aurait quitté Vincennes pour *« un commissariat »* où il aurait attendu ensuite plusieurs heures, menotté dans une voiture. *« J'ai montré les papiers signés par le juge pour ma libération mais, à mon grand regret, ils m'ont insulté en prétendant que c'étaient des foutaises. »*

> « Aussi répressives soient-elles, elles laissent encore une place au droit »

Trois affaires qui en annoncent d'autres. Ici, des décisions de justice non appliquées *(lire ci-contre)*. Là, des réfugiés politiques ou demandeurs d'asile que l'on ne s'abstient de reconduire dans leur pays d'origine qu'après interventions des organisations de défense des droits de l'homme (*Le Monde* daté 19-20 novembre). Ces associations s'avouent écœurées de l'indifférence qui accueille leurs mises en garde. Me Alain Mikowski se voit une fois encore contraint de brandir ces lois Pasqua qu'il a tant combattues : *« Aussi répressives soient-elles, elles laissent encore une place au droit*, soupire-t-il. *Elles permettent même, dans de très rares cas, aux étrangers d'obtenir gain de cause. Quand aujourd'hui on se permet de le rappeler, on nous rit au nez. »*

Nathaniel Herzberg

Une décision de la cour d'appel de Paris bafouée

AU PALAIS de justice de Paris, l'affaire fait le délice des magistrats ; à la préfecture de police, elle provoque soupirs et haussements d'épaule. Sans le hasard des tableaux de permanence, personne n'en aurait pourtant jamais entendu parler tant elle semble au départ banale. Benadi Belgacem, un Algérien condamné pour vol, est frappé, le jour de sa sortie de prison, le 19 octobre, d'un arrêté de reconduite à la frontière. Immédiatement placé en rétention, il voit cette mesure prolongée, le lendemain, par le juge délégué, selon une procédure des plus classiques. Comme la loi le lui permet, il fait cependant appel. La décision rendue par le conseiller Philippe Texier est tout autre. Constatant que la préfecture ne lui apporte pas de pièces permettant de prouver la réalité de la condamnation, *« ni sur la fin de la peine ni, en conséquence, sur la régularité de la mise à disposition de Belgacem aux service de police »*, le magistrat prononce sa *« mise en liberté immédiate »*.

Au lieu d'exécuter cette décision, la préfecture de police ramène M. Belgacem au centre de rétention de Vincennes. Quatre heures plus tard, le chef du bureau chargé de l'éloignement signe une nouvelle ordonnance de placement en rétention. Le manège peut donc reprendre. Le lendemain, un nouveau juge délégué prolonge la rétention et Belgacem interjette encore appel. C'est là que la préfecture est frappée de malchance : le 26 octobre, le conseiller de permanence est à nouveau Philippe Texier.

Cette fois, l'audience est rapide. La délibération est identique à la première. Mais sa motivation est nettement plus fleurie. Sa précédente décision, n'a, souligne-t-il, *« été suivie d'aucun effet »*, puisque *« Belgacem est resté en rétention en toute illégalité »*. Quant à toutes les ordonnances prises depuis lors par la préfecture, elles sont purement et simplement *« illégales »*. Constatant que la préfecture a omis de signaler au second juge sa précédente décision, Philippe Texier écrit en conclusion : *« Non content de violer une décision judiciaire, le préfet de police a tenté de tromper la justice en présentant un dossier incomplet »*. La préfecture de police a décidé de se pourvoir en cassation.

N. H.

Le gouvernement lâche le recteur de la Mosquée de Paris

L'arrêté qui lui donnait le monopole de l'abattage de la viande rituelle est suspendu

LE CONSENSUS entre le gouvernement et la Mosquée de Paris, sur lequel reposait l'organisation de la communauté musulmane en France, vient de voler en éclats à la faveur d'une question apparemment technique, en réalité financière et politique : l'assainissement du marché de la viande rituelle halal. Ce marché est estimé par les professionnels des abattoirs à 300 000 tonnes par an.

Les ministères de l'intérieur et de l'agriculture ont en effet suspendu pour six mois, par une décision annoncée vendredi 24 novembre, l'arrêté du 15 décembre 1994 qui agréait la Mosquée de Paris comme organisme religieux unique chargé d'habiliter des sacrificateurs et de percevoir la redevance liée à l'abattage rituel. C'est bien d'un « lâchage » de M. Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, dont il faut parler, par un gouvernement qui misait sur lui – comme l'ont montré les fréquentes visites à la Mosquée de MM. Debré et Raoult – pour faire l'unité de la communauté musulmane.

L'arrêté interministériel du 15 décembre 1994 était destiné non seulement à normaliser un marché anarchique, échappant en partie au contrôle sanitaire, mais aussi à contribuer, par ce biais, au financement du culte musulman. Or le monopole confié à la Mosquée de Paris avait provoqué une levée de boucliers dans toute la communauté, surtout après la signature, le 15 juin, d'une convention passée avec la Fédération nationale des exploitants d'abattoirs (FNEAP), qui autorisait la Mosquée de Paris à percevoir une taxe d'un franc par kilo de viande achetée et abattue rituellement.

Un compromis passé peu après entre les Mosquées de Paris et de Lyon (qui a créé son propre réseau de sacrificateurs) n'avait pas fait baisser la tension. Au contraire, la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) et l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) ont poursuivi leur campagne contre les privilèges accordés à M. Boubakeur, alerté les autorités étrangères – notamment marocaines – et même menacé de boycotter la viande française. Le gouvernement a cédé à leurs pressions, ainsi qu'à celles de l'ambassadeur du Maroc à Paris, qui défendait les imams et bouchers marocains, contraints de passer sous l'autorité de la Mosquée de Paris contrôlée par l'Algérie. L'arrêté du 15 décembre 1994 sur la viande rituelle confirme le climat d'improvisation dans lequel est géré l'islam, et sa suspension l'état de dépendance vis-à-vis de l'étranger dans lequel se trouve la communauté musulmane.

La Mosquée de Paris a immédiatement protesté contre la suspension de cet arrêté. Elle estime avoir rempli sa mission, qui était d'agréer des sacrificateurs salariés des abattoirs. Des négociations étaient en cours avec les professionnels de la viande, ajoute son communiqué, pour *« aboutir à la mise en place de structures de contrôle efficaces pour la normalisation halal »*. Selon M. Boubakeur, la suspension de cet arrêté est lourd de conséquences pour les professionnels, puisqu'elle équivaudrait *« à empêcher l'abattage rituel musulman sur le territoire français et à entraver toute opération d'exportation de viande à destination du monde musulman »*.

CONGRÈS INTERMUSULMAN

Cette menace confirme l'isolement dans lequel se trouve désormais le recteur de la Mosquée de Paris, contesté jusqu'au sein du Conseil représentatif des musulmans de France, qu'il avait lui-même créé, nommé, élargi (à quatre-vingts membres), présidé, mais qu'il a peu consulté. Préférant s'appuyer sur de jeunes « technocrates » ou les réseaux de l'Amicale des Algériens, il n'a guère fait la preuve de sa capacité à rassembler, comme l'escomptait le ministère de l'intérieur. Une dissidence est née au sein du Conseil représentatif, comprenant Kadidja Khali, présidente de l'Union des femmes musulmanes, Kamel Kabtane, directeur de la Mosquée de Lyon, Abderahmane Dahmane, directeur de Radio-France Maghreb, Mbarek Kari, conseiller régional Ile-de-France et Mohamed Mebtul, producteur de l'émission « Connaître l'islam ».

Au cours d'une réunion orageuse, mercredi 22 novembre, à la Mosquée de Paris, le Conseil représentatif a mis en place une direction collégiale de onze personnes (dont M. Boubakeur, contraint d'en abandonner la présidence), chargée de préparer la réunion d'un congrès ouvert à toutes les composantes de la communauté, prévu fin 1995 ou début 1996. Ce congrès aura pour but la rédaction de nouveaux statuts du Conseil représentatif (moins dépendants de la Mosquée de Paris) et réfléchira à un double système de représentation : politique (avec un Haut Conseil de la communauté musulmane, sur le modèle du CRIF juif) et religieux (avec des associations locales de type consistorial, qui aurait à gérer par exemple la question de la viande halal).

Après tant de tentatives avortées d'organisation de la communauté, la prudence s'impose, mais le fait que le gouvernement ne semble plus considérer M. Boubakeur comme son interlocuteur unique est un élément qui ouvre le jeu.

Henri Tincq

L'ancien maire de La Seyne-sur-Mer mis en examen pour abus de confiance

MARSEILLE
de notre correspondant régional

L'ancien maire (UDF-PR) de La Seyne-sur-Mer (Var), Charles Scaglia, a été mis en examen, jeudi 23 novembre, pour abus de confiance, présentation de bilans inexacts et violation du code des marchés publics, par le juge toulonnais Frank Landou. M. Scaglia, qui a été laissé en liberté, et cinq autres personnes étaient nommément visés dans une information judiciaire ouverte, le 3 juillet dernier, par le parquet de Toulon (*Le Monde* du 20 juillet).

Cette information concernait le fonctionnement de deux sociétés d'économie mixte : la SAEM Marépolis, créée en avril 1990 en vue de réaliser une « technopole de la mer » sur l'emplacement des anciens chantiers navals ; la Société d'aménagement de l'Ouest varois (Sadovar), créée en 1987 entre les communes de Toulon, Bandol, Saint-Cyr-sur-Mer, La Seyne et Six-Fours. L'une et l'autre étaient présidées par l'ancien maire de La Seyne. Marépolis aurait signé des marchés d'études géotechniques avec plusieurs entreprises, en contournant la procédure d'appel d'offres grâce au découpage de ces marchés en plusieurs tranches d'un montant inférieur à 300 000 francs.

Mise en redressement judiciaire le 6 novembre dernier, avec un passif de 27 millions de francs, la Sadovar aurait, quant à elle, omis de faire figurer dans ses bilans une double opération d'achat et de revente de terrains. La société avait acheté, le 3 mars 1989, à la Société hôtelière et immobilière Paris-Provence (SHIPP), le domaine de Fabrega (43,8 hectares), sur la commune de La Seyne-sur-Mer, pour une somme de 25 millions de francs. Elle l'avait revendu, le 21 novembre de la même année, pour 27,9 millions de francs à une société civile immobilière à laquelle avait été promis un permis de construire portant sur 44 000 mètres carrés.

Par ailleurs, la Sadovar avait obtenu, en 1991, 3,3 millions de francs de subventions de la région, du département et de la commune, qui devaient être affectés à la réalisation d'une ZAC. Or ces fonds auraient été utilisés pour un autre projet, celui de la villa Tamaris-Pacha, une propriété communale qui devait abriter une fondation rassemblant les œuvres du peintre et sculpteur espagnol Mentor. Le juge Landou devrait mettre en examen, prochainement, l'ancien directeur de la villa Tamaris-Pacha, Yvan-Paul Valenti, qui occupait par ailleurs les fonctions de directeur du cabinet de M. Scaglia, ainsi que deux anciens dirigeants de la Sadovar, Patrick Martinencq et Jacques Mikaelian.

Guy Porte

Les femmes manifestent à Paris leur attachement au droit à l'avortement et à l'emploi

Karine Bucher, nouvelle recrue, et Sophie Chauveau, militante de toujours, défileront côte à côte

A l'initiative de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (Cadac), plus de 140 organisations appellent à manifester samedi 25 novembre à Paris pour défendre les droits des femmes. Ce défilé entre la Bastille et Richelieu-Drouot réaffirmera l'attachement des femmes au droit à l'avortement, à la contraception, à l'emploi et à une réelle égalité entre les sexes.

L'UNE EST ÉTUDIANTE, l'autre écrivain. L'une a vingt-trois ans, l'autre la quarantaine. L'une s'indigne des commandos antiavortements, des pilules dites de troisième génération non remboursées par la Sécurité sociale, de la difficulté à trouver un emploi et à obtenir des responsabilités dans l'entreprise. L'autre parle d'espace politique à occuper, d'organisations syndicales, de comités de soutien. Karine Bucher, étudiante en troisième cycle, rêve de devenir enseignant-chercheur. Sophie Chauveau, écrivain, a publié un livre en 1982 sur les rapports hommes-femmes : *Débandade.*

PORTRAITS

Elles se retrouveront côte à côte à la manifestation nationale pour les droits des femmes, organisée samedi 25 novembre à Paris. Elles représentent deux générations de femmes mobilisées autour des mêmes mots d'ordre : le droit à l'avortement et à la contraception, le droit à l'emploi, l'égalité entre hommes et femmes, et contre le retour de l'ordre moral. Elles n'ont pas la même culture, n'ont pas les mêmes références mais réagissent aux mêmes faits.

L'étudiante blonde, Karine Bucher, n'a pas l'habitude des mouvements de protestation. Elle n'appartient à aucun parti politique, n'avait jamais pris part à une manifestation jusqu'à cet automne : *« Je ne me suis jamais investie dans un quelconque mouvement,* explique-t-elle. *Mais depuis le mois de septembre, c'est différent. Il y a eu un déclic. Je me dis que si je ne bouge pas, rien ne changera et, même pire, on reviendra en arrière. »* Les étudiants manifestent ? Elle se joint à eux. Les commandos antiavortement ont failli bénéficier de l'amnistie présidentielle en juin ? Elle sera samedi à 14 h 30 place de la Bastille.

L'écrivain Sophie Chauveau a en revanche une grande habitude de l'engagement politique. Elle a écrit dans de nombreux journaux féministes dans les années 70, s'est beaucoup investie dans le mouvement « femmes » durant cette même période et a participé à l'organisation de la manifestation du 6 octobre 1979 pour que la loi Veil soit maintenue. Toute de noir vêtue, cette femme aux yeux soulignés de khol a juste *« évité d'être marxiste. Ça* [lui] *a fait gagner du temps ».* L'arrivée de la gauche au pouvoir a mis fin à ses ardeurs militantes, d'autant qu'un nombre certain de ses compagnes de route se sont retrouvées *« sur des strapontins ministériels ».*

« A NOUVEAU LA GUERRE »

En 1981, Sophie Chauveau s'est *« pris une année sabbatique de militantisme qui a duré quinze ans ». « On avait obtenu tout ce qu'on voulait,* se souvient-elle. *Les deux noms pour nos enfants, la criminalisation du viol... »* Comme beaucoup de ses *« copines »,* Sophie Chauveau s'est alors mise en retrait et s'est consacrée à l'écriture. *« On continuait à se téléphoner dès qu'il se passait quelque chose, mais on était englué dans une candeur paresseuse »,* résume-t-elle.

Quelques sursauts, tout de même, durant cette période de répit, en solidarité avec les femmes algériennes et celles de Yougoslavie, mais rien n'est venu ressouder les anciennes combattantes sur le front français. Sophie Chauveau explique pourquoi elle est retournée voir ses camarades qui organisent la manifestation de samedi. *« Tout ce qui se passe, j'ai l'impression de le répéter depuis tant d'années : les menaces sur le droit à l'avortement, l'ordre moral, la droite, la difficulté pour les femmes à maîtriser leur vie... C'est à nouveau la guerre. »* Les changements qui la frappent ? *« Il y a vingt ans, la CGT nous tapait dessus. Maintenant, ils font le service d'ordre. Et le PC appelle à la manifestation... »*

Si, pour Sophie Chauveau, rien n'a vraiment changé, Karine Bucher n'aurait pas cru défiler un jour dans les rues de Paris pour réclamer *« une réelle égalité entre les hommes et les femmes ».* N'a-t-elle pas vécu dans un environnement où la mixité est une constante ? Le système éducatif, de la maternelle à l'université, ne fait aucune discrimination entre les garçons et les filles. La sélection s'opère sur des critères académiques, même si l'on constate que les garçons sont plus nombreux que les filles à suivre des filières scientifiques.

C'est à l'occasion d'un stage dans une entreprise de travaux publics que Karine Bucher a compris que la réalité était différente. Sur une centaine de directeurs de ressources humaines, elle n'a compté que deux femmes. *« Alors qu'il y en avait beaucoup comme numéro deux, en tant que chef du personnel »,* explique-t-elle. *« En politique, c'est la même chose ; elles sont si peu nombreuses au gouvernement. Dans les familles, c'est pareil, elles assurent la part la plus lourde. »* Karine a l'impression que la société française recule : *« On ne cesse de remettre en cause des acquis »,* s'insurge-t-elle.

Les liens entre ces deux manifestantes qui ont une génération d'écart sont ténus. Sophie Chauveau attend la relève avec impatience. Karine Bucher a rencontré une « ancienne » qui lui a parlé de la manifestation : *« J'aurais aimé que ma mère soit comme elle »,* dit l'étudiante, qui souhaiterait que de nombreux hommes viennent défendre les droits des femmes car *« on n'est plus dans une logique d'affrontement ».*

Michèle Aulagnon

Jussieu : 700 millions de francs pour faire disparaître l'amiante

LE COMITÉ ANTI-AMIANTE de Jussieu a présenté, jeudi 23 novembre, les conclusions d'une expertise, selon laquelle le coût total des travaux nécessaires pour enlever l'amiante des bâtiments s'élèverait à 700 millions de francs. Selon ce rapport, commandé par les présidents des universités de Paris-VI et Paris-VII, ce montant comprend les déménagements que nécessiteraient ces travaux, la reconstitution de la protection-incendie, les finitions, les taxes et la maîtrise d'œuvre. Les experts – deux entreprises belge et allemande, le bureau de recherches géologiques et minières et la Setec – ont conclu à *« un état de dégradation avancée »* et estimé que dans 58 % des pièces, les faux-plafonds n'ont *« aucune qualité d'écran ».* Ils préconisent *« une opération globale, massive et rapide d'enlèvement d'amiante sur tout le campus ».* Des *« mesures de sécurité provisoire »* sont également recommandées, qui porteraient le coût total de l'opération à 880 millions de francs.

DÉPÊCHES

■ **ANTITERRORISME : six personnes, dont cinq militants basques et bretons, ont été interpellées,** jeudi 23 novembre dans la soirée en Bretagne, par des membres de la division anti-terroriste de la direction centrale de la police judiciaire, assistés du RAID. Les personnes interpellées ont été transférées à Paris dans les locaux de la police judiciaire.

■ **ASSISES : Christian Juan, 35 ans, a été condamné,** jeudi 23 novembre, à sept ans de prison par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis pour coups mortels après la mort d'un commerçant de La Courneuve, pour une banale affaire de paquets de cigarettes.

■ **IBRAHIM ALI : dans le cadre de l'instruction sur le meurtre à Marseille d'Ibrahim Ali,** ce lycéen d'origine comorienne tué le 21 février 1995 par trois colleurs d'affiche du FN, la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a infirmé les ordonnances du juge d'instruction qui, le 15 mai, avaient déclaré irrecevable la constitution de sept parties civiles, principalement des associations antiracistes. La chambre d'accusation a validé la constitution de la Ligue des droits de l'homme, de la Licra et du MRAP. – *(Corresp.)*

■ **SOLIDARITÉ : quelque 40 000 bénévoles devaient être mobilisés, samedi 25 novembre, pour la collecte de la Fédération française des banques alimentaires** en faveur des plus démunis : il s'agit de recueillir des denrées non périssables. A Paris, les mairies des vingt arrondissements seront ouvertes à cette occasion.

Arcat-sida s'inquiète des dérives de l'information scientifique

L'ÉPIDÉMIE DE SIDA va-t-elle modifier la vitesse de transmission de la connaissance scientifique ? Quatre mois après la parution d'un avis du Comité national consultatif d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé qui dénonçait sans ambage les dérives en matière de communication des travaux de recherche (*Le Monde* du 7 juillet), l'association Arcat-sida a relancé le débat pour son dixième anniversaire, lors de ses deuxièmes « Rencontres information et sida », organisées jeudi 23 et vendredi 24 novembre à la Bibliothèque nationale de France, à Paris.

Différents représentants du monde associatif, de l'industrie pharmaceutique et de la recherche ont exploré les réponses possibles *« à l'exigence de rapidité dans le domaine de la communication des résultats de la recherche, en tenant compte de la rigueur nécessaire ainsi que des obligations d'ordre éthique ».* Comme l'a rappelé le professeur Jean Dormont (Agence nationale de recherche sur le sida), le délai de publication d'un article présentant les résultats d'une recherche dans une grande revue scientifique internationale – seul véritable gage de validité – court de huit mois à plusieurs années.

VULGARISATION, OUI MAIS...

La parution de simples « lettres » dans ces revues se révèle plus rapide mais, selon le professeur Dormont, *« la brièveté et le manque de nuance »* sont autant de risques futurs de *« malentendus, si l'information est reprise par la presse grand public ».* Prenant pour exemple le fameux essai Concorde, il a ainsi expliqué la façon dont l'interprétation des deux principaux résultats avait été faussée. L'étude concluait principalement que l'administration de zidovudine (AZT) n'est *« pas immédiatement efficace »* et mettait en évidence *« un doute sur la valeur prédictive »* des taux de lymphocytes CD 4. La « traduction » vulgarisée de ces résultats est devenue : *« L'AZT n'est pas efficace et la mesure des CD 4 lors des essais thérapeutiques est inutile »* !

Les errements scientifiques ne sont cependant pas l'apanage de la presse d'information générale. Selon le professeur Dormont, les congrès médicaux et notamment les résumés des communications qui y sont présentées ne passent par *« aucun filtre scientifique ».* Plus critique encore, Marc Buyse, directeur de l'Institut international pour le développement du médicament à Bruxelles, n'a pas eu de mots assez durs pour dénoncer les *« résultats faux, trompeurs ou non-concluants »* fréquemment publiés.

Les ruptures d'embargo par les journalistes peuvent être à l'origine de conséquences dramatiques. *« Des malades ont été informés par la presse et non par leurs investigateurs des résultats d'un essai »,* a rappelé le professeur Dormont. *« A peu près aucune de ces communications ne s'est passée dans le calme, sans créer de psychodrames »,* a expliqué en substance Jean-Pierre Mangeot, PDG des laboratoires Wellcome-France, qui produisent notamment l'AZT. Didier Destrade, fondateur d'Act-Up Paris, a rejeté lui aussi ce *« vedettariat des chercheurs »* mais il a également accusé l'industrie, regrettant la *« sempiternelle tendance des laboratoires à refuser la communication des résultats »* aux associations.

« Il est impossible de continuer à publier avec ces délais », a approuvé Alain Sobel, président du Conseil national du sida. Mais, à l'en croire, *« la disquette, la vidéo-conférence, Internet et les autoroutes de l'information »* vont programmer *« la disparition de la publication scientifique telle qu'elle existe »* au profit d'une *« fluidité permanente de la connaissance scientifique ».* Le contrôle de la validité des informations se fera selon lui *« par les pairs, en temps réel, et sur l'écran ».*

L. F.

PORTRAIT

Leah, au nom d'Itzhak

L'épouse du premier ministre israélien assassiné, héros adulé de la guerre de six jours, a longtemps été vouée aux gémonies dans son pays. En quelques jours, par son attitude, Leah Rabin a conquis le cœur de ses concitoyens

ELLE aurait dû se taire, disparaître de la vue du monde, se murer pour une semaine au moins dans le silence et la douleur, comme il sied à une veuve juive. Et comme l'exige la tradition rabbinique des *shivah*, les sept jours règlementaires du deuil. Mais Leah Rabin n'a jamais rien fait comme tout le monde. Une fois de plus, malgré le séisme qui a bouleversé Israël, elle a transgressé la Loi. Une fois de plus, les « barbus » les plus obscurantistes la vouent aux gémonies. Leah s'en moque. La « dame de pierre » d'Israël n'a jamais eu que mépris pour l'intégrisme religieux. Juif compris.

Parce que l'assassinat de son époux l'a laissée aussi accablée qu'indignée ; parce qu'elle juge la droite *« responsable »*, sinon coupable, du climat de haine qui a armé le bras de l'assassin ; parce qu'elle croit, enfin, que la mort tragique de son cher Itzhak a fait naître *« une immense vague d'espoir pour la paix »* et qu'il ne faut *« surtout pas »* la laisser retomber, Leah Rabin, consumée par la douleur, s'est levée. La droite parlementaire, qui *« a incité au meurtre »* en accusant quotidiennement le défunt d'avoir *« perdu l'esprit »*, de *« trahir le sionisme »* et de *« mener Israël à sa perte »* parce qu'il envisageait, en échange de la paix, de restituer aux Palestiniens un petit quart du territoire de la Palestine mandataire britannique, la droite – et d'abord son chef, le très populiste Benyamin Netanayahou – en a pris pour son grade.

Le jour des funérailles, *« pour ne pas provoquer d'incident diplomatique »* sous l'œil froid des caméras internationales, elle a accepté, *« à contrecœur »*, les condoléances officielles et attristées du leader de la droite. Ce fut la poignée de main la plus glaciale jamais diffusée. *« J'ai préféré serrer la main de Yasser Arafat »*, lâchera-t-elle peu après la visite du chef de l'OLP chez elle, en Israël, dans sa famille. Femme de tête, femme de tripes, femme d'influence et femme d'ambition, Leah Rabin assume le deuil d'une nation, reçoit les condoléances des chefs d'Etat, est invitée par le pape à Rome – en décembre – et reprend, sans ciller, le sceptre éclaboussé de sang. Pas de politique active pour le moment, non. Dès après l'assassinat, et malgré le peu de sympathie réciproque qui les anime, Leah Rabin a immédiatement adoubé Shimon Pérès, l'éternel rival du disparu. Objectif : surveiller l'héritage et fixer le cap : *« Shimon, je te demande de conduire ce peuple vers la paix, car c'est cela qu'il veut. »*

Les alliés en kippa du Likoud, ces *« fanatiques religieux »*, et ces hommes en noir, *« qui veulent nous dominer, nous imposer leur diktat et leur mode de vie »*, tous ces calotins de la Torah, *« qui vivent sur une autre planète »* et avec lesquels *« il est plus difficile de trouver un langage commun qu'avec les Arabes »*, ont été proprement exécutés. En Mondovision et sans pitié. Le 4 novembre, sur la place des Rois-d'Israël à Tel-Aviv, Israël a perdu un chef. Mais le 5, il a trouvé une voix – *« La Voix »*, titre déjà la presse. Qui l'eût cru ? Depuis cette sombre soirée d'avril 1977 où un Itzhak Rabin, premier ministre depuis trois ans, avait dû démissionner parce que sa chère et tendre avait violé une loi de l'Etat et que le scandale menaçait d'emporter le régime travailliste tout entier, depuis cette fatale soirée où le pays avait vu son chef humilié à la télévision, Israël n'éprouvait plus qu'indifférence et mépris à l'endroit de Leah.

Pour l'opinion, Itzhak Rabin était la quintessence du *sabra*, l'Israélien né en Palestine, simple, direct et un peu fruste. Leah, elle, redevenait tout à coup la *yekkée*, la juive allemande, compliquée, arrogante, raffinée et pétrie d'ambition. Née à Königsberg en 1928, quand la ville – aujourd'hui Kaliningrad, en Russie – était encore allemande, Leah Schlossberg appartenait à une famille plutôt prospère. Mais quand, en 1933, au lendemain de l'accession de Hitler au pouvoir, papa Schlossberg vend son commerce de fruits secs pour émigrer en Palestine avec sa famille, il ne lui reste plus rien. Leah ne grandira pas dans le luxe mais, c'est vrai, elle ne hait point le confort. Elle ne hait pas non plus les voyages, les soirées mondaines et la compagnie des gens importants. Les cinq années passées, de 1968 à 1973, dans les salons de Washington au bras de l'ambassadeur Rabin, qui représente alors Israël chez le grand frère américain, sont pour elle autant de *« souvenirs délicieux »*. C'est pourtant là, à Washington, que se noueront les éléments de la grande chute de 1977.

L'AFFAIRE – une broutille comparée aux frasques et aux malversations reprochées depuis à nombre d'élus, religieux notamment – est restée célèbre. De ses années washingtoniennes, le couple avait conservé, en violation de la très sévère législation sur les changes alors en vigueur en Israël, un compte en dollars dans une banque privée de la capitale fédérale. Quelques semaines avant la révélation du scandale par le journal libéral *Haaretz*, ce fameux compte joint affichait 20 000 dollars de crédit. Aucune suspicion ne pesa jamais sur l'origine de ces fonds : Itzhak Rabin, le héros patenté et très couru de la guerre de six jours de 1967, a effectué, aux Etats-Unis et ailleurs, une série de conférences bien rétribuées. Pour le reste, les Rabin, qui ont passé les quatre premières années de leur vie de couple dans une pièce de l'appartement parental, n'ont jamais été riches. Leur unique bien en propre, c'est l'appartement de 130 mètres carrés que Leah habite, seule désormais, au huitième étage d'un immeuble chic de Ramat-Aviv, le Boulogne de Tel-Aviv.

Cependant, au regard de la loi de l'époque, Mme Rabin, dont les journaux raillient déjà le côté *« snob et clinquant »*, n'en est pas moins coupable. Consulté, le procureur général de l'Etat, un certain Aharon Barak, refuse d'oublier la vétille sur le plan pénal. La loi est la loi ; la femme du premier ministre ne peut éviter le tribunal. Dix-huit ans plus tard, face au cercueil du premier ministre assassiné, cet intègre magistrat, devenu président de la Cour suprême d'Israël, se verra formellement refuser sa main par la veuve. Leah Rabin a la dent dure et la mémoire longue. Jamais, pourtant, Itzhak ne lui témoignera plus d'amour et de respect que durant cet épisode, *« le plus douloureux »* de leurs quarante-sept années de vie commune. Israël est alors à quelque mois des élections générales. Itzhak Rabin est donné gagnant dans tous les sondages. Pourtant, à ceux qui le pressent, ces semaines-là, de ne pas démissionner, de laisser Leah se débrouiller seule avec la justice, le général a ce mot : *« Messieurs, je ne suis pas du genre à m'abriter derrière ma femme pour sauver ma carrière. Je m'en vais. »*

Même si c'est elle qui fut, de tout temps, *« le grand argentier »* de la famille, *« pour moi*, écrira Rabin dans ses Mémoires, *il était clair que nous partagions, formellement et moralement, une responsabilité égale »*. Dans les dix jours qui suivent, Leah Rabin est sur tous les fronts. Elle se défend comme une lionne, attaque la presse qui *« a gonflé l'affaire »*, reconnaît *« la bêtise »* commise, mais refuse le procès en sorcellerie qu'on lui intente. *« Je n'ai commis aucun crime. »*

A la mi-avril, les dés sont jetés. Itzhak n'écope, pour son *« rôle passif »* dans l'affaire, que d'une amende de 15 000 livres israéliennes (1 600 dollars de l'époque). Leah, elle, est conduite au tribunal. Son mari l'accompagne jusqu'à la grand porte puis, sur le ferme conseil des avocats, se retire, mortifié. Le 17 avril, Mme Rabin est condamnée : un an de prison ferme ou 27 000 dollars d'amende. *« Ce sera*, note-t-elle avec amertume dans son autobiographie de 1988, *la peine la plus lourde jamais infligée à quiconque pour ce genre d'affaires. »* Abattu et seul, le couple se retire dans l'appartement de Ramat-Aviv.

« Jamais, écrit encore Leah, *jamais Itzhak ne m'a fait le moindre reproche pour cette affaire. Jamais, même aux plus noirs moments de sa traversée du désert, il ne me rendra responsable de ce qui lui était arrivé par ma faute. »* La sombre traversée durera près de sept ans pour l'ancien général redevenu député de base à la Knesset. *« Il s'ennuyait tellement qu'il m'appelait quatre fois par jour »*, dira Leah. Sans lui, le Parti travailliste perd les élections. Pour la première fois dans l'histoire de l'Etat sioniste, la droite gouverne. Bientôt, elle colonisera les territoires palestiniens, occupés à tour de bras, et envahira, en 1982, le Liban. On est loin, très loin du processus de paix. Leah Rabin réfléchit. Les Israéliens ont apprécié la noblesse de son mari, son retrait dans l'honneur, sa solidarité d'époux. Son retour aux affaires n'est qu'une question de temps. Le 23 juin 1992, c'est fait : le général triste est réélu premier ministre. Ce soir-là, Leah éclate en sanglots. *« Je pensais*, confiera-t-elle plus tard, *que le cercle de malheur dans lequel nous étions entrés en 1977 se refermait enfin dans le triomphe et le bonheur. »*

Elle réintègre la résidence officielle de Jérusalem et reprend ses activités. Sorties, dîners en ville, expositions, voyages et puis tennis, tennis, tous les samedis matin avec Itzhak, sur le court d'un « quatre étoiles » de Tel-Aviv. Leah *« l'Américaine »* semble heureuse. Depuis 1977, on la voue aux gémonies. Elle s'en moque. On fustige son *« arrivisme »*, on glose sur ses toilettes, ses bijoux, ses fréquentations jet-set, ses goûts de luxe. Si peu modeste, si peu « pionnière », dame Leah... Elle est loin, la belle lycéenne qui, par amour de la cause autant que pour un bel officier roux dénommé Rabin, avait rejoint le Palmach, l'armée juive clandestine qui préparait la naissance d'Israël. Ne restait plus, aux yeux des gens, que *« Leah la vaniteuse, la cassante, la hautaine »*.

DANS la tradition juive et sioniste d'Israël, les épouses des dirigeants n'existent pratiquement pas. Qui connaît les visages de Mme Shamir ou de la femme de M. Weizman, le président de l'Etat ? Personne, ou presque. Sonia Pérès, épouse de l'actuel premier ministre – elle aussi une ancienne du Palmach –, n'accompagne jamais son mari dans les tournées internationales, pas plus qu'elle n'assiste aux réceptions officielles dues à la fonction. Leah Rabin, à l'inverse, n'a jamais quitté la colonne *« potins et commérages »* des journaux. Il y a un an, *Maariv* rapportait que, au cours de la signature du traité de paix entre Israël et la Jordanie dans la vallée de la Haravah, au sud du pays, Leah avait perdu une broche en or et pierreries. *« Une compagnie de paras a été chargée de passer toute la Haravah au peigne fin pour la retrouver »*, se sont émus les journaux.

« Tout ce qu'elle a pu être, faire ou dire naguère est oublié, effacé. Aujourd'hui, elle ferait un excellent président d'Israël »

Il y a quelques mois, un journaliste vedette de la télévision locale, Dan Shilon, a lâché une autre bombe. Après une émission au cours de laquelle il n'avait pas été tendre avec le premier ministre, Leah Rabin avait téléphoné pour défendre son époux, *« injustement accusé »* par une presse fascinée, sinon travaillée, par la droite. *« Intolérable atteinte à la liberté de la presse ! »*, s'écriera le journaliste. Ces choses-là laissent des traces ; Leah le sait, mais c'est ainsi : elle n'a jamais su sourire aux ennemis de son mari.

Et puis, le 4 novembre, il y a le choc de l'ancienne place des Rois-d'Israël, et tout change. Lueur d'acier dans l'œil humide, Leah Rabin commence à décocher ses flèches dans toutes les directions. Y compris vers cette *« majorité silencieuse »* qui, elle en est sûre, *« soutient la paix »*, mais qui s'est tue si longtemps, qui *« l'avait laissé seul, Itzhak, tout seul dans sa tourelle face à la haine, aux menaces et aux insultes »*. Et le miracle se produit. Dans le premier journal du pays, un poète national, Haïm Heffer, dédie une prose grandiloquente *« à cette lionne qui a rugi, à cette femme de granit et à son message si humain, si fort »*. Brusquement, parce qu'elle s'est conduite comme une reine, digne, émouvante et sincère, *« tout ce qu'elle a pu être, faire ou dire naguère*, constate Tom Séguev, journaliste et historien, *est oublié, effacé »*. *« Aujourd'hui*, conclut-il, *elle ferait un excellent président d'Israël. »*

Les barons travaillistes l'accepteraient-ils ? Rien n'est moins sûr. Mais, quoi qu'elle décide, c'est certain, jamais plus Leah Rabin ne retournera au silence.

Patrice Claude

TULKA 95

Le sud de la Méditerranée, marché émergent

par Olivier Pastré

APRÈS la conférence d'Amman et avant celle de Barcelone les 27 et 28 novembre, toutes deux consacrées à l'avenir de la zone méditerranéenne, il serait temps de prendre conscience du potentiel économique et financier de cette région. Les pays du Sud-méditerranéen représentent un potentiel comparable à celui de l'Europe centrale, zone à risques dans laquelle se sont, depuis quelques années, engouffrés massivement les capitaux européens et américains. L'Europe peut y trouver un débouché naturel à ses produits et, en assurant un développement local, peut endiguer une vague d'émigration qui pourrait, sinon, atteindre des niveaux incontrôlables. Mais le développement méditerranéen peut profiter aussi aux Etats-Unis, qui n'ont pas de raison de ne pas jouer un rôle plus actif dans cette zone trop longtemps considérée comme la « chasse gardée » de quelques pays européens.

Comme pour les autres marchés émergents, la zone méditerranéenne ne pourra pas se développer sans capitaux privés. Les capitaux publics y sont déjà investis, et ce n'est pas une BERD locale telle que celle imaginée à Amman pour le Moyen-Orient qui accélérera, de manière significative, la privatisation indispensable à cette région. Seuls des investisseurs institutionnels européens et américains (les Japonais ayant d'autres préoccupations pour l'heure) peuvent dynamiser cette zone en lui offrant le poumon financier nécessaire. Si ces investisseurs se montrent encore très timides vis-à-vis des Bourses de Casablanca, de Tunis ou d'Amman, c'est qu'ils ont tendance, probablement, à surestimer les handicaps de cette région et à sous-estimer ses qualités. Essayons donc de rendre justice à la Méditerranée du Sud. Le handicap le plus évident est d'ordre politique. Point de jonction entre le Sud et le Nord, l'Est et l'Ouest, la chrétienté et l'islam, cette zone est une zone de tensions. Mais d'autres marchés émergents performants sont situés dans des pays à grands risques politiques. La réponse des investisseurs a toujours été, dans ces cas-là, non de ne plus investir, mais tout simplement d'exiger des rendements élevés qui représentent la rémunération du risque. Ce qui est vrai en Amérique latine ne le serait-il pas en Méditerranée ?

En outre, si certains pays voient leur situation politique empirer, la plupart des autres ont vu, au cours des deux dernières années, la leur se normaliser ou s'améliorer. Les Bourses de cette région ne peuvent pas ne pas en bénéficier. C'est aux investisseurs de savoir anticiper et c'est leur métier de choisir les projets dont le couple risque-rendement est le meilleur.

Les pays méditerranéens n'ont pas encore atteint un niveau de développement comparable au Mexique ou à la Corée. La poussée démographique, d'une part, la trop grande dépendance de l'économie vis-à-vis de l'agriculture, d'autre part, constituent des facteurs de fragilité durable. Mais le rythme d'amélioration est pour certains (Tunisie et Jordanie notamment) parmi les plus élevés au monde. Une nouvelle élite, plus jeune et mieux formée, est en train progressivement de prendre le pouvoir et de promouvoir un renouvellement des pratiques de gestion aussi bien que des structures. Par ailleurs, cette région est une de celles où les recommandations du FMI et de la Banque mondiale ont été le mieux suivies, l'amélioration des finances publiques, facteur de croissance assainie, étant là pour en témoigner.

Les marchés financiers locaux ont également beaucoup progressé. La région méditerranéenne n'échappe pas aux critiques de manque de liquidité et d'opacité adressées aux pays émergents : une capitalisation trop faible, des volumes insuffisants, trop d'échanges hors marché. La route est longue qui sépare encore la Bourse du Caire de celle de Singapour. Mais il ne faut pas, là non plus, sous-estimer les progrès réalisés. Presque tous ces marchés disposent aujourd'hui d'organismes de contrôle effectif. Si la croissance des volumes se poursuit, les Bourses d'Amman et de Casablanca pourront bientôt prétendre au statut de Bourse émergente. Ajoutons que les cours des actions sont encore inférieurs à ceux des autres marchés émergents – dépêchons-nous : ça ne va pas durer – et que ces Bourses sont nourries par une épargne intérieure abondante (90 % des échanges), ce qui est déterminant pour éviter une forte volatilité, plaie traditionnelle des pays en développement. Le risque demeure, certes, mais moindre qu'ailleurs, de voir ces Bourses rendues folles par les capitaux « hirondelles », comme au Mexique.

Tous les éléments montrent que la zone méditerranéenne est en train d'émerger par elle-même. Elle n'attend qu'un apport de capitaux extérieurs qui lui serve d'accélérateur.

Certains investisseurs connaissent trop la région (Français au Maghreb, Allemands en Turquie...) et d'autres ne la connaissent pas assez (Américains et Japonais). Le risque serait qu'en conséquence les deux conférences d'Amman et de Barcelone ne débouchent que sur la reconduction du vieux schéma de dépendance vis-à-vis des capitaux publics. Il y a pourtant urgence, car ces pays se trouvent à la croisée des chemins. Une étude prospective réalisée pour le compte de l'Union européenne vient de conclure que l'écart de richesse entre le nord et le sud de la Méditerranée doublera d'ici à 2010 si rien n'est fait.

Une BERD méditerranéenne apparaît comme une construction inadaptée. Quelle que soit sa structure et quels que soient les objectifs qu'on lui assigne, elle ne se mettra en place qu'au terme de longs mois (voire de longues années) de négociations. Il sera trop tard. C'est de l'initiative privée que dépend l'avenir de la Méditerranée et c'est celle-ci que les capitaux publics doivent encourager.

Les capitaux investis sur les marchés émergents représentent plus de 300 milliards de dollars. Dans le cadre d'une réallocation que la crise mexicaine rend indispensable, si 5 % de ces capitaux se dirigeaient vers les Bourses du sud de la Méditerranée, cela conduirait à multiplier la capitalisation de l'ensemble de ces Bourses par deux. La Méditerranée attend cet accélérateur à son développement

> C'est de l'initiative privée que dépend l'avenir de la Méditerranée, et c'est celle-ci que les capitaux publics doivent encourager

Olivier Pastré *est professeur d'économie à l'université Paris-VIII et directeur général de GP Banque.*

Assurance-maladie : l'hypocrisie

par François Guérin

LA santé coûte cher, et selon les chantres de la limitation des dépenses de santé, elle coûterait « trop cher ». Mais ceux-là mêmes qui exigent cette limitation des dépenses accepteraient-ils que leur enfant atteint d'une leucémie se voit refuser le traitement de cette affection, comme ce fut récemment le cas en Angleterre, sous prétexte que les chances d'efficacité de ce traitement étaient trop faibles ? Accepteraient-ils que leur père ou leur mère ne soit pas, si nécessaire, admis dans un service de réanimation, parce qu'ils ont dépassé l'âge de soixante-dix ans, comme cela a été décidé au Danemark en juin 1994 ? Accepteraient-ils qu'on refuse de les opérer de l'œsophage, comme cela a été proposé à la clinique de la Porte-de-Choisy, en raison du coût élevé de l'hospitalisation (1 million de francs) ?

Il est bien évident que, dès lors qu'il s'agit d'un membre de sa propre famille ou de soi-même, ce refus de soins devient tout simplement scandaleux.

Consacrer 9,5 % de la richesse nationale à la santé peut paraître excessif, mais il ne sert à rien de se voiler la face : compte tenu des progrès extraordinaires de l'efficacité des traitements médicaux et chirurgicaux depuis vingt ans et compte tenu du vieillissement de la population, les dépenses de santé ne pourront que continuer à augmenter au cours des prochaines années.

Il s'agit en fait d'un véritable choix de société : les Français acceptent-ils de consacrer à la santé les sommes nécessaires, pour traiter tous les malades qui peuvent bénéficier d'un traitement efficace, ou faudra-t-il interdire aux médecins, comme au Danemark, de traiter avec les moyens les plus efficaces les malades de plus de soixante-dix ou quatre-vingts ans ?

Chef du service de cardiologie de l'hôpital Cochin pendant de nombreuses années, j'ai fait opérer à cœur ouvert de nombreux malades de plus de quatre-vingts ans, d'une maladie cardiaque, qui sans intervention aurait entraîné le décès en moins d'un an, leur assurant ainsi une survie pouvant atteindre jusqu'à dix ou douze ans. Devra-t-on interdire ces interventions, certes onéreuse, chez les malades âgés ?

Nous sommes parfaitement conscients qu'il existe des abus et des gaspillages, qu'il convient de supprimer, mais ceux-ci sont marginaux et leur suppression ne résoudra pas le problème du financement des dépenses de santé.

Ce financement ne doit évidemment pas peser trop lourdement sur les entreprises, qui doivent rester compétitives vis-à-vis de l'étranger. C'est donc finalement sur les Français dans leur ensemble, que pèsera la charge de ces dépenses, mais la solidarité impose que cette charge soit répartie en fonction des revenus de chacun.

Disons à ce propos que l'augmentation récente du forfait hospitalier de 55 à 70 francs par jour est une mesure typiquement inégalitaire, qui interdira aux plus démunis de se faire hospitaliser.

Beaucoup reste donc à faire pour mettre au point un système de financement qui ne taxe pas de la même façon les plus riches et les plus démunis, et qui permette à tous d'être soignés dans les meilleures conditions, faute de quoi nous connaîtrons une situation analogue à celle des Etats-Unis, à la fois très onéreuse, et intolérable pour une large part de la population.

François Guérin *est ancien chef du service des maladies cardio-vasculaires de l'hôpital Cochin (Paris).*

Une taxe sur la lecture ?

par Baptiste-Marrey

LA lecture est un acte de cocréation. Un livre sans lecteur n'est que du papier. Les écrivains ont certes besoin d'éditeurs, divers (de style, de goût, de nature), indépendants dans leurs choix, soucieux de l'avenir de la littérature plus que de rentabilité immédiate. Mais aussi, et tout de suite après, pour que leurs livres vivent, de lecteurs, qu'il s'agisse de lecteurs-acheteurs en librairies ou de lecteurs-emprunteurs en bibliothèques.

Souvent, ce sont les mêmes hommes (et les mêmes femmes, puisque les lectrices sont majoritaires). Mais pas toujours. La campagne insidieuse et insistante qui cherche à opposer les deux réseaux (le commercial privé et le service public) est mal fondée et dangereusement discriminatoire : il n'y a pas de « bons » lecteurs qui achètent (dans le centre historique des métropoles universitaires) et des lecteurs de statut « inférieur » qui empruntent (dans les banlieues et les villes moyennes).

Il n'y a donc pas lieu d'instaurer une taxe sur la lecture qui frapperait directement ou indirectement ces « mauvais » lecteurs, par définition les moins argentés, ou indirectement les communes dont ils sont les contribuables, en instaurant un « droit d'auteur » sur les prêts de livres. Car où irait cet argent ? Il abonderait les caisses des sociétés de perception (utiles certes, mais qui ne peuvent prétendre parler au nom de tous les écrivains). Peut-être celles des éditeurs (lesquels plus légitimement devraient être les bénéficiaires des taxes sur le « photocopillage »). Et, en fin de course, longtemps après, fournirait un peu d'argent de poche aux auteurs vivants (davantage, sans doute, à leurs héritiers ou aux divers ayants droit.

Quelques-uns ont fait de ces droits sur le prêt une question de principe. Dans la chaîne des bibliothèques, tout le monde serait rémunéré, sauf les auteurs (la modestie des salaires des gens du livre, et des bibliothécaires en particulier, devrait émouvoir des cœurs tendres).

Mais les livres des bibliothèques ne sont pas volés : ils forment même une part non négligeable des ventes des éditeurs (et, à ce sujet, il serait bon de contraindre les municipalités à acheter sans remise les livres de leurs bibliothèques à des libraires et non plus à des grossistes).

Plutôt que militer pour ce « droit » un peu corporatiste, il serait plus utile et plus urgent de lancer (de financer et de mettre en œuvre) un grand plan pour le livre et la lecture qui se soucierait enfin de l'aménagement du territoire. Il devrait favoriser : l'implantation de nouvelles librairies (dans les banlieues justement, les villes moyennes, les zones rurales, etc.) ; l'émergence d'une nouvelle génération de libraires et le développement de bibliothèques de proximité (là où les lecteurs vivent, là où ils travaillent, là où ils enseignent et sont enseignés).

Sans ce double réseau, complémentaire, la chaîne du livre ne peut que s'affaiblir et, à terme, la création littéraire péricliter.

> Les livres des bibliothèques ne sont pas volés : ils forment même une part non négligeable des ventes des éditeurs

Baptiste-Marrey *est écrivain.*

Les femmes, entre égalité et liberté

par Geneviève Fraisse

LA guerre et la paix se croisèrent à Pékin, au milieu de ces femmes venues du monde entier fabriquer un improbable consensus. Triste était la proposition officielle qui osait encore, en cette fin de XX[e] siècle, parler de promotion de la femme. Ce mot qu'on croyait vieilli, semblable à « l'amélioration du sort de la femme » d'un timide XIX[e] siècle, comment pouvait-il avoir encore cours ? L'énoncé du principe d'égalité, intrinsèque à toute démocratie, était-il donc mis en cause ?

L'égalité des sexes est affirmée depuis cinquante ans par la Charte de l'ONU, et il semblait bien que ce devait être le cœur des multiples débats de cette rencontre internationale. Pourtant, là comme ailleurs, le mot d'équité fut mis en balance avec le mot d'égalité. L'équité entre les sexes, analogie boiteuse parce que sans définition sûre, comme progrès dérisoire face au volontarisme peureux et bien-pensant d'une promotion de la femme ? Décidément, l'évidence du principe d'égalité des sexes reste à démontrer dans de nombreux pays et face au monde entier.

La guerre et la paix se croisèrent à Pékin. Car l'égalité, hors son statut de principe, hors sa signification finalement si peu légitime, si peu évidente aux yeux de certains, définit alors tout et n'importe quoi. Est-ce d'égalité qu'il s'agit lorsque nous refusons qu'une femme s'astreigne à une loi religieuse imposée, lorsque nous dénonçons les viols des femmes comme arme de guerre, lorsque nous exigeons qu'une femme dispose de son corps, de sa sexualité, de sa reproduction comme elle le souhaite ? Non, ce n'est pas d'égalité qu'il s'agit ; mais de liberté, d'une liberté individuelle, personnelle, physique, corporelle. Certains participants de la conférence du Caire de septembre 1994, catholiques et islamistes mêlés, ne s'y étaient pas trompés lorsqu'ils s'affolaient de ce que les femmes gagnent en liberté avec la contraception, cette grande révolution du XX[e] siècle.

Alors il faut distinguer l'égalité et la liberté. Les mots de la Révolution et de la démocratie sont au nombre de trois : égalité, liberté, fraternité. Laissons la fraternité et son ambiguïté d'une société de frères où les sœurs demeurent en retrait. Laissons, pourtant sans l'abandonner, ce principe de fraternité qui ne concerne pas d'abord les femmes. La fraternité n'est pas un principe universel, j'en suis désolée. Je connais aujourd'hui des républiques de frères qui massacrent leurs sœurs.

Restent l'égalité et la liberté, reste à comprendre là où les hommes et les femmes se retrouvent égaux, là où les femmes pourront être libres. Ce n'est pas la même chose, et le mot d'égalité est trop précieux pour qu'il recouvre d'un voile de brume les multiples revendications des femmes dans le monde.

Première observation : la paix est l'espace où s'offre une égalité possible ; la guerre est le lieu où se bafoue la liberté. Pourquoi ? Parce que l'égalité, si elle est un principe de la démocratie, est aussi son espoir. L'égalité des sexes est l'utopie de la démocratie, une de ses utopies. L'égalité des sexes se fonde sur l'identité des individus des deux sexes, leur similitude.

L'homme et la femme se ressemblent comme êtres de raison. A ce titre sont réclamés depuis près de deux siècles des droits civils et politiques en vue de ce qui se nomme aussi aujourd'hui la parité des sexes. Les sexes sont égaux là où ils sont semblables, à l'image de l'animal rationnel.

En temps de guerre, à l'inverse, la demande d'égalité des sexes s'efface devant la lutte pour conserver sa liberté, qui pour une femme est avant tout la protection de son corps. Les violences contre les femmes, qui ne sont pas les mêmes, en Algérie ou en ex-Yougoslavie par exemple, que les violences contre les hommes, sont une atteinte à leurs corps, à leur sexe le plus souvent. Alors la liberté des femmes désigne toujours leur différence d'avec l'homme, différence des corps et des sexes, irréductible différence.

La liberté des femmes n'est pas un espoir à venir ; c'est une nécessité première. Rappelons que Taslima Nasreen se battait pour la liberté avant même de s'engager dans un combat pour l'égalité des sexes.

C'est pourquoi la guerre et la paix se croisèrent à Pékin. Car il est impossible de mettre sous le vocable égalité tout ce qui relève du simple habeas corpus, valable pour les Chinoises empêchées dans leur maternité ou pour les Iraniennes rétives à la loi coranique ; valable pour n'importe quelle femme, n'importe où. Je dis bien : habeas corpus.

Opposer guerre et paix, liberté et égalité, ne nous fera cependant pas tomber dans le piège du commun de l'égalité face à l'individuel de la liberté. L'affaire de la liberté est aussi collective. L'opposition n'est pas entre le commun et le singulier, les femmes et une femme, mais entre l'identité et la différence des sexes.

Certains, certaines discutent encore d'une étrange opposition, celle de l'égalité et de la différence entre hommes et femmes. Tel est souvent le débat féministe, en deçà et au-delà de l'Atlantique. Or on n'est pas égaux ou différents ; plutôt identiques (au sens de semblables) ou différents, nous apprend la tradition philosophique. L'égalité venant alors s'introduire comme un troisième terme, bien en peine d'être efficace face à la similitude aussi bien que face à la différence des sexes.

> Oublier la différence des sexes au profit de l'identité des êtres sexués ? C'est impossible. C'est pourquoi il faut penser la liberté en plus de l'égalité

Certes, l'égalité se comprend mieux lorsque les êtres se ressemblent, sont identiques, comme hommes et femmes. Certes, la différence induit, en revanche, plus facilement de l'inégalité puisque le dissemblable est en soi une justification à la domination. C'est pourquoi tant de démocrates, hommes et femmes, ont préféré oublier la différence des sexes au profit de l'identité des êtres sexués. C'était plus sûr, une garantie de justice possible. Or c'est impossible justement, et c'est pourquoi il faut penser la liberté en plus de l'égalité.

La différence des sexes resurgit toujours dans l'histoire, lorsque les guerres violentent les femmes, mais pas seulement. Car la religion, qui est désormais retour du religieux, est traversée – que dis-je ! est essentiellement fabriquée – par de la différence sexuelle. Car l'espace économique, le marché du travail, est très souvent structuré avec la différence des sexes, en l'occurrence des corps (fonctions et forces). D'où tant de difficultés à produire de l'égalité professionnelle.

Entre l'égalité des sexes et la liberté des femmes, le siècle qui vient n'aura pas à choisir ; et nous-mêmes n'avons pas à choisir entre notre identité d'être humain et notre différence d'être sexué. « Empowerment », a conclu le texte final de la conférence de Pékin. Mot intraduisible qui dit l'autonomie à venir, le pouvoir et la puissance, l'être et son développement, l'existence et son dépassement. Dynamique vers l'égalité grâce à la liberté.

Geneviève Fraisse *est philosophe, chargée de recherches au CNRS.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani

Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef, adjoints à la direction de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur de la gestion : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde.
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 885 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311F

L'impunité nucléaire de la Chine

Suite de la première page

Mais leur préoccupation essentielle est de calculer quels avantages tirer de la reprise des essais français dans leurs relations avec Pékin, dont ils se refusent à critiquer explicitement la politique nucléaire.

Après un siècle et demi de relative faiblesse, la Chine est redevenue militairement prépondérante et décidée à s'arroger des droits de suzeraineté sur une bonne partie de sa périphérie. Face à cette menace et faute de contrepoids extérieurs aussi solides que par le passé, les pays de la région ont choisi la cohabitation et le dialogue.

Dans un premier temps, le tollé international auquel a dû faire face Paris a illustré la relative impunité dont bénéficie Pékin. Mais cette médaille a un revers : la Chine a pu mesurer le prix qu'elle devra payer si elle continue ses essais après la conclusion d'un traité interdisant de telles expériences, auquel elle a promis de s'associer. Les éléments modérés de la direction chinoise, conscients que le pays doit se sentir de plus en plus lié par ses engagements internationaux, peuvent s'en sentir renforcés.

A terme, les autorités chinoises peuvent difficilement jouer cavalier seul dans ce domaine en raison de leur dépendance économique envers tous les acteurs majeurs de la scène mondiale, sauf à provoquer un coûteux retour de manivelle. Les mésaventures actuelles de la France auront ainsi peut-être contribué, autant que la simple pression internationale pour la cessation des essais, à calmer le jeu nucléaire chinois.

Francis Deron et Jean-Claude Pomonti

Le Monde

ÉDITORIAL

La conjonction des inquiétudes

AU lendemain d'une journée de grèves et de manifestations comme la France n'en avait pas connue depuis de longues années, Alain Juppé et son gouvernement se trouvent devant un double impératif : déminer le terrain social sans céder sur les réformes ; et montrer que, s'ils ont eu le courage d'engager une réforme de la Sécurité sociale très longtemps différée, ils savent aussi faire preuve de pédagogie pour convaincre de l'impérieuse nécessité de leurs choix et retrouver la confiance.

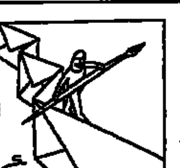
Après cinq mois d'une gestion chaotique, qui n'a débouché sur aucun changement d'importance, à l'exception de l'extension du champ du référendum, M. Juppé a prouvé qu'il sait faire des choix, si difficiles soient-ils. Il sera indéniablement aidé, dans la mise en œuvre de son plan, par la grande diversité des revendications catégorielles. Quoi de commun, en effet, entre les critiques des fonctionnaires, des cheminots, des agents d'EDF-GDF, du mouvement familial, des associations de retraités et des syndicats médicaux ? M. Juppé sera également servi par les profondes divisions que son plan de redressement de la « Sécu » a fait apparaître entre les syndicats et au sein des centrales elles-mêmes.

Le premier ministre, qui prône la cohésion nationale, aurait cependant tort, comme il l'a fait récemment encore en comparant d'une manière polémique la situation des agents de l'Etat à celle des salariés du privé, d'opposer les catégories sociales entre elles et d'exacerber ainsi les conflits, au risque de créer une nouvelle forme de « fracture sociale ». Alors que l'opinion est suffisamment adulte pour comprendre que, dans un souci d'égalité, il n'est pas scandaleux d'aligner certains paramètres du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés des entreprises publiques sur les règles en vigueur dans le secteur privé, une intervention trop abrupte des pouvoirs publics ne peut, en la matière, que jeter de l'huile sur le feu.

L'heure doit être à la pédagogie plutôt qu'à la polémique. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, l'a bien compris. S'il a solennellement affirmé que le gouvernement n'a *« pas l'intention de naviguer entre les lobbys »*, il n'en a pas moins rappelé la nécessité de la concertation, en engageant très rapidement des discussions avec les syndicats de médecins. Le ministre de la fonction publique, Dominique Perben, n'a pas fait autre chose lorsqu'il a assuré que *« la négociation avec les fonctionnaires est ouverte »* et qu'il n'est pas question, par le biais des retraites, de revenir sur leur statut. Dans ce contexte, les pouvoirs publics restent particulièrement attentifs à l'évolution du conflit à la SNCF, qui pourrait être le catalyseur d'un mouvement plus vaste.

Mais l'onde de choc dégagée par l'annonce du plan Juppé n'a pas fini de se propager dans le corps social, révélant, par-delà la diversité des situations et des revendications, l'inquiétude commune des étudiants, des cheminots, des fonctionnaires et de très nombreux salariés du privé face aux mutations que connaissent aujourd'hui l'économie et la société françaises. C'est bien cette crise de confiance en l'avenir – tout autant qu'en MM. Chirac et Juppé – qui cimente les mouvements sociaux. C'est bien elle qui explique le recul important de la consommation en octobre et la progression concomitante du taux d'épargne des ménages, l'attentisme des chefs d'entreprise devant l'investissement comme leurs réticences persistantes à créer des emplois. Que pèse, dans ces conditions, le crédit que la France, selon M. Juppé, a retrouvé auprès de ses partenaires étrangers et des milieux financiers ?

L'AVIS DU MÉDIATEUR



La nouvelle présentation de la page éditoriale, qui, dans le numéro daté dimanche-lundi, comprend le courrier des lecteurs et l'avis du médiateur, appelle une explication : elle est donnée ci-dessous. Peu de lettres figurent dans la sélection opérée car deux d'entre elles ont pris plus de place que nous n'en accordons en général à nos correspondants. L'une expose la légitime mise au point de l'association Familles de France, l'autre suggère une organisation différente du système de santé, débat qui a valu au *Monde* beaucoup de courrier et qui se prolongera, sous cette forme notamment.

Le carrefour des commentaires

par André Laurens

L'AUTEUR de ces lignes, sur le bureau duquel s'amoncelle l'essentiel du courrier concernant la rédaction, sait par expérience que l'on ne modifie pas impunément la présentation d'un journal et, par voie de conséquence, les habitudes de lecture de ceux qui en sont familiers. Les grands changements introduits dans la maquette au début de l'année, s'ils ont eu des effets positifs, n'en ont pas pas moins été âprement discutés. Aussi les aménagements apportés au cours de la semaine dans le contenu et la présentation du *Monde* ont-ils été annoncés dans nos éditions datées 19-20 novembre, afin que les lecteurs ne soient pas pris au dépourvu et mis devant le fait accompli. S'agissant de cette page éditoriale, rappelons que la rédaction a voulu à la fois recentrer sa capacité de jugement sur l'actualité et donner plus de place à la diversité des commentaires extérieurs, qu'ils émanent d'autres organes de presse ou de ses lecteurs. Un seul éditorial exprime désormais le point de vue du *Monde*, collégialement et non anonymement, et il est identifiable comme tel. La page éditoriale accueille aussi la suite de l'analyse – commentaire personnalisé – qui commence à la une, la revue de presse, et, dans ce numéro qui clôt la semaine et anticipe sur la suivante, une sélection significative du courrier des lecteurs. L'avis du médiateur continue d'accompagner cet ensemble de lettres, en répondant publiquement à certaines interpellations, surtout celles qui mettent en cause le contenu du journal, et en s'efforçant de donner quelque transparence à notre travail, comme c'est, en l'occurrence, le cas.

La nouvelle maquette retenue fera davantage de place au courrier des lecteurs, si l'éditorial du *Monde* se tient dans les limites imparties : on y veillera ! C'est la même préoccupation qui nous a conduits à supprimer la rubrique « Trait libre », ouverte à des dessinateurs extérieurs à la rédaction. Le journal ne veut pas réduire l'expression graphique qu'il a, au contraire, largement accueillie dans ses colonnes, mais il préfère renforcer la vocation de cet emplacement spécifiquement voué au courrier. D'autres lettres continueront d'être publiées les autres jours de la semaine dans les pages « Horizons-Débats », pour répondre au fort désir d'expression et de participation au débat public qui s'affirme parmi les lecteurs du *Monde*. Le journal existe aussi pour cela.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que *Le Monde* ferme une rubrique à laquelle concouraient plusieurs dessinateurs. Sa consolation est d'avoir contribué à la découverte ou à la confirmation de talents qui s'imposent et qu'éventuellement il retrouvera.

REVUE DE PRESSE

THE ECONOMIST

■ Il a fallu attendre six mois, au cours desquels ils ont vu leur popularité tendre vers zéro, pour que M. Chirac et M. Juppé accordent enfin leur attention à la réforme du système de protection sociale. Leurs réticences venaient de leur crainte des réactions des travailleurs français. Mais elles tenaient aussi à leur incompréhension des limites des capacités de l'Etat. Les folles promesses électorales de M. Chirac exprimaient la croyance qu'une fois devenu l'incarnation de l'Etat il pourrait créer des emplois, augmenter les salaires et raccommoder le tissu social (...). C'est en vain que M. Juppé cherchait à convaincre, chiffres à l'appui, qu'en tenant compte des hausses d'impôts et de la modération des dépenses publiques le déficit budgétaire répondrait aux critères de Maastricht. Je suis un énarque, semblait-il dire. Voilà les faits. S'ils ne correspondent pas à la réalité, c'est que la réalité a tort. (...) Brillant, arrogant, aussi éloigné des marchés que de ses électeurs, M. Juppé semble résumer tous les défauts du système (...). Mais le mystère, c'est le comportement de Jacques Chirac. Elu roi pour sept ans, il a passé six mois à parader partout dans le monde, de Sarajevo à Mururoa, mais, de retour au pays, il n'a fait que temporiser. (...) Pourquoi n'a-t-il pas demandé à son premier ministre d'agir plus tôt ? Parce qu'il est arrivé au pouvoir sans objectif clair sinon celui d'être populaire. Tout au long de sa carrière, qu'il a conduite au gré des vents en défendant des idées et des politiques contradictoires, il n'a finalement démontré qu'une seule qualité, l'ambition. Faute d'engagements idéologiques fermes, il sera toujours prêt à changer de voie si le moment le justifie. Même maintenant, il n'est pas totalement sûr qu'il comprenne pourquoi il faut réduire les dépenses publiques et réformer le système de protection sociale.

(Extraits d'un dossier spécial d'une vingtaine de pages consacré à la France par l'hebdomadaire britannique dans son édition du 25 novembre.)

AU COURRIER DU « MONDE »

FAMILLES DE FRANCE N'EST PAS D'EXTRÊME DROITE

L'émission « Envoyé spécial » du 16 novembre sur France 2 a consacré, sous le titre « IVG : les croisés de l'ordre moral », un reportage sur les commandos anti-IVG, ce qui me paraît une démarche journalistique tout à fait normale.

Ce qui, en revanche, constitue une grave faute déontologique, c'est, dans une volonté de nuire, de faire un amalgame entre les mouvements intégristes ou d'extrême droite avec Familles de France, qui est une fédération d'associations, apolitique et non confessionnelle, qui a une position tout à fait légaliste sur la loi Veil, et qui n'avait nullement sa place dans ce reportage.

L'article paru consacré à ce reportage dans *Le Monde* du 16 novembre 1995 relaie cet amalgame, en relevant, toutefois, que le juge des référés avait pris acte de la mention faite par France 2 reconnaissant que Familles de France n'est pas hostile à la loi Veil.

Dans le même article, il est imputé à la fédération et à charge sa dénonciation du *« Minitel rose »*. Il est exact que Familles de France, dans son rôle de protection de la jeunesse, a obtenu diverses décisions judiciaires à l'encontre de messageries diffusant des récits pornographiques ou de recherches de partenaires sexuels. On peut considérer que ces messages ne sont guère pris au sérieux par les utilisateurs normaux du Minitel, mais on ne peut nier que celui-ci et le téléphone rose sont devenus le lieu de ralliement des détraqués sexuels, ce qui présente un grave danger pour la société.

Il est exact que notre organisation – qui est également agréée comme organisation nationale de défense des consommateurs – a dénoncé l'activité de ces mêmes messageries télématiques ou téléphoniques qui, comme activité annexe, se livrent à des arnaques basées sur la crédulité du public (offres d'emploi « bidon », appels des enfants au Père Noël, voyance, etc.). Doit-on être taxé d'extrême droite, comme le laisse entendre l'article du *Monde*, parce que l'on dénonce les déviances des messageries télématiques et téléphoniques ?

Une telle absurdité n'est pas digne de votre si estimé journal.

Denis Perier-Daville, conseiller technique de Familles de France

MAUVAIS PROCÈS À KUSTURICA

Je viens de prendre connaissance de l'article consacré aux zones d'ombre de la production du film *Underground*, d'Emir Kusturica (*Le Monde* du 26 octobre). L'auteur s'étend à loisir sur le caractère prétendument coupable des échanges culturels suscités par le tournage de ce film en Serbie.

Je ne me souviens pas avoir lu dans vos colonnes une telle analyse des conditions du tournage du *Regard d'Ulysse* d'Angelopoulos, lui aussi tourné à Belgrade, mais aussi sur les lieux mêmes des manifestations les plus hideuses de la purification ethnique, Vukovar et Mostar. Certaines scènes du beau film d'Angelopoulos, qui renvoyaient dos à dos les protagonistes de cette nouvelle guerre balkanique, ne semblent pas davantage avoir ému les journalistes du *Monde*.

Dois-je rappeler le massacre d'une famille, enfants compris, dans une brume de convenance, par des assassins invisibles et non identifiés ? Je ne me souviens pas avoir vu Angelopoulos taxé de serbophilie, ou de complaisance envers Belgrade. N'en déplaise à certains, beaucoup d'ex-Yougoslaves, d'origine étrangère à la Serbie et dont je fais partie, partagent la vision du paria de Sarajevo.

Que cesse ce mauvais procès contre Emir Kusturica !

David Grosz
Paris

LE SYSTÈME PAR CAPITATION

L'organisation des soins en France est fortement inflationniste : le paiement à l'acte incite économiquement le médecin à rencontrer son patient plus souvent, donc à prescrire davantage d'examens et de médicaments. D'autre part, la liberté complète donnée à l'assuré social lui permet de consulter autant de médecins qu'il le souhaite. Des examens peuvent être prescrits d'une façon redondante, des médicaments ordonnés d'une façon répétée à l'insu des prescripteurs. (...)

Dans ces conditions, je plaide pour un paiement par capitation. De quoi s'agit-il ?

Chaque assuré social serait tenu d'informer sa caisse du nom du médecin qui le prend en charge. Celui-ci s'engagerait non seulement à le soigner, mais aussi à tenir son dossier médical à jour.

Le médecin serait payé par la caisse au prorata du nombre de patients lui faisant confiance, un plafond étant fixé afin d'éviter les abus d'une médecine trop rapide. Bien sûr, le patient serait libre de changer de médecin au terme d'une période qui serait à déterminer.

De cette façon, le médecin généraliste pourrait se consacrer davantage à des tâches de santé publique : éducation sanitaire, prévention, dépistage, recherche... Le patient ne pourrait plus suspecter son médecin de le faire revenir par esprit de lucre ; le médecin n'aurait plus de scrupule à repasser examiner son malade s'il considère que son cas l'exige. Le lien d'argent serait distancié, les soucis de gestion de « petit commerçant » s'éloigneraient. (...)

Pour éviter une médecine fonctionnarisée, un stimulant de concurrence et de sanction doit être injecté dans le système, le paiement par capitation peut y concourir.

Si celui-ci est adapté à la médecine générale, il ne l'est pas pour la médecine spécialisée, et pourtant celle-ci a aussi sa part de responsabilité dans l'augmentation continuelle des dépenses de santé. (...) Le spécialiste devrait retrouver sa place, celle pour laquelle il est formé : consultant. Le médecin traitant, chaque fois qu'il le juge nécessaire, adresse le patient à un confrère spécialiste dans la discipline concernée. Le spécialiste alors, n'est plus amené à examiner que des patients sélectionnés requérant toute sa compétence. Le suivi ultérieur se fait en collaboration avec le médecin de famille. C'est la solution de bon sens : ce n'est pas celle qui est pratiquée.

Pourquoi forme-t-on tant de spécialistes ? Parce que l'hôpital a besoin de jeunes médecins, mal rémunérés, mais de haut niveau, qui le font fonctionner. Comme l'hôpital, pour des raisons budgétaires, n'offre pas suffisamment de débouchés attractifs à ses médecins, ils se retrouvent sur le marché libéral avec des exigences à la hauteur des sacrifices jusque-là consentis, et ils font, pour une bonne moitié de leur activité, de la médecine générale.

Cette consommation, à guichets ouverts, sans contrôle, a sa part de responsabilités dans le trou de la Sécurité sociale.

Entendons-nous bien, il est souhaitable que le système reste ouvert : le patient, s'il n'est pas satisfait des diagnostics ou des thérapeutiques proposées, doit pouvoir bénéficier d'un autre avis. Mais dans ce cas, il serait légitime qu'il en supporte, au moins en partie, les conséquences financières. *« Atteinte à notre liberté ! »*, ne manqueront pas de s'écrier d'aucuns, mais que pourraient répondre les smicards, qui voient leur pouvoir d'achat largement entamé par l'augmentation des cotisations sociales, ou les chômeurs, dont le grand nombre s'explique en partie par le poids de ces charges ?

Docteur Philippe Lerat
Caen (Calvados)

« LE MONDE » ET LES ACCORDS D'OSLO

Dans *Le Monde* du 7 novembre, sous le titre « Une mort victorieuse », le directeur du journal parle des concessions qui ont été *« abusivement »* reprochées à Yasser Arafat ; cela ne manque pas de me surprendre.

En effet, vous n'avez cessé de critiquer les accords dits d'Oslo I en interviewant avec complaisance les Palestiniens qui les considéraient comme un marché de dupes. Par ailleurs, combien de fois n'avez-vous pas employé le terme de *« confetti »* pour qualifier les territoires autonomes, alors qu'il ne s'agissait là que de la première phase d'un accord général ?

Aurez-vous le courage de publier ma lettre ?

H. Rosenthal
Paris

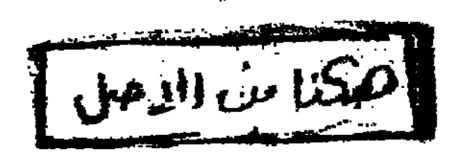
JE SUIS UN TERRORISTE

Je confesse à M. Toubon que je suis un dangereux terroriste. Il m'est, en effet, arrivé à plusieurs reprises d'apporter mon aide à des étrangers *« en situation irrégulière »*. J'ai hébergé à mon domicile des personnes qui n'étaient manifestement pas françaises, non seulement en ne vérifiant pas si elles avaient un passeport revêtu des visas nécessaires, mais même en sachant fort bien qu'elles n'avaient pas ces documents. Pire encore, j'avoue, et d'autres amis avec moi, avoir aidé matériellement ces étrangers en situation irrégulière à nourrir leurs enfants, et avoir soutenu des médecins qui soignaient ces rebuts de l'humanité...

Je confesse encore que je suis un criminel si endurci que, même si M. Toubon réussit à faire adopter sa loi, qui ne manquerait pas de *« terroriser les terroristes »* et empêcherait, nul n'en doute, les bombes d'éclater à Paris et ailleurs, je continuerai mes actions odieuses et soutiendrai encore les *« étrangers en situation irrégulière »*, bien qu'il soit évident pour les gens de bien qu'ils sont tous des terroristes...

Je confesse enfin, moi qui ai passé près de vingt ans de ma vie en Afrique, que je me sens plus frère de ces étrangers *« d'où vient tout le mal »* que de mes charmants compatriotes de Toulon et d'Orange qui aiment tant M. Le Pen (...).

Raymond Guillaneuf, président de la fédération du Puy-de-Dôme de la Ligue des droits de l'homme, adjoint au maire de Manzat (Puy-de-Dôme)



Le suicide mystère de Yukio Mishima

Vingt-cinq ans après, le hara-kiri de l'écrivain japonais reste difficile à interpréter : acte de désespoir personnel ou geste révélateur de l'inconscient collectif, narcissisme extrême ou sacrifice patriotique à une « japonicité » défunte ?

UN quart de siècle après son suicide par éventration dans la tradition des guerriers (« seppuku », connu en Occident comme « hara-kiri »), le 25 novembre 1970 à l'état-major de l'armée de terre à Tokyo, la signification de la mort de l'écrivain Yukio Mishima reste objet de conjectures. Le temps n'a pas éclairé cet acte anachronique, théâtral. Mais parce qu'il se réclamait de la tradition martiale nippone et que, selon le mot de Maurice Pinguet (*La Mort volontaire au Japon*, Gallimard), il est mort comme un touriste se figure que tout vrai Japonais doit savoir mourir, ce suicide fut une manne pour l'exotisme : Mishima est devenu la Voix du Japon.

Après avoir suscité une stupéfaction mêlée d'horreur, sa mort fut finalement mieux « comprise » en Occident qu'au Japon même, où elle suscita émotion et malaise, mais où elle parut plus insolite que révélatrice de l'inconscient collectif. Acte démentiel et provocateur, fascination narcissique de l'abîme, affres d'un talent qui s'essouffle, double suicide d'amants (un jeune garçon, Masakatsu Morita, se tua avec Mishima), sacrifice patriotique ? Aucune de ces explications n'est satisfaisante : cet acte à la lisière de l'utopie et de l'extrémisme reflète la complexité de l'écheveau d'une vie. Ce suicide porte assurément la marque de la volonté provocatrice d'un homme passé maître de son vivant dans la manipulation médiatique. Mishima pratiquait un exhibitionnisme à facettes, du boby-building à des photographies nues le représentant en saint Sébastien, en passant par sa maison rococo et son armée privée.

Ce suicide par seppuku, il l'avait répété, simulé notamment au cinéma. Lorsqu'il s'agit de le pratiquer dans la réalité, il prépara minutieusement cette *« incontournable preuve de son existence »* selon John Nathan (*La Vie de Mishima*, Gallimard).

Dans les mois qui précédent son suicide, il achève le dernier tome de son dernier livre, *La Mer de la fertilité* (Gallimard). Quatre membres de la petite armée privée (la Société du Bouclier : *Tate no kai*) qu'il s'était constituée avec quelques dizaines d'étudiants doivent l'accompagner.

La veille du 25 novembre, Mishima retouche la conclusion de son manuscrit et écrit quelques lettres d'adieu. Le matin, il revêt l'uniforme couleur moutarde de son « armée » qui, avec ses ganses, ses épaulettes et sa double rangée de boutons de cuivre, rappelle les tuniques militaires de l'époque Meiji, prend son sabre et deux dagues et rejoint les autres conjurés. Il laisse un message : *« La vie est brève mais je voudrais vivre toujours. »* Mishima a quarante-cinq ans. Son œuvre est mondialement connue. Il est alors aussi adulé que détesté pour ses frasques. Il a choisi de mourir.

Avec ses compagnons, il se rend en voiture à la caserne du quartier de Ichigaya à Tokyo où il a pris rendez-vous à 11 heures avec le général Mashita, commandant de la place. A peine introduits, les visiteurs se saisissent de celui-ci, le ligotent sur son fauteuil, verrouillent les portes du bureau et exigent le rassemblement des soldats auxquels Mishima entend s'adresser. Des subordonnés qui tentent de porter secours à leur supérieur sont repoussés à coups de sabre. Le général obtempère.

Juché sur la balustrade de la terrasse du bureau, les poings sur les hanches et le front ceint d'un bandeau frappé du rond rouge du Soleil levant, Mishima se lance dans une harangue sur le naufrage du Japon dans le matérialisme et la perte des valeurs nippones... Les huit cents soldats réunis dans la cour sont interloqués. Puis les huées et les injures couvrent sa voix. Dans le brouhaha des hélicoptères de télévision tournant dans le ciel, Mishima paraît une petite silhouette vociférante, poing crispé dans un gant blanc sur le fond de l'austère bâtiment qui abrita le quartier général impérial pendant la guerre. Sa harangue qui se termine sur un *Tenno heika banzai !* (Longue vie à sa Majesté l'Empereur !) ne suscite qu'invectives et quolibets.

MISHIMA tourne les talons et rentre dans la pièce. Tout va alors très vite. Il accomplit les gestes qu'il avait mimés à de nombreuses reprises, s'assied par terre en face du général et ouvre son pantalon. Se tenant derrière lui armé d'un sabre, Morita fera office d'assistant de celui qui se fait seppuku et abrège son agonie en le décapitant. L'écrivain prend une dague, choisit un point à gauche de son abdomen, y appuie la lame et, sur un dernier *Tenno heika banzai*, l'enfonce de toutes ses forces. Cassé en deux, livide, en dépit de sa main qui tremble, il commence à couper horizontalement son ventre. Morita abat son sabre. Mais les larmes lui brouillent les yeux et à trois reprises il ne parvient qu'à infliger de terribles entailles à la nuque et aux épaules au mourant. Un de ses compagnons lui prend le sabre des mains et, d'un seul coup, achève la besogne. Morita s'assied à son tour par terre et suit le même rituel, mais ne parvient à se faire qu'une entaille. Son compagnon le décapite sur-le-champ. Le général murmure une prière. Les trois conjurés pleurent. Ils couvrent les corps de leur tunique, redressent les deux têtes coupées, délient le général et ouvrent les portes. Policiers et journalistes se ruent dans la pièce où flotte une odeur de boucherie.

Le premier moment d'incrédulité passé, les réactions sont unanimes pour condamner un « acte de fou ». Pour le Japon en train de se tailler une place parmi les pays respectables par son succès économique, le « nobélisable » d'alors est devenu infréquentable et l'on s'en détourne. Les mêmes, qui la veille étaient fiers de le fréquenter, feignent de « découvrir » son homosexualité et son ultranationalisme. La thèse officielle sera un double suicide d'amants (comme au *kabuki*). Le reste est trop embarrassant.

Mishima fréquentait le monde gay, ses bars et ses saunas, et les fantasmes homosexuels abondent dans son œuvre : des émotions de l'enfance au culte d'une masculinité qui s'exacerbe pour croire en elle. Si sa relation avec Morita joua un rôle dans son suicide, elle ne fut pas déterminante. Quel sens donner à ce geste théâtral ?

La réduire à un sacrifice patriotique, en faire une expression du « fascisme » japonais, n'est-ce pas lui dénier une dimension plus fondamentale ? Derrière le *« beau geste »* n'y a-t-il pas, comme le note Marguerite Yourcenar, *« la montée exténuante vers ce que cet homme considérait dans tous les sens du mot comme sa fin propre »* (*Mishima ou la vision du vide*, Gallimard) ?

Le côté martial de cette mort et la harangue aux soldats égarent les interprétations en donnant de faciles fausses pistes. On a beaucoup écrit sur le « fascisme » de Mishima. Or, son idéologie était pauvre, confuse : son essai *La Défense de la culture* (1968) (extraits dans *Esprit*, février 1973) est un texte peu convaincant, aux concepts vagues, historiquement contestable. Mishima a cependant souligné les grandes contradictions du Japon moderne : une Constitution réinterprétée et un empereur lavé par les Américains de toute responsabilité dans la guerre.

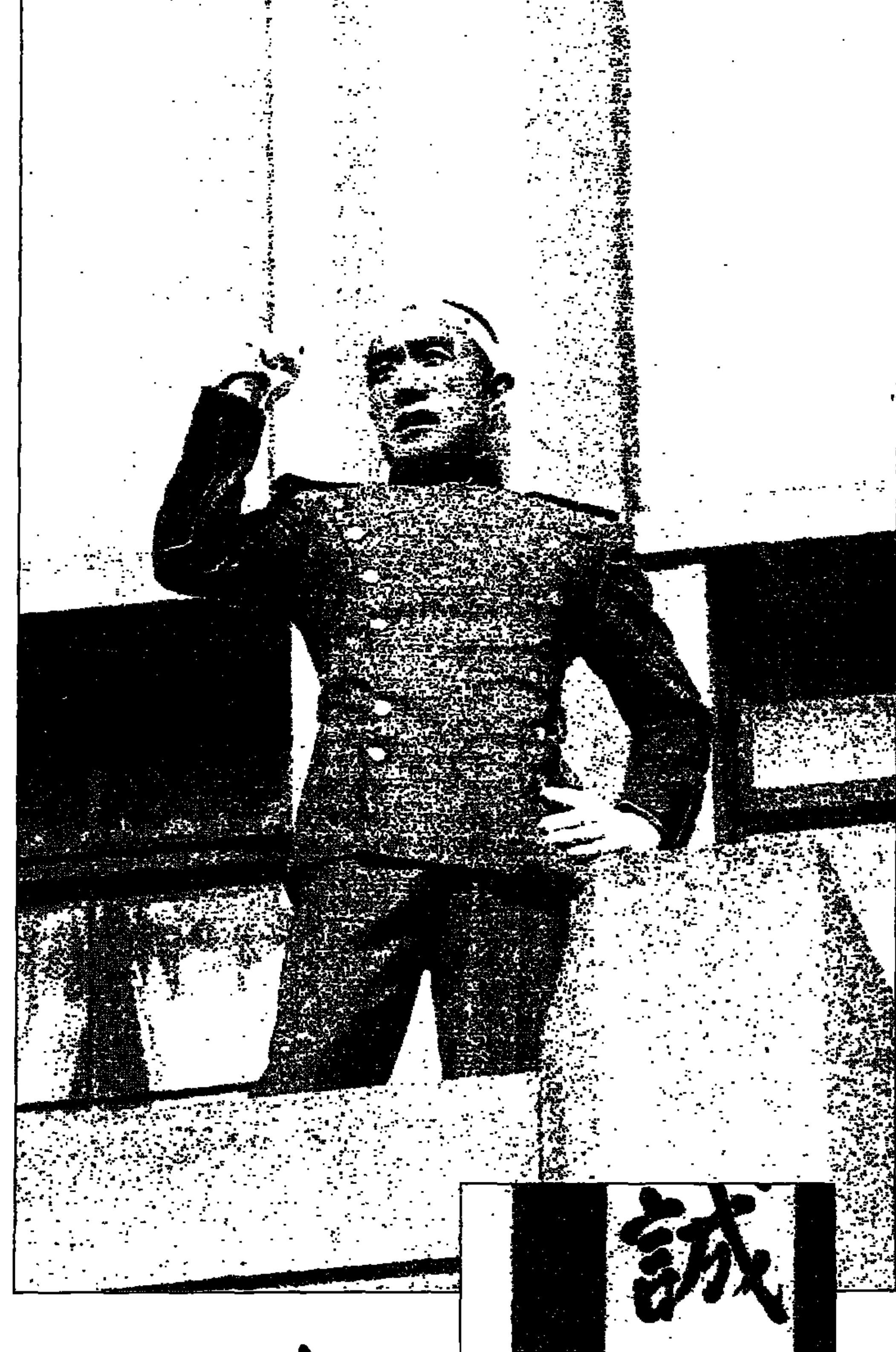
SI la thèse du sacrifice à une « japonicité » défunte ne paraît pas satisfaisante, l'explication psychologique ne l'est pas non plus. Les traumatismes que véhicule la *Confession d'un masque* – les relations de l'enfant avec sa grand-mère (*« à huit ans j'avais une amoureuse de soixante ans »*), ses premiers émois sexuels devant un Saint Sébastien dénudé, le désarroi provoqué par ce corps malingre qui lui valut d'être réformé – font partie des ténèbres intérieurs avec lesquels l'adulte devra composer.

L'idéologie est devenue pour lui l'expression travestie de ses déchirements personnels. N'avait-il pas besoin d'une cause à laquelle se sacrifier ? En commettant un seppuku, il s'identifie à la tradition des guerriers mais est-il pour autant un super-patriote ? Dans la préface de son livre *La Noblesse de l'échec, héros tragiques dans l'histoire du Japon* (Gallimard), Ivan Morris minimise la signification politique de son engagement. Il qualifie de « donquichottisme » la cause pour laquelle Mishima, de se son propre aveu, se suicida et souligne en revanche le courage moral et physique de cet acte : la pureté de l'intention l'emporte sur les justifications qui l'accompagnent. Déjà au lendemain de sa mort, l'historien des idées, Bunzo Hashikawa, spécialiste du nationalisme japonais, estimait qu'il était trop simple de faire de Mishima un ultranationaliste.

Mishima devint-il théâtral par dérision et son engagement nationaliste n'est-il finalement que le travestissement de la superficialité de toute idéologie devant le scandale du néant ? Il y avait chez Mishima une propension au suicide conjuguée à un esthétisme du martyre. Le *« geste étrangement excessif »* de Mishima n'illustre-t-il pas, comme l'écrit Maurice Pinguet, *« cette souveraineté sans mesure de l'homme qui se donne la mort »* ?

La mort de Mishima reste un kaléidoscope : les ingrédients d'explication sont les mêmes et, pourtant, on obtient des configurations différentes selon le mixage que l'on opère. Une mort qui continue son obscure besogne : nous interroger.

Philippe Pons



SANKEI NEWSPAPER/ORION PRESS

Ci-contre : Yukio Mishima harangue les soldats depuis le balcon de la caserne abritant l'état-major de l'armée de terre à Tokyo, le 25 novembre 1970. Quelques instants plus tard, il se donnera la mort par éventration selon le rituel des guerriers (seppuku), ainsi qu'il l'avait mimé (ci-dessous) dans une scène du film « Yukoku », tourné en 1965.

Complicités politiques

Les dessous politiques du suicide sont troublants. Comment un individu, *aussi célèbre fût-il, accompagné de quatre compagnons déguisés* comme lui en soldats d'opérette, peut-il entrer armé d'un sabre dans une base militaire et être introduit sur simple rendez-vous chez le commandant ? Sinon parce qu'il a des appuis politiques ? Dans la nouvelle version de la biographie de Mishima (*The Life and Death of Yukio Mishima*, The Noonday Press : la première édition publiée en français chez Balland), Henry Scott Stokes souligne la complaisance de politiciens de premier plan à l'égard de l'écrivain. Ce seront aussi les premiers à prendre leurs distances en le traitant de « fou ». Et pourtant Sato, premier ministre de l'époque, ou Nakasone, futur chef du gouvernement, n'avaient pas seulement donné à Mishima la possibilité d'entraîner son armée privée sur les terrains militaires : ils lui avaient aussi proposé de le financer. A l'époque, Mishima était le seul intellectuel en vue à ne pas être à gauche et à avoir osé aller débattre avec les étudiants révoltés des universités. Tenter de le manipuler était logique. Mishima se déroba, estime Stoke Scott, à cette mainmise de politiciens qu'il méprisait.

Un auteur ignoré au Japon

UN QUART DE SIÈCLE n'est pas au Japon un laps de temps aussi symbolique qu'en Occident et l'anniversaire du suicide de Mishima n'est pas un grand événement littéraire. Alors qu'il est à l'étranger l'écrivain japonais le plus « représentatif » (on vient de présenter à New-York un opéra tiré de son roman *Le Pavillon d'or*, sur une musique de Toshiro Mayuzumi), au Japon, il est peu lu – comme d'ailleurs la plupart des grands auteurs.

Aucune librairie de Tokyo ne lui consacre un présentoir spécial. Ses œuvres complètes sont épuisées et, pour l'instant, non rééditées. On trouve certes ses œuvres principales en livres de poche mais elles se vendent peu. Sur les quelque soixante-dix titres de romans, nouvelles, essais et textes d'occasion de Mishima, beaucoup sont quasiment introuvables.

Pour marquer l'anniversaire de sa mort ont été publiés quelques livres, un album de photos et des articles de revue qui portent plus sur l'homme que sur l'écrivain. Dans *Persona, une biographie de Mishima*, le journaliste Naoki Inose met ainsi l'accent sur l'enfance de l'écrivain et les figures du père et du grand-père qu'il semble avoir délibérément ignorés. Inose se penche aussi sur le comportement sexuel de Mishima. Son homosexualité a été niée par sa famille, qui s'indigna qu'il y ait une scène le représentant dans un bar *gay* dans le film de Paul Schrader, *Mishima* (1985), mais aussi par Takeshi Muramatsu dans son volumineux ouvrage *Le Monde de Yukio Mishima*.

Le critique littéraire Koichiro Tomioka publie, pour sa part, *Théologie d'un masque*, qui retrace le cheminement intellectuel de l'écrivain au cours des années qui précédèrent son suicide. Un recueil de photographies de Kishin Shinoyama, *La Maison de Yukio Mishima*, dévoile enfin un peu de l'intimité de l'écrivain : une demeure à son image, au luxe flamboyant, mais aussi, dans le bureau aux livres soigneusement alignés, cet agenda surchargé de rendez-vous, émouvant témoignage de l'activité fébrile qui fut la sienne jusqu'au dernier instant.

Ph. P.

Bibliographie

● *Le Tumulte des flots*, Gallimard Folio, 1978.
● *Après le banquet*, Gallimard, 1979.
● *Le Marin rejeté par la mer*, Gallimard, Folio, 1979.
● *Le Pavillon d'or*, Gallimard, 1979.
● Confession d'un masque, Gallimard Folio, 1983.
● *Les Palais des fêtes*, Gallimard Le Manteau d'Arlequin, 1983.
● *Cinq nôs modernes*, Gallimard, 1984.
● *Le Japon moderne et l'éthique samouraï*, Gallimard, 1985.
● *Une soif d'amour*, Gallimard, 1986.
● *Madame de Sade*, Gallimard, 1987.
● *La Mort en été*, Gallimard, Folio, 1988.
● *La Mer de la fertilité* : *Neige de printemps* (T. 1), *Chevaux échappés* (T. 2), *Le Temple de l'aube* (T. 3), *L'Ange en décomposition* (T. 4), Gallimard, Folio, 1989-1992.
● *Le Soleil et l'acier*, Gallimard, Folio, 1993.
● *Les Amours interdites*, Gallimard, Folio, 1994.
● *L'Ecole de la chair*, Gallimard, Folio, 1995.

FINANCES Pour la première fois de leur histoire, les banques japonaises ont révélé le montant total de leurs créances douteuses, qui s'élève, pour les onze *city banks* à 677 milliards de francs. ● LA POLITIQUE de bas taux d'intérêt des autorités monétaires nippones a permis aux banques de décupler leurs profits sur le marché obligataire et de compenser la baisse des revenus sur actions. Les résultats du premier semestre de l'exercice en cours font apparaître un quasi- doublement de leurs bénéfices, à 463 milliards de yens (23 milliards de francs). ● FUJI BANK, qui a enregistré une hausse de son résultat de 24 %, va accélérer le provisionnement de ses créances et annonce une perte pour l'ensemble de l'année. ● LE PLAN de liquidation des sociétés de crédit immobilier de l'archipel, les *jusen*, devrait être entériné à la fin du mois de novembre.

Les banques japonaises révèlent la totalité de leurs créances douteuses

Le système financier nippon est contraint d'officialiser le coût de l'éclatement de la « bulle » des années 80 : 677 milliards de francs de dettes non recouvrables. Certains établissements de crédit profitent de leurs bons résultats semestriels pour accélérer leurs provisions

LES BANQUES commerciales japonaises ont simultanément livré vendredi 24 novembre les deux aspects de leurs situations financières : des résultats semestriels en très forte hausse et, pour la première fois, le volume de leurs créances douteuses, les premiers permettant peut-être de résorber les secondes. L'opération vérité à laquelle se soumet aujourd'hui le système bancaire nippon était devenu une nécessité. Depuis un an, les établissements de crédit distillaient au compte-gouttes le montant des créances non recouvrables qu'elles ont engrangées dans les années 80 sur l'immobilier, ne laissant entrevoir que la partie émergée d'un iceberg dont chacun redoudait la véritable profondeur. La faillite, fin juillet de la première banque mutualiste du Japon, Cosmo Credit, puis, dans la foulée, la liquidation de Hyogo Bank, l'une des principales banques régionales, et celle de la Kizu Credit Union, premier établissement de crédit mutualiste du pays, situé à Osaka, avaient sérieusement ébranlé la confiance générale.

La découverte en octobre de plus de 1 milliard de dollars de pertes par Daiwa aux Etats-Unis fut le coup de grâce. Il apparaissait que, outre les créances douteuses, le système de contrôle des établissements financiers était défaillant au point de pouvoir dissimuler des pertes pendant près de dix ans.

LE MINISTÈRE CONTRE SUMITOMO

Peu pressées de claironner la fragilité des banques, les autorités japonaises avaient, dès 1993, commencé à chercher des solutions pour résorber la crise. Ce fut tout d'abord la création, en mars 1993, de la Cooperative Credit Purchasing (CCP), une vaste structure de cantonnement, dont on a depuis appris la signification en France, chargée de les aider à nettoyer leurs bilans. En trente mois, les institutions financières japonaises se sont défaites de 8 950 milliards de yens (447 milliards de francs) de créances douteuses, dont 149 milliards de yens pour le mois d'août, avec un taux de décote de 69 %. Simultanément, la CCP a encaissé 17,94 milliards de yens, dont 17,17 proviennent de la vente de biens immobiliers qui servaient de garanties à des prêts douteux.

Le ministère des finances a ensuite changé de pied sur la question des provisions pour créances douteuses. Partisan depuis toujours – contre l'avis de la Banque du Japon – d'un lissage des provisions qui évitait aux banques d'afficher des pertes et donc d'échapper à l'impôt, le ministère s'est heurté à la volonté de la plus grande banque du pays, la Sumitomo Bank. Cette année, à l'approche de son centième anniversaire, la banque a opté pour la transparence de ses comptes et a affiché 275 milliards de yens de pertes (14,4 milliards de francs) à la suite de provisions inégalées de 600 milliards de yens.

Le jeu de la transparence était pourtant faussé, les banques japonaises ne publiant que le montant des prêts accordés à des entreprises faillies ou des prêts dont le remboursement n'était plus assuré depuis plus de six mois. Le coût de « restructuration » des prêts (étalement des remboursements et abaissement de l'intérêt, à grands frais pour les établissements bancaires) restait inconnu.

Pour la première fois, les banques japonaises ont accepté de se plier à cet exercice dans les comptes semestriels qu'ils viennent de publier. On découvre ainsi que Sumitomo porte quelque 71 milliards de francs d'encours douteux, dont 25 milliards « restructurés ». Au total, les encours douteux des onze *city banks* atteignent 677 milliards de francs, dont 272 milliards de prêts restructurés.

Ce palmarès peu glorieux s'accompagne pourtant d'un aspect plus flatteur qu'a favorisé la politique de très faible taux d'intérêt des autorités monétaires du Japon (0,5 %). Alors que les banques japonaises avaient vu leurs résultats baisser en moyenne de près de la moitié au cours de l'exercice fiscal achevé fin mars, le bilan du premier semestre a révélé un redressement spectaculaire. Les onze principales banques commerciales ont toutes annoncé une croissance de leur bénéfice courant imposable, qui a atteint en cumulé 463 milliards de yens (23 milliards de francs), soit une progression de 99 %.

LE GRAND SAUT

Elles ont profité à plein des bas taux d'intérêt qui leur ont permis de décupler leurs profits sur le marché obligataire (à 463 milliards de yens). Cette manne a permis de compenser la contraction des profits tirés des transactions sur actions, pratiquement anéanties par la volatilité récente du marché boursier. Cette embellie du premier semestre ne sera pourtant pas saisie par toutes les banques pour accélérer le provisionnement de leurs créances. Seules la puissante Fuji Bank et l'exsangue Hokkaido Takushoku se sont décidées à faire le grand saut et à s'attaquer résolument au problème. Ainsi, malgré une hausse de 24 % de son bénéfice à la mi-année, à 18,7 milliards de yens, Fuji Bank a d'ores et déjà annoncé une prévision de perte pour l'année de 410 milliards de yens pour tenir compte de la dépréciation de 400 milliards de yens de créances douteuses logées au sein de trois de ses filiales actives dans le secteur immobilier. Pour Hokkaido Tokushoku, qui est déjà pour certains analystes en faillite technique, l'addition se montera à quelque 9 milliards de francs.

Babette Stern

Les différents types de prêts à risque

en milliards de francs

		- dont PARTIE "RESTRUCTURÉE" prêts faisant l'objet d'un échelonnement et d'une révision de taux	- dont SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES
[illegible]	109		
[illegible]	103,5		
SUMITOMO	71		
[illegible]	69		
[illegible]	67,7		
[illegible]	54		
HOKKAIDO TAKUSHOKU	48		
DAIWA	42		
ASAHI	40		
[illegible]	31		
[illegible]	27		

La liquidation des « jusen »

Le gouvernement japonais devrait entériner avant la fin du mois le plan de liquidation des sociétés de crédit immobilier de l'archipel (les *jusen*), qui sont en faillite virtuelle. Mise sur pied par les grandes institutions financières japonaises dans les années 70, les *jusen* ont prêté des sommes considérables aux promoteurs immobiliers à la fin des années 80 et se retrouvent, depuis le retournement du marché, avec des encours considérables de créances irrécupérables.

Leurs actionnaires ont pour la plupart décidé de liquider ces huit établissements, dont l'existence ne se justifie plus en raison de la désintermédiation croissante du marché financier japonais. Mais le règlement définitif du dossier bute sur la répartition de l'effort financier nécessaire, entre actionnaires (les grandes banques) et les bailleurs de fonds (dont beaucoup sont de petites coopératives agricoles). En cas d'impasse persistante, le gouvernement pourrait avoir à intervenir, a menacé cette semaine le ministre des finances, Masayoshi Takemura.

Le non-lieu du PDG d'Yves Saint Laurent remet en cause le pouvoir de sanction de la COB

UNE JUSTICE qui dit blanc, une autre qui dit noir. Le non-lieu obtenu le 16 octobre par Pierre Bergé, PDG d'Yves Saint Laurent (*Le Monde* du 24 novembre) laisse songeur. Mis en examen le 30 mai 1994 pour *« violation de monopole des sociétés de Bourse et délit d'initié »*, Pierre Bergé a été blanchi par le juge d'instruction David Peyron. Cette décision – si elle est confirmée, le parquet ayant fait appel – est en contradiction avec la justice administrative de la Commission des opérations de Bourse (COB). Pour les mêmes faits, la COB avait infligé en 1993 à Pierre Bergé une sanction pécuniaire de 3 millions de francs, confirmée par la cour d'appel de Paris le 16 mars 1994 mais réduite à 1 million de francs. *« Les institutions se décrédibilisent en donnant deux décisions contradictoires sur un même dossier »*, explique Mᵉ Thierry Vassogne, spécialiste en droit boursier.

A l'origine de l'affaire, Pierre Bergé avait vendu durant l'été 1992 des actions Yves Saint Laurent (YSL) à des banques suisses, de gré à gré, en violation du monopole des sociétés de Bourse sur les titres cotés. Les cessions avaient été réalisées avant la publication de mauvais résultats semestriels d'YSL. Informé de la mauvaise situation de la société, Pierre Bergé était soupçonné de délit d'initié.

La COB et la justice pénale n'ont pas exactement la même définition du délit d'initié ou du monopole des sociétés de Bourse, ce qui expliquerait leurs divergences. La COB a simplement constaté que Pierre Bergé avait vendu des titres alors qu'il disposait d'information privilégiée : elle l'a sanctionné, en vertu de son règlement. Le juge pénal, lui, doit prouver l'intention frauduleuse et interprète le droit strictement. Ainsi le délit d'initié concerne les ventes d'actions en Bourse mais pas de gré à gré, d'où le non-lieu de M. Bergé.

Ce dernier se retourne maintenant contre la COB. *« J'ai vu comment la COB a bâclé le dossier et comment on m'a presque empêché de parler pour me défendre*, déclare-t-il au *Monde. Je crois plus en un juge qui a pris la peine d'enquêter pendant deux ans qu'en la COB qui n'a fait qu'une enquête rapide. Je suis contre les juridictions d'exception. »*

MORALISER LES MARCHÉS

La COB a obtenu son pouvoir de sanction en 1989, après les scandales Pechiney et Société générale. La justice pénale étant trop lente, il fallait pouvoir frapper vite et fort pour moraliser les marchés boursiers. *« Le législateur a voulu imposer une conduite irréprochable sur les marchés. La COB peut infliger des sanctions disciplinaires qui n'ont pas nécessairement de caractère pénal »*, se justifie la COB. Ainsi, les sanctions infligées dans les affaires Concept ou Ciments français ont permis de clarifier les règles de la place de Paris, sans attendre l'issue pénale encore lointaine de ces dossiers.

Mais encore faut-il éviter une double sanction contradictoire. *« En matière financière, les poursuites devraient être du ressort exclusif de la COB. Elle connaît mieux le domaine et peut réagir plus rapidement »*, propose même Mᵉ Darrois, pourtant avocat de Pierre Bergé. Il plaide pour la dépénalisation des délits d'initié.

Une séparation des genres contestée. *« Donner tout pouvoir à la COB reviendrait à supprimer les sanctions pénales. Il serait injuste de n'être condamné qu'à une amende en cas de délit d'initié et de continuer d'encourir une peine de prison pour abus de biens sociaux »*, rétorque Mᵉ Vassogne, qui suggère que la COB renonce à toute sanction lorsqu'elle transmet un dossier au parquet, pour éviter tout risque de contradiction entre justice pénale et justice administrative. Les milieux judiciaires, eux, veulent simplement supprimer le pouvoir de la COB. *« Avec la COB, il y a toujours moyen de s'arranger, en payant une amende, et d'éviter toute publicité. Il y a la place dans ce pays pour une justice pénale financière qui fonctionne normalement, en transparence et avec un débat contradictoire »*, confie un haut magistrat. Ce serait l'idéal… à condition qu'on lui en donne les moyens. Sept ans après les faits, le délit d'initié de la Société générale n'a toujours pas fait l'objet du moindre procès. La COB a, au vu des restrictions budgétaires, encore de beaux jours devant elle.

Arnaud Leparmentier

Incarcéré à Singapour, le courtier britannique Nick Leeson risque quatorze ans de prison mais pas de châtiment corporel

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Nicholas Leeson, le jeune courtier britannique impliqué dans la chute de la banque Barings, a été formellement inculpé, vendredi 24 novembre, de fraude et de falsification de documents par un juge de Singapour. Il n'a pas fait appel et a aussitôt été incarcéré à la prison de Tanah Mera. Sa prochaine apparition devant le tribunal a été fixée au 1ᵉʳ décembre et son procès pourrait s'ouvrir fin décembre. Les onze actes d'accusation retenus contre lui sont passibles, s'il est jugé coupable, d'un maximum de quatorze ans de prison, tout châtiment corporel étant exclu.

Arrêté à Francfort le 2 mars et extradé le 23 novembre, Nick Leeson a abandonné, le 29 octobre, l'appel de l'ordre d'extradition à Singapour prononcé trois semaines auparavant par un tribunal allemand. Ce revirement aurait été lié à la publication, le 17 octobre, du rapport de l'enquête commandée par les autorités singapouriennes mettant également en cause la direction de la banque Barings dans des pertes évaluées à 1,38 milliard de dollars (6,2 milliards de francs). Ce rapport indique notamment que les transactions de Nick Leeson et de la filiale singapourienne de la banque ont été couvertes par la direction générale de Barings jusqu'à la fin, en dépit d'une série d'avertissements, notamment du Simex, le marché de Singapour.

Pour l'instant, cependant, Nick Leeson demeure le premier et seul inculpé par la justice singapourienne. Mais d'autres inculpations ne sont pas exclues. La peine infligée au jeune courtier pourrait dépendre de son degré de coopération avec la justice et de la répartition des responsabilités. Pour sa part, Singapour tient, avant tout, à protéger sa réputation de premier centre financier de l'Asie du Sud-Est. A Tanah Mera, Leeson pourra écrire sa propre version de la chute de Barings, qui lui a été commandée, mais sans doute à la plume car le règlement de la prison ne prévoit pas que les pensionnaires disposent de machines à écrire ou d'ordinateurs.

Jean-Claude Pomonti

La SNCF veut offrir des services de télécommunications en utilisant ses lignes de fibre optique

La société publique filialise cette activité et cherche des partenaires

La SNCF dispose de 6 500 kilomètres de fibre optique posés le long de son réseau ferroviaire. Ces lignes sont actuellement exploitées pour les réservations et les transmissions des informations opérationnelles et de sécurité nécessaires au trafic. La société nationale va louer ces capacités à des opérateurs externes. Elle va aussi offrir elle-même des services de télécommunications en faisant appel au partenariat.

À DÉFAUT de pouvoir se prononcer sur les modalités du contrat de plan qui attend toujours l'arbitrage du premier ministre, le dernier conseil d'administration de la SNCF, mercredi 22 novembre, a consacré une grande partie de ses travaux aux activités de télécommunications et a porté SNCF Télécom, ou plutôt Télécom Développement, sur les fonds baptismaux. On savait que la SNCF était engagée dans une stratégie de recentrage sur ses métiers de base. L'annonce de la filialisation des activités de télécommunications et l'ouverture de son capital à des tiers paraissait aller dans ce sens. Les syndicats y voyaient même les prémices du démantèlement de la société nationale. A la surprise générale, la SNCF a choisi d'affirmer ses ambitions dans ce domaine.

D'une part, elle va tirer profit de ses infrastructures (les câbles qui courent le long des voies) en louant ses capacités inutilisées à des opérateurs. Mais, d'autre part, elle va proposer, en collaboration avec des partenaires, ses propres services de télécommunications, pouvant aller jusqu'au transfert de la voix. Jean-Marie Metzler, directeur de la SNCF chargé des activités de télécommunications, explique que la compagnie ferroviaire a choisi de *« valoriser au maximum son potentiel d'infrastructures dans un contexte d'ouverture des monopoles nationaux de télécommunications »*.

TÉLÉPHONE MOBILE

Premier atout de la SNCF dans ce domaine : 6 500 kilomètres de fibre optique posés le long de son réseau ferroviaire. Utilisé par la société nationale pour son système central de réservation et pour la transmission des informations opérationnelles et de sécurité, ce réseau de télécommunications offre des capacités de transfert de données considérables depuis l'apparition de la fibre optique et de la transmission numérique. D'où l'idée de louer le potentiel inutilisé à des opérateurs externes, comme les sociétés de téléphone mobile qui sont pour le moment obligées de passer par le réseau de France Télécom pour relier leurs différents émetteurs-récepteurs.

La SNCF n'a pas perdu de temps. Elle vient de signer un contrat avec SFR, la filiale de téléphonie mobile de la CGE, grand rival d'Itineris, le service de France Télécom. Cet accord va permettre à SFR d'utiliser les capacités de la SNCF sur une partie du nord de la France (Paris, Lille et Reims). Pour offrir un maillage national complet, la SNCF estime qu'elle devra, d'ici à trois ou quatre ans, être en mesure de proposer un réseau de 12 000 kilomètres. Les 1 à 2 milliards de francs nécessaires à cette montée en puissance devront être apportés par des partenaires extérieurs. Télécom Développement a ainsi prévu d'ouvrir son capital à hauteur de 30 %.

Mais la SNCF n'a pas l'intention de se limiter à un rôle de gestionnaire d'infrastructures. *« Dans deux ou trois ans, sous l'effet de la concurrence, le prix de la location des réseaux va baisser. Nous n'allons donc pas nous cantoner à une activité dont la rentabilité va décroître »*, explique Jean-Marie Metzler. Désormais convaincue des bienfaits de la concurrence sur les prix, la SNCF va donc devenir opérateur de télécommunications, à travers de filiales de Télécom Développement dans lesquelles elle ne sera pas systématiquement majoritaire. Soucieuse de ne pas s'attaquer frontalement à France Télécom, la SNCF vise en premier lieu le secteur des entreprises, par ailleurs plus rentable. La société nationale affirme *« être en contact avec la plupart des opérateurs, dont l'américain ATT, les anglais BT et Cable & Wireless, ou les allemands Veba et Thyssen »*.

Enfin, la filialisation des activités télécommunications de la SNCF, qui sera effective dès la signature des arrêtés ministériels nécessaires, pourrait constituer un laboratoire social. S'y côtoieront en effet des personnels sous statut SNCF détachés (environ 150 au départ) et des salariés embauchés sous contrat privé. Là encore, la SNCF pourra s'inspirer des expériences de France Télécom.

Christophe Jakubyszyn

L'exemple de la Deutsche Bahn

La Deutsche Bahn, la compagnie ferroviaire allemande, vient de créer, le 29 septembre, une filiale télécommunications, DBkom. Les plus grands noms de l'industrie et de l'énergie allemands, de Viag à Thyssen (allié à l'américain BellSouth) en passant par Veba, ont répondu à l'appel d'offre lancé par DBKom pour le rachat de 49 % de son capital.

Le réseau de la Deutsche Bahn est considéré comme une mine d'or par ces groupes industriels qui veulent être présents lors de la fin du monopole de Deutsche Telekom sur le plus grand marché des télécoms en Europe (environ 343 milliards de francs de chiffre d'affaires).

Comme la SNCF, la Deutsche Bahn ne se contentera pas de louer son réseau. Ses partenaires devront lui permettre d'*« exploiter et développer son réseau qui constitue une base de départ idéale pour le développement d'un opérateur compétitif dans les télécommunications »*.

La concurrence dans le téléphone

● **Communications mobiles.** France Télécom est concurrencé depuis 1987 par la SFR dans le radiotéléphone. Cette filiale de la Générale des eaux s'est aussi lancée dans la radiomessagerie, tout comme Bouygues, qui entrera également dans la téléphonie mobile en 1996.

● **Groupes fermés d'utilisateurs.** Depuis 1990, une entreprise peut disposer de son propre réseau de téléphone interne entre des bâtiments mêmes éloignés.

● **Communications par satellites.** Depuis 1990, une trentaine d'exploitants proposent aux entreprises la prise en charge d'une partie de leurs communications.

● **Transmissions de données.** Transpac, la filiale de France Télécom, est soumise à la concurrence depuis 1993.

● **Infrastructures alternatives.** Ces réseaux détenus par la SNCF, EDF, les compagnies d'autoroutes... seront autorisés à partir de juillet 1996 à offrir leurs capacités aux fournisseurs de tous les services ouverts à la concurrence. C'est déjà le cas pour le radiotéléphone.

COMMENTAIRE

UNE SITUATION PARADOXALE

Deux jours avant un mouvement de grève qui devait voir bon nombre de ses salariés manifester non seulement contre le plan Juppé sur la réforme de la Sécurité sociale, mais aussi pour la défense du service public dans les transports ferroviaires, la SNCF a entériné un plan d'attaque en bonne et due forme d'un autre service public, France Télécom. On n'ose penser aux réactions des cheminots si l'exploitant téléphonique s'était décidé à concurrencer la SNCF sur les voies ferrées !

Au-delà de cette situation à première vue paradoxale d'affrontement de deux monopoles, peut-on véritablement blâmer la compagnie de chemins de fer ? Dans cette affaire, elle cherche avant tout à valoriser ses actifs. Et, somme toute, elle ne fait que mettre à profit l'évolution de la réglementation dans les télécommunications, particulièrement l'ouverture progressive à la concurrence de ce secteur organisée par la Commission européenne, avec l'aval des pouvoirs publics nationaux.

Peut-être dans ce contexte – et quoi que l'on pense de cette déréglementation des services de télécommunications – vaut-il mieux que ce soit la SNCF, une société nationale, qui s'engage sur le terrain de France Télécom. Les pouvoirs publics n'ont d'ailleurs jamais caché qu'ils préféreraient voir émerger, à la faveur de la libéralisation, de nouveaux acteurs, sinon français, du moins européens. Jusqu'à présent, seule la Générale des eaux avait dévoilé ses ambitions.

L'exemple allemand est instructif. Face à Deutsche Telekom, l'exploitant en situation de monopole, la future concurrence s'est organisée autour de quelques grands noms nationaux : les groupes Veba, Viag, RWE, Mannesmann et Thyssen ont fait acte de candidature pour devenir opérateurs téléphoniques. Mais aussi la Deutsche Bahn.

Ph. L. C.

■ **BT (EX-BRITISH TELECOM) :** l'exploitant téléphonique britannique a annoncé, vendredi 24 novembre, qu'il séparera les fonctions de président et de directeur général à partir du 2 janvier 1996. L'actuel PDG, Iain Vallance, ne conservera que le poste de président. Le poste de directeur général sera confié à Peter Bonfield, le PDG du constructeur informatique ICL, filiale du groupe japonais Fujitsu. M. Vallance (52 ans) est entré chez BT en 1981. Il en est le PDG depuis 1987. Agé de 51 ans, M. Bonfield dirige ICL depuis 1990.

Le gouvernement espagnol envisage d'intervenir dans le conflit Iberia

LE GOUVERNEMENT espagnol n'écarte pas la possibilité d'intervenir par le biais d'un *« arbitrage obligatoire »* dans le conflit qui oppose les pilotes d'Iberia à la direction de la compagnie publique. Près de 60 % des vols d'Iberia ont été annulés vendredi 24 novembre en raison de la poursuite de la grève de quarante-huit heures entamée jeudi par les pilotes de cette compagnie. Il s'agit de la dixième journée de grève depuis le début du mois de novembre des pilotes, qui protestent contre le plan de restructuration de la compagnie publique. Des arrêts de travail sont également prévus pour les 28 et 29 novembre.

Iberia a accusé des pertes de 9 milliards de pesetas (328 millions de francs) pendant les dix premiers mois de 1995. Ses pertes s'étaient élevées à 41,49 milliards de pesetas en 1994 et à 69,7 milliards en 1993.

DÉPÊCHES

■ **Giancarlo Parretti : l'homme d'affaires italien,** dont l'extradition est réclamée par la France, a été remis en liberté sous contrôle judiciaire. M. Parretti, cinquante-quatre ans, ancien partenaire du Crédit lyonnais dans le rachat des studios de cinéma MGM, a dû remettre son passeport aux autorités et n'a pas le droit de quitter le comté de Los Angeles. Il avait été arrêté le 18 octobre, à la demande du juge parisien Patrick Fiévet, chargé de l'information judiciaire.

■ **CFJPE : la Banexi (banque d'affaires de la BNP)** et la Financière Saint-Dominique (groupe Crédit national) ont signé une convention pour acquérir la CFIPE (Compagnie financière Jean-Paul Elkann), filiale de capital-investissement du GAN, pour un montant total de 1,186 milliard de francs. L'association Banexi-Financière Saint-Dominique a proposé 131 francs par titre CFIPE. Le fonds britannique d'investissement Elektra Kingsway est également candidat.

■ **CHAÎNE RELAIS ET CHÂTEAUX : l'association internationale,** qui regroupe 410 établissements haut de gamme dans 42 pays, devrait accuser pour la France en 1995 un recul du chiffre d'affaires compris entre 3 et 6 % après une saison estivale en demi-teinte, a estimé vendredi 24 novembre son président, Régis Bulot. Les 154 sites français ont été boudés, essentiellement pour des raisons monétaires. En revanche, italiens et espagnols ont vécu *« une année record »*.

■ **AU BON MARCHÉ : le groupe français de distribution** et sa filiale Sèvres Participation et Gestion (SPG) tiendront chacune, le 29 décembre 1995, une assemblée générale extraordinaire en vue d'autoriser leur fusion par absorption de SPG, a indiqué, vendredi 24 novembre, le groupe dans un communiqué. La parité de fusion proposée sera de 3 actions Au Bon Marché pour 4 actions Sèvres Participation et Gestion.

Revue des valeurs

Semaine du 20 au 24 novembre 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
↗ CAC 40	↗ DOW JONES	↗ NIKKEI	↗ FT 100	↘ DAX 30

PARIS

Indice CAC 40 **+ 0,02 %**

Surplace

SI LE CLIMAT social était à l'agitation au cours de la semaine écoulée, un calme plat a caractérisé celle des valeurs françaises à la Bourse de Paris. Les séances de consolidations et de légères prises de bénéfices, au demeurant bien absorbées par le marché, se sont succédé pour finalement aboutir à un surplace, tel un usager de la RATP à un arrêt d'autobus un jour de grève...

D'un vendredi à l'autre, l'indice CAC 40 a symboliquement gagné 0,02 %, à 1 890,95 points, soit une hausse de 0,43 point en cinq séances. A noter toutefois au chapitre des satisfecits que, après deux liquidations perdantes, le terme boursier de novembre, qui s'est achevé jeudi, a affiché un score largement positif de 8,29 %.

Le bilan étale de la semaine est essentiellement réalisé grâce à la dernière séance de vendredi, qui, dans le sillage du Matif, s'est achevée sur un gain de 1,28 % avec des échanges ténus de l'ordre de 2,6 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel.

Alors que les places de New York et de Londres ne cessent d'afficher des records à la hausse, Paris continue de faire cavalier seul. Les analystes tentent de trouver une explication à cette déconnexion. Ceux du service de la recherche de la Caisse des dépôts et consignations notaient, cette semaine, que la progression satisfaisante des résultats en 1995 et 1996, que décrivent les comptes des entreprises, apparaissent en contradiction avec les performances du marché boursier. Ils relèvent notamment que le prix des actions s'est visiblement éloigné des « fondamentaux » qui prennent en compte l'évolution des bénéfices actuels et à venir, l'évolution des taux ainsi que celle des autres places boursières.

LE PLACEMENT DE PECHINEY *Le* service de recherche de la Caisse estime que les mauvaises performances s'expliquent par les incertitudes en matière de politique économique depuis le début de l'année. Dès que celles-ci ont été levées ou partiellement levées, le marché boursier a rebondi. L'évolution de la cote, après l'annonce d'une série de mesures visant à réduire les déficits sociaux est là pour en témoigner. Les experts de la Caisse se sont attachés à chercher s'il existait une relation de long terme entre les cours boursiers et des variables explicatives au regard de la théorie financière : le prix d'une action est égal au flux actualisé des dividendes anticipés. La Caisse a donc choisi de créer un indice représentatif du marché français en excluant les valeurs financières qui ont été fortement affectées par la crise de l'immobilier. Selon ce modèle, le marché boursier est trop faible d'environ 10 % par rapport aux fondamentaux de long terme avec un écart qui a atteint 14,5 % pour le seul mois d'octobre.

Du côté des valeurs, on note que le certificat Pechiney a terminé la semaine à 210 francs, soit une progression de 1,45 % par rapport à son cours du vendredi précédent. A propos de Pechiney, l'AFP révélait cette semaine que les banques chargées du préplacement des actions avaient reçu de strictes consignes de discrétion de la part de Bercy sur les premières tendances après le lancement de la privatisation. Selon un spécialiste d'une autre banque française, associée au placement institutionnel, ledit placement aurait mal démarré, notamment auprès des grands fonds d'investissement étrangers dont certains refuseraient même les rendez-vous de présentation de l'opération. Actuellement, les amateurs de titres Pechiney doivent se contenter de la fourchette de prix donnée au moment du lancement du préplacement, entre 185 et 215 francs pour les clients institutionnels.

François Bostnavaron

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	24-11-95	20-11-95	21-11-95	22-11-95	23-11-95
RM	4 213 315	3 725 229	3 204 963	2 915 145	3 760 091
Comptant R. et oblig.	28 677 897	22 808 088	31 415 365	28 862 889	27 543 524
Actions	178 683	122 972	166 964	248 743	245 504
Total	33 069 895	28 848 289	34 787 292	[illegible]	31 549 119

INDICES

	20-11-95	21-11-95	22-11-95	23-11-95	24-11-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 290,46	1 283,89	1 284,60	1 288,85	1 296,68
SBF 250	1 243,19	1 238,31	1 237,83	1 242,28	1 248,55
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 881,40	1 872,99	1 875,47	1 867,31	1 890,95

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
Elf Aquitaine	4 449 405	1 713 670
Carrefour	351 292	1 040 926
LVMH Moet Vuitton	840 363	887 048
AXA	2 100 309	782 341
Sanofi	1 802 521	619 799
Société générale	879 723	600 838
Total	1 684 486	[illegible]
Eaux (Gle des)	1 080 317	595 028
Alcatel Alsthom	1 091 061	549 508
L'Oréal	374 790	546 286
BNP	1 804 449	429 128
Danone	477 917	437 318
Peugeot	574 173	430 046
Air Liquide	467 047	421 325

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
Selectibanque	+ 11,88
Ingenico	+ 11,42
Cap Gemini Sogeti	+ 11,02
Ecco	+ 10,27
BIS	+ 8,23
DMC (Dollfus Mi)	+ 7,88
Metrologie Inter.	+ 6,79
Dassault Electro	+ 6,50
I.D.I.A.	+ 6,37
UIF	+ 6,16
Gr. Zannier (Ly)	+ 6,06
Créd. fonc. France	+ 5,63
Marine Wendel	+ 5,03
Radiotechnique	+ 4,86

Valeurs en baisse	%
Olipar	- 18,34
Labinal	- 8,48
Bancaire (Cie)	- 7,28
Dev. R.N.-P. Cal #Li	- 6,66
G.F.C.	- 6,61
Eaux (Gén. des)	- 6,57
Salvepar (Ny)	- 6,40
Chargeurs	- 6,23
Saupiquet (Ns)	- 5,92
Groupe de la cité	- 5,75
Dassault-Aviation	- 5,60
Gascogne (B)	- 5,56
Crédit national	- 5,42
Unibail	- 4,62

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	24-11-95	Diff.
Bongrain	2 750	+ 5,76
Danone	822	+ 3,78
Eridania Béghin-Say	836	+ 0,35
Fromageries Bel	4 500	+ 0,42
LVMH	933	- 2,71
Pernod-Ricard	286,60	- 1,00
Remy-Cointreau	152	- 3,71
Saint-Louis	1 317	- 3,92

ASSURANCES	24-11-95	Diff.
AGF	166	- 1,77
AXA	311,80	- 1,36
GAN	164,90	- 2,71
SCOR SA	162,80	+ 3,32
UAP	137,10	- 1,72

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	24-11-95	Diff.
Bouygues	549	- 0,90
Ciments français	208,50	- 1,01
Colas	825	- 1,43
Eiffage	715	- 1,10
Eurotunnel	7,65	+ 1,32
GTM Entrepose	343	+ 3,[illegible]
Imétal	579	- 1,86
Jean Lefebvre	299	+ 4,50
Lafarge-Coppée	344	- 1,99
Poliet	408,20	- 0,92
Saint-Gobain	613	- 0,32
SGE	120	+ 1,52

CHIMIE	24-11-95	Diff.
Air liquide	821	+ 0,24
Gascogne	441	- 5,56
Michelin	207,50	+ 0,28
Plastic-Omnium	346	+ 4,21
Rhône-Poulenc A	110	+ 1,75
Roussel-Uclaf	762	+ 2,28
Sanofi	287,60	+ 1,20
Synthélabo	296	- 2,31

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	24-11-95	Diff.
Bertr. Faure (EBF)	154,80	+ 0,58
BIC	456,00	+ 2,01
Chargeurs	1 022	- 6,23
Christian Dior	480,20	+ 3,41
Clarins	440,00	- 3,93
DMC	219,00	+ 7,88
Essilor Int.	908,00	- 1,13
Gr. André	382,00	- 4,02
Oréal (L')	1 265,00	+ 1,93
Moulinex	85,00	- 4,49
Salomon	2 878,00	+ 1,69
SEB	585,00	- 0,67
Skis Rossignol	1 300,00	+ 0,38
Sommer-Allibert	1 358,00	- 1,59
Zodiac	710,00	- 1,11

CRÉDIT ET BANQUES	24-11-95	Diff.
Bancaire (Cie)	547	- 7,28
BNP	233	+ 1,27
CCF	243,70	- 1,58
Cetelem	868	- 1,25
Comptoir entrepr.	14,60	- 2,00
CPR	399	+ 1,89
Créd. fon. France	97,95	+ 5,63
Crédit local Fce	393,90	- 3,66
Créd. lyon. CIP	295,50	- 3,36
Crédit national	340	- 5,42
Société générale	613	- 0,80
SOVAC	611	+ 0,16
UFB Locabail	420	- 2,43
UIC	57	- 1,72
Via Banque	174	+ 0,75

DISTRIBUTION	24-11-95	Diff.
Carrefour	2 720	- 0,29
Casino Guichard	136	- 3,13
Castorama Dubois	804	- 1,90
Comptoirs modernes	1 493	- 0,26
Damart	4 140	- 4,47
Docks France	707	- 1,66
Galeries Lafayette	1 335	+ 1,52
Guilbert	558	- 3,79
Guyenne Gascogne	1 300	+ 0,07
Pinault-Print. Red.	1 000	- 2,34
Primagaz	375	+ 0,26
Promodès	1 118	- 4,86
Rexel	836	+ 1,95

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	24-11-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	437,60	+ 0,87
Alcatel-Câble	344,20	+ 0,64
CS (ex-CSEE)	206	- 3,28
Intertechnique	380	- 4,04
Labinal	518	- 8,48
Legrand	813	+ 1,24
Matra-Hachette	98,60	+ 0,61
Radiotechnique	280	+ 4,86
Sagem	2 661	- 3,30
Schneider SA	191	+ 4,65
Thomson-CSF	108,30	+ 1,59

IMMOBILIER ET FONCIER	24-11-95	Diff.
GFC	364,20	- 6,61
Olipar	4,45	- 18,34
Rue Impériale	3 580	+ 1,12
Sefimeg	345,10	+ 0,02
Simco	460,00	- 1,28
UIF	465,00	+ 6,16
Lucia	65,20	- 2,68
Silic	675,00	+ 12,36
Sogeparc	659,00	+ 0,45

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	24-11-95	Diff.
Bolloré Techno.	442	- 2,21
Cerus Europ. Reun.	67	+ 3,55
CGIP	958	- 1,64
Eurafrance	1 641	- 2,02
Gaz et Eaux	1 790	- 2,39
Lagardère	99,50	[illegible]
Marine-Wendel	417	+ 5,03
Navigation mixte	740	- 3,02
Nord-Est	118,50	+ 0,42
Paribas	293,70	+ 0,57
Suez	203,30	- 2,91
Worms & Cie	243,10	+ 0,49
Parfinance	195	+ 1,03
Montaignes P. Gest.	-	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	24-11-95	Diff.
CarnaudMetalbox	217,80	- 2,34
Dassault Aviation	366	+ 8,13
De Dietrich	249,50	- 0,04
Fives-Lille	395	- 0,82
Legris Industrie	168,50	+ 7,14
Métaleurop	51,60	- 6,61
Pechiney CIP	207	+ 28,56
Pechiney Int.	101,10	- 5,98
Peugeot	694	+ 0,58
Renault	158,60	- 1,86
Strafor Facom	580	- 0,68
Valeo	228,10	- 0,78
Vallourec	193,90	- 3,06

MINES D'OR, DIAMANT	24-11-95	Diff.
Anglo-American	287	+ 0,70
Buffelsfontein	18,30	- 6,87
De Beers	141,60	- 0,87
Driefontein	54,80	- 3,08
Gencor Limited	17	- 3,40
Harmony Gold	43	- 3,37
Randfontein	28,30	- 5,82
Saint-Helena	25,70	- 21,52
Western Deep	153	- 1,92

PÉTROLE	24-11-95	Diff.
Elf Aquitaine	364	+ 4,[illegible]
Esso	469	- 0,21
Géophysique	184	+ 2,22
Total	314,60	- 3,28
BP France	127	- 3,85
Erap-Elf	311	- 2,81

SICOMI OU EX-SICOMI	24-11-95	Diff.
Bail Investiss.	840	+ 8,70
Interbail	325	- 2,98

	24-11-95	Diff.
Klépierre	566	+ 0,17
Locindus	843	+ 2,18
Sélectibanque	113	+ 11,88
Unibail	491,20	- 4,62
Genefim	101,10	- 14,32
Immobail	154	+ 14,92

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	24-11-95	Diff.
Accor	626	- 2,18
BIS	460	+ 8,23
Canal Plus	871	+ 2,99
Cap Gemini Sogeti	151	+ 11,02
CEP Comm.	435	- 1,36
Club Méditerranée	418	+ 0,23
Eaux (Gle des)	494,20	- 6,57
Ecco	876	+ 10,27
Euro Disney	13,45	+ 4,26
Filipacchi Médias	763	+ [illegible]
Havas	369,10	- 0,80
Lyonnaise des eaux	499,70	- 4,27
Publicis	311	+ 8,06
SITA	884	+ 1,60
Sligos	413	- 1,66
Sodexho	1 238	+ 1,51
Technip	310	[illegible]
SCAC Delmas	715	[illegible]
OGF O.(Gest. Fin.	950	[illegible]
TF1	510	+ 0,99

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	24-11-95	Diff.
6 % 1993-1997	100,82	- 0,15
EDF-GDF 3 %	7 548	+ 73
CNB 5 000 F	101,50	- 0,30
CNB Par. 5 000 F	100,01	inch.
CNB Suez 5 000 F	-	-
CNI 5 000 F	101	- 0,06

TOKYO

Indice Nikkei **+ 0,35 %**

Incertaine

LA BOURSE de Tokyo est parvenue à terminer la semaine sur une petite hausse, en dépit des prises de bénéfice et des inquiétudes sur la santé du système financier japonais. De nombreux investisseurs se sont peu engagés mercredi à la veille d'un jour férié – Fête du travail au Japon et Thanksgiving aux Etats-Unis – et les cours ont peu évolué vendredi dans un marché peu actif. L'indice Nikkei a terminé la semaine en hausse de 64,07 points (+ 0,35 %) à 18 215,23 points, alors qu'il avait gagné 1,72 % la semaine précédente.

Le Nikkei avait entamé la semaine en fanfare en raison du recul du yen face au dollar et de l'accord temporaire entre la Maison Blanche et le Congrès sur le budget américain. Il a continué à progresser mardi, mais a reculé mercredi après cinq séances consécutives de hausse quand le marché a appris que le montant des créances douteuses de la banque coopérative en faillite Kizu Credit serait bien supérieur aux 960 milliards de yens attendus. Vendredi, les transactions ont été médiocres dans l'attente des résultats semestriels des grandes banques.

Indices du 24 novembre : Nikkei 18 215,23 (contre 18 151,16) ; Topix 1 442,08 (contre 1 439,26).

LONDRES

Indice FT 100 **+ 0,41 %**

Optimisme

LA BOURSE de Londres a connu une semaine particulièrement instable, alternant les hausses et les baisses, tout en restant optimiste sur le long terme, à l'image de Wall Street. L'indice Footsie a finalement terminé à 3 624 points, gagnant 14,8 points, soit 0,41 %, sur la semaine. Il a franchi à plusieurs reprises de nouveaux sommets, établissant lundi un nouveau record historique à 3 639,5 points. Dans le même temps, Wall Street dépassait les 5 000 points pour la première fois. Si l'exemple de la Bourse new-yorkaise est un excellent stimulant, le Footsie a également bénéficié de l'optimisme du marché sur l'économie britannique alors que le gouvernement doit présenter le projet de budget 1996-97 le 28 novembre.

L'activité dans les fusions-acquisitions a également dynamisé le marché. Le groupe hôtelier Forte a bondi de 84 pence à 346 après le lancement surprise d'une OPA hostile de 3,4 milliards de livres du groupe de télévision et restauration Granada. Ce dernier a perdu 29 pence à 651. Northumbrian Water a gagné 35 pence à 1 169 sur une offre amicale de 823 millions de livres émanant de la Lyonnaise des eaux.

Indice FT 100 du 24 novembre : 3 624 (contre 3 609,20).

FRANCFORT

Indice DAX 30 **– 0,14 %**

A contre-courant

LA PLACE de Francfort a fait du surplace cette semaine, à contre-courant des records de Londres et de New York, l'oeil rivé sur les oscillations ténues du dollar.

Vendredi, l'indice DAX des trente valeurs vedettes s'est inscrit en baisse de 3,12 points, soit 0,14 %, par rapport au 17 novembre, terminant la séance officielle à 2 198,16 points.

« Le marché allemand des actions a piétiné cette semaine », notait la Commerzbank dans son rapport hebdomadaire. Elle a ajouté que *« les titres des secteurs de la banque et des télécommunications ont suscité à certains moments un vif échange mais, pour le reste, le marché a surtout brillé par son souci de ne pas dépenser »*. La banque a expliqué que *« la volatilité du dollar et ses possibles contrecoups négatifs sur les prévisions de bénéfices des entreprises empêchent le marché de s'engager »*.

La morosité du commerce de détail à l'approche de Noël a pesé sur les titres de la consommation, a souligné pour sa part la WestLB.

Le volume des transactions sur le marché des actions s'est élevé à 30,95 milliards de deutschemarks contre 31,08 milliards de deutschemarks une semaine plus tôt.

Indice DAX du 24 novembre : 2 198,16 (contre 2 201,28).

NEW YORK

Indice Dow Jones **+ 1,18 %**

Plus de 5 000 points

APRÈS quelques tentatives manquées, Wall Street a réussi à briser la barre psychologique des 5 000 points au cours de la semaine écoulée, neuf mois seulement après avoir enfoncé le plafond des 4 000 points. L'indice Dow Jones a terminé la période à 5 048,84 points, en hausse de 58,89 points, soit une avance de 1,18 %. Pour cette seule semaine, la grande Bourse new-yorkaise a battu trois records. Wall Street est restée fidèle à la tradition qui veut que les valeurs boursières grimpent durant la semaine de Thanksgiving aux Etats-Unis et, pour la première fois depuis sa création en 1896, l'indice Dow Jones a battu soixante-deux records sur l'année.

« L'environnement pour le marché des titres continue à être extrêmement favorable », a commenté Marshall Acuff, de la firme Smith Barney, en citant la croissance régulière de l'économie, la maîtrise de l'inflation et la faiblesse des taux d'intérêt. La restructuration radicale de l'industrie américaine, qui a révolutionné l'économie, est également à l'origine de la progression des valeurs boursières, a renchéri Mickey Levy, de Nations Bank Capital Markets.

Enfin, les particuliers investissent de plus en plus dans les placements boursiers pour leur retraite. *« Depuis 1987, tous les reculs temporaires du marché ont fourni une occasion pour acheter. Chaque semaine nous avons des afflux records dans les fonds communs de placement »*, a relevé Chris Forbes, du New York Stock Exchange. Selon lui, tant que les particuliers continuent à privilégier la Bourse, la tendance restera solide.

Indice Dow Jones du 24 novembre : 5 048,84 (contre 4 989,95).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK — Les valeurs du Dow Jones

En dollars	24/11	17/11
Alcoa	58	52,50
Allied Signal	45,63	45,13
American Express	43,25	44,25
AT & T	64,88	65,38
Bethlehem	14,63	13,25
Boeing Co.	73,50	73,88
Caterpillar Inc.	59,25	55,50
Chevron Corp.	49,25	50,13
Coca-Cola Co.	75,25	75
Disney Corp.	62,50	59,25
Du Pont Nemours & Co.	67	64,50
Eastman Kodak Co.	69,88	68,88
Exxon Corp.	78,63	79,38
Gen. Electric Co.	66	67
Gen. Motors Corp.	[illegible]	47
Goodyear T & Rubbe.	42,38	40,13
IBM	95,88	95,13
Intl Paper	36,25	35,63
J.P. Morgan Co.	77,5	77,50
McDonald's Corp.	43,63	44,25
Merck & Co. Inc.	58,63	59,63
Minnesota Mng & Mfg	66,25	64,50
Philip Morris	89,13	90,25
Procter & Gamble C	86,50	89
Sears Roebuck & Co.	39,50	39,38
Texaco	71,38	71
Union Carb.	40	37,75
Utd Technol.	92,88	90
Westingh. Electric	16,13	16
Woolworth	13,13	15,38

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

En livres	24/11	17/11
Allied Lyons	[illegible]	4,99
Barclays Bank	[illegible]	7,81
BAT industries	[illegible]	5,55
British Aerospace	[illegible]	7,34
British Airways	[illegible]	4,71
British Gas	[illegible]	2,37
British Petroleum	[illegible]	4,90
British Telecom	[illegible]	3,62
BTR	[illegible]	3,33
Cadbury Schweppes	[illegible]	5,43
Eurotunnel	[illegible]	0,95
Glaxo	[illegible]	8,85
Grand Metropolitan	[illegible]	4,39
Guinness	[illegible]	4,62
Hanson Plc	[illegible]	1,93
Great Ic	[illegible]	5,90
HSBC	[illegible]	9,20
Imperial Chemical	[illegible]	7,80
Lloyds Bank	[illegible]	8,39
Marks & Spencer	[illegible]	4,42
National Westminst.	[illegible]	6,80
Peninsular Orienta.	[illegible]	4,94
Reuters	[illegible]	6,23
Saatchi & Saatchi	[illegible]	1,06
Shell Transport	[illegible]	7,87
SmithKline Beecham	[illegible]	6,90
Tate and Lyle	[illegible]	4,37
Unilever Ltd	[illegible]	12,44
Wellcome	[illegible]	10,60
Zeneca	[illegible]	12,95

FRANCFORT — Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	24/11	17/11
Allianz Holding N	[illegible]	2 662
BASF AG	[illegible]	304,20
Bayer AG	[illegible]	365,60
Bay Hyp & Wechselbk	[illegible]	33,80
Bayer Vereinsbank	[illegible]	39,97
BMW	[illegible]	773
Commerzbank	[illegible]	323
Continental AG	[illegible]	20,80
Daimler-Benz AG	[illegible]	682
Degussa	[illegible]	451,50
Deutsche Babcock A	[illegible]	143,70
Deutsche Bank AG	[illegible]	65
Dresdner BK AG FR	[illegible]	38,35
Henkel VZ	[illegible]	519,80
Hoechst AG	[illegible]	353,50
Karstadt AG	[illegible]	615
Kaufhof Holding	[illegible]	464,50
Linde AG	[illegible]	857
DT. Lufthansa AG	[illegible]	194,80
Man AG	[illegible]	406,50
Mannesmann AG	[illegible]	465,80
Metallges AG	[illegible]	29,98
Preussag AG	[illegible]	408
RWE	[illegible]	509,80
Schering AG	[illegible]	96,40
Siemens AG	[illegible]	736
Thyssen	[illegible]	253
Veba AG	[illegible]	55,79
Viag	[illegible]	549
Wellag AG	[illegible]	737,50

TOKYO — Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	24/11	17/11
Akai Elec.	309	310
Bank of Tokyo	1 600	1 560
Bridgestone	1 498	1 470
Canon	1 730	1 760
Daiwa Sec.	1 310	1 270
Fuji Bank	2 020	2 020
Hitachi Ltd	1 010	1 050
Honda	1 780	1 870
Japan Airlines	635	642
Kirin Brew	1 080	1 080
Kobe Steel	281	274
Matsushita El.	1 450	1 450
Mitsubishi Corp.	1 180	1 150
Mitsui Marine	639	639
Nikko Sec.	1 070	1 040
Nintendo	7 550	7 610
Nippon Steel	356	350
Nissan	705	713
Nomura Sec.	1 940	1 870
NTT	820 000	820 000
Pioneer	1 700	1 620
Sanyo	520	514
Sega Enterprises	5 160	5 350
Sharp	1 360	1 370
Sony	5 190	5 040
Sumitomo Bk	1 890	1 860
Suzuki Motors	1 090	1 100
Toshiba	712	721
Toyota	1 980	1 960
Yamaichi Sec.	598	561

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Solide appétit pour les emprunts d'Amérique latine

LA BAISSE des taux d'intérêt profite tout particulièrement aux débiteurs d'Amérique latine, dont le crédit est discuté et qui, pour cette raison, doivent proposer des rendements beaucoup plus élevés que les autres. Ils étaient trois cette semaine à se présenter sur le compartiment allemand du marché des capitaux : l'Argentine, la province de Buenos Aires et le Venezuela, qui, au total, cherchaient à se procurer 900 millions de deutschemarks. Leurs emprunts sont offerts en souscription, et les banques qui s'occupent de ces affaires attendent qu'elles se soldent par des réussites incontestables.

Des trois, la transaction de l'Argentine, qui porte sur 250 millions de marks, est la plus ambitieuse car son échéance de sept ans est la plus éloignée. Les obligations sont assorties de coupons d'intérêt de 10,5 % l'an. Sur ce plan, elles ne souffrent aucune concurrence. Ce taux est actuellement le plus haut de tout le marché allemand. Il s'agit d'une augmentation d'un emprunt de 500 millions émis en octobre. Sa direction a été confiée au CS First Boston Effectenbank, un établissement du groupe du Crédit suisse, qui estime que la seconde tranche se placera aussi facilement que la première.

Les deux autres émissions, celle de 500 millions de marks du Venezuela et celle de 150 millions de Buenos Aires, ont trois ans à courir et leur taux d'intérêt est de 10 %, alors que les fonds d'Etat allemands de même durée rapportent moins de 4,5 %. Ces conditions conviennent parfaitement à de nombreux investisseurs qui veulent être remboursés en marks à la fin de 1998, juste avant la date prévue de l'introduction de la monnaie européenne. Ces emprunts sont dirigés, le premier, par la Commerzbank, le second, par Salomon Brothers et la WestLB.

Ces banques sont dans chaque cas entourées d'un groupe d'autres établissements financiers de premier plan, ce qui renforce la confiance des épargnants. Il convient cependant de préciser que les souscripteurs sont dûment avertis des risques qu'ils prennent, les notices d'informations qui leur sont fournies sont très explicites.

La principale banque allemande, la Deutsche Bank, a décliné l'offre qui lui avait été faite de s'associer aux emprunts du Venezuela et de Buenos Aires, justifiant sa position par des considérations liées au crédit des emprunteurs. Cela représente un changement auquel on attache beaucoup d'importance car, jusqu'à présent, cette banque était bien représentée dans les groupes de direction d'emprunts sud-américains. Elle participe toutefois à la nouvelle tranche de l'emprunt de l'Argentine car, cet été, elle a elle-même dirigé une euro-émission pour le compte de ce pays. La Deutsche Bank s'apprête d'ailleurs à monter une autre opération sud-américaine, mais pour le compte d'un pays beaucoup mieux noté sur le plan financier : la Colombie. Les obligations colombiennes pourraient être acquises par un grand nombre d'investisseurs professionnels. Le montant sera de 150 millions de deutschemarks et la durée de cinq ans. Mais les bailleurs de fonds devront se contenter d'un rendement nettement inférieur à ceux de l'Argentine ou du Venezuela. Le taux d'intérêt sera de l'ordre de 7 %.

Pour ce qui est des emprunteurs au-dessus de tout soupçon, la proposition faite, vendredi 24 novembre, par un des principaux établissements publics allemands, le Kreditanstalt für Wiederaufbau, cherchait à lever 125 millions de deutschemarks pour une durée de six ans. Il servira un intérêt de 5 % l'an jusqu'en 1998 et de 7 % par la suite. On retrouve la même démarcation qui a caractérisé de nombreuses transactions récentes libellées en marks, qui correspond en gros à la date fatidique prévue par le traité de Maastricht. Pour attirer les investisseurs, il faut souvent leur offrir davantage à partir de 1999. Cette émission était dirigée par la filiale allemande d'une banque américaine, Morgan Stanley Bank.

Christophe Vetter

DEVISES ET OR

Menaces sur le deutschemark

LE DOLLAR semble enfin stabilisé. Depuis la mi-octobre, il évolue dans des fourchettes étroites, allant de 1,40 à 1,42 mark, de 100 à 102 yens, de 4,85 à 4,90 francs. Le billet vert a terminé, vendredi soir, à des niveaux de 1,4170 mark, 101,35 yens et 4,8735 francs.

L'attente d'un dénouement de la crise budgétaire que connaissent les Etats-Unis contribue à expliquer l'immobilité du dollar. Celle-ci présente également une origine technique. Les salles de marché des banques, notamment anglo-saxonnes, tournent au ralenti. Plusieurs établissements américains, très actifs sur les marchés financiers, terminent leur exercice à la fin du mois de novembre. Les opérateurs qui ont dégagé depuis le début de l'année d'importants profits craignent de tout perdre dans une transaction malheureuse. Ceux qui, au contraire, ont enregistré des pertes importantes, sont contraints, par leur direction générale, à l'inaction. Cette situation se traduit par une baisse importante des volumes de transactions.

Dans ce contexte, les indicateurs économiques publiés cette semaine aux Etats-Unis n'ont guère eu d'impact sur le dollar. Le billet vert n'a pas tiré profit de l'annonce d'un déficit commercial américain moins élevé que prévu au mois de septembre. Celui-ci s'est élevé à 8,35 milliards de dollars alors que les analystes anticipaient un solde négatif de 10,4 milliards de dollars. Si elle se confirmait au cours des prochains mois, la réduction du déficit des comptes extérieurs des Etats-Unis pourrait toutefois permettre un rebond de la monnaie américaine.

Les perspectives d'assouplissement de la politique monétaire allemande devraient également contribuer à soutenir le dollar dans les prochaines semaines. Une baisse des taux directeurs de la Bundesbank rendrait la monnaie allemande moins rémunératrice et donc moins attractive pour les investisseurs. De façon plus générale, un repli trop marqué de la croissance économique en Allemagne, qui se traduirait par une remontée du chômage, pourrait entraîner un mouvement de défiance des investisseurs vis-à-vis du deutschemark.

Les spécialistes du courtier américain Merrill Lynch prévoient que le dollar s'inscrira dans six mois à 1,50 mark, 105 yens et 5,13 francs. Une remontée du billet vert constituerait pour le franc un soutien précieux.

P.-A. D.

L'OR

	Cours 17-11	Cours 24-11
Or fin (k. barre)	59 200	59 800
Or fin (en lingot)	60 400	60 250
Pièce française (20F)	348	347
Pièce française (10F)*	320	[illegible]
Pièce suisse (20F)	347	345
Pièce latine (20F)	347	[illegible]
Pièce tunisienne (20F)*	346	341
Souverain	448	447
Souverain Elisabeth II*	440	[illegible]
Demi-souverain*	285	285
Pièce de 20 $	2 460	[illegible]
Pièce de 10 $	1 202,50	1 240
Pièce de 5 $*	575	[illegible]
Pièce de 50 pesos	2 245	[illegible]
Pièce de 20 marks*	454	[illegible]
Pièce de 10 florins	363	359
Pièce de 5 roubles*	269	[illegible]

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 20 NOVEMBRE AU 24 NOVEMBRE

DEVISE	New York 24-11	New York 20-11	Paris 24-11	Paris 20-11	Zurich 24-11	Zurich 20-11	Francfort 24-11	Francfort 20-11
Livre	1,5608	1,5568	7,6075	7,5326	1,7824	[illegible]	2,2117	[illegible]
$ E.U.	-	[illegible]	4,8740	[illegible]	1,1420	[illegible]	1,4170	[illegible]
Franc français	20,5170	[illegible]	-	[illegible]	23,4304	[illegible]	29,0726	[illegible]
Franc suisse	87,5657	88,1057	426,7951	426,5198	-	[illegible]	124,0806	[illegible]
Deutschemark	70,5716	[illegible]	343,9661	[illegible]	80,5928	[illegible]	-	[illegible]
Franc belge	3,4341	[illegible]	16,7376	[illegible]	3,9217	[illegible]	4,8661	[illegible]
Florin	63,0120	[illegible]	307,1204	[illegible]	71,9597	[illegible]	89,2880	[illegible]
Lire italienne	0,00628	[illegible]	3,0616	[illegible]	0,7173	[illegible]	0,8901	[illegible]
Yen	0,985513	[illegible]	4,803390	[illegible]	1,125456	[illegible]	1,396472	[illegible]

DEVISE	Bruxelles 24-11	Bruxelles 20-11	Amsterdam 24-11	Amsterdam 20-11	Milan 24-11	Milan 20-11	Tokyo 24-11	Tokyo 20-11
Livre	45,4505	[illegible]	2,4770	[illegible]	2484,79	[illegible]	158,37	[illegible]
$ E.U.	29,12	[illegible]	1,5870	[illegible]	1592	[illegible]	101,47	[illegible]
Franc français	5,9746	[illegible]	32,56053	[illegible]	326,6311	[illegible]	20,81863	[illegible]
Franc suisse	25,4991	[illegible]	1,38967	[illegible]	1394,0455	[illegible]	88,85289	[illegible]
Deutschemark	20,5505	[illegible]	111,99718	[illegible]	1123,5004	[illegible]	71,60903	[illegible]
Franc belge	-	[illegible]	5,4499	[illegible]	54,67033	[illegible]	3,48455	[illegible]
Florin	18,3491	[illegible]	-	[illegible]	1003,1506	[illegible]	63,93825	[illegible]
Lire italienne	1,8291	[illegible]	0,996859	[illegible]	-	[illegible]	0,063737	[illegible]
Yen	28,698137	[illegible]	1,564009	[illegible]	15,689366	[illegible]	-	[illegible]

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La Banque de France observe une pause

LA DÉTENTE monétaire a marqué une pause, cette semaine, en France. Le Conseil de la politique monétaire (CPM) a choisi, jeudi 23 novembre, de ne pas modifier ses taux directeurs. Le niveau des appels d'offres reste fixé à 4,80 % et celui des prises en pension de cinq à dix jours demeure inchangé à 6,10 %. Ces deux taux avaient été réduits, respectivement de 0,20 % et de 0,25 %, jeudi 16 novembre.

Certains opérateurs de marché avaient espéré un geste de l'institut d'émission sur son taux plafond. Le loyer de l'argent au jour le jour (5,37 %) évoluant désormais bien en deçà de cette limite supérieure, une telle décision aurait toutefois eu une signification essentiellement symbolique. Elle n'aurait guère eu d'influence sur les rendements de marché eux-mêmes. Une baisse du taux des prises en pension aurait eu pour mérite, en revanche, de rassurer le pouvoir politique. Elle aurait prouvé que l'assouplissement monétaire n'est pas interrompu. De fait, le *statu quo* décidé jeudi par la Banque de France n'a pas surpris outre mesure les analystes. Ces derniers soulignent le caractère exceptionnel de la détente monétaire observée depuis la fin du mois d'octobre. Les échéances à trois mois ont reculé de 1,9 % au cours de cette période. Cette décrue a reflété l'issue heureuse de la crise monétaire connue en France depuis le mois de mars. L'institut d'émission avait salué, à trois reprises, la levée des incertitudes budgétaire, monétaire et politique, à laquelle avaient contribué l'intervention télévisée du président de la République et le projet de réforme de la Sécurité sociale.

Cette période « *extraordinaire* » a pris fin. Le retour à la norme se traduit par une décélération brutale du mouvement de baisse des taux : la Banque de France a renoué avec sa politique des petits pas, étroitement liée à l'évolution du franc face au mark. Vendredi, l'institut d'émission a pris acte de la bonne tenue de la devise française. Il a piloté une baisse de un huitième de point du taux de l'argent au jour le jour, ramené de 5,37 % à 5,25 %.

Un tel rythme n'est pas de nature à satisfaire ceux qui prônent une réduction massive des taux directeurs de la Banque de France. Il pourrait également placer le gouvernement dans une position délicate vis-à-vis de sa majorité parlementaire. Le premier ministre Alain Juppé a « vendu » sa politique de rigueur budgétaire en faisant miroiter une baisse rapide et importante des taux d'intérêt.

CROISSANCE RALENTIE

Si celle-ci leur apparaît trop lente, certains élus pourraient manifester et dénoncer un marché de dupes. A leurs yeux, la détente monétaire observée depuis un mois ne constitue qu'un prélude à un mouvement de plus grande ampleur qui va permettre aux rendements à court terme français de venir s'aligner sur le niveau des taux allemands.

Les signes de ralentissement de la croissance économique sont également de nature à grossir l'impatience d'une partie de la classe politique. L'Insee a annoncé, vendredi, une baisse de 4,4 % de la consommation des ménages en produits manufacturés au mois d'octobre. Il s'agit là du recul le plus important depuis le mois de janvier 1993. L'essoufflement apparaît d'autant plus inquiétant qu'il n'est pas propre à la France. Le ministère allemand de l'économie a annoncé jeudi que la croissance avait probablement stagné au troisième trimestre outre-Rhin.

Ce repli marqué de l'activité, qui éloigne les tensions inflationnistes et laisse espérer une assouplissement des politiques monétaires, constitue en revanche une excellente nouvelle pour les marchés obligataires européens. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans est tombé, vendredi, à 6,89 %, son plus bas niveau depuis la mi-mai 1994. En Allemagne, le taux de l'emprunt d'Etat de même échéance a reculé jusqu'à 6,25 %.

Lorsque, à la fin du mois d'août dernier, la Bundesbank avait abaissé d'un demi-point ses taux directeurs, les experts avaient considéré qu'il s'agissait là du dernier geste significatif de l'institut d'émission allemand. Le ralentissement inattendu de l'activité outre-Rhin a démenti cette prévision. Les déclarations, jeudi, d'Ernst Welteke, membre du conseil central de la Bundesbank, ont renforcé ce sentiment. « *Je ne dis pas qu'il n'y aura pas de baisse des taux, mais je n'en prévois pas pour le moment* », a-t-il affirmé.

Klaus Baader, économiste à la banque Lehman Brothers, prévoit une baisse d'un demi-point du taux d'escompte allemand au cours des prochaines semaines, qui serait ramené de 3,5 % à 3 %. Il estime également que la réduction de ce niveau plancher permettra une baisse du taux des prises en pension, qui détermine l'évolution des rendements de marché en Allemagne, jusqu'à 3,50 %. Celui-ci se situe, depuis mercredi, à 3,97 %.

Klaus Baader juge en revanche que le resserrement de la politique monétaire allemande interviendra, ensuite, plus rapidement et sera plus brutal que prévu. Il anticipe une hausse de 1 % des taux à trois mois outre-Rhin dès le second semestre de 1996. Ce brusque retournement résulterait selon lui de l'affaiblissement du mark face au dollar, d'une politique budgétaire plus souple et d'une hausse des salaires en Allemagne.

Profitant du mouvement de détente des taux d'intérêt à long terme observé cette semaine, la société privée d'autoroutes Cofiroute a lancé jeudi une émission obligataire de 1,6 milliard de francs. Les titres, d'une durée de onze ans, ont été proposés aux investisseurs avec un rendement de 7,57 %, soit un écart de 0,58 % par rapport à celui de l'emprunt d'Etat de même durée. La Société générale et la banque Paribas dirigeaient l'opération, qui a reçu un bon accueil. Les professionnels ont noté une diminution des primes de rendement exigées par les investisseurs pour détenir des obligations des entreprises publiques. Celle du Crédit foncier de France, montée récemment jusqu'à 1 %, est revenue à 0,70 %, et celle de la SNCF à moins de 0,19 % (contre 0,26 %).

Pierre-Antoine Delhommais

MATIF

Echéances 24-11	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	89 545	[illegible]	119,68	[illegible]	119,56
Mars 96	3 269	[illegible]	118,76	[illegible]	118,66
Juin 96	202	[illegible]	118,90	[illegible]	118,90
Sept. 96	21	[illegible]	117,96	[illegible]	118,16
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	31 333	94,49	94,56	[illegible]	94,55
Mars 96	11 172	94,76	94,80	[illegible]	94,78
Juin 96	5 869	[illegible]	94,95	[illegible]	94,94
Sept. 96	3 349	[illegible]	94,94	[illegible]	94,92
ÉCU LONG TERME					
Déc. 95	4 728	89,96	90,46	[illegible]	90,32
Mars 96	-	[illegible]	-	[illegible]	89,38

MATIÈRES PREMIÈRES

Réveil des métaux principaux et « marginaux »

UNE FOIS ENCORE, le marché des matières premières subit un retournement de tendance. Les métaux faisaient grise mine la semaine dernière car les perspectives d'abondance assombrissaient l'horizon des « grands non-ferreux » comme l'aluminium, le nickel ou le cuivre. Mais le marché est versatile : les cours du métal blanc ont progressé d'une trentaine de dollars cette semaine du fait de l'Australie où les mouvements de grève se succèdent chez le géant minier Comalco. Simultanément, Valco a réduit sa production de 30 % faute d'électricité, le producteur guinéen connaissant des difficultés financières qui le contraignent à effectuer des économies malencontreuses.

Par ailleurs, l'Institut international de l'aluminium de première fusion (IPAI) a révisé cette semaine à la baisse ses statistiques de production mondiale : celle-ci serait de 900 000 tonnes inférieure aux estimations précédentes. Les opérateurs, du coup, ne se préoccupent plus de ce qui les inquiétait si fort la semaine dernière : les stocks. Même une augmentation de 1 150 tonnes – les volumes entreposés sous les hangars du LME (London Metal Exchange) s'établissent actuellement à 565 350 tonnes – ne les a pas fait sourciller. Les prix de l'aluminium ont bondi à plus de 1 700 dollars la tonne.

Le nickel, qui était également en assez mauvaise posture la semaine dernière, a progressé d'environ 100 dollars, pour s'établir à 8 600 dollars la tonne. Il bénéficie, il est vrai, d'une conjoncture favorable. L'ineffable trilogie – offre, demande, stocks – est idéale pour le « métal du diable », les négociants en sont convaincus. Le producteur canadien Falconbridge a conforté cette semaine haut et fort cette analyse : la production occidentale restera déficitaire jusqu'en 1997, affirme-t-il, en raison d'une hausse régulière de la demande. Pour étayer ce point de vue peu original, le LME publiait tout de suite après le montant de ses réserves : celles-ci, déjà dérisoires au regard des volumes d'aluminium entreposés, ont encore diminué de 512 tonnes, pour s'établir à 47 232 tonnes.

Après un passage à vide, le cuivre se revigore également. Le cours de référence (prix du métal dont la livraison s'effectue au bout de trois mois) se stabilise autour de 2 750 dollars la tonne et le prix au comptant (livraison immédiate) s'élève à 3 000 dollars la tonne ; les négociants prédisaient la semaine dernière une chute vertigineuse. Ceux-ci expliquent a posteriori la fermeté soudaine des cours par une réaction tardive du marché ; il enregistrerait actuellement la hausse des importations chinoises qui auraient doublé entre septembre et octobre. L'explication semble d'autant plus étonnante que, comme pour l'aluminium, les stocks de métal rouge ont progressé de 5 200 tonnes et totalisent actuellement 216 650 tonnes.

FIÈVRE LOGIQUE

Si les métaux principaux s'enflamment de manière irrationnelle, le palladium et le titane connaissent une fièvre logique. Les prix réagissent à une demande soutenue, inespérée. Ces métaux considérés comme marginaux – parce que les gisements en sont moins abondants que les autres – recouvrent une importance capitale pour être souvent utilisés à des fins stratégiques. L'industrie aéronautique (avions, missiles et satellites) raffole du titane, pour sa résistance et sa légèreté. Elle constitue 70 % des débouchés de ce métal. Or Singapour Airlines vient de passer une grosse commande à Boeing.

Le palladium, si souvent oublié, prend aussi une place grandissante. En fait, celle du platine. La demande de palladium destinée à la fabrication des pots catalytiques augmente au détriment du métal précieux et donc plus onéreux qu'est le platine. Du fait de cette perte significative de ses usages, le platine décline. Son prix a diminué cette semaine d'environ trois dollars l'once. Celle-ci ne vaut plus que 412 dollars.

La bijouterie utilise également beaucoup de platine. Les pays asiatiques, et en particulier le Japon, voient dans ce métal un substitut honorable à l'or blanc. Le rapport publié par l'affineur britannique Johnson Matthey, qui confirmait la montée en puissance du palladium, a été diffusé jeudi, précisément le jour – férié pour les Japonais – où le marché de Tokyo fermait ses portes ; c'en était trop pour le platine, qui reculait irrésistiblement. Peut-être qu'un jour le métal précieux et le stratégique vaudront le même prix, l'un progressant au détriment de l'autre. Pour l'instant, le platine, malgré sa baisse de valeur, coûte encore deux fois et demie plus cher que le palladium.

Marie de Varney

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	24-11	29-11
Dow Jones comptant	213,94	[illegible]
Dow Jones à terme	320,24	319,74
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	2 984	2 956
Cuivre à 3 mois	2 754	2 738
Aluminium comptant	1 682,50	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1 713	[illegible]
Plomb comptant	773	[illegible]
Plomb à 3 mois	739	722
Etain comptant	6 405	[illegible]
Etain à 3 mois	6 425	6 410
Zinc comptant	1 039	[illegible]
Zinc à 3 mois	1 061	[illegible]
Nickel comptant	8 630	8 580
Nickel à 3 mois	8 726	[illegible]
MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent à terme	5,23	[illegible]
Platine à terme	424	[illegible]
Palladium	155,25	[illegible]
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	5	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,34	[illegible]
Graine soja (Chicago)	6,83	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	210	[illegible]
P. de terre (Londres)	-	[illegible]
Orge (Londres)	107,60	[illegible]
SOFTS		
Cacao (New York)	1 329	[illegible]
Café (Londres)	2 545	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	13 952,40	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		
Coton (New York)	0,73	[illegible]
Jus d'orange (New York)	1,01	[illegible]

DISPARITIONS

Max Lejeune

Du Front populaire à la droite, un record de longévité politique

AVEC MAX LEJEUNE, décédé jeudi 23 novembre à son domicile d'Abbeville, dans la Somme, à l'âge de quatre-vingt-six ans, disparaît l'un des derniers survivants de la Chambre des députés de 1936, celle du Front populaire. Plus d'un demi-siècle d'activité parlementaire, qui s'était achevé le 24 septembre par sa non-candidature à un nouveau mandat sénatorial ; quarante-trois ans à la tête du conseil général de la Somme ; quarante-deux dans le fauteuil de maire d'Abbeville : ce fils d'instituteurs, longtemps socialiste avant de s'éloigner progressivement de sa famille d'origine, était à lui seul une collection de records de durée dans la détention de ses divers mandats.

Né le 19 février 1909 à Flesselles, dans la Somme, Max Lejeune, secrétaire des étudiants socialistes durant ses études de lettres et de géographie, est élu député de la Somme en 1936. Fait prisonnier en juin 1940, il fonde un réseau de résistance dans les camps d'internement. La guerre finie, il est membre de l'Assemblée consultative provisoire, puis des deux Assemblées constituantes. Elu pour la première fois conseiller général du canton d'Abbeville-Sud en 1945, il prend la présidence de l'assemblée départementale, qu'il conservera jusqu'en 1988, année où il renonce à se représenter. En 1947, il devient maire d'Abbeville.

Elu député (SFIO) à la première Assemblée nationale, il est nommé ministre des anciens combattants et victimes de guerre dans le gouvernement de Léon Blum (décembre 1946-janvier 1947), puis secrétaire d'Etat aux forces armées dans le premier ministère Robert Schuman en 1948, poste qu'il conserve dans plusieurs gouvernements et qu'il retrouve, en 1956, dans celui que dirige le secrétaire général de la SFIO, Guy Mollet. Ministre du Sahara dans les cabinets de Maurice Bourgès-Maunoury et de Félix Gaillard, il est encore ministre d'Etat dans l'éphémère gouvernement Pflimlin, en mai 1958, puis de nouveau ministre du Sahara dans le gouvernement de Gaulle, de juin 1958 à janvier 1959.

Auprès de Guy Mollet, Max Lejeune s'occupait aussi des affaires algériennes. Rien n'illustre mieux sa position sur le drame algérien que cette déclaration, en juin 1957, au congrès de la SFIO à Toulouse : *« Si l'on avait voulu faire la vraie guerre en Algérie, cela n'aurait pas duré quinze jours. La difficulté, c'est justement qu'on a voulu faire autre chose que la guerre. »* A partir de 1961, Max Lejeune sera accusé d'avoir encouragé la torture en Algérie, accusation qu'il contestera avec véhémence et constance.

En août 1965, il offre l'hospitalité d'Abbeville à Jean-Louis Tixier-Vignancour, candidat de l'« opposition nationale » à la présidence de la République, qui avait été empêché de parler au Tréport, soulignant ainsi une nouvelle fois de profondes affinités avec certains des défenseurs les plus radicaux de l'Algérie française. Il avait du reste, en juin 1960, figuré au nombre des signataires du *Manifeste de la gauche pour le maintien de l'Algérie dans la République française*.

Hostile à tout rapprochement entre socialistes et communistes, Max Lejeune n'adhérera pas au programme commun. Le Parti socialiste lui refuse son investiture aux élections législatives de 1973 et l'exclut de ses rangs. Réélu néanmoins député, Max Lejeune crée le Mouvement démocrate-socialiste de France, qui deviendra en 1982 le Parti social-démocrate (PSD), une des composantes de l'UDF. En septembre 1977, il est élu sénateur de la Somme.

Sa longue fin de carrière sera bousculée par les élections municipales de 1989, où il est chassé de la mairie d'Abbeville par les électeurs.

Michel Kajman

Peter Grant

Le manager de Led Zeppelin

L'UN DES PLUS CÉLÈBRES managers de l'histoire du rock, Peter Grant, associé jusqu'en 1980 au groupe Led Zeppelin, est mort mardi 21 novembre d'une crise cardiaque alors qu'il se rendait dans sa maison du sud de l'Angleterre. Il avait soixante ans.

C'est après sa démobilisation, à la fin des années 50, que ce Londonien a commencé à s'impliquer dans la scène musicale britannique. Il s'intéressa plus particulièrement au rock au moment où le Royaume-Uni engendrait une pléiade de groupes qui s'exportèrent dans le monde entier. Peter Grant ne tarda pas à fréquenter les grands noms de l'époque. Il organisa, entre autres, la première tournée britannique du guitariste américain Chuck Berry. A la fin des années 60, il s'occupait de la destinée des Yardbirds, groupe phare du « blues boom » britannique.

A la séparation de ces derniers, en 1968, le guitariste Jimmy Page et Grant recrutèrent le batteur John Bonham, le bassiste John Paul Jones et le chanteur Robert Plant pour constituer un nouveau groupe que Page baptisa Led Zeppelin.

L'INVENTION DU « HEAVY METAL »

Le groupe devint l'une des formations essentielles des années 70, inventant littéralement le *heavy metal*. Peter Grant devint alors célèbre en imposant des conditions d'engagement qui garantissaient à ses protégés de percevoir 90 % des recettes de leurs concerts. Il révolutionnait ainsi les rapports entre artistes et producteurs, utilisant parfois les moyens les plus retors pour y parvenir. Jusqu'en 1980, date de leur séparation, à la mort du batteur John Bonham, Peter Grant resta associé à la légende chaotique de Led Zeppelin, faite de drogues, de violence et de bruit.

Stéphane Davet

■ **LEILA MOURAD**, actrice et chanteuse égyptienne, est morte le 21 novembre d'une crise cardiaque. Elle était âgée de soixante-dix-sept ans. Vedette du cinéma égyptien des années 40, sa voix lui avait valu le titre de « Luth de la chanson arabe ». Née en 1918 dans une famille d'artistes (son père, Zaki Mourad, était un grand chanteur, son frère Mounir un compositeur connu), Leila Mourad, qui est d'origine juive, débute comme chanteuse à l'âge de douze ans. Quatre ans plus tard, elle apparaît dans un premier film, *Les Victimes*, de Bahiga Hafez (1934). En 1938, elle est la vedette de *Vive l'amour*, de Mohamed Karim, avec Mohamed Abdel Wahab. Riche d'une trentaine de films, sa carrière doit d'abord beaucoup au réalisateur Togo Mizrahi, qui fait de la chanteuse qu'elle a toujours été une véritable actrice et la dirige notamment dans *Leila* (1942) et *Leila à l'ombre* (1944). Elle travaillera ensuite à plusieurs reprises sous la direction de son mari Anwar Wagdi (notamment *Ambre*, 1948, et *Mon amour, mon âme*, 1951) et sous celle du grand réalisateur Henri Barakat (*Rivage de l'amour*, 1950, *Roses de l'amour*, 1951). En 1952, Youssef Chahine lui offre le rôle principal de *La Dame du train*. Elle apparaît dans son dernier film (*L'Amoureux inconnu*, de Hassan Al-Saïfi) en 1955.

■ **ADOLPHO BLOCH**, propriétaire brésilien du groupe de presse Bloch et de la chaîne de télévision Manchete, est mort le 19 novembre à Sao Paulo. Il était âgé de quatre-vingt-sept ans. Né en Russie, il était arrivé au Brésil avec sa famille en 1922. En 1952, il avait créé l'hebdomadaire *Manchete*, devenu un des magazines d'information les plus populaires au Brésil. Son groupe de presse publie aujourd'hui quinze autres magazines. Adolpho Bloch avait fondé TV Manchete en 1983.

■ **LOUIS MALLE**, cinéaste français, est mort jeudi 23 novembre à son domicile de Beverly Hills à Los Angeles (Californie), d'une maladie des ganglions lymphatiques. Il était âgé de soixante-trois ans. *(Lire page 24.)*

NOMINATIONS

Mer

Didier Quentin a été nommé secrétaire général à la mer au conseil des ministres du mercredi 22 novembre.

[Né le 23 décembre 1946, à Royan, Didier Quentin, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, a débuté sa carrière au ministère des affaires étrangères en 1974. Il a été notamment en poste à New York auprès des Nations unies (1975-1976) et à Houston (1981-1985). Didier Quentin a été conseiller technique dans les cabinets de Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication (1978-1981), Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, et Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité (1986). Depuis septembre 1986, Didier Quentin, proche de Jacques Chirac, était directeur des relations internationales de la Ville de Paris. Elu (RPR) de Charente-Maritime, il est le suppléant du député (RPR) Jean de Lipkowski depuis 1993, siège au conseil général de ce département, depuis 1994, et au conseil régional de Poitou-Charentes, depuis 1992.]

Jeunesse et sports

Pierre Viaux, ambassadeur aux Seychelles, a été nommé directeur des sports au ministère de la jeunesse et des sports, en remplacement de Patrick Gautrat, par le conseil des ministres du mercredi 22 novembre.

[Né le 23 février 1945, à Paris, Pierre Viaux est diplômé de l'Institut d'études politiques et ancien élève de l'ENA (1975-1977). Il a été notamment chef de cabinet de Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie (1979-1981), et a occupé diverses fonctions aux ministères de l'intérieur et des affaires étrangères, avant d'être nommé consul général à San Francisco (1986-1991), puis à Sao Paulo (1992-1995). De janvier 1991 à juin 1992, Pierre Viaux a été secrétaire général de la mission de coordination interministérielle pour l'Europe centrale et orientale. Depuis février 1995, il était ambassadeur aux îles Seychelles.]

Justice

Cécile Petit a été nommée, par le conseil des ministres du mercredi 22 novembre, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse au ministère de la justice, en remplacement de Dominique Charvet, récemment nommé président de chambre à la cour d'appel de Paris.

[Née le 8 décembre 1945 à Paris, Cécile Petit est licenciée en droit. Auditeur de justice en 1970, elle est nommée juge d'instruction à Senlis en 1972, puis rejoint, en 1973, le tribunal de grande instance de Pontoise, où elle est juge des enfants (1973-1979), puis premier juge des enfants (1979-1987). En 1987, elle est nommée conseiller à la cour d'appel de Versailles, avant de devenir président de chambre à cette même cour.]

Diplomatie

Yves Gaudeul a été nommé ambassadeur en Bosnie-Herzégovine, en remplacement de Henry Jacolin, par décret paru au *Journal officiel* du 23 novembre.

[Né le 26 mai 1943, Yves Gaudeul est ancien élève de Saint-Cyr et de l'ENA. Il a été notamment en poste à Ottawa (1978-1982), à Budapest (1983-1985), à Nouakchott (1985-1988), à Berlin (1989-1991), à Chicago (1991-1994). Depuis juillet 1994, il était sous-directeur de la gestion des emplois et des carrières à la direction des ressources humaines du ministère des affaires étrangères.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 22 novembre est publié :

● **Gouvernement** : un arrêté portant nomination au cabinet du ministre délégué aux finances et au commerce extérieur, Yves Galland.

Au *Journal officiel* du jeudi 23 novembre sont publiés :

● **Sénatoriale partielle** : un décret convoquant pour le 7 janvier les électeurs sénatoriaux du département de l'Aveyron, suite à la démission de Raymond Cayrel.

● **Gouvernement** : un décret relatif aux attributions du ministre délégué à la jeunesse et aux sports, Guy Drut.

● **Mer** : un décret détaillant le rôle et les attributions du comité interministériel de la mer et du secrétariat général de la mer, qui vient d'être créé sous l'autorité du premier ministre.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

M. Pascal CULERRIER
et
Mme, née Emmanuelle DAGNAUD

partagent avec Julien et Thomas la joie d'annoncer la naissance de

Marie,

le 2 novembre 1995.

85, rue de la Santé,
75013 Paris.

Louisette, Pierrette
Louis et Jean-Claude

ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille

Léana,

le jeudi 23 novembre, à Chartres.

Félicitations à
Geneviève et Gilles.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire,

Doudou,

le 26 novembre.
Daniel qui t'aime.

Nancy,
39000 Lons-le-Saunier.

Décès

– Le président, le vice-président, les enseignants et les étudiants viêtnamiens, tous les enseignants et tout le personnel de l'Institut national des langues et civilisations orientales,
ont le regret d'annoncer le décès survenu le 22 novembre 1995 de

Mme PHAM DINH TIEU
Ngoc Anh,
répétitrice à l'INALCO
depuis 1971.

Les obsèques auront lieu lundi 27 novembre.

On se réunira à 9 heures, à l'amphithéâtre (sous l'arcade, prendre à gauche, puis à droite) de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, 78, rue du Général-Leclerc, Le Kremlin-Bicêtre (Le Kremlin-Bicêtre, bus n° 47).

Une cérémonie aura lieu à 10 heures, au cimetière (44, avenue de Choisy, Ivry).

– Les Guides de France
ont le regret de faire part du décès de

Mlle Anne GRASSIN DELYLE,

survenu le 6 novembre 1995.

Une messe sera dite à sa mémoire, samedi 2 décembre, à 18 heures, en l'église Saint-Albert-Le-Grand, 122, rue de la Glacière, 75013 Paris.

– Les familles Noël, Titina et Monnely,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Emma NOEL,
née **MONNELY,**

survenu le 23 novembre 1995.

Les obsèques auront lieu à Fort-de-France, le 27 novembre.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Fernand Demilly, président du conseil général,
Les conseillers généraux de la Somme,
Et le personnel de l'administration départementale,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Max LEJEUNE,
ancien ministre,
président du conseil général
de la Somme, de 1945 à 1988,
président d'honneur du conseil général.

Les obsèques religieuses auront lieu le 27 novembre 1995, à 11 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Abbeville.

(Lire ci-dessus.)

– Mme Edouard Lizop,
Ses enfants et petits-enfants,
Gendre et belles-filles,
Mme Pierre Daste,
sa sœur,
Ses neveux et petits-neveux,
Parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

Edouard LIZOP,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
secrétaire général
du secrétariat d'études
pour la liberté de l'enseignement
et la défense de la culture,
membre de l'association parlementaire
pour la liberté de l'enseignement,
secrétaire général de l'Union internationale
pour la liberté de l'enseignement,
délégué général du CODIAM,

endormi dans la paix du Seigneur, le 21 novembre 1995.

La célébration religieuse aura lieu lundi 27 novembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de Lahonce (Pyrénées Atlantiques).

– Mme Henri Pédelucq,
née Claire Stambach,
son épouse,
Mlle Marion Pédelucq,
sa fille,
M. et Mme Julien Pédelucq
et leur fils Antoine,
Toute sa famille
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri PÉDELUCQ,
ingénieur agronome INA Paris,

survenu le 21 novembre 1995, à l'âge de soixante-neuf ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de Peyrehorade (Landes), ce samedi.

L'inhumation se fera le lundi 27 novembre, au cimetière de Cauneille (Landes), dans la stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Martine et Antonin Gouilloud,
Joël, Marie-Claude,
Axelle et Aude Rémond,
ont la douleur de faire part du décès de leur père et grand-père,

Olivier RÉMOND,

survenu le 22 novembre 1995, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu ce samedi 25 novembre, après la messe dite à 11 h 15, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, Paris-7e.

– M. et Mme Jean-Pierre Sereni,
Mlle Laurence Sereni,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère

Mme Marie Henriette SERENI,
née **JUNCA,**

survenu le 20 novembre 1995, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église de Sault-de-Navailles (64), le 25 novembre 1995.

Anniversaires de décès

– Une pensée pour

Claire VASARELY,

qui nous quittait il y a cinq ans, le 27 novembre 1990.

André et Henriette.

– En ce jour de la Sainte-Catherine, patronne des ateliers de couture, s'éteignait, il y a cinq ans,

Bernard COSTA,

Je mets la sincérité dans tout
mais comme les chats
je déteste qu'on me mette la main dessus :
je veux être de ce qui va arriver.
Gabrielle Chanel.

De la part de Laurent Costa et Jean Lebrun.

Avis de messe

– Pendant de longues années,

Bruno

fut le maestro de la coiffure, rue des Saints-Pères.

Une messe réunira tous les collaborateurs et amis de

Bruno PITTINI,

le mercredi 29 novembre, à 19 heures (jour de son anniversaire), en l'église Saint-Germain-de-Prés, Paris-6e.

Communications diverses

ÉCOLE SPÉCIALE
D'ARCHITECTURE
Président : Christian de Portzamparc,
254, boulevard Raspail, 75014 Paris.

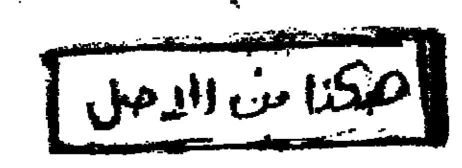
L'ESA informe que les examens d'admission pour la rentrée de mars 1996 auront lieu les
jeudi 5 décembre 1995
et jeudi 15 février 1996.
Pour tous renseignements, téléphoner au :
(33-1) 40-47-40-00.

Droits de l'homme
(cours par correspondance)
Renseignements et inscriptions : CEDI, route de Trèves 6, building B, 2633 Senningerberg, Luxembourg.

– Brentano's, la librairie américaine à Paris, est heureuse d'accueillir Mary Higgins Clark, qui signera son dernier roman Silent Night/Douce Nuit (Simon & Schuster/Albin Michel), le 30 novembre 1995, de 17 h 30 à 18 h 30, 37, avenue de l'Opéra, 75002 Paris.

Conférences

– « Il y a cinquante ans, le procès de Nuremberg, bilan et perspective. »
Michel Masse, Alain Pellet, professeurs de droit, Annette Wieviorka, directeur de recherches au CNRS, donnent une conférence publique, le mardi 28 novembre 1995, à 19 h 30, au MMJI-CDJC, 17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris.



AUJOURD'HUI

COMMUNICATION

AUDIOVISUEL Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a élu, jeudi 23 novembre, par six voix contre trois, Michel Boyon à la présidence de Radio-France. ● CET ÉNARQUE, dont la carrière s'est principalement faite dans les cabinets ministériels sous les gouvernements de Raymond Barre et de Jacques Chirac, a bénéficié de l'incapacité des neuf membres du Conseil à choisir entre les deux professionnels candidats à la succession de Jean Maheu, Dominique Alduy et Patrice Duhamel. ● LE PRÉSIDENT du CSA, Hervé Bourges, a fait appel à M. Boyon avant d'épuiser l'ensemble de la procédure d'élection. ● A RADIO- FRANCE, le personnel est déçu d'un choix qui traduirait surtout les dissensions au sein de l'instance de régulation. ● MICHEL BOYON, qui doit prendre ses fonctions le 30 novembre, devait réserver ses premières déclarations au personnel de la radio publique.

Michel Boyon a été élu à la présidence de Radio-France

Incapable de départager, après deux tours de scrutin, les deux candidats favoris, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a choisi un conseiller d'Etat, ancien directeur du cabinet de François Léotard au ministère de la culture, qui n'était pas officiellement candidat

RÉUNIS en assemblée générale, vendredi 24 novembre, pour *« prendre acte de la nomination de Michel Boyon à la tête de l'entreprise de Radio-France »*, les journalistes de Radio-France ont *« déploré avec force les conditions dans lesquelles le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CAS) a effectué ce choix »*. C'est en effet ce conseiller d'Etat, ancien directeur du cabinet de François Léotard au ministère de la culture, qui succédera, jeudi 30 novembre, à Jean Maheu, en poste depuis février 1989.

Réunis tôt jeudi 23 novembre, les neuf membres du CSA étaient « bloqués à l'équilibre » depuis une semaine entre deux candidats, Patrice Duhamel, directeur général délégué de Radio-France, et Dominique Alduy, directrice générale de la SA Le Monde (*Le Monde* du 23 novembre). Deux tours de scrutin furent le reflet de ce blocage : quatre voix pour chacun des deux favoris et une abstention – celle de Geneviève Guicheney, nommée en janvier 1989 pour huit ans par le président de la République, François Mitterrand. Un troisième tour aurait pu avoir lieu, mais le CSA a préféré clore la procédure engagée et faire appel à d'autres candidatures.

Hervé Bourges, président du CSA, qui préférait voir un professionnel succéder à Jean Maheu, n'avait toutefois pas réussi à convaincre Pierre Wiehn, producteur, ancien directeur de France-Inter et actuel consultant pour les programmes de TF 1, Xavier Gouyou Beauchamps, directeur général de France 3, ou encore Philippe Labro, vice-président et directeur général des programmes de RTL, de poser leur candidature.

UNE PRESTATION CONVAINCANTE

Il a donc proposé au Conseil – qui l'a accepté – d'entendre Michel Boyon. Ce dernier n'était d'ailleurs pas tout à fait un *« outsider »*, puisqu'il était déjà sur les rangs avant de retirer sa candidature la veille du 10 novembre, date de clôture de l'appel. *« Il ne s'agit pas d'un « parachuté » : nous savions tous qu'il y avait des présidents possibles en dehors des candidats déclarés »*, confie un conseiller.

Michel Boyon est arrivé aux alentours de midi et a été entendu durant une petite heure. Selon des sources concordantes, sa prestation *« fut l'une des plus brillantes »*, témoignait d'une véritable connaissance de Radio-France, dégageait *« des visions d'avenir »* et défendait des principes encourageants : indépendance et pluralisme de l'information, résistance aux pressions externes et internes, défense de l'éthique de l'entreprise et de sa spécificité, attachement au dialogue social et encouragement du professionnalisme des équipes.

En tout cas, elle semble avoir convaincu : Michel Boyon a été élu vers 13 heures par six voix (celles d'Hervé Bourges, Roland Faure, Geneviève Guicheney, Jean-Marie Cotteret, Georges-François Hirsch, Philippe-Olivier Rousseau) contre trois (celles de Philippe Labarde, Monique Augé-Lafon, Monique Dagnaud), qui sont allées au directeur des programmes de France-Inter, Pierre Bouteiller.

Cette élection – la première d'un dirigeant de l'audiovisuel public depuis l'arrivée de Jacques Chirac à la présidence de la République et l'accession d'Hervé Bourges à celle du CSA – a montré que la procédure restait aléatoire, notamment en termes de tours de scrutin et d'appel à nouvelle personnalité. Elle a aussi révélé, selon certains observateurs, les tensions et les oppositions – dont certaines s'exprimaient personnellement contre Hervé Bourges – régnant au sein de l'instance de régulation de l'audiovisuel.

Après le vote, certains conseillers ont évoqué le *« flingage »* entre ceux qui manifestaient leur intransigeance, notant pas ailleurs *qu'« élire un nouveau président avec une majorité trop faible, c'eût été l'envoyer au casse-pipe »*. Pour ajouter un peu plus d'ambiguïté au choix qui a été fait, Hervé Bourges devait déclarer dans l'émission « Ligne de mire » de Jacques Chancel diffusée dimanche 26 novembre qu'*il « n'aurait pas voté pour Michel Boyon »* si celui-ci avait fait partie des candidats déclarés, *« parce qu'il n'est pas un professionnel »*.

UNE MAISON EN BON ÉTAT

Elu pour trois ans (le mandat de cinq ans des présidents de l'audiovisuel public ayant été voté par les sénateurs, mais devant encore l'être par les députés), Michel Boyon prend la présidence d'une maison en bon état, qui a atteint son équilibre financier *(Le Monde* daté 12-13 novembre 1995) et qui, tout en respectant sa mission de service, est parvenue à faire monter son audience. Il arrive aussi à la tête d'une entreprise dont une bonne partie du personnel, bien que satisfait de la situation laissée par Jean Maheu, n'en attend pas moins des projets mobilisateurs.

« Cela fait six ans qu'on vit sur la même lancée, remarque une journaliste. *On aimerait connaître à nouveau la mobilisation qu'avait provoquée la création de France-Info et des radios locales »*. L'arrivée à la tête de Radio-France d'un homme qui fut l'un des concepteurs de la « loi Léotard » sur la communication de 1986, n'est pas pour rassurer les personnels de la Maison ronde qui *« attendent de voir »*.

La première étape sur laquelle le nouveau président sera jugé concerne les décisions qu'il prendra au sein de la direction et les personnes qu'il nommera pour travailler avec lui. Une rumeur selon laquelle Daniel Boudet, ancien collaborateur de Nicolas Sarkozy au ministère de la communication, pourrait faire partie de son entourage circule déjà. Michel Boyon, quant à lui, se refuserait à toute déclaration avant la passation de pouvoirs le 30 novembre, jugeant que les personnels de Radio-France doivent être les premiers à l'entendre. Une attitude appréciée par les salariés de la Maison ronde.

Véronique Cauhapé

Une carrière dans les cabinets ministériels

UN HAUT fonctionnaire dévoué au service public mais également un homme de cabinet, fidèle à l'actuelle majorité et notamment à sa composante UDF-PR : Michel Boyon, 49 ans, n'est certes pas le professionnel des médias que le président du CSA, Hervé Bourges, appelait pourtant de ses voeux (*Le Monde* du 24 novembre).

PORTRAIT

Le nouveau président de Radio-France ne connaît de cet univers que la facette des conseils d'administration (il est administrateur de l'AFP, de France 2 et du CELSA, qui possède une filière communication-journalisme) et celle des cabinets ministériels, où s'est effectuée une bonne partie de sa carrière. Après l'ENA et le Conseil d'Etat, celle-ci débute en 1976, date à laquelle il collabore au cabinet de Michel d'Ornano, alors ministre de l'industrie et de la recherche. Il le suit au ministère de l'environnement, ce qui cimente son appartenance au « clan » de M. d'Ornano.

Toujours dans la mouvance giscardienne, ce politique, qui n'est pourtant pas adhérent à un parti, rejoint François Léotard en 1986, alors que ce dernier occupe le ministère de la culture et de la communication. Il sera son directeur de cabinet et tint l'équipe ministérielle à bout de bras au point que l'on fit parfois de lui un ministre *bis*.

C'est là que ce juriste éprouvé élabora, avec Xavier Gouyou-Beauchamps, la loi de réforme de l'audiovisuel, dite loi Léotard, et qu'il participa en 1987 à la privatisation de TF 1, occasion qui le conduisit à ferrailler avec Hervé Bourges, président de TF 1 quand la chaîne était encore publique. Un haut fonctionnaire qui le fréquenta à l'époque le jugea alors *« inflexible »*...

« Nous sommes plusieurs à juger que ce n'est pas une petite pointure »

Récemment, le conseiller d'Etat Michel Boyon avait repris du service au côté de Nicolas Sarkozy, ministre du budget chargé de la communication du gouvernement d'Edouard Balladur, en mettant notamment au point la rénovation des aides à la presse voulue par le ministre *(Le Monde* du 22 avril).

Ceux qui l'ont côtoyé au Conseil d'Etat vantent sa *« courtoisie »*, son *« ouverture d'esprit »* et son *« sens de l'écoute »*. *« Il a toujours une contribution positive aux débats ou une critique constructive, et il n'a rien de l'énarque dominateur »*, dit de lui un important responsable de l'audiovisuel. *« C'est un bûcheur, un bourreau de travail, à la fois très méticuleux et très organisé »*, ajoute quelqu'un qui a travaillé des années avec lui. Travail et rigueur l'ont fait apprécier par ses pairs : les membres du Conseil d'Etat ne l'avaient-ils pas unanimement proposé lorsqu'il fut question de proposer un successeur au secrétaire général du gouvernement Balladur, Renaud Denoix de Saint-Marc ? *« Nous sommes plusieurs à juger que ce n'est pas une petite pointure »*, affirme un membre du CSA.

Radio-France n'est pourtant pas le Conseil d'Etat. Le nouveau président a beau avoir désiré depuis longtemps accéder au poste auquel il est aujourd'hui nommé – il aime la radio et surtout celle de service public, au point, dit-on, d'avoir refusé, ces derniers temps, de hautes responsabilités dans l'audiovisuel privé –, la Maison ronde risque de le voir arriver avec réserve. N'ayant pas encore *« été sur le terrain »*, personne ne peut juger de son talent à diriger des équipes : *« C'est quelqu'un qui n'a jamais eu de pépins, qui n'a pas pris de coups. »* Dans une entreprise où les chocs sont parfois durs à encaisser, son mandat à Radio-France pourrait prendre des allures d'épreuve du feu.

Yves-Marie Labé

Le réseau en chiffres

● **Le réseau radiophonique de Radio-France** comprend cinq programmes nationaux : France-Inter, France-Culture, France-Musique, France-Info, Radio-Bleue ; neuf « FIP » ; trente-neuf stations locales « décentralisées ».
● **L'activité musicale** s'appuie sur deux orchestres : l'Orchestre national et l'Orchestre philharmonique ; un choeur permanent ; une maîtrise.
● **Effectifs** : 3 000 agents permanents, dont 450 journalistes, auxquels s'ajoutent environ 15 000 « cachetiers ».
● **Audience** : un Français sur quatre écoute une radio de service public (Médiamétrie, 1994).
● **Budget** : 2,658 milliards de francs en 1996.

La déception des personnels

LA DÉSIGNATION de Michel Boyon comme successeur de Jean Maheu a provoqué déception et parfois abattement au sein de Radio-France. Déception de voir *« une fois de plus »* un énarque, plutôt qu'un professionnel, prendre la tête d'une entreprise de l'audiovisuel et devant les *« dysfonctionnements de la procédure de choix du CSA »*. *« Le CSA avait neuf candidats, dont certains sont de vrais professionnels*, constate un journaliste, *et ils ont trouvé le moyen d'aller chercher quelqu'un derrière les fagots. »* Un avis que partage le personnel de la rédaction de Radio-France. La Société des journalistes s'est réunie en assemblée générale, vendredi 24, pour *« déplorer avec force les conditions dans lesquelles le Conseil supérieur de l'audiovisuel a effectué ce choix, qui semble résulter des querelles internes au CSA, au mépris de l'intérêt de l'entreprise et des souhaits exprimés par les journalistes de Radio-France »*.

Dans un communiqué, la CFDT Radio Télé exprimait son mécontentement, jeudi 23, en mentionnant avec ironie que, *« décidément, en Chiraquie comme avant, il vaut mieux être énarque et ne rien connaître au fonctionnement d'une entreprise*, a fortiori *d'une entreprise audiovisuelle, pour mériter de la diriger »*. Certains s'inquiètent aussi de voir arriver un homme qui a apporté sa participation à un cabinet ministériel responsable de la privatisation de TF 1. *« Michel Boyon n'arrive pas avec une image particulièrement favorable dans une maison qui reste très attachée à la notion de service public. On a un peu peur, mais on ne considère pas que c'est forcément rédhibitoire. Xavier Gouyou-Beauchamps était dans le même cas lorsqu'il est arrivé à France 3, et il a fait du bon travail »*, constate un responsable CFDT. Malgré ces inquiétudes, les personnels de Radio-France *« ne comptent pas bouger pour l'instant »* et attendent. *« Ce que nous attendons du nouveau président, c'est qu'il s'appuie sur les professionnels de la maison pour travailler*, affirme un journaliste. *Ce qui nous ennuierait, en revanche, c'est qu'il arrive avec 25 personnes. On n'a pas d'*a priori *sur Michel Boyon, mais on reste vigilants. »* A Radio-France, on espère que le nouveau président *« saura s'entourer »* et préservera les personnes qui y travaillent, même si certains ne cachent pas qu'*« il y a des choses à faire au niveau même de la direction »* et que *« le président aura à remettre de l'ordre dans l'administration supérieure »*. Mais, surtout, c'est le désir de voir quelqu'un qui sache aller de l'avant qui est le plus souvent exprimé. *« Il nous faut quelqu'un qui bouge et qui fasse preuve de dynamisme par rapport à ce qui se profile l'année prochaine sur le numérique »*, remarque-t-on dans les couloirs de la Maison ronde.

■ **DIDIER MATHUS, député PS** (Saône-et-Loire), responsable des questions audiovisuelles au groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a déclaré, vendredi 24 novembre, que la nomination du nouveau PDG de Radio-France, Michel Boyon, *« ne saurait être le prélude à une quelconque mise au pas portant atteinte à l'unité du groupe Radio-France »*. Dans un communiqué, M. Mathus ajoute que les députés socialistes *« mettront tout en œuvre pour éviter l'application à Radio-France des funestes projets de certains députés de droite, qui proposent comme gage à la modernité la filiation, voire la cession de certaines de ses activités concurrentielles »*.

SCIENCES

La concurrence entre ordinateurs et consoles de jeux s'intensifie

Au Salon Multimédia World Show, les constructeurs informatiques présentent leurs nouveautés pour conserver ou conquérir le marché du jeu vidéo

CHOC CULTUREL pour le visiteur, au Salon Multimédia World Show, organisé du 22 au 26 novembre à Paris, porte de Versailles : IBM, traditionnellement spécialiste des gros ordinateurs, s'y présente en effet en éditeur de jeu avec pas moins de sept titres. Ce virage prouve à quel point les acteurs du Multimédia sont convaincus de la nécessité de s'intégrer verticalement pour *« maîtriser l'ensemble de la chaîne des valeurs »*.

Cette stratégie engendre de nouveaux investissements qu'il faut amortir sur le plus grand nombre possible d'utilisateurs. IBM éditera donc ses jeux pour PC mais aussi pour consoles : *« Un des produits que nous sortirons en 1996 fonctionnera d'abord sur la Playstation de Sony avant de sortir en version PC »*, précise Ivor Dracs, responsable des programmes éditoriaux. Poursuivant la même voie, les fabricants de consoles éditent des jeux pour PC. C'était déjà le cas de Sony, fabricant de la Playstation, console de jeux 32 bits. Ce sera, dès la fin de l'année, le cas de Sega qui annonçait au Multimedia World Show sa décision de rendre disponibles sur PC les titres les plus connus de ses jeux vidéo développés pour sa console 16 bits Megadrive ou pour sa dernière-née, la Saturn 32 bits.

Quant à Apple, il présentait avec son licencié, le fabricant de jeux japonais Bandai, un prototype de sa machine, connue actuellement sous le nom de code Power Player. Système hybride, à mi-chemin entre l'ordinateur et la console de jeu, il se positionne comme *« le produit d'information à la maison »*, explique Claudius Erhardy, directeur Multimédia de Bandai. Il intègre une version simplifiée du système d'exploitation du Macintosh et du microprocesseur Power PC, un lecteur de CD-ROM, et se branche sur la télévision. On le manie à l'aide d'une commande ressemblant fortement à une manette de jeu, mais il est aussi possible de lui ajouter un clavier. On peut l'utiliser pour jouer, mais aussi faire sa comptabilité personnelle, écrire de petits textes, faire du dessin, ou encore se connecter à des services en ligne. Sa version japonaise sera commercialisée, dès la fin de l'année, pour 299 dollars (1 500 francs environ).

STRATÉGIES

La version européenne, disponible au second semestre 1996, sera vendue nettement plus cher (entre 4 000 et 5 000 francs). Mais elle pourra fonctionner avec des disques vidéo haute densité.

A l'écart de ce vaste remue-ménage, Nintendo, le pionnier de la console de jeux, et toujours numéro un sur ce marché, reste fidèle à son métier d'origine. La console et rien que la console. Ayant raté le train du 32 bits, il passera directement des machines 16 bits (la Super Nintendo) à une console 64 bits, l'Ultra 64, conçue en collaboration avec l'américain Silicon Graphics. Son lancement, initialement prévue avant Noël au Japon, a été retardé au mois d'avril 1996. Sa commercialisation pourrait avoir lieu simultanément dans le reste du monde. Cette super console continuera de n'utiliser que des cartouches et non des CD-ROM.

Les chiffres d'équipement confortent le numéro un japonais dans cette stratégie. A la différence des consoles, le marché de la micro a du mal à décoller en France. *« Sur les neuf premiers mois de l'année, le marché français de la micro-informatique est malheureusement pratiquement la moitié du marché allemand. Plus, ce retard s'accroît, puisque nous avons le taux de croissance le plus faible de toute l'Europe avec 16 % contre 33 % en Allemagne »*, se lamente Bernard Maniglier, directeur général de Compaq France.

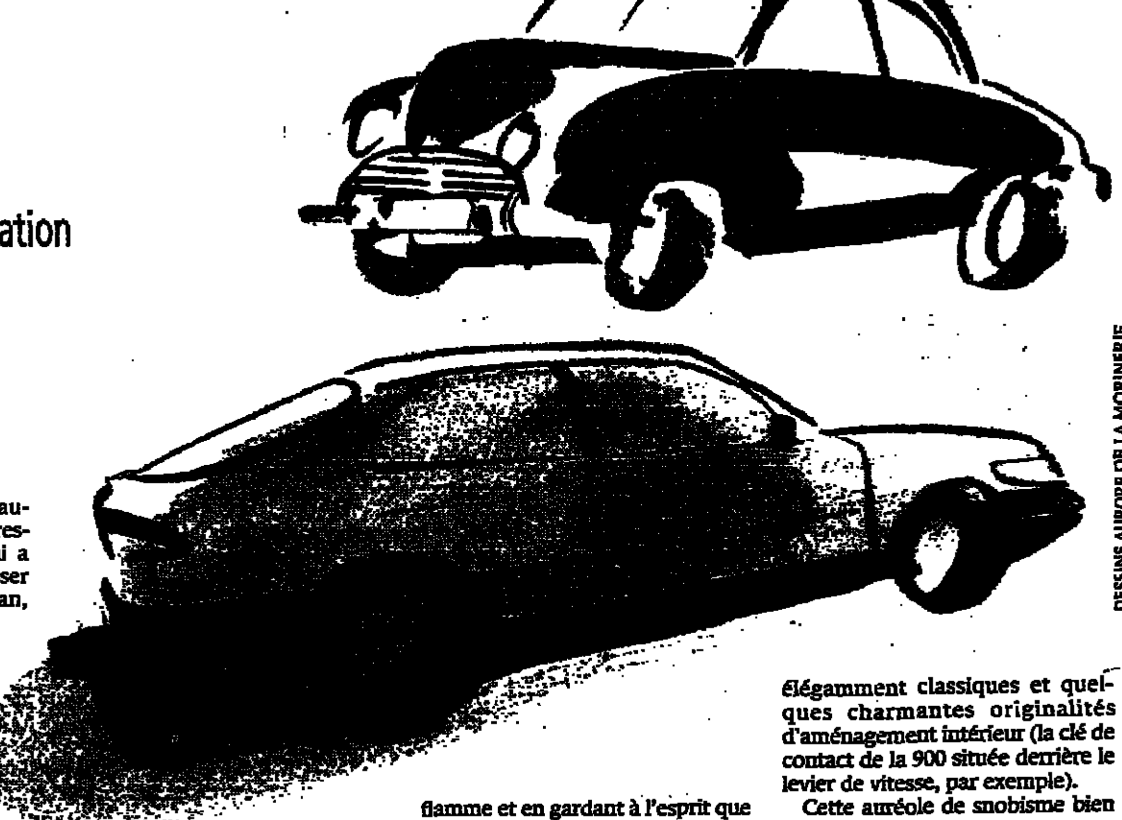
Pour le seul marché français, on compte 350 000 lecteurs de CD-ROM installés, contre 8,5 millions de consoles. Pour un constructeur comme Nintendo, le maintien du support cartouche, sur lequel il se garantit de fortes marges, lui permet de vendre ses consoles à des prix nettement inférieurs à ceux d'un micro-ordinateur multimédia : le Nintendo 64 bits sera vendu environ 1 500 francs contre plus de 10 000 francs pour un ordinateur. La nouvelle génération des ordinateurs Presario de Compaq commence à 15 000 francs...

En outre, les consoles offrent de meilleures vitesses d'affichage que les PC. Pour pallier ce handicap, Sega (qui ne ménage pas ses forces pour contribuer au développement du jeu sur ordinateur) va développer une carte accélératrice pour PC destinée à améliorer la vitesse de restitution d'effets en trois dimensions par exemple. Creative Labs, le fabricant de cartes électroniques additionnelles installé à Singapour et célèbre pour sa Sound Blaster, suit la même voie. Il annonce, pour le début 1996, le lancement de la *« première carte d'affichage graphique haute performance »* destinée aux PC. Mais il faudra payer cet accélérateur des jeux vidéo sur PC la bagatelle de 2 300 francs hors taxes, soit autant, si ce n'est plus, que pour une console...

Michel Alberganti et Annie Kahn

Suédoises et fausses blondes

La culture automobile nordique, dont la réputation s'est bâtie sur les concepts de sécurité et de longévité, est en quête de renouveau. Face à la concurrence, Saab et Volvo ont dû passer des alliances



DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

PARFOIS, il arrive que les lieux communs se révèlent être d'excellents arguments commerciaux. Avisés, les constructeurs suédois ont donc laissé prospérer quelques poncifs assez accommodants. Volvo ? Des voitures un peu trop sobres mais au-dessus de tout soupçon, s'il s'agit de la longévité et de la sécurité. Saab ? Des autos elles aussi solides, mais en plus latin et plus sophistiqué. Fruit d'une culture automobile pourtant peu en cour sur notre sol – privilégier la sécurité et l'environnement avec des moteurs peu polluants et des éléments de carrosserie robustes mais recyclables sont des préoccupations récentes chez l'automobiliste gaulois –, l'exotisme de ces modèles s'est, au fil des ans, taillé un succès modeste mais envié.

Les Volvo sont plutôt carrées et les Saab préfèrent les courbes, mais toutes deux revendiquent une culture automobile d'autant plus affirmée qu'il est rare de voir un si petit pays faire vivre deux marques différentes. La voiture suédoise se veut porteuse de sens, le reflet d'un vrai style de vie.

La Volvo est le véhicule du père de famille, responsable, ouvert et conscient des vraies valeurs. La Saab correspond au choix de l'esthète, volontiers sportif mais respectueux des autres, qui sait apprécier l'automobile comme on sirote un whisky de vingt ans d'âge (ah, l'élégance de la Saab 900 Cabriolet...). *« La forme au service de la fonction »* est le slogan de cette firme née de la reconversion de l'industrie militaire après la seconde guerre mondiale (les quatre lettres de Saab signifient Société anonyme aéronautique suédoise). Or, cette impression de cohérence globale, qui a longtemps permis de faire passer cetains défauts au second plan, n'est plus aussi évidente. L'image de ces voitures au-dessus des modes s'est troublée. Autour d'elles, la concurrence a elle aussi misé sur la fiabilité à toute épreuve, le pot catalytique et l'airbag à profusion (là ou Volvo en place dans les portières, BMW en glisse sous le plafond). Pour survivre, les deux marques ont, en outre, dû passer des alliances, accepter des compromis.

Les suédoises sont-elles toujours des suédoises ? Volvo, dont les épousailles avec Renault ont tourné court, s'est allié à Mitsubishi pour construire un nouveau modèle (la S 4) aux Pays-Bas et utilise des moteurs diesel Audi. Saab, passée sous le contrôle de General Motors, bénéficie de motorisations Opel (pour une minorité de modèles il est vrai) et de plates-formes de la même origine.

En France, Volvo a particulièrement souffert. Ses ventes ont reculé de 26 % sur les dix premiers mois de l'année 1995. Explication : des prix assez élevés et une gamme insuffisamment renouvelée, malgré les succès de la remarquable voiture qu'est la 850, qui sera dotée dès janvier 1996 d'une version diesel. Le restylage des modèles de la série 400, comme la campagne publicitaire visant à présenter ces voitures moyennes comme des nouveautés, n'ont guère convaincu. Per Norinder, PDG de Volvo-France, admet que la publicité télévisée vantant leurs qualités de sécurité (la voiture, tombée du haut d'un immeuble, touchait le sol dans un gigantesque sac gonflable) a eu des conséquences inverses de celles qui étaient escomptées. *« Nous avons fait peur au public au lieu de le rassurer »*, dit-il. Selon lui, il est nécessaire de *« convaincre les Français de redécouvrir Volvo. »*

UNE AURÉOLE DE SNOBISME

Outre la 850, cette tâche reviendra, début 1996, à la S 4, qui prendra la relève de la série 400 dans le cadre d'un partenariat avec Mitsubishi, qui, jurent les dirigeants de Göteborg, n'implique qu'un simple voisinage avec la firme nippone. Ce véhicule aux lignes élancées, qui sera aussi disponible en break, inaugure un nouveau mode de dénomination *« plus compréhensible »*. Il exprime également un pari difficile mais indispensable : renouveler les atouts traditionnels (sécurité et classicisme) tout en y ajoutant un peu plus de flamme et en gardant à l'esprit que la durée de vie d'une voiture s'est raccourcie.

De son côté, Saab traverse une délicate période d'adaptation, malgré ses succès commerciaux – les ventes ont augmenté de 26 % en France mais, avec 1 500 unités, restent fort modestes – obtenus grâce à une politique de prix agressive (le tarif de base s'établit tout de même à 132 000 F). *« Elitistes ? Nous le sommes encore trop »*, affirme-t-on sans fard chez Saab-France.

Avec ses deux modèles (la 900, classique, et la 9 000, bourgeoise), dont l'allure de bonnes élèves dissimule un tempérament qui peut devenir volcanique, notamment en version turbo, la firme a longtemps veillé à entretenir son statut de dépositaire d'un raffinement de bon aloi avec des lignes générales élégamment classiques et quelques charmantes originalités d'aménagement intérieur (la clé de contact de la 900 située derrière le levier de vitesse, par exemple).

Cette auréole de snobisme bien compris, qui permet au constructeur de se contenter d'une certaine paresse dans le renouvellement de ses modèles, a cependant fini par convaincre certains acheteurs potentiels que les Saab ne sont dévolues qu'aux habitants du 6e arrondissement parisien ou à quelque créateur publicitaire à queue de cheval. Hormis l'inaccessible beauté glacée du cabriolet, ces voitures se veulent pourtant d'agréables bourgeoises, fidèles et confortables.

Assurément, la culture automobile nordique s'est un peu affadie. Rien, pourtant, n'est perdu. Pour ces voitures vendues sur tous les continents (les françaises ne peuvent en dire autant), le péril vient moins d'une perte d'identité que du temps gâché à confondre immobilisme et gestion de patrimoine. Même si elle ne sont plus certifiées suédoises à 100 %, Saab et Volvo peuvent encore réactiver les fondements qui en font des voitures pas tout à fait comme les autres. Rassurantes et atypiques à la fois.

Jean-Michel Normand

Le sac à dos passe la main

C'ÉTAIT le compagnon des salades de riz en boîte Tupperware et des tasses-camping. Il a fait Katmandou, et se retrouve Via Montenapoleone à Milan, chez Prada, Gucci, avec une anse en bambou, et une « peau » bleu porcelaine. Hotte molle des randonneurs, il est devenu l'accessoire indispensable des années 80, la décennie fourre-tout. Aujourd'hui, le sac à dos est partout. Dans les villes, dans les salles de classe et de spectacle, sur le dos des cyclistes, accroché au dossier de la chaise de bureau. Partout. Inspirateur d'une nouvelle démarche, des mains libres et de l'épaule penchée, c'est un souple qui a du corps. En une décennie, il a chassé le cartable, la serviette de cuir, le vanity-case et la besace en peau sauvage des femmes libérées.

Avec lui, tout le monde est devenu jeune, actif, performant, pressé. C'est un chef de bande, escorté du caleçon, de la doudoune, des chaussures à grosse semelle, de tous ces transfuges du sport et des loisirs, passés directement du stade à la ville. Il a survécu à toutes les modes. C'est un bosseur, un « workoholic ». Il a décloisonné les lieux, passant sans transition du cours d'aérobic à un vernissage, de la boîte de nuit à l'aéroport, du métro aux dîners en ville, même si, posé au pied d'un canapé, il ne peut s'empêcher d'avoir l'air effondré.



Et maintenant ? Pris à son propre piège, il n'a plus le temps de souffler. A l'heure de la reconversion, son avenir est suspendu à une seule sangle. Le voici désormais comme un oiseau noir sur l'épaule des femmes d'action, lassées de jouer les sherpas, de porter leur emploi du temps sur le dos, et d'avoir subi trop longtemps le supplice des clés introuvables au milieu des dossiers chiffonnés. La tendance 1995 le veut petit, parfois juste assez gros pour contenir un tube de rouge à lèvres, une paire de clés, un téléphone cellulaire. Tacheté, matelassé, « habillé», le voici même chez Gap, pour les fêtes, en version faille, avec une petite poignée, pour le tenir du bout des doigts, *« fashionnally correct »*.

En se féminisant, en s'embourgeoisant, le sac à dos a perdu son crédit auprès des teenagers, lesquels, aux couleurs de l'orange techno et du noir, se tournent vers la sacoche de coursier new-yorkais : géant à rabat de forme rectangulaire, plus rigide et souvent personnalisé de bandes réfléchissantes, il s'accroche en bandoulière, par devant, et non pas derrière. Un coup flanqué à celui qui pourra dire un jour : *« J'ai porté l'époque et aujourd'hui, je ne pèse plus rien. »*

Laurence Benaïm

Eros à la portée de tous

Entre charentaises et chemises de nuit, La Redoute et Les 3 Suisses osent les dessous choc

LES CATALOGUES à fort tirage proposent cette année à leur clientèle d'entrer dans le monde de l'érotisme doux et à portée du fantasme français moyen.

Collection « Opiance » *« qui habille... et déshabille vos fantasmes ! »* aux 3 Suisses ; ligne « Crazy Horse » avec *« les dessous du plus chic cabaret au monde »* à la Redoute. Entre charentaises et chemises de nuit, la lingerie sexy se présente habillée de noir et de rouge dans la collection automne-hiver.

« Ces pages se portent bien. Elles répondent à un courant perceptible dans la société et de manière générale dans la mode, né sans doute en réaction au mouvement « grunge » lancé il y a deux ans », explique Jacqueline Courmont, chargée de la communication aux 3 Suisses. *« On revient à plus de fesses, plus de seins, à une mise en valeur du corps féminin, très perceptible dans les grands défilés de mode. Voyez les faux-culs de Vivienne Westwood. Nous avons réalisé une étude qualitative sur la lingerie, qui a montré que toutes les femmes veulent séduire et que chacune y va avec sa lingerie, plus ou moins sexy. Même nos pages lingerie intitulées « Chuchotements » sont aussi un peu plus sensuelles qu'il y a quelques années. »*

A La Redoute, on s'amuse de cette mise en scène qui souligne d'une guêpière, d'un string, d'une jarretière, d'une nuisette, ou d'un porte-jarretelles serre-taille, les formes sculpturales d'une danseuse du célèbre cabaret de l'avenue George-V, identifiable à sa perruque orange taillée au carré. *« Auparavant, nous avions déjà Marlène, cette blonde pulpeuse qui a créé sa ligne de lingerie nommée « Plaisir »*, rappelle Valérie Desmet, de l'équipe mode et beauté de La Redoute. *« Avec le Crazy Horse, c'est la première fois que l'on bénéficie d'une telle caution. Ce que l'on recherche ? Le côté événementiel bien sûr ! Et puis le Crazy Horse, c'est connu, c'est un rêve de spectacle ! »* La collection se décline selon deux thèmes, le laçage et la résille, *« avec peut-être un léger avantage au laçage »*, note Jean-Pierre Lesage, responsable du secteur lingerie à La Redoute.

En tout cas, la clientèle traditionnelle des deux catalogues semble avoir accepté cette évolution : Jacqueline Courmont n'a reçu qu'une petite centaine de lettres, émanant à égalité de clientes satisfaites ou un peu choquées, tandis que Jean-Pierre Lesage n'enregistre *« pratiquement pas de réaction »*.

Un pas supplémentaire sera-t-il encore franchi ? *« Notre consigne, c'est le charme, mais pas la vulgarité »*, assure la chargée de communication des 3 Suisses. *« Autrefois, les articles étaient présentés par rayon, aujourd'hui ils le sont en fonction d'univers : plutôt nature, plutôt jeune, plutôt ville, etc. On doit donc entrer dans l'univers du produit, que le mannequin, la photo, la maquette, contribuent à créer. Mais il faut qu'il reste un clin d'œil. La vulgarité serait de présenter des parties du corps dénudées ou des produits plus « hard », comme on peut en voir dans les catalogues allemands. »*

A La Redoute aussi, la limite semble avoir été atteinte. *« Non, on ne va pas davantage déshabiller les mannequins*, explique Valérie Desmet. *On reste très raisonnable, et c'est parfois ce que l'on nous reproche. Mais c'est bien d'être sexy dans certains secteurs où l'on peut se le permettre. Pour le reste, le catalogue demeure très sage. »* Le catalogue printemps-été (à paraître à la mi-décembre) maintiendra néanmoins le cap : Vanessa Demouy, l'héroïne du feuilleton *Classe mannequin*, en ouvrira les pages lingerie.

Véronique Balizet

La ligne Crazy Horse Saloon

C'est à La Redoute que le Crazy Horse Saloon a réservé l'exclusivité de la vente de sa collection de lingerie sexy. Lancée dans le catalogue automne-hiver du vépéciste, elle sera en partie renouvelée dans l'édition printemps-été. Christophe Milan, attaché de presse du cabaret parisien, rappelle en quelles circonstances est née cette ligne de sous-vêtements. *« Alain Bernardin, le créateur et patron du Crazy Horse Saloon, s'était aperçu que les femmes appréciaient le spectacle au moins autant que les hommes. Il pensait leur faire plaisir en mettant à leur portée une lingerie habituellement réservée aux danseuses du Crazy. Il a donc conçu une ligne de lingerie avec une styliste, Sophie Malagola. Après la mort d'Alain Bernardin en septembre 1994, ses enfants, qui sont aussi les patrons du Crazy, ont poursuivi l'idée de leur père et, avec leur accord, Sophie Malagola a terminé la création de la collection. La Redoute, qui cherchait un créneau d'élégance et de séduction, et qui connaissait par ailleurs la styliste, a répondu avec enthousiasme au Crazy. »*

LIEU

Le cabanon de Corbu

ENTRE Menton l'urbaine et Monaco la citadine, la Côte d'Azur a su retenir un moment sa respiration à Roquebrune-Cap-Martin : un site abrupt, la montagne qui dévale dans la mer, par-delà le double ruban de la route et du chemin de fer. Dix mille habitants, deux fois plus en été. Mais avec le souci de résister à trop de constructions et de chercher plutôt à embellir l'endroit. Comme en témoigne, depuis quelques années, la reconquête du chemin des douaniers, accessible au public au long d'une promenade baptisée Le Corbusier. Pourquoi lui ?

Très tôt, le natif du Jura suisse qu'était Le Corbusier a rencontré la Méditerranée, lors de son voyage initiatique vers la Grèce et l'Orient. Plus tard, devenu *« l'homme de partout »*, il a affirmé qu'elle était sa seule *« attache profonde »*.

Toujours, il lui a rendu hommage. Qu'il ait rencontré la mort, le 27 août 1965, il y a juste trente ans, lors d'une baignade à Roquebrune-Cap-Martin, est un signe exact du destin, et non un simple hasard. Car c'est là que, depuis les années 20, il venait souvent pendant l'été, chez ses amis Jean Badovici et Eileen Gray, dans leur grande maison blanche aux lignes puristes.

C'est là aussi qu'en 1951, il édifia, après en avoir tracé le croquis sur une nappe de bistrot, le *« cabanon »* qu'il dédiait à sa femme Yvonne, monégasque d'origine, et à leur passion pour la Méditerranée.

UNE CABINE DE PAQUEBOT

Conçue comme une cabine de paquebot, au retour d'un voyage transatlantique, la maison de bois – qui existe toujours (restaurée, elle appartient au Conservatoire du littoral) – est la démonstration minimaliste qu'un architecte est parfois heureux d'habiter ses propres idées.

Dans une pièce unique et carrée de 3,63 mètres de côté, tapissée de panneaux de bois aux mesures du Modulor – son nombre d'or à lui –, s'encastrent la table, le lit, les rangements et la salle de bains. Parquet peint en jaune vif, taches de couleur au plafond. A l'extérieur, rondins apparents. Toiture en fibrociment. Un espace limité, parfaitement fonctionnel. Qui inspirera plus tard les cinq logements de vacances construits à côté du restaurant L'Etoile de mer, pour Robert Rebutato (dont la famille est restée sur place).

A deux pas de là, entre la route et la mer, apparaît toujours la silhouette moderne de la maison d'Eileen Gray, cette designer d'origine irlandaise redécouverte il y a une dizaine d'années, célèbre pour son mobilier, et dont beaucoup pensent qu'elle stimula l'inspiration cubiste de celui qui n'était pas encore l'auteur de la villa Savoye.

Dans l'esprit de cette belle « tradition » moderne, Roquebrune-Cap-Martin a su prendre depuis quelques années des initiatives heureuses. Avec ses hauts escaliers blancs à flanc de paysage, pris entre deux parois de ciel et de silence, l'extension du cimetière marin est une réussite due à l'architecte Marc Barani. Des concours d'idées lancés en 1994, sous le patronage du critique d'art Pierre Restany, on retient la vivacité discrète des lauréats, jeunes architectes nés dans les années 60, et le « touché » de leurs propositions pour un site aussi fragile que précieux.

Michèle Champenois

★ Exposition « Roquebrune-Cap-Martin, Cap moderne » à la Maison de l'architecture, 7, rue de Chaillot, Paris-16e. Du mardi au vendredi, de 14 à 18 heures. Tél : 40-70-01-65. Entrée libre. Jusqu'au 13 janvier 1996.

★ Présentation de la maison d'Eileen Gray (documents d'époque) et des constructions de Le Corbusier ; du cimetière marin dû à Marc Barani ; des six projets lauréats du concours Ananké. Renseignements : office du tourisme, 20, avenue Paul-Doumer, 06190 Roquebrune-Cap-Martin. Tél. : 93-35-62-87. Espace Ananké, place de la Sarriette, 06190 Roquebrune-Cap-Martin. Tél. : 93-28-97-66.

Pluvieux et doux

UNE ZONE dépressionnaire sur les îles Britanniques sera quasi stationnaire pour les prochaines soixante-douze heures. Elle dirige sur la France un flux de sud-ouest perturbé.

Un premier passage pluvieux traversera la France dimanche. A l'avant, le temps couvert et pluvieux persistera sur la Méditerranée. Le matin, il pleuvra sur la Normandie, le Centre, l'Anjou, le Poitou, le Limousin et l'Aquitaine. Ces pluies seront faibles à modérées et progresseront vers l'est. Elles toucheront le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, l'Ile-de- France et la région Midi-Pyrénées en fin de matinée.

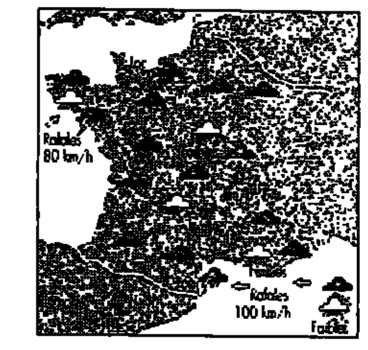
Un nouveau passage pluvieux arrivera sur la Bretagne en cours de matinée, accompagné d'un renforcement des vents de sud-ouest, qui pourront atteindre jusqu'à 80 km/h.

Sur les régions méditerranéennes, le ciel restera gris et pluvieux, avec parfois des orages. Les cumuls de pluie pourront être importants sur le sud du Massif Central. Le vent d'est à sud-est se renforcera et atteindra 100 km/h. Sur le reste du pays, le ciel se voilera de plus en plus.

L'après-midi, la pluie atteindra la Lorraine, la Bourgogne, et l'Auvergne. Le ciel restera gris et pluvieux sur la Méditerranée, où les cumuls de pluie continueront à être importants. La Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté et les Alpes seront encore épargnées. Ailleurs, le ciel sera variable avec des averses sur le Nord-Ouest.

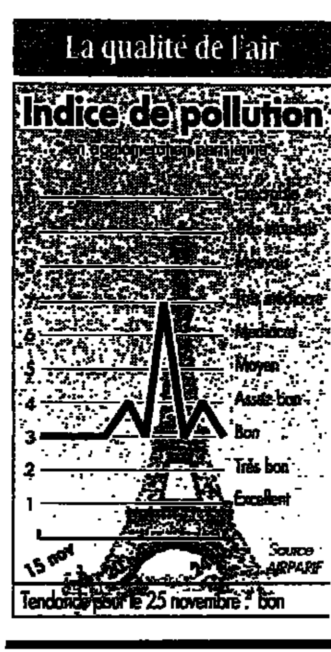
Les températures seront douces, entre 5 et 12 degrés du nord au sud le matin. L'après-midi, le thermomètre atteindra 10 à 13 degrés dans le Nord-Est, 13 à 16 degrés sur une grande partie du pays et 16 à 18 degrés près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

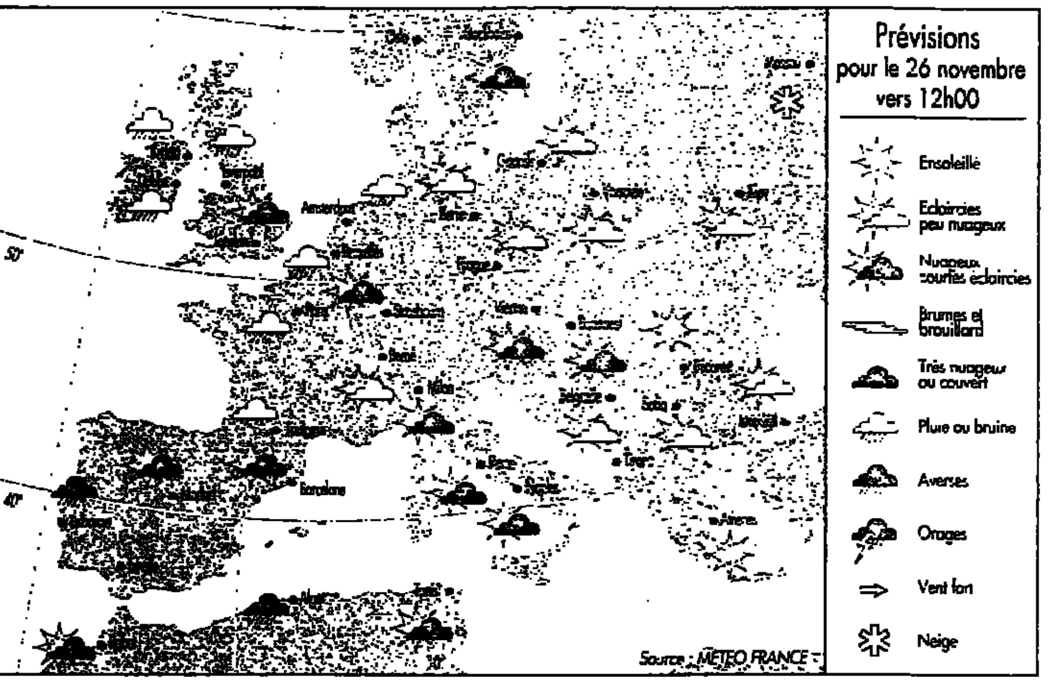


Prévisions pour le 26 novembre vers 12h00

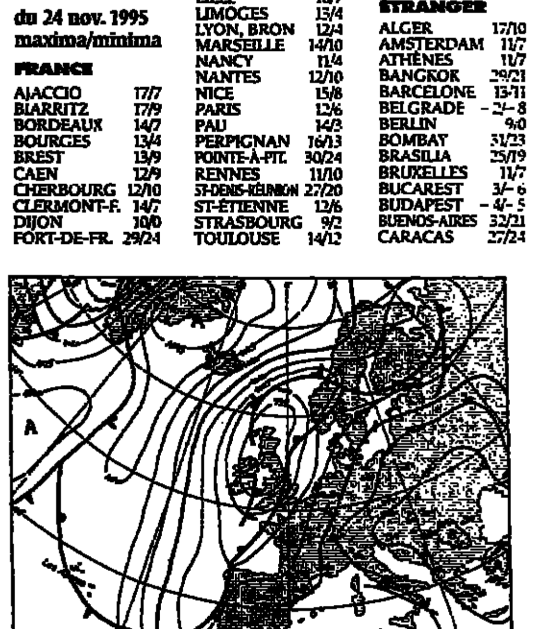
La qualité de l'air



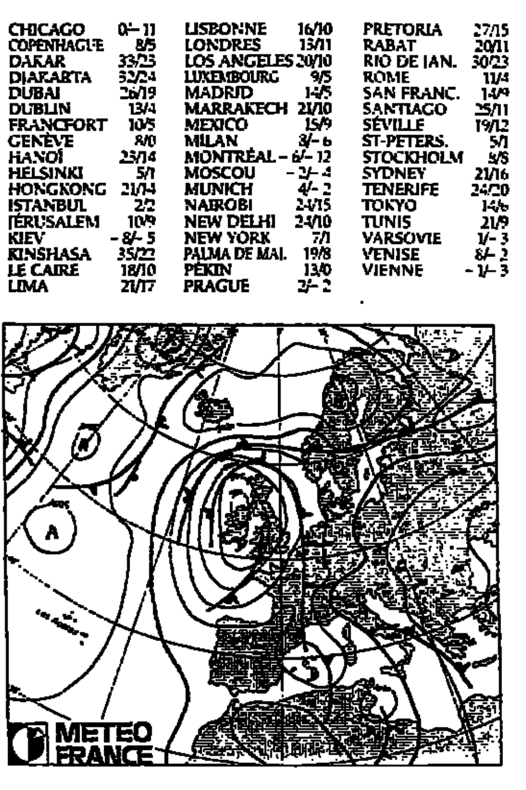
Tendance pour le 25 novembre : bon



TEMPÉRATURES		GRENOBLE	12/0	TOURS	9/5	CHICAGO	0/-11	LISBONNE	16/10	PRETORIA	27/15
		LILLE	10/7	ÉTRANGER		COPENHAGUE	8/5	LONDRES	13/11	RABAT	20/11
du 24 nov. 1995		LIMOGES	13/4			DAKAR	33/23	LOS ANGELES	20/10	RIO DE JAN.	30/23
maxima/minima		LYON, BRON	12/4	ALGER	17/10	DJAKARTA	32/24	LUXEMBOURG	9/5	ROME	11/4
		MARSEILLE	14/10	AMSTERDAM	11/7	DUBAI	26/19	MADRID	14/5	SAN FRANC.	14/9
FRANCE		NANCY	11/4	ATHÈNES	11/7	DUBLIN	13/4	MARRAKECH	21/10	SANTIAGO	25/11
		NANTES	12/10	BANGKOK	29/21	FRANCFORT	10/5	MEXICO	15/9	SÉVILLE	19/12
AJACCIO	17/7	NICE	15/8	BARCELONE	13/11	GENÈVE	8/0	MILAN	3/-6	ST-PETERS.	5/1
BIARRITZ	17/9	PARIS	12/6	BELGRADE	-2/-8	HANOÏ	23/14	MONTRÉAL	-6/-12	STOCKHOLM	9/8
BORDEAUX	14/7	PAU	14/3	BERLIN	9/0	HELSINKI	5/1	MOSCOU	-2/-4	SYDNEY	21/16
BOURGES	13/4	PERPIGNAN	16/13	BOMBAY	31/23	HONGKONG	21/14	MUNICH	4/-2	TENERIFE	24/20
BREST	13/9	POINTE-À-PIT.	30/24	BRASILIA	25/19	ISTANBUL	2/2	NAIROBI	24/15	TOKYO	14/6
CAEN	12/9	RENNES	11/10	BRUXELLES	11/7	JÉRUSALEM	10/9	NEW DELHI	24/10	TUNIS	21/9
CHERBOURG	12/10	ST-DENIS-RÉUNION	27/20	BUCAREST	3/-6	KIEV	-8/-5	NEW YORK	7/1	VARSOVIE	1/-3
CLERMONT-F.	14/7	ST-ÉTIENNE	12/6	BUDAPEST	-4/-5	KINSHASA	35/22	PALMA DE MAJ.	19/8	VENISE	8/-2
DIJON	10/0	STRASBOURG	9/2	BUENOS-AIRES	32/21	LE CAIRE	18/10	PÉKIN	13/0	VIENNE	-1/-3
FORT-DE-FR.	29/24	TOULOUSE	14/12	CARACAS	27/24	LIMA	21/17	PRAGUE	2/-2		



Situation le 25 novembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 27 novembre à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Nationalisation du crédit

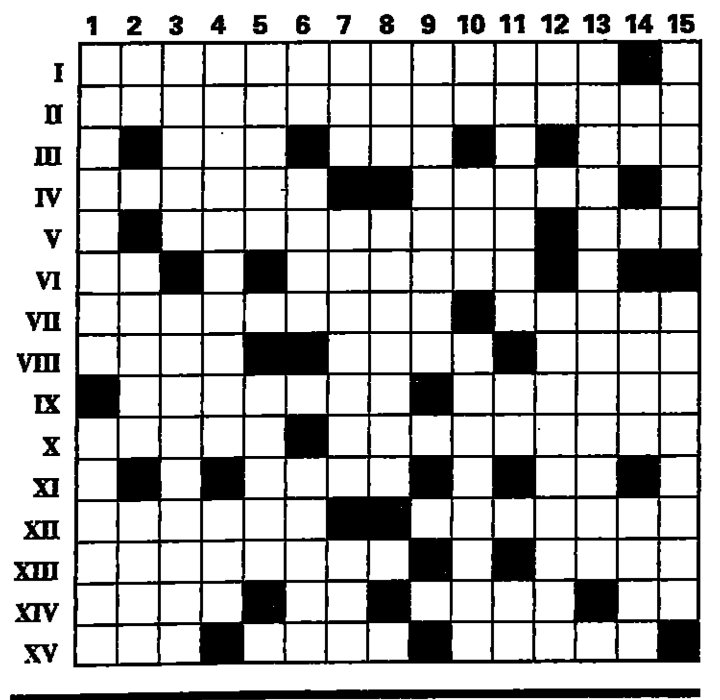
LA NATIONALISATION du crédit ne doit pas être confondue avec la nationalisation des banques. Les deux problèmes se présentent de façon techniquement très différentes. La nationalisation des banques ne saurait avoir pour justification que d'assurer la sauvegarde des droits des déposants, qui ont été parfois victimes, dans le passé, d'une gestion imprudente ou malhonnête. A des maux de cet ordre, il est du reste relativement aisé de porter remède par un renforcement du contrôle exercé par les actionnaires. La nationalisation du crédit présente une tout autre importance : les décisions qui seront prises incessamment par le gouvernement et l'Assemblée constituante apparaissent essentielles pour le développement futur de notre économie nationale.

Le principe de cette nationalisation se justifie aisément. Le droit de battre monnaie a toujours présenté un caractère régalien. Cependant, la constitution de dépôts dans les banques a donné naissance à une nouvelle monnaie, la « monnaie scripturale ». Il est normal que cette monnaie soit soumise, elle aussi, au contrôle de l'Etat. Enfin, le financement de la reconstruction pose de nouveaux problèmes qui doivent être résolus au plus tôt. Un immense effort de rééquipement s'impose aujourd'hui, qui ne doit pas avoir seulement pour objet de ramener notre production au niveau de 1939 ou même de 1930, mais qui doit faire de la France un grand pays moderne, marchant résolument dans la voie du progrès. Cette œuvre gigantesque ne peut être abandonnée aux initiatives privées. Les besoins de capitaux seront tels que le crédit devra nécessairement être contingenté pour alimenter par priorité les secours essentiels.

René Courtin
(27 novembre 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6700



HORIZONTALEMENT

I. Femmes dont on ne peut pas dire qu'elles sont sans reproches. – II. Des gens qui sont peut-être sur les dents. – III. A de grosses mâchoires quand elle est anglaise. N'est vraiment pas un bon mouvement. Sont utiles pour l'éleveur. – IV. Qui en a plein la vue. Nous donne les boules, si on le cultive. – V. Souvent cités quand ils sont grands. A parfois des poils sous les ailes. – VI. En France. Il ne faut pas en prendre de la graine. – VII. N'est pas une rime riche. Rapport entre deux grandeurs économiques. – VIII. Ne semble jamais pressé. Utile pour le chef. Une veuve brûlante. – IX. C'est parfois passer par-dessus. Sont impossibles à faire s'il n'y a pas mèche. – X. Mesure la fréquence. Colore un liquide. – XI. Un « baron » ne lui fait pas peur. Un animal très mou. – XII. Essaie de démolir. Ne sont pas rosses, mais ne sont pas non plus des ânes. – XIII. Reste dans l'ombre quand elle est grise. Où l'on peut respirer. – XIV. Fut une ville libre. Avait une tête d'oiseau. Annonce l'arrivée inopportune d'un mari. Ne se déplace pas sans mal. – XV. Bon quand on adhère. A de courtes pattes. Fournit de l'huile.

VERTICALEMENT

1. On peut s'en servir pour cueillir des bouquets. Quand il est sec, peut devenir bouffi. – 2. Un petit ennui. Pousse sur les vieux arbres. Souverain. – 3. Dans la banlieue d'une capitale. Quand on en fait un, ça coûte. – 4. Dans le Doubs. Est réservée pour les grands événements. – 5. Il en faut cinq pour avoir un train. Fait l'objet d'un cycle. – 6. Terme de mépris. En Allemagne. Est mauvais, dans le milieu. – 7. Pour être bon, il ne doit pas être trop dur. Une grande finesse. Vert, dans l'Atlantique. – 8. Fut mise sur tables. Remet dans le ton. – 9. Mettre la gomme. – 10. Point de départ. Comme un Philippe. Péril en la demeure. – 11. Faire des chinoiseries. Interjection. Article étranger. – 12. Préposition. Fournit une gomme. – 13. Qui peut nous faire expirer brutalement. – 14. Symbole. Une question pour le psychologue. Un ensemble de pulsions. – 15. Mot ordonnant un arrêt. Qui ne mènent à rien.

SOLUTION DU N° 6699

HORIZONTALEMENT

I. Prophètes. – II. Horlogère. – III. Osselets. – IV. Té. Ides. – V. Or. Ni. Ar. – VI. Gai. Nommé. – VII. Rivage. EV. – VIII. Aéré. Inné. – IX. Adulait. – X. Haies. Ite. – XI. Eues. Anes.

VERTICALEMENT

1. Photographe. – 2. Roseraie. Au. – 3. Ors. Ivraie. – 4. Plein. Aèdes. – 5. Holding. Us. – 6. Egée. Œil. – 7. Têts. Nain. – 8. Ers. Aménité. – 9. Se. Brevetés.

Guy Brouty

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437 ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **IRLANDE.** La compagnie aérienne américaine, qui a décidé de fermer ses services de réservation à Paris, Londres, Francfort, Bruxelles et Zurich, prévoit l'ouverture, en février, d'une centrale de réservation européenne à Dublin (Irlande). – *(AFP.)*

■ **ETATS-UNIS.** Dès le 16 janvier, United Airlines desservira quotidiennement la ligne Paris-San Francisco et suspendra la liaison Paris-Los Angeles. Les passagers pourront emprunter, chaque jour de la semaine, plus de quatre-vingts vols en correspondance de San Francisco.

■ **ASSISTANCE.** La société d'assurances de voyages Elvia met à la disposition des jeunes de moins de vingt-cinq ans titulaires d'un billet Air France « kiosque spécial jeunes » une ligne directe qui leur permet d'obtenir des informations sur les conditions sanitaires du pays visité, les modes d'hébergement proposés et, en cas d'urgence, de laisser un message à leur famille ou à leurs amis.

PARIS EN VISITE

Lundi 27 novembre

■ **MUSÉE GUIMET** : la Chine ancienne (50 F + prix d'entrée), 10 h 30, 6, place d'Iéna (Pierre-Yves Jaslet) ; Histoire de la Sérinde, terre du Bouddha (24 F + prix d'entrée), 12 h 30, 6, place d'Iéna (Musées nationaux).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** (50 F), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la collection Beistegui, 11 h 30 ; le décor sculpté du Parthénon, 12 h 30 ; Les primitifs flamands, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **L'ÉCOLE MILITAIRE**, 14 heures (carte d'identité, 50 F), statue du maréchal Joffre devant l'Ecole (Institut culturel de Paris) ; 15 heures (carte d'identité, 55 F + prix d'entrée), angle de la place Joffre et de l'avenue Duquesne (Paris et son histoire).

■ **L'ARSENAL** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Sully-Morland, côté boulevard Henri-IV (Elisabeth Romann).

■ **NOTRE-DAME-DE-PARIS** (37 F), 14 h 30, sur le parvis devant la statue de Charlemagne (Monuments historiques).

■ **L'OPÉRA-GARNIER** et l'exposition sur les costumes (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, en haut des marches extérieures, à gauche (Tourisme culturel).

■ **LE QUARTIER BRETEUIL-SUFFREN** et le palais de l'Unesco (60 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-François-Xavier (Vincent de Langlade).

■ **LE QUARTIER CHINOIS** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Porte-de-Choisy devant la BNP (Christine Merle).

■ **MUSÉE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES** : exposition sur le compagnonnage (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (Psalmodi).

■ **LES ÉGOUTS** (25 F), 15 heures, devant l'entrée face au 93, quai d'Orsay (Ville de Paris).

■ **LA NOUVELLE ATHÈNES** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, sortie du métro Saint-Georges (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ **LA PLACE DENFERT-ROCHEREAU** (37 F), 15 heures, sortie du RER Denfert-Rochereau (Monuments historiques).

Mardi 28 novembre

■ **L'ÉGLISE SAINT-PAUL SAINT-LOUIS** et le quartier Saint-Paul (50 F), 10 h 30, 99, rue Saint-Antoine (Odyssée).

■ **RUE DU BAC** : hôtels et jardins (50 F + prix d'entrée), 10 h 30, sortie du métro Rue-du-Bac (Pierre-Yves Jaslet).

■ **PASSAGES COUVERTS** (50 F), 14 heures, place du Palais-Royal devant les grilles du Conseil d'Etat (Institut culturel de Paris).

■ **LES ARTISANS DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE** à travers cours et passages (50 F), 14 h 30, place de la Bastille, devant la FNAC (Christine Merle).

■ **DES TUILERIES** à la place Vendôme (60 F), 14 h 30, sortie du métro Tuileries (Vincent de Langlade).

■ **L'INSTITUTION EUGÈNE-NAPOLÉON** (45 F + 15 F), 14 h 30, 254, rue du Faubourg-Saint-Antoine (S. Rojon-Kern).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : Paris au XIXe siècle (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

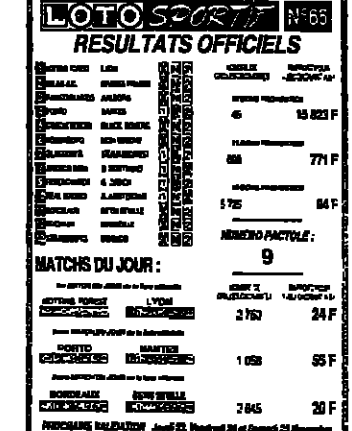
■ **MUSÉE COGNACQ-JAY** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 8, rue Elzévir (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE RODIN** (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, 77, rue de Varenne (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LA COUR DE CASSATION** (60 F), 14 h 45, sortie du métro Cité, côté marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ **LES ÉGOUTS** (25 F), 15 heures, devant l'entrée face au 93, quai d'Orsay (Ville de Paris).

JEUX



CINÉMA Le cinéaste Louis Malle est mort le jeudi 23 novembre à son domicile de Beverly Hills à Los Angeles (Californie) d'une maladie des ganglions lymphatiques. Il était marié à l'actrice américaine Candice Bergen. Il avait soixante-trois ans. ● SON ŒUVRE, qui embrasse tous les genres, fut saluée à la fois par les suffrages du public et par la critique, qui reconnaissait en lui un véritable auteur. Il fut aussi l'un des rares cinéastes français à atteindre une grande notoriété à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, où il travailla longtemps. ● IL A EXCELLÉ dans la peinture des passions humaines. Plusieurs de ses films alimentèrent les polémiques ou créèrent le scandale en transgressant la morale de l'époque (*Les Amants, Le Souffle au cœur...*), ou en bousculant les conventions, notamment *Lacombe Lucien*, sur la période de l'Occupation.

La mort de Louis Malle, cinéaste des passions

Le metteur en scène français s'est éteint à son domicile de Los Angeles (Californie) à l'âge de soixante-trois ans. Consacré très jeune, il laisse une œuvre importante qui a recueilli à la fois le succès public et le respect dû à un véritable auteur

A L'OCCASION d'une réunion qu'il a lui-même provoquée, un jeune homme barbu propose à ses confrères jurés du Festival de Cannes de mettre fin à la compétition. Monica Vitti, Roman Polanski, Terence Young et Serge Roullet soutiennent cette proposition; le président du jury, André Chamson, s'incline. C'était il y a vingt-sept ans, le 18 mai 1968.

Cannes déjà, en mai 1956. Au côté du commandant Cousteau, Louis Malle, imberbe, reçoit la Palme d'or pour *Le Monde du silence*, le premier film qu'il a réalisé. A vingt-trois ans (il est né le 30 octobre 1932, à Thumeries), Louis Malle, qui a quitté l'IDHEC pour rejoindre la *Calypso* en qualité de cinéaste-caméraman-plongeur, connait d'emblée la plus inattendue et la plus précoce des consécrations. La première d'une longue série qui fera de lui l'un des rares cinéastes à la fois populaires (par l'ampleur des publics que ses films ont souvent rassemblés) et reconnus comme un auteur, l'un des rares réalisateurs français jouissant d'une grande notoriété à l'étranger.

Parcours idéal pour un jeune homme bien né, dont la mère est l'héritière d'une des plus grandes fortunes de France (la compagnie sucrière Béghin). Mais parcours tortueux, également, car Louis Malle, la récompense cannoise suprême en poche, n'envisage pas de consacrer sa carrière aux seuls poissons. L'année suivante, donc, il réalise *Ascenseur pour l'échafaud* (1957), d'après un roman de Noël Calef adapté par Roger Nimier. Mécanique impeccable d'une intrigue policière serrée, personnages définis uniquement par leurs actes et leur comportement, mise en scène précise et sèche, la trompette de Miles Davis, le sombre éclat de Maurice Ronet, la grâce irradiante de Jeanne Moreau, permettent à Louis Malle de faire mouche une deuxième fois.

> Des acteurs, des histoires bien racontées, un savoir-faire évident, une audace judicieusement alliée à un goût prononcé pour la provocation

Jeanne Moreau encore, de la musique toujours (Brahms, cette fois-ci) pour un premier scandale: les scènes d'amour des *Amants* (1958), histoire d'un inéluctable adultère, font la place trop belle au plaisir physique, celui de la femme notamment, pour ne pas choquer, en un temps où le cinéma demeure étroitement corseté. Des acteurs, des histoires bien racontées, un savoir-faire évident, une audace judicieusement alliée à un goût prononcé pour la provocation, les paramètres de la carrière de Louis Malle sont en place.

Il faut leur ajouter l'amour des grands écrivains. D'abord Raymond Queneau, dont le cinéaste porte à l'écran l'inadaptable *Zazie dans le métro*, sur un scénario écrit avec Jean-Paul Rappeneau, avec un acteur du nom de Philippe Noiret, que personne ou presque ne connaît alors (1960). Drieu La Rochelle, ensuite, pour ce qui sera un de ses meilleurs films, l'inclassable et radical *Feu follet* (1963), description des dernières heures d'un suicidé dans un monde d'une glaciale indifférence. A l'extrême sobriété de la mise en scène, répond le bouleversant dépouillement du jeu de Maurice Ronet, dont ce fut le plus grand rôle.

Un écrivain à nouveau, lorsque Louis Malle réalise *Le Voleur* (1967), adapté du roman de Georges Darien avec la collaboration de Jean-Claude Carrière. C'est à Jean-Paul Belmondo qu'échoit la responsabilité d'endosser la personnalité de ce voleur qui fait salement un métier sale. Car, s'il aime la littérature, Louis Malle apprécie aussi les vedettes. Il l'a déjà prouvé en réalisant *Vie privée* (1962), également coécrit par Jean-Paul Rappeneau et qui stigmatise l'influence des médias sur la vie des stars. Brigitte Bardot joue pratiquement son propre rôle dans ce film habile, mais qui demeure très conventionnel. Elle suivra le cinéaste jusqu'au Mexique pour *Viva Maria!* (1965), dont elle partage la vedette avec Jeanne Moreau (Bardot et Malle se retrouveront en 1967, pour le premier sketch du film *Histoires extraordinaires*, avec également Alain Delon). Divertissement aimable, tout en couleurs et en chansons, comme on disait encore à l'époque, *Viva Maria!* témoigne avant tout de l'aptitude de Louis Malle à se fondre dans le moule de la production «lourde», et préfigure ses futures tentatives hollywoodiennes.

Pourtant, rien avec lui n'est aussi simple. D'un séjour en Inde, où il est allé présenter des films français, il revient transformé. Barbu, puisque c'est ainsi qu'on le découvrira en juré du Festival de Cannes en 1968, mais surtout conscient de la nécessité de se confronter à la réalité du monde, de fouiller le réel pour en tirer la matière de son art, et de remettre toujours en cause son statut de cinéaste : il redevient le documentariste qu'il était au moment du *Monde du silence*, et lorsqu'il réalisait *Vive le tour!* (1962), série de « croquis » sur le Tour de France, et, pour l'ORTF, les quinze minutes de *Bons Baisers de Bangkok* (1964). En Inde, Louis Malle a impressionné des milliers de mètres de pellicule, dont il fera un film (*Calcutta*, 1969) et une série télévisée (les cinq épisodes de *L'Inde fantôme, réflexions sur un voyage*).

En 1972, il réalise *Humain, trop humain*, qui décrit la fabrication d'une automobile sur la chaîne de montage de l'usine Citroën de Rennes, puis *Place de la République*, où il donne la parole aux passants, filmés tantôt à découvert tantôt avec une caméra cachée.

Il n'abandonnera plus son bâton de documentariste, réalisant aussi bien un portrait d'actrice (Dominique Sanda dans *Close-Up*, 1976) qu'un film sur une petite ville américaine située à une centaine de kilomètres de Minneapolis (*God's Country*, 1986) ou un reportage sur les émigrés en Amérique (*And the Pursuit of Happiness*, 1987). Deux de ses films tournés aux Etats-Unis, qui sont également deux de ses plus belles réussites, *My Dinner with André* (1981), qui organise les retrouvailles de deux vieux amis dans un restaurant français de Manhattan, et le dernier, *Oncle Vania, 42e rue* (1994), sur une adaptation théâtrale de la pièce de Tchekhov, doivent également beaucoup aux méthodes du documentaire. Des films qui font regretter que Malle n'ait pas davantage fait confiance à une réalité qu'il savait si bien capter, dans ses longs métrages de fiction où affleure parfois l'artifice.

Louis Malle a pratiqué le cinéma à sa manière, grâce à l'indépendance matérielle dont il s'était très tôt dotée avec la société Nef. En déclenchant souvent les remous médiatiques que l'homme de communication qu'il était également excellait à dompter. Ainsi *Le Souffle au cœur* (1971), présenté par lui comme *«un mélange d'autobiographie et de phantasmes»*, fait-il déborder la coupe des garants de la moralité publique, excédés par une scène de masturbation et une relation incestueuse entre un adolescent et sa mère. Le Conseil de l'ORTF décide alors qu'il convient d'interdire aux journaux parlés et télévisés d'évoquer *« aux heures de grande écoute »* les films interdits aux moins de dix-huit ans et fait passer à la trappe l'émission de Michel Polac *Post-Scriptum*, au cours de laquelle, et le film, et l'inceste ont été discutés.

Son film suivant, *Lacombe Lucien* (1974), écrit avec le romancier Patrick Modiano, fera également débat. Cette histoire d'un jeune paysan du Sud-Ouest engagé dans la milice après avoir tenté de rejoindre la Résistance et qui devient meurtrier non par opportunisme ou conviction, mais pour prendre ce qu'il croit être une revanche sur la vie, venait à point pour relancer le débat sur la période de l'Occupation, ouvert notamment par le film de Marcel Ophuls *Le Chagrin et la Pitié*. Moins audacieux et novateur dans son analyse qu'il a pu le paraître à l'époque, *Lacombe Lucien* est représentatif de la manière qu'a Louis Malle de s'emparer d'un sujet considéré comme « brûlant », pour en donner une lecture en définitive assez rassurante : en l'occurrence, l'exemplarité du cas Lacombe limite la portée du discours sur la dimension « ordinaire » du mal.

Treize ans plus tard, en 1987, son premier film français depuis l'échec de *Black Moon* (1975), conte onirique passé pratiquement inaperçu (il travaille alors aux Etats-Unis depuis dix ans) coïncide avec un retour sur cette même période de l'Occupation. Par le biais, cette fois-ci, d'un film largement autobiographique, inspiré de son amitié avec un camarade de collège religieux, juif caché par les Pères et qui, victime d'une dénonciation, sera déporté. Un simple regard, celui porté, par réflexe, sur son copain par Julien (qui représente le Malle enfant) et qui permet ainsi l'identification et l'arrestation du malheureux garçon, constitue le grand moment de mise en scène pure d'*Au revoir les enfants*, qui remporta un immense succès.

Dans le dernier film qu'il réalisa en France, *Milou en mai* (1989), Malle s'est amusé, avec le concours de Jean-Claude Carrière et d'un magnifique groupe de comédiens emmenés par Michel Piccoli, à recréer le mouvement de panique qui s'empara de certains bourgeois de province en mai 1968. Joli film parfois léger, parfois caricatural, *Milou en mai* traduit parfaitement l'aptitude du cinéaste à placer les acteurs dans des conditions telles qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes, en même temps qu'il marque les limites de son ancrage dans le contexte socio-historique qu'il se propose de décrire.

Sans doute cette incapacité est-elle en partie à l'origine de l'échec de *Fatale* (1992), qu'il réalise en Angleterre et qui décrit pesamment la relation censément torride que noue un docte député conservateur (Jeremy Irons) avec une jeune femme de trente ans (Juliette Binoche), jusque-là l'amie de son fils. Elle explique également en partie l'obstination avec laquelle Louis Malle a essayé de s'affirmer aux Etats-Unis.

Tout au long de son parcours américain, le cinéaste a abordé plusieurs genres cinématographiques, passant de l'évocation de la vie d'un bordel de La Nouvelle-Orléans au début du siècle (*La Petite*, 1978) à un film noir nostalgique et tendre (*Atlantic City*, 1980, avec Burt Lancaster et Susan Sarandon), d'un polar parodique (*Crackers*, 1983, avec Donald Sutherland) à la description du racisme auquel sont confrontés les réfugiés vietnamiens dans un village de pêcheurs texan (*Alamo Bay*, 1985).

Travaillant tantôt sous la bannière des majors, tantôt en indépendant, il avait réussi à trouver, avec ses derniers films américains, le ton qui lui convenait le mieux. Celui de l'honnête homme cultivé, distingué, attentif, chaleureux, souriant et curieux de tout, qui se proposait de réaliser, à Rome, un film sur un épisode de la vie de Marlene Dietrich (avec la chanteuse Ute Lemper dans le rôle de la star) et qui, humain, trop humain, s'en est allé sans faire de bruit.

Pascal Mérigeau

Le ton qui lui convenait le mieux : celui de l'honnête homme, cultivé, distingué, attentif...

LARA ROSSIGNOL/ONYX/STILLS

Un faux dilettante, à la fois scandaleux et pudique

CET HOMME né dans le Nord avait un regard d'hidalgo, L'élégance altière d'un cavalier, d'un joueur de polo peut-être, mais ce qu'il aimait, lui, c'était faire du vélo. Tellement forte était son image de *« feu follet »* de la nouvelle vague que, lorsqu'il participa avec Truffaut et Godard au sabordage du Festival de Cannes 1968, on glosa davantage sur la séquelle accessoire de son récent voyage en Inde, une barbe incongrue de guérillero, que sur ses propos contestataires.



PORTRAIT

Contradictoire et lucide, « scandaleux » et pudique, gosse de riche ayant eu *« longtemps*, disait-il, *très honte de ses origines sociales, ce qui est une grande perte de temps »*, Louis Malle portait sur son œuvre et sur le monde un regard sans indulgence et sans amertume.

On fustigea parfois ce qu'on prit à tort pour du dilettantisme, de la versatilité. Pouvait-on parler avec la même grâce du bonheur dans l'adultère (*Les Amants*) et du drame des pêcheurs texans (*Alamo Bay*) ? Malle revendiquait *« l'alternance »*, disant qu'il avait toujours mis en chantier un film *« contre »* le précédent, racontant que c'est un dimanche, pendant le tournage *« mortifère »* du *Feu follet*, alors que toute son équipe songeait au suicide qu'il avait écrit l'argument de *Viva Maria*, *« une comédie tropicale, avec des jolies dames »*.

FASCINÉ PAR LA BOURGEOISIE

Chez lui, l'arbre de l'anecdote, ou le recours aux textes littéraires, cachait le plus souvent la forêt qu'il a cultivée obstinément. Cette forêt, c'est la société bourgeoise, la sienne, qu'il a rejetée et qui le fascinait. *Les Amants* de 1958 ne se résument pas au bain à deux de Jeanne Moreau et de Jean-Marc Bory, pas plus que *Lacombe Lucien*, tant haï, tant décrié n'est un film *« ambigu »* sur la collaboration. *Les Amants* disent la bourgeoisie avant de dire le plaisir qui lui manque, *Lacombe Lucien* raconte avant tout la lamentable tentation du confort « bourgeois » d'un enfant pauvre.

On n'a pas prêté suffisamment d'attention, pas donné suffisamment d'affection à son dernier travail, *Vanya 42e rue*, on y a vu un aimable mariage entre ses talents de documentariste et d'auteur de fiction, un estimable mariage entre la scène et l'écran. On n'a pas vu ce que cette troupe, répétant du Tchekhov un jour d'hiver à New York, avait de crépusculaire, de testamentaire, et combien Malle devait se sentir proche de ces gens que l'art rassemble sans les consoler et qui jouent à jouer dans un théâtre en ruines...

Peintre bien élevé des passions, il faut dire qu'il déconcertait avec constance, affirmant *« qu'il ne faudrait pas faire des films pour plaire à tout le monde »* et se trouvait le premier étonné lorsqu'une de ses œuvres – *Au revoir les enfants*, poignante cantate autobiographique contre l'oubli, plus que toute autre – remportait un succès consensuel.

Louis Malle avait des projets. La tentation de retourner encore vers son enfance, vers sa mère... Il préparait *« quelque chose autour de Marlene Dietrich »*, la fin de sa relation avec Sternberg, *« quand Sternberg, qui avait créé ce beau monstre d'insolence, est devenu la victime de sa création »*. Il rêvait toujours aussi d'un *Robinson Crusoé*, s'apercevant que, *« souvent, il avait raconté des itinéraires de solitude »*, et ayant dans l'idée, que *« chez lui, en tout cas, Vendredi serait une femme... »*. Louis Malle voulait faire des films encore. Vivre. Encore.

Danièle Heymann

Longs et courts métrages

1956 *Le Monde du silence* (co-réalisation Jacques-Yves Cousteau)
1957 *Ascenseur pour l'échafaud*
1958 *Les Amants*
1960 *Zazie dans le métro*
1962 *Vie privée* ; *Vive le tour* (18 mn)
1963 *Le feu follet*
1964 *Bons baisers de Bangkok* (15 mn, TV)
1965 *Viva Maria*
1967 *Le Voleur* ; *William Wilson* (40 mn, deuxième sketch du film *Histoires extraordinaires*, les autres sketches étaient réalisés par Roger Vadim et Federico Fellini)
1968-1969 *Calcutta* ; *L'Inde fantôme, réflexions sur un voyage* (cinq épisodes de 54 mn)
1971 *Le Souffle au cœur*
1972 *Humain, trop humain* ; *Place de la République*
1974 *Lacombe Lucien*
1975 *Black Moon*
1976 *Close-Up* (26 mn, TV)
1978 *La Petite*
1980 *Atlantic City*
1981 *My Dinner with André*
1983 *Crackers*
1985 *Alamo Bay*
1986 *God's Country*
1987 *And the Pursuit of Happiness*
1987 *Au revoir les enfants*
1989 *Milou en mai*
1992 *Fatale*
1994 *Vanya, 42e rue*



Les autorités chinoises retrouvent de vieux réflexes et harcèlent une communauté d'artistes

Les peintres indépendants de Yuan Ming Yuan ne souhaitent qu'une chose : qu'on les laisse en paix

Avis d'expulsion, arrestations, interrogatoires, amendes, confiscation de matériel : les autorités chinoises ne cessent de persécuter, sans raisons apparentes, une paisible communauté de peintres indépendants, barbichus et bohèmes, qui se sont installés dans un village des environs de Pékin, près de l'ancien Palais d'été. Des méthodes qui rappellent les temps qu'on croyait révolus de la répression culturelle.

PÉKIN
de notre correspondant

Il est, à dix kilomètres de la place Tiananmen, lovée dans un petit village paysan, une communauté de quelques dizaines d'individus soupçonnés d'être hautement subversifs et dont les activités présenteraient un danger majeur pour la République populaire de Chine : des artistes peintres indépendants. Jeunes *drop-out* du système officiel, chevelus, s'essayant à laisser pousser une barbichette ou jeunes femmes affichant le style bohème ils passent leur vie, dans les maisons qu'ils ont louées aux paysans, à tenter de se forger un style. Amoureux des choses simples, respectueux d'un art de vivre qu'ils ne souhaitent pas déranger, ils n'aspirent qu'à vivre en paix.

Le village est situé en bordure du parc où avait été érigé le Yuan Ming Yuan, « jardin de perfection et de clarté », l'ancien Palais d'été, celui du sac, précisément, celui dont les palais à l'européenne, construits sous la direction des pères jésuites Castiglione, Sichelbarth et Benoist, entre 1740 et 1747, constituaient le pendant symétrique des « chinoiseries » édifiées à la même époque en France, alors que se nouaient les relations difficiles que les deux pays entreprenaient de sceller. Les palais, comme on le sait, furent pour l'essentiel démolis par les troupes franco-anglaises en 1860.

Les soirs de fête de la lune, à la mi-septembre, les artistes du village voisin n'imaginent pas de passer la plus grande partie de la nuit autrement qu'en déambulant dans les allées du parc, autour des ruines, sous la lumière du satellite, en devisant sur l'art et en déclamant des poèmes. Pour ce faire, ils se glissent par la grille de derrière, opportunément laissée entrouverte par les gardiens, qui n'ignorent rien du manège, alors que le parc est censé être fermé la nuit. Il n'est même pas alors question de politique, des tourments de la Chine, des incertitudes de l'avenir. Il ne s'agit que de célébrer une tradition vivante : l'accomplissement de l'art – bon ou mauvais, là n'est pas le débat – comme il se perpétue, malgré les vicissitudes, qui n'ont pas manqué au fil des siècles, dans le bain lumineux de la lune. C'est dire à quel point l'ordre public socialiste est ici en péril.

Le 29 août 1995, la police signifia aux artistes habitant le village un irrévocable avis d'expulsion. Et de réitérer l'ordre les 3 et 29 septembre, troisième et dernière sommation à décamper définitivement, menace de bulldozers à l'appui. D'explication, aucune. On aurait pu croire, pourtant, que ce genre de mesure arbitraire appartenait à un âge révolu. Trois jours plus tôt, *Le Monde* (daté du 26 août) n'avait-il pas rendu un hommage sincère à la relative liberté accordée maintenant par le régime aux artistes?

CONFISCATION DU MATÉRIEL

Certes, les artistes du Yuan Ming Yuan avaient l'habitude d'être harcelés par la police du district de Haidian, dont ils dépendent. Depuis qu'ils se sont installés là, voici quelques années, c'est une guérilla permanente : arrestations sans motifs, interrogatoires, libérations avec amende. Une sorte de routine qui s'est instaurée essentiellement du fait que ces « jeunes » gens – en fait, certains ont la quarantaine, quelques-uns la cinquantaine – louent leurs habitations et ateliers à titre purement privé, sans passer par le système officiel. Chaque année, la pression se fait sentir plus fortement à l'approche de l'anniversaire de Tiananmen, en juin. Comme s'ils y étaient pour quelque chose, ces doux rêveurs, si le pouvoir s'est alors pris à ce point les pieds dans son tapis rouge !

Cette année 1995, la pression avait été du reste un peu plus forte. A leur libération, certains des artistes soumis à interrogatoire – qui préfèrent généralement qu'on ne mentionne pas leur nom – s'étaient vu confisquer leur matériel, pinceaux et toiles, papiers précieux... Manière pour la police de leur dire : restez pour le moment si vous voulez, mais l'Etat reprend possession de vos outils de production !

Il est difficile de dire si le pourquoi de ce harcèlement réside dans les goûts artistiques assez rétrogrades d'une unité de police locale agissant de sa propre autorité, sans ordre du gouvernement, ou si, au contraire, on a affaire à une consternante retombée de la maniaquerie du symbole culturel à utilisation politique. Le régime, replié sur son nationalisme viscéral, utilise le Yuan Ming Yuan dans sa propagande pour faire accroire l'idée qu'en le rasant les troupes franco-britanniques ont commis un blasphème envers la culture chinoise. Thèse quelque peu tirée par les cheveux, compte tenu de ce que l'empereur Kang Xi avait expressément fait appel à des architectes étrangers pour l'érection de ces palais de fantaisie.

Le présent régime chinois, d'ailleurs, a, lui aussi, accepté l'idée que des architectes étrangers – surtout français – s'intéressent aux ruines, pour déterminer qu'en faire. Mais, refusant de tomber dans le piège de la culture politicienne, certains de ces jeunes artistes n'hésitent pas à dire qu'ils préfèrent les ruines en leur état actuel, tant elles ont plus de charme, sous la lune, que ce que pouvait inspirer l'ensemble avant le sac, au demeurant réservé à la cour. Peut-être est-ce là la cause profonde du drame?

OPÉRATION « COUP DE POING »

Toujours est-il que, le 26 octobre à 9 heures du matin, une escouade de policiers procéda, comme promis, à une vaste opération « coup de poing » sur le village des artistes. Une quinzaine d'entre eux furent arrêtés. Une trentaine d'autres en fuite. Peu d'espoir pour les uns ou les autres de revenir dans « leurs » murs.

Rien de bien alarmant. Ils n'iront pas en camps de travaux forcés pour activisme politique. Ils se contenteront de devoir faire face à des tracasseries incessantes pour s'adonner à nouveau à ce qui les rassemble : l'art, bon ou mauvais. D'ailleurs, les meilleurs ne sont pas là. Ils sont parvenus à se rendre à l'étranger, à se faire un nom. Eux, au Yuan Ming Yuan, se satisfaisaient de leur existence esthétique et tranquille, comme des milliers de leurs prédécesseurs dans ce qui fait l'histoire de la plus ancienne civilisation encore présente à l'aube du XXI[e] siècle.

Il devrait pourtant y avoir un moyen de faire en sorte que cette informelle « cité des arts » aux proportions villageoises puisse continuer à exister. Pour que l'entrée de la Chine dans l'âge moderne ne se résume pas à l'édification d'usines, d'immeubles de bureaux, de salles de disco, de McDonald's et de clubs pour riches mandarins néocapitalistes.

Francis Deron

Jean Widmer, des logos, des affiches familières

Au Centre Georges-Pompidou, la rétrospective d'un « écologiste de l'image »

JEAN WIDMER, GRAPHISTE, UN ÉCOLOGISTE DE L'IMAGE. CENTRE GEORGES-POMPIDOU, Paris-3[e]. Tél. : 44-78-12-33. Les samedi et dimanche de 10 à 22 heures, en semaine de 12 à 22 heures. Fermé le mardi. Jusqu'au 12 février 1996. Monographie sous la direction de Margo Rouard, 240 p., 360 illustrations, 400 F.

Au Centre Georges-Pompidou, au Musée d'Orsay, à la galerie du Jeu de Paume, au Musée de la musique, à Paris, ou au Musée de Lille, il est celui qui vous a pris par la main, confié un plan, ouvert un catalogue et présenté une affiche. Chacun de ces grands musées (mais aussi des aéroports et des autoroutes) serait resté un labyrinthe muet sans l'apport de Jean Widmer et ses collaborateurs de Visuel Design, figures essentielles du graphisme en France, auxquelles, quatre ans après la Maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne, le Centre Pompidou consacre une rétrospective exhaustive.

Le *« graphisme fonctionnel »* dont se réclame Jean Widmer déborde les fonctions d'orientation et d'information pour répondre à une extension des signes identitaires des lieux qu'il habite. Sa signalétique est *« fonctionnelle »* pour autant que chaque panneau ne soit pas seulement compris, suivi, mais que s'y ajoute une saveur. De même, les pictogrammes pour autoroutes, dont il a produit cinq cent cinquante exemples ne s'attachent pas seulement à signifier dans la plus stricte économie l'identité d'un lieu, d'une pratique, mais aussi leur appartenance à une famille graphique qui appelle, de ceux qui passent à 130 kilomètres-heure, un double mouvement de reconnaissance.

UN TÉMOIN MARGINAL

Le logo est l'emblème de cette problématique de l'identification, le témoin marginal et voyant de sa cohérence, derrière laquelle l'auteur et son savoir-faire s'effacent. La pièce la plus touchante de l'exposition, où apparaît un peu de la méthode Widmer, est une simple nappe de bistrot en papier gaufré où se succèdent les esquisses qui allaient conduire au fameux logo du Centre Pompidou. S'y révèlent les étapes d'une pensée cherchant au crayon son exacte formulation. Laquelle sera retravaillée pour effacer toute trace manuscrite et parvenir à un signe, prêt à mener une existence autonome, capable d'absorber multiplications, réductions et agrandissements. Et d'accepter bientôt sa déconstruction, en quasi-signature de l'auteur, ou en simple rappel bâtonné.

Jean Widmer n'oublie pas qu'il a été formé à Zurich aux idées du Bauhaus par Johannes Itten, le père de l'école suisse. La série d'affiches réalisées pour le CCI (Centre de création industrielle) entre 1969 et 1975 en est le témoin. Son accrochage, à l'entrée de l'exposition, a force de programme. Même dans ses mises en scène-mises en page du mensuel *Jardin des modes*, dont il sera le directeur artistique au long des années 60, tranparaît la rigueur suisse et l'influence des magazines américains. Jean Widmer redéfinit les rôles respectifs du texte, de la photo et de la couleur, intervenant personnellement dans chacun de ces domaines, prolongeant les réflexions de Moholy-Nagy dans les années 20 sur un support « grand public ».

UN CONCEPT MINIMALISTE

Les affiches de ces dernières années ont réactualisé cette réflexion sur la mise en page. Comme toujours, Jean Widmer y soigne d'abord les mots. Sans familiarité aucune, il les prend à la lettre, les habille, veille à ce que le caractère le plus strict leur accorde l'aisance qui leur permettra de s'opposer aux images qu'il leur soumet. Celles-ci ont été décantées, parfois déstabilisées par une surcharge de couleurs vives en à-plats. Ainsi, l'affrontement entre les images et les textes demeure-t-il indécis. Aucune des composantes ne l'emporte. L'affiche énonce plus qu'elle n'annonce, dans le même temps qu'elle interroge.

« Exclure l'aspect anecdotique de l'image, c'est ce à quoi je m'efforce en matière de graphisme, écrit Jean Widmer. *Ce qui me paraît pertinent, c'est transmettre les informations, aller à l'essentiel, l'exprimer clairement, le rendre intelligible et évident pour tous ceux à qui l'on s'adresse. Ce souci constant d'un concept minimaliste (...) débouche sur une réflexion plus générale portant sur une « écologie de l'image. »*

Cette *« écologie »*, qui sert de sous-titre et sous-tend l'exposition, ne serait guère explicite si l'on ne revenait aux origines grecques du terme : *oikos* (demeure) et *logos* (discours). Elle serait une manière de mettre de l'ordre dans la maison, de l'écouter d'abord pour la faire parler ensuite, afin que chaque visiteur, à son tour, s'y sente chez lui.

Jean-Louis Perrier

Douze garçons bien élevés et trois autres, ou l'autocélébration des Beaux-Arts

ROSE POUR LES GARÇONS, ENSBA, 13, quai Malaquais, 75006, Paris ; tél. : 47-03-50-00. De 13 à 19 heures, jusqu'au 24 décembre, fermé lundi.

Après le bleu, le rose ; après les filles (*Le Monde* du 6 octobre), les garçons. Ils sont quinze, tous anciens élèves des Beaux-Arts. Ils exposent ensemble, pour rendre hommage à l'institution. La maison s'autocélèbre. Pourquoi non ? C'est appliquer, froidement, l'adage selon lequel nul n'est mieux servi que par soi-même.

Ces exposants sont, à en croire la couverture du catalogue, des *« artistes de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts »* – étrange définition, légèrement restrictive. Ils ont séjourné dans ces murs. Ils y reviennent, pieux pèlerinage. Il n'aura manqué qu'un banquet pour fêter le retour des enfants prodiges, qui ne sont plus tout à fait des enfants – et pas tous des prodiges.

Ils reviennent, en désordre. Leur sélection respecte scrupuleusement la diversité des tendances contemporaines.

Démocratique jusqu'à l'éclectisme, cette sélection tourne à l'échantillon représentatif. Il y a donc six peintres abstraits ou conceptualo-abstraits – notion indécise –, deux peintres figuratifs, cinq praticiens de l'installation plus ou moins sculpturale, un utilisateur de la photographie à des fins ironiques et un adepte tardif du happening. La plupart d'entre eux ont déja exposé dans des centres culturels et des galeries parisiennes. La plupart d'entre eux imitent, avec un succès variable, un ou plusieurs artistes illustres du XX[e] siècle. Ils ont tous entre trente-cinq et quarante ans, et il arrive que l'on se dise que la fidélité, si longtemps cultivée, n'est plus une vertu. Au même âge, Rembrandt, David, Picasso avaient rompu avec... Laissons cela. Inutile de rêver. Il n'est pas donné à tout le monde de savoir rompre.

Leur réunion est si bien dosée qu'elle ne peut surprendre. On s'y promène sans ennui et sans émotion. Les œuvres y regardent le visiteur avec des regards familiers. Rectangles de Dehais, encroûtements et transparences de Prulhière, plaques émaillées de Ducorroy, morceaux choisis de Gourvil : rien de neuf.

UNE DÉRISION TROP FABRIQUÉE

L'exécution est irréprochable, et l'intérêt, inversement proportionnel à la dextérité. Singes suspendus de Bénard-Nioré, faux fétiches priapiques de Damag, poireaux sur monochromes de Prat : rien à dire non plus. La dérision trop fabriquée s'englue dans le prévisible. Elle ne suscite plus qu'un demi-sourire fatigué.

Alors qui ? Ces messieurs sont-ils tous trop bien élevés ? Dans cette réunion de famille, les fauteurs de trouble se font rares. Dandy mélancolique, Desgrandchamps a apporté ses nus et ses paysages, qui sont accrochés parmi les bricolages hurleurs et les géométries. Ces voisinages aberrants accroissent leur bizarrerie naturelle, celle de leur exécution faussement lâchée, de leurs compositions faussement centrées et de leurs détails anormaux. Basserode déconcerte autrement : dans de grands clichés très propres de batteries et de gamelans, il introduit une plaque de cuivre et sa poignée ronde, façon mobilier de cuisine.

Du coup, l'image se vide de toute substance et se voit ravalée au rang de poster décoratif assez clinquant. Corpet préfère la provocation à froid. Pour contribution, il a envoyé un phallus de trois mètres de haut, une suite de variations pornographiques hétéro et homosexuelles simultanément et un nu masculin recto-verso, sur fond rose et bleu, très élégamment peint d'après modèle. Le côté rose est à l'usage des garçons, le côté bleu à celui des filles. Ainsi est résolu l'antagonisme des sexes. C'est déjà ça.

Philippe Dagen

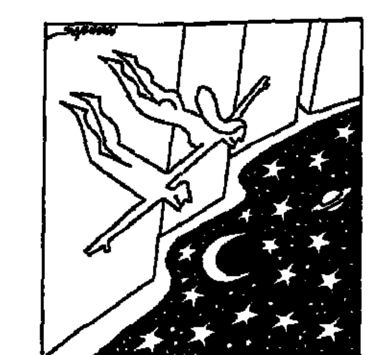
■ **MUSIQUE : la neuvième édition de *L'Officiel*,** annuaire des musiques actuelles, vient de sortir. Publié par l'IRMA (Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles), *L'Officiel* propose plus de 25 000 contacts. (750 p., 240 F).

■ **DANSE : neuf chorégraphes** (Maguy Marin, Jean-François Duroure, Angelin Preljocaj, Mark Tompkins, Joëlle Bouvier et Régis Obadia, Odile Duboc, Jean Guizerix, Christian Trouillas et Christine Bastin) participeront à un gala au profit de Sida Info Service, le 4 décembre, au Cirque d'Hiver-Bouglione (réservations à la FNAC, chez Virgin ou par téléphone : 44-93-16-95. Spectacle à 20 heures. De 160 F à 300 F).

■ **THÉÂTRE : La Comédie-Française présentera,** dimanche 17 décembre, de midi à minuit, l'intégrale des fables de La Fontaine dites par toute la troupe. Trois séances de 3 h 30 se succéderont, à 12 heures, 16 heures et 20 heures. Tél. : 40-15-00-15 (location ouverte le 3 décembre) ou Minitel : 3615 THEA. De 45 F à 300 F.

Padwa Talwakar

La nouvelle génération des chanteuses indiennes



LE THÉÂTRE de la Ville continue de proposer un programme exemplaire de musique classique indienne. Padwa Talwakar est une chanteuse originaire du Maharashtra (capitale : Bombay), port et cité d'affaires, où une nouvelle génération de chanteuses, très à l'aise avec les carcans du chant classique, érudites et fortes, est en train d'émerger (l'an passé, le Théâtre de la Ville avait inscrit à son programme Aswini Bhide et Sruti Sadolikar).

Padwa Talwakar fut l'élève de Moghubai Kurdikar, doyenne de l'école de Jaipur, au Rajasthan, mère de la diva Kishori Amonkar, qui lui permet d'acquérir une maturité prématurée (deux grands prix du National Center for the Performing Arts de Bombay à l'adolescence). Elle suit aujourd'hui les préceptes du *khyal* – longs chants classiques créés à la cour des Moghols – de la ville fortifiée de Gwalior. Chant coloré, rapide, dynamique, où les structures mélodiques sont décortiquées avec intelligence et plaisir.

★ Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Mo Châtelet. 17 heures, le 25. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Hommage à Henry Purcell
La Cité de la musique rend hommage à Henry Purcell avec un programme attractif qui donne la part belle à l'Académie de musique ancienne de Christopher Hogwood, qui donnera *The Indian Queen*, le 25, à 20 heures. Ces Britanniques, vedettes du disque – ils en ont enregistré une bonne centaine – ne viennent pas si fréquemment en France qu'on laisse passer l'occasion de les écouter en grandeur nature. Le 26, à 15 heures, Hogwod dirigera un hommage à Purcell associant des œuvres de *l'Orphée britannique* à celles d'autres compositeurs de son temps.
Cité de la musique, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 25 ; 15 heures, le 26. Tél. : 44-84-44-84. 75 F, 100 F et 160 F.

Nadine Hernu
Eza, Etude.
Nadine Hernu, danseuse au geste décisif, chorégraphie aussi. Elle a choisi une alliance totale entre la danse et la musique de Patrick Marcland. Six musiciens, solistes de l'Ensemble InterContemporain, trois danseurs. Que des hommes, éclairés par Jacques Châtelet pour une sorte d'opéra chorégraphique expérimental.
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris 4e. Mo Rambuteau. 20 h 30, le 25 ; 16 heures, le 26. Tél. : 44-78-13-15. 75 F et 90 F.

Sabil, avec Georges Kazazian
Né au Caire en 1953, le musicien d'origine arménienne Georges Kazazian métisse les genres au sein de son ensemble, Sabil (la « voie » en arabe), où se marient instruments occidentaux – violoncelle ou trompette – et arabes. Compositeur, joueur de luth et de flûte *ney*, Kazazian rénove les rythmes et les harmonies avec élégance.
Institut du monde arabe, 1, rue des-Fossés-Saint-Bernard, Paris 5e. Mo Jussieu. 20 h 30, le 25. Tél. : 40-51-38-37. De 80 F à 100 F.

Pedro Bacan et le clan gitan des Pinini
Pedro Bacan est l'un des guitaristes flamenco les plus doués, il est aussi un érudit du genre, qui a sans cesse cherché à en garder l'authenticité et la force. Méticuleux et enflammé.
Noisiel (77). La Ferme du buisson, allée de la Ferme. 21 heures, le 25. Tél. : 64-62-77-77. De 75 F à 120 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

BABYFEVER
Film américain de Henry Jaglom, avec Victoria Foyt, Matt Salinger, Frances Frisher, Dinah Lenney, Eric Roberts, Zack Norman (1 h 50).
VO : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, Dolby, 6e (42-22-87-23).

CLOCKERS (**)
Film américain de Spike Lee, avec Harvey Keitel, John Turturro, Delroy Lindo, Mekhi Phifer (2 h 09).
VO : Gaumont les Halles, Dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, Dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, Dolby, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, Dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, Dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, Dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22).

DOUCE FRANCE
Film français de Malik Chibane, avec Hakim Sahraoui, Frédéric Diefenthal, Fadila Belkebla, Séloua Hamse, Saïda Bekkouche, Fettouma Bouamari (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Fauvette, Dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

JOHNNY MNEMONIC (*)
Film américain de Robert Longo, avec Keanu Reeves, Dolph Lundgren, Takeshi, Ice-T, Barbara Sukowa (1 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; George-V, THX, Dolby, 8e (36-68-43-47).
VF : Rex, Dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, Dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, Dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, Dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, Dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

KIDS (*)
Film américain de Larry Clark, avec Leo Fitzpatrick, Justin Pierce, Sajan Bhagat, Billy Valdes, Billy Waldman, Javier Nunez (1 h 31).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, Dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, Dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; George-V, Dolby, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Mistral, Dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, Dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : Paramount Opéra, Dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, Dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, Dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

MADAME BUTTERFLY
Film français de Frédéric Mitterrand, avec Ying Huang, Richard Troxell, Ning Liang, Richard Cowan, Jing Ma Fan, l'Orchestre de Paris (2 h 15).
VO : Gaumont les Halles, Dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, Dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, Dolby, 6e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Pagode, Dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, Dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, Dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, Dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, Dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).

NEUF MOIS AUSSI
Film américain de Chris Columbus, avec Hugh Grant, Julianne Moore, Tom Arnold, Joan Cusack, Jeff Goldblum, Robin Williams (1 h 48).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, Dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, Dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, Dolby, 8e (36-68-49-56) ; Bienvenüe Montparnasse, Dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, , 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, Dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, , 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, Dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, Dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, Dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, Dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, Dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22).

POCAHONTAS, UNE LÉGENDE INDIENNE
Dessin animé américain de Mike Gabriel, Eric Goldberg, (1 h 22).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, Dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, Dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Kinopanorama, Dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, Dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex (le Grand Rex), Dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, Dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, Dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, Dolby, 8e (36-68-49-56) ; Les Nation, Dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, Dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, Dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, Dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, Dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, Dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, Dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, Dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

QUARTIER MOZART
Film franco-camerounais de Jean-Pierre Bekolo, avec Serge Amougou, Sandrine Ola'a, Jimmy Biyong, Essindi Mindja, Atebass (1 h 28).
Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

À LA VIE, À LA MORT ! (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
APOLLO 13 (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
AU PETIT MARGUERY (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
CORRIDOR (lituanien, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
LE COUVENT (Fr.-Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA CROISADE D'ANNE BURIDAN (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
CROSSING GUARD (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
LE DIABLE À QUATRE (It.-Fr.-russe, v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; v.f. : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58).
DIS, PAPA (Nor.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
DOLLAR MAMBO (Mex.) : Latina, 4e (45-49-60-60).
FIESTA (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
LA FLEUR DE MON SECRET (Esp., v.o.) : UGC Forum Orient-Express, 1er (36-65-70-67) ; Latina, 4e (45-49-60-60) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
LES FRÈRES McMULLEN (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).
LE GARÇU (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
LAND AND FREEDOM (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10).
LENI RIEFENSTAHL, LE POUVOIR DES IMAGES (All.-Bel., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LISBONNE STORY (All.-Por., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MANNEKEN PIS (Bel., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
LE MANUEL D'UN JEUNE EMPOISONNEUR (*) (Fr.-Brit.-All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
NELLY ET M. ARNAUD (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
L'OPÉRA DE QUAT'SOUS (Fr., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; v.f. : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
LE PLUS BEL ÂGE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE REGARD D'ULYSSE (Gr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
SHANGHAI TRIAD (Chin., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).
THE DOOM GENERATION (**) (Fr.-A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
TROIS JOURS (lituanien, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
3 STEPS TO HEAVEN (**) (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).
UNDERGROUND (européen, v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).

LES REPRISES

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CHRIST INTERDIT (It., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
DRÔLE DE DRAME (Fr.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
LAURA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
LA NUIT AMÉRICAINE (Fr.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
THE NAKED KISS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

FESTIVALS

4e FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'EXPLORATION JULES VERNE DE PARIS, Institut océanograpique, 5e (53-21-05-00). Projection de nombreux films en compétition, sam. 23 h 30, dim. 10 h 30, 23 h, lun. 20 h, 23 h.
L'ART CINÉMATOGRAPHIQUE PRÉSENTE (v.o.), Trianon, 18e (46-06-74-03). Sindbad le marin, dim. 19 h.
AVANT-PREMIÈRE (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Gilda, dim. 11 h.
BUNUEL ARCHITECTE DU REVE, Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (36-68-48-24). le Mystère Picasso, dim. 11 h.
CINÉ-LIBRE (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Pale Rider, lun. 12 h, mar. 12 h.
CINÉ-MÉMOIRE, Centre Wallonie Bruxelles, 4e (42-71-26-16). Maudite soit la guerre, sam. 20 h 30 ; La Petite Aurore, l'Enfant martyr, dim. 15 h ; Un mari idéal, dim. 18 h 30 ; Bwana Kitoko, dim. 20 h 30 ; Le Procès, lun. 18 h 30 ; A la croisée des chemins, lun. 20 h 30 ; Un homme et son péché, mar. 18 h 30 ; La Reine des cartes, mar. 20 h 30.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Drame dans un miroir, dim. 12 h ; Le Troisième Homme, lun. 12 h, mar. 12 h.
CLOUZOT FILME KARAJAN, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). Cinquième symphonie de Beethoven, dim. 14 h ; 4e Symphonie en ré mineur op. 120, de Schumann, dim. 16 h 30 ; Messe du couronnement KV 317, de Mozart, dim. 18 h 30 ; Requiem de Verdi, dim. 20 h 30.
COURTS-CIRCUITS, Le République, 11e (48-05-51-33). l'Autre Celia, mar. 20 h 30.
LES ÉCRIVAINS CORÉENS À L'ÉCRAN (v.o.), Musée national des Arts asiatiques-Guimet, 16e (47-23-64-85). l'Ile étoilée, sam. 17 h 30 ; Un beau jour de grand vent, sam. 20 h 30 ; la Petite Balle lancée par un nain, dim. 15 h ; Voyage d'hiver, dim. 17 h 30 ; le Locataire et ma mère, dim. 20 h 30.
ÉGYPTE : CENT ANS DE CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Chanson sur le passage, sam. 17 h ; Défense d'aimer, dim. 14 h 30 ; Terrorisme et Kébab, dim. 17 h.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). Journal intime, dim. 12 h 05 ; Bianca, lun. 12 h 05.
LA FÊTE À BOURVIL, Studio 28, 18e (46-06-36-07). Les Trois Mousquetaires, sam. 17 h ; Le Miroir à deux faces, sam. 19 h, 21 h 30 ; Pour tout l'or du monde, lun. 17 h, 19 h 30.
FRANÇOIS TRUFFAUT, LE CINÉMA ET LA VIE, Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). La Peau douce, dim. 17 h 45 ; L'Enfant sauvage, dim. 15 h 30 ; Baisers volés, sam. 18 h 15, lun. 16 h ; Vivement dimanche !, mar. 16 h ; La Femme d'à côté, mar. 13 h 45 ; Les Quatre Cents Coups, dim. 13 h 30 ; Les Deux Anglaises et le continent, lun. 21 h 45.
FRED ASTAIRE-GINGER ROGERS (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Swing Time, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; Top Hat, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Carioca, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
GREGORY J. MARKOPOULOS, RÉTROSPECTIVE 1940-1971 (v.o.), American Center, 12e (44-73-77-77). Alter Aktion, sam. 17 h ; Through a Lens Brightly : Mark Turbyfill, sam. 19 h ; Eros, O Basileus, dim. 17 h.
HISTOIRE D'UN STUDIO : LA 20TH CENTURY FOX (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Man Hunt, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; Drame dans un miroir, dim. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Fille sur la balançoire, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Les Chemins de la gloire, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). L'Ane qui a bu la lune, lun. 20 h 30.
LES INDIES US (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Monsieur Verdoux, sam. 22 h, lun. 16 h, mar. 20 h ; Shadows, dim. 14 h, lun. 18 h 15, mar. 22 h 15 ; Drugstore Cow-Boy, dim. 18 h 15, lun. 22 h 15 ; Torch Song Trilogy, dim. 16 h, lun. 20 h ; Gas, Food, Lodging, dim. 20 h, mar. 14 h ; Mi vida loca, sam. 18 h, dim. 22 h, mar. 16 h ; Clerks, sam. 20 h, lun. 14 h, mar. 18 h.
L'INTÉGRALE BERGMAN (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). Les Fraises sauvages, sam. 20 h 10, 22 h 05 ; Persona, dim. 14 h 10, 20 h 10, 22 h 05 ; La Source, lun. 14 h 10, 16 h 10, 22 h 05 ; Le Silence, mar. 14 h 10, 16 h 10, 22 h 05.
INTÉGRALE WOJCIECH J. HAS, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Le Manuscrit trouvé à Saragosse, sam. 19 h 55 ; L'Ecrivain, sam. 18 h 10 ; La Poupée, dim. 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20 ; Les Codes, lun. 13 h 40, 15 h 15, 18 h 50 ; Une histoire banale, lun. 16 h 50 ; Chambre commune, lun. 20 h 25 ; L'Or de mes rêves, mar. 14 h, 15 h 50, 20 h ; Journal intime d'un pécheur, mar. 17 h 40.
KEN LOACH (v.o.), Le République, 11e (48-05-51-33). Raining Stones, lun. 14 h ; Hidden Agenda, mar. 16 h 20 ; Lettres d'amour en Somalie, lun. 18 h, mar. 18 h.
MARCEL L'HERBIER, Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (40-49-48-49). Nuits de princes, dim. 14 h ; Le Parfum de la dame en noir, dim. 16 h 30.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe ou comment vivre sa folie aujourd'hui, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; L'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
LES MIDIS DU LOUVRE, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). la Deposition de Raphaël, lun. 12 h.
NUITS AVENTURES, ACTION, SCIENCE-FICTION (v.o.), Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88). THX 1138, sam. 0 h 30.
SACHA GUITRY, CINÉASTE, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Pasteur, sam. 17 h 10, 18 h 45, 20 h 20 ; Le Nouveau Testament, dim. 13 h 50, 15 h 25, 17 h, 18 h 35, 20 h 10 ; Les Perles de la couronne, lun. 14 h 10, 16 h 30, 19 h 40 ; Le Diable boiteux, mar. 14 h 10, 16 h 30, 19 h 40.
SCRATCH PROJECTION, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). How to Be a Homosexual Part II, mar. 20 h.
LES VISITEURS DU NOIR (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). le Parrain, sam. 17 h 20, 20 h 40 ; Le Parrain, 2e partie, dim. 13 h 30, 17 h, 20 h 30 ; Rebecca, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Quand la ville dort, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). L'Année des treize lunes, sam. 17 h 20 ; Les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 17 h 40 ; Lola, une femme allemande, lun. 14 h ; Le Secret de Veronika Voss, lun. 16 h ; Maman Kusters s'en va au ciel, mar. 15 h 40.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; L'Ami américain, lun. 21 h 10 ; Les Ailes du désir, mar. 17 h 10.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Indomania : Guide (1965), de Vijay Anand, 16 h 30 ; Sahib Bibi aur Guloam (1962, v.o.), d'Abra Alvi, 20 h 30.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
L'Invention de la figure humaine : L'Etrange Monsieur Victor (1937), de Jean Grémillon, 17 h ; Soupçons (1941, v.o.s.t.f.), d'Alfred Hitchcock, 19 h 30 ; Cet obscur objet du désir (1977), de Luis Bunuel, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Salle Garance (42-78-37-29)
DIMANCHE
Hommage à l'Institut Lumière : Félicie Nanteuil (1942), de Marc Allégret, 14 h 30 ; Georgia (1982, v.o.s.t.f.), d'Arthur Penn, 17 h 30 ; Egon Schiele enfer et passion (1983), d'Herbert Vésely, 20 h 30.
LUNDI
Hommage à l'Institut Lumière : le Sud (1988, v.o.s.t.f.), de Fernando Ezequiel Solanas, 14 h 30 ; La Nuit du bossu (1963, v.o.s.t.f.), de Farrokh Gaffary, 17 h 30 ; Dani, Michi, Renato und Max (1987, v.o.s.t.f.), de Richard Dind, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Côté rue, côté cour : Les voisins n'aiment pas la musique (1970), de Jacques Fansten ; Réveillon chez Bob ! (1984), de Denys Granier-Defferre, 14 h 30 ; le locataire (1976), de Roman Polanski, 16 h 30 ; The Snapper (1992, v.o.s.t.f.), de Stephen Frears, 19 h ; Le Fils aîné (1985, v.o.s.t.f.), de Yi Tuyong, 21 h.
MARDI
Côté rue, côté cour : Jour ordinaire à Ménilmontant (1992), de Philippe Costantini ; Si près, si loin, place de la Réunion (1976), de Geneviève Bastid, 14 h 30 ; Domicile conjugal (1970), de François Truffaut, 16 h 30 ; Le Chat (1971), de Pierre Granier-Deferre, 19 h ; Vivre aux Jardies (1977), de Gérard Follin ; La Maison de la rue Arbat de Marina Goldovskaïa, 21 h.

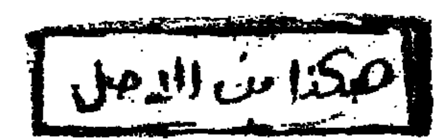
GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Toute une nuit (1982), de Chantal Akerman, 15 h ; Golden Eighties (1985), de Chantal Akerman, 17 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.







SAMEDI 25 NOVEMBRE

TF 1

20.45 Divertissement : Les Années rire.
Présenté par Jean-Pierre Foucault. Avec Muriel Robin, Pierre Palmade, Jean-Marie Bigard, les Inconnus, Sylvie Joly, Guy Montagné, Yves Lecoq, sketches : Coluche, Thierry Le Luron.

22.45 Téléfilm : Une flingueuse de choc.
De Rick King.
Une tireuse d'élite, engagée pour supprimer un homme qui a dérobé une grosse somme d'argent à son patron, s'enfuit avec sa victime potentielle au lieu de remplir son contrat...

0.35 Magazine : Formule foot.
1.10 Journal, Météo.
1.20 Programmes de nuit.
Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.) ; 1.40, Histoires naturelles (et 2.55, 4.15) ; 2.35, Passions ; 3.25, L'Aventure des plantes ; 3.35, Intrigues ; 5.10, Musique ; 5.15, Les Aventures du jeune Patrick Pacard [1/6].

FRANCE 2

20.45 Divertissement : Miroir, mon beau miroir.
Un corps de rêve avec Vanessa Demouy ; la différence d'âge dans un couple avec Glona Lasso ; Une star de fiction TV avec Véronique Genest.
Le divertissement façon Nagui.

22.55 Sport : Boxe. En direct.
Championnat d'Europe des poids welters : Patrick Charpentier-Javier Martinez, au Palais des sports d'Orleans.

0.05 Les Films Lumière.
0.10 Journal, Météo.
0.20 Programmes de nuit.
Le Top ; 1.25, Tatort ; 2.45, Soko ; 3.35, Jeu : Pyramide ; 4.05, Jeu : Les Z'amours ; 4.30, Les Aventuriers de la dent Crolles ; 4.55, Bouillon de culture (rediff.) ; 6.00, Dessin animé.

FRANCE 3

20.50 Téléfilm : Terres gelées.
de Maurice Friedland, avec Henri Virlogeux, Aladin Reibel.
Le combat d'un jeune agriculteur pour sauver sa ferme et faire triompher son amour pour une femme de la ville.

22.20 Les Brûlures de l'Histoire.
La Dernière Année du Général : Mai 1968-avril 1969.
23.20 Météo, Journal.
23.45 Musique et Compagnie.
Chants de marins. La Bretagne.
0.45 Musique Graffiti.
Introduction et variations sur *Norma* de Bellini, par Marielle Nordmann, harpe (15 min).

M 6

20.45 Téléfilm : La Croisière maudite
[1/2 et 2/2]. De Tommy Lee Wallace, avec Rachel Ward, Richard Crenna.
En 1973, un couple de hippies est soupçonné du meurtre des propriétaires du bateau sur lequel il a embarqué. Faute de preuves matérielles, l'homme et la femme ne sont condamnés qu'à des peines très légères. Six ans plus tard, le corps d'une des deux victimes est retrouvé sur la plage d'une petite île. L'enquête est relancée..

0.10 Dance Machine. La Compil.
1.40 Boulevard des clips (et 5.35).
3.30 Rediffusions.
Fréquenstar (Marc Lavoine) ; 4.25, Tops models oh, la la ! ; 5.15, Jazz 6 ; 6.10, Starnews.

CANAL +

20.35 Téléfilm : La Brèche.
De Bill Corcoran.
22.00 Flash d'informations.
22.05 Surprises.

22.15 Jour de foot.
19e journée du championnat de France de D1.
23.00 Cinéma : The Hidden 2. □
Film américain de Seth Pinsker (1994). Avec Raphael Sbarge.
0.30 Cinéma : Fraise et chocolat. ■
Film cubain de Tomas Gutierrez Alea et Juan Carlos Tabio (1991).
2.15 Cinéma : Zagreb, ville ouverte. ■
Film franco-croate de Davor Zmegac (1992, v.o.). Avec Igor Galo.
3.45 Cinéma : Le Retour des morts-vivants 3. □
Film américain de Brian Yuzna (1993). Avec Mindy Clarke.
5.20 Cinéma : La mariée était en noir. ■ ■
Film français de François Truffaut, (1967, 104 min).

ARTE

20.40 Série : Monaco Franze, l'éternel joli cœur
[10/10] Le Grand Plongeon, de Helmut Dietl, avec Helmut Fischer.
Séparé de sa femme, Monaco accumule les situations désastreuses. Annette va-t-elle finir par rentrer ?

21.35 ▶ Documentaire : Repubblica Nostra.
De Daniele Incalcaterra
23.05 Magazine : Velvet Jungle.
Top Live : The Roots ; Close-up : Louis Bertignac ; CharlElie Couture ; Série : Les Zombies de la stratosphere, de Fred C. Brannon, [8/12] Hostage for Murder (v.o.), avec Judd Holdren ; Louise : The Rolling Ducks.
0.45 ▶ Téléfilm : Attention, fragile.
De Manuel Poirier, avec Aurelie Berner, Mathieu Busson (rediff.)
2.20 Cartoon Factory [11/18].
Congo Jazz (1930) ; The Office Boy (1932) ; Jolly Fisch Tom & Jerry (1932) ; Jack Frost (1934) (rediff., 30 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Y'a pas match. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Série : Julie Lescaut. Rapt. 21.30 Télécinéma. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Eclats de rire. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE 19.40 L'Homme technologique. [5/8] Temps et mouvement. De Henry Singer. 20.35 Chemins de fer. [5/12] De Hongkong à Oulan-Bator. De Mark Chapman. 21.30 Le Roman de France. [3/6] La Bourgogne : Eve, la pierre et le serpent. De Jean-François Comte. 22.00 Nomades du Pacifique. [4/5] D'un horizon à l'autre. De Peter Crawford. 23.20 Surprenant désert. D'Alain R. Devez. 0.10 Le Pouvoir des mers. [6/6] A qui sont les océans ? De Daniel Bailes.
PARIS PREMIÈRE 19.00 Top-Flop. 19.30 Stars en stock. 20.00 Eco, écu et quoi ? 20.30 Tam Tam Ski Show. Sports fun. Ski acrobatique et snowboard. Au POPB. 23.15 Paris dernière. 0.10 Concert : Randy Weston Trio. Enregistré au festival jazz de Terrassa (Espagne), en 1989.
CANAL J 19.00 Série : Les Twist. Nos amis les fantômes. 19.30 Momo et Ursule. 20.00 Dessins animés. Blanche Neige et les sept nains ; Petite plume d'or (60 min).
CANAL JIMMY 21.00 Série : Angela, quinze ans. Vous dansez, monsieur ? 21.50 Série : Le Frelon vert. Le diable se démasque. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Série : Liquid Television. 22.45 Nonante. 23.45 Quatre en un. 0.15 Série : Seinfeld. La Grande Salade. 0.40 Série : Au-delà du réel. Les Héritiers (50 min).
SÉRIE CLUB 19.05 Le Club. 19.15 Série : Models Inc. Mannequin par vocation. 19.55 Série : Miami Vice (et 0.00). C'est trop tard. 20.45 Série : Schimanski. L'Arbre au pendu. 22.20 Série : Combat. Décision. 23.10 Série : Au-delà du réel : l'aventure continue. Valérie 23. 0.50 Série : Les Incorruptibles, le retour. Stratagèmes (50 min).
MCM 19.30 L'Invité de marque. 20.00 Clips non-stop (et 21.30). 20.30 MCM Euromusiques Latina. 22.00 Rave On. 22.30 MCM Dance Club (210 min).
MTV 19.00 European Top 20. 21.00 First Look. 21.30 MTV Europe Music Awards : Happy Hour. 22.30 MTV Europe Music Awards 1995. Depuis le Zénith, à Paris. 1.00 Yo ! MTV Raps (120 min).
EUROSPORT 20.00 Patinage artistique. En direct. Coupe des Nations. A Gelsenkirchen (Allemagne). 21.00 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom géant messieurs. 2e manche. 21.45 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom géant dames. 2e manche. A Lake Louise. 22.15 Basket-ball. En différé. Championnat de France Pro A : 11e journée. Lyon-Limoges. 23.45 Patinage artistique. En différé. Coupe des Nations.
CINÉ CINÉFIL 19.55 Actualités Pathé n° 2. 20.45 Le Club. 22.05 Hollywood Backstage. 23.00 Ville haute, ville basse. ■ ■ Film américain de Mervyn LeRoy (1949, N., v.o.). 0.50 Joies matrimoniales. ■ ■ Film américain d'Alfred Hitchcock (1941, N., v.o., 95 min). Avec Carole Lombard.
CINÉ CINÉMAS 19.35 Le Bazar de Ciné Cinémas. 20.30 Téléfilm : Le Mirage du capricorne. De Rob Stewart [2] (1989). 22.05 Ciné Cinécourt. 23.05 To Be or Not to Be. ■ Film américain d'Alan Johnson (1983). 0.50 Téléfilm : Club privé DVB. Classé X (80 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Le Temps de la danse. 20.30 Photo-portrait. Jean-Michel Espinasse, éventailliste. 20.45 Nouveau répertoire dramatique. En direct du studio Charles Trenet, à Radio-France. Une fête pour Boris, de Thomas Bernhard. 22.35 Musique : L'Air du temps. L'architecture musicale dans la cité. 0.05 Fiction : Tard dans la nuit. La Rêveuse, et Préhistoires, de Jean Thibaudeau. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 19.00 Opéra. Saison internationale des opéras de l'UER. Concert donné en direct de Moscou, par le Chœur et l'Orchestre du Théâtre Bolchoï, dir. Mstislav Rostropovitch : La Khovantchina, opéra en cinq actes, de Moussorgski, livret du compositeur, version de Dmitri Chostakovitch, Vladimir Ognovenko (Ivan Khovanski), Vitaly Tarachenko (Andrea Khovanski), Zourab Sotkilava (Golitsine), Youri Nochaev (Chaklovitch), Viacheslav Pochapsky (Dessifer). 23.05 Le Bel Aujourd'hui. La Jeune Musique nordique, à Helsinki du 24 au 30 septembre derniers. Arena, création, de Magnus Lindberg, par l'Orchestre symphonique de la Radio finlandaise. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.40 La pianiste Yvonne Lefébure. Fantaisie et fugue BWV 542, de Bach ; Sonate n° 30, de Beethoven ; Concerto n° 20, de Mozart, par l'Orchestre du Festival de Perpignan, dir. Pablo Casals ; Ballade n° 4, 2 Marzurkas, de Chopin ; Invitation à la valse, de von Weber, par l'Orchestre symphonique de Detroit, dir. Paul Paray ; Papillons, de R. Schumann ; Nocturnes n° 6 et 13, de Fauré. 22.40 Da capo. Autour de Pablo Casals. Concerto BWV 1060, de Bach, par l'Orchestre du Festival de Prades, dir. Pablo Casals ; Trio n° 2 op. 87 ; Suite n° 1 pour violoncelle BWV 1007 (enr. 1945), de Bach, Symphonie n° 4, de Beethoven, par l'Orchestre Pau Casals de Barcelone, dir. Pablo Casals. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique. ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

DIMANCHE 26 NOVEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Série : Walker Texas Ranger.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Les Dessous de Palm Beach.
16.55 Disney Parade.
Clip ; Donald est de sortie ; Comment épouser sa prof quand on a 14 ans (1re partie).
18.00 Sport : Patinage artistique.
Coupe des nations, 4e épreuve du Grand Prix à Gelsenkirchen (Allemagne).
19.00 Magazine : 7 sur 7.
Invités : Alain Madelin, Patrick Dupond.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : Le Solitaire. □
Film français de Jacques Deray (1987). Avec Jean-Paul Belmondo.
22.25 Ciné dimanche.

22.35 Cinéma : Sans retour. ■ ■
Film américain de Walter Hill (1981). Avec Keith Carradine.
0.25 Téléfilm : Les Dessous de la passion.
De Jean Marbœuf.
1.50 Journal, Météo.
2.00 Programmes de nuit.
Concert : Œuvres de Vivaldi, Telemann, Schubert, Haendel, Melchior Franck Loeillet par l'Ensemble Jean Dekyndt : ; 3.05, Série : Côté cœur ; 3.30, L'Aventure des plantes ; 4.00, Série : Intrigues ; 4.20, Histoires naturelles ; 4.55, Musique ; 5.05 Les Aventures du jeune Patrick Pacard [2/6].

FRANCE 2

12.05 Magazine : Polémiques (et 3.55).
12.55 Loto.
12.57 Météo (et 13.15).
13.00 Journal.
13.25 Dimanche Martin.
Le monde est à vous, avec Richard Cocciante.
15.05 Documentaire : Cousteau.
A la recherche de l'Atlantide [2/2].
16.05 Dimanche Martin (suite).
L'Ecole des fans ; Ainsi font, font, font.
17.50 Stade 2 (et 5.05).
Football : Marcel Desailly ; Portrait de Gilles Rousset ; Rugby : Championnat de France et la Coupe d'Europe ; Disciplines olympiques : portrait de Luc Alphand ; Ski : Coupe du monde du week-end ; Cyclo-cross ; Coupe d'Europe des clubs de judo...
18.45 Magazine : Déjà dimanche.
19.25 Magazine : Déjà le retour.
19.59 Journal, Météo.

20.45 Cinéma : Les Arnaqueurs. ■ ■ ■
Film américain de Stephen Frears (1990). Avec John Cusack.

22.45 Variétés : Taratata.
23.54 Les Films Lumière.
23.55 Journal, Météo.
0.10 Magazine : Musiques au cœur de la danse.
Invité : Philippe Decouflé.
1.10 Cinéma : La Raison du plus fou. ■ ■
Film français de François Reichenbach (1973). Avec Raymond Devos.
2.35 Programmes de nuit.
L'Heure du golf (rediff.) ; 3.05, Soko ; 4.45, Urti ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Documentaire : Les Quatre Dromadaires.
Chroniques de l'Afrique sauvage. [12/12] La Fin de l'histoire.
14.00 Série : New York District.
14.55 Magazine : Sports dimanche.
15.05, Tiercé, en direct d'Auteuil ; 15.25, Basket : Antibes-Villeurbanne ; 16.25, Tam-Tam Ski Show.
17.05 Série : Magnum.
17.55 Magazine : Lignes de mire.
18.55 Le 19-20 de l'information.
A 19.08, Journal régional.
20.10 Divertissement : Débat.
De et par Marc Jolivet.
20.15 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Les Enfants du juge.
Les Enfants d'ailleurs et de nulle part, de Daniel Losset.

21.50 ▶ Magazine : Strip-tease.
Le Sous-Préfet aux champs ; Marchands de Tapie ; Spécialité niçoise ; Conversations.
22.45 Dimanche soir.
Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc. Invité : Jack Lang ; suivi de : A la une sur la trois, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.35 Météo et Journal.
23.55 Cinéma : Freud, passions secrètes. ■ ■
Film américain de John Huston (1962, N., v.o.).
1.55 Musique Graffiti.
Beim Schlafengehen, Im Abendrot, par Margaret Price, soprano, l'Orchestre symphonique de Bamberg, dir. Georges Prêtre (20 min).

M 6

12.50 Série : Surfer détective.
13.45 Série : Les Têtes brûlées.
14.35 Magazine : Starnews.
15.10 Culture rock.
La Saga James Brown.
16.05 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.10 Téléfilm : Le Vol du Blue Yonder.
De Mark Rosman, avec Peter Coyote, Huckleberry Fox.
18.55 Série : Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Les garçons sont de retour.
20.35 Sport 6 (et 1.30).

20.45 Magazine : Les Dossiers de Capital.
Présenté par Emmanuel Chain. Y a-t-il un scandale du logement en France ? Reportages : Des domaines réservés à quelques privilégiés ? A qui profitent les HLM ? Deux millions de logements vides en France.

23.00 Culture pub (et 4.35).
Spécial sida.
23.30 Téléfilm : L'Amour d'Emmanuelle.
De Francis Leroi, avec Marcela Walerstein, Georges Lazenby.
1.05 Magazine : Rock express.
1.40 Boulevard des clips.
Spécial Transmusicales de Rennes.
2.30 La Tête de l'emploi.
2.55 Rediffusions.
Femmes dessus-dessous ; 3.45, Jazz Dance ; 5.00, Fanzine (Le renouveau du blues) ; 5.25, Boulevard des clips.

CANAL +

En clair jusqu'à 14.05
12.25 Flash d'informations (et 19.30, 22.00).
12.35 Télés dimanche.
Présenté par Michel Denisot.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 Série : Babylon 5
14.45 Documentaire : La Plage des dauphins.
De Susan McMillan.
15.15 Spectacle : L'Opéra du Cadre noir de Saumur.
Opéra équestre avec la compagnie du Cadre noir, Julia Migenes et l'Orchestre symphonique de France, dirigé par Cyril Diederich.
En clair jusqu'à 18.00
16.10 Décode pas Bunny.
17.10 Les Superstars du catch.
17.59 Cinématoc.
Les films célèbres revisités et présentés sous un angle nouveau.
18.00 Téléfilm : Le Fils de Paul.
De Didier Grousset.
En clair jusqu'à 20.35
19.40 Ça cartoon.

20.35 Cinéma : La Séparation. ■ ■
Film français de Christian Vincent (1994).

22.05 L'Equipe du dimanche.
0.35 Cinéma : Romeo is Bleeding. ■
Film américain de Peter Medak (1993, v.o.). Avec Gary Oldman.
2.20 Documentaire : Les Allumés...
Anita Conti, femme océan, de Babeth Si Ramdane.
2.45 Surprises (15 min).

LA CINQUIÈME

13.30 Les Grands Maîtres du cinéma. Marcel Carné.
14.30 Teva : Les Waoranis, nomades d'Amazonie.
Présenté par Teva Victor.
15.30 Détours de France.
16.00 Feuilleton : Ardéchois cœur fidèle [4/6].
17.00 Le Sens de l'Histoire.
Les Kennedy, destin tragique d'une dynastie ; Entretien entre Norman Mailer et Philippe Labro.
18.30 Va savoir.
Présenté par Gérard Klein. A la source du basalte et de l'eau.
18.57 Le Journal du temps.

ARTE

20.40 Soirée thématique : Des chiens comme toi et moi.
Proposée par Sabine Bubeck.
20.41 Canal chien
(entre chaque programme).
De Pia Frankenberg et Thomas Struck.
20.55 Documentaire : Le Merveilleux Monde des chiens.
De Mark Lewis.

21.50 Documentaire : Elliott Erwitt, entre chiens.
De Pia Frankenberg et Thomas Struck (v.o.).
22.10 Documentaire : Chiens errants.
De Pia Frankenberg.
22.55 Documentaire : Wegman à Weimar.
De Thomas Struck (v.o.).
23.10 Cinéma : Umberto D. □
Film italien de Vittorio De Sica (1951, N., v.f.).
1.40 Documentaire : Nuremberg hier et aujourd'hui, histoire d'une ville allemande.
De Jörg Warneck (v.o., rediff., 20 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 30 millions d'amis. Rediff. de TF1 du 18/11/95. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 7 sur 7. 21.00 Temps présent. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 L'Indic. ■ Film français de Serge Leroy (1982). Avec Daniel Auteuil. 0.05 Kaléidoscope. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE 19.35 Le Pouvoir des mers. [6/6] A qui sont les océans ? De Daniel Bailes. 20.35 Les Grandes Voix de la chanson arabe. [3/3] Farid El Atrache. De Simone Bitton. 21.25 BD : au pays des Helvètes. De Christophe Heili. 21.55 A qui appartient ma vie ? De Sharon Bartlett. 22.35 L'Affaire Van Gogh. De Hervé Dresen et Charles Gazelle. 23.30 Banlieues nord-sud. De Dominique Bidaubayle (55 min).
PARIS PREMIÈRE 20.00 Totalement cinéma. 20.30 Top-Flop. 21.00 Cry Freedom. ■ Film britannique de Richard Attenborough (1987). 23.35 The Next Generation. De Fleur Albert. 0.30 Eco, écu et quoi ? 1.00 Le Canal du savoir (60 min).
CANAL J 17.30 Série : Les Chasseurs d'étoiles. La Fin. 18.00 Série : Les Monroes. L'Ami des animaux. 19.00 Sur la piste de l'animal le plus secret. [7/12] Inde. 19.30 Momo et Ursule (30 min).
CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. La Grande Salade. 20.25 Série : Dream On. Magouilles & Cie. 20.55 Top bab. 21.40 Série : Bottom. Burglary. 22.05 Chronique New Age. 22.10 La Semaine sur Jimmy. 22.20 Série : New York Police Blues. 23.10 Cobra girls. 23.35 Série : Les Envahisseurs. La Genèse. 0.30 Rock Stories : Eric Burdon and The Animals (55 min).
SÉRIE CLUB 19.05 Série : Models Inc. A l'amour comme à la guerre. 19.50 Série : Miami Vice (et 0.00). Au cœur de la nuit. 20.35 Le Club. 20.45 Série : Les Incorruptibles, le retour. Stratagèmes. 21.30 Série : Le Retour du Saint. Double jeu. 22.20 Série : Combat. Le Lâche. 23.10 Série : Au-delà du réel : l'aventure continue. Frères de sang. 0.50 Série : Schimanski. L'Arbre au pendu (90 min).
MCM 19.30 Mangazone Mag. 20.00 NBA Action. 20.30 ▶ One + One. ■ Film britannique de Jean-Luc Godard (1968). 22.10 Passengers. 23.10 12 mois au top. 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Zoom zoom (et 1.00). Invité : Giovanni Tramontini. 0.15 Rebel TV. 0.55 Mangazone (5 min).
MTV 19.00 News : Weekend Edition. 19.30 Concert : The Cranberries Unplugged. 20.30 MTV Europe Music Awards 1995. Depuis le Zénith, à Paris. 0.00 Headbangers' Ball (90 min).
EUROSPORT 17.30 Ski. En direct. Coupe du monde. Slalom dames. 1re manche. A Lake Louise (Canada) ; 18.00, slalom messieurs. 1re manche. A Park City (Etats-Unis). 19.15 Ski de fond. Ski de fond : coupe du monde. 5 km dames. A Vuokatti (Finlande). 20.00 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom dames. 1re manche ; 20.30, slalom dames. 2e manche ; 21.00, slalom messieurs. 2e manche. A Park City (Etats-Unis). 21.30 Tam Tam Ski Show. Ski acrobatique et snowboard. Au POPB. 22.00 Equitation. En différé. Coupe du monde de saut d'obstacles et de dressage. A Berlin (Allemagne) (60 min).
CINÉ CINÉFIL 19.10 Le Club. Invitée : Nicole Garcia. 20.30 Joies matrimoniales. ■ ■ Film américain d'Alfred Hitchcock (1941, N., v.o.). 22.00 One Night With You. ■ Film britannique de Terence Young (1948, N., v.o.). 23.30 La Ligne de démarcation. ■ Film français de Claude Chabrol (1965, N., 120 min).
CINÉ CINÉMAS 18.00 Le Dernier des géants. ■ ■ Film américain de Don Siegel (1976). Avec John Wayne. 19.35 Documentaire. 20.30 Grand Guignol. ■ Film français de Jean Marbœuf (1986). Avec Guy Marchand. 22.00 Hurlements. ■ ■ Film américain de Joe Dante (1981, v.o.). Avec Dee Wallace. 23.30 Red Rock West. ■ Film américain de John Dahl (1992, v.o., 95 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.30 Atelier de création radiophonique (rediff.). Délire et désir - Gilles Deleuze. Hommage à Gilles Deleuze, repères, citations, documents. 22.25 Poésie sur parole. Les poèmes d'Alfred de Musset (6). 22.35 Musique : Le Concert. Transcontinentales. Le Trio Eric Watson, John Lindberg, Ed Thigen. 0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : Julien Doumenc s'entretient avec le musicien Mano Rui Silva ; Rub a dub dub ; Rémanences : Quoique avec ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui : The Way Out Is The Way In, d'Audio Active and Laraaji. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 20.05 Voix souvenirs. Œuvres de Tchaïkovski : Eugène Onéguine : air de la lettre (Tatiana, acte I) ; Oh, j'aurai dû te dire ce doux aveux (duo Tatiana-Onéguine), Suzanne Sarroca, soprano et Gabriel Bacquier, Baryton, par l'Orchestre philharmonique de la Radio-Télévision française, dir. Marcel Cariven (1960). - Daniel Marty, baryton : La Traviata : Lorsqu'à de folles amours (Orbel, acte II), de Verdi, par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Roger Ellis (1957) ; Le Barbier de Séville : Largo al factotum (Air de Figaro, acte I), de Rossini, par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Roger Ellis (1961) ; La Flûte enchantée : La vie est un voyage (Papageno, acte I), de Mozart ; Roméo et Juliette : La Ballade de la reine Mab (Mercutio, acte I), de Gounod, par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Robert Allpress (1962). - René Maison, ténor : Œuvres de Reyer, par l'Orchestre de l'Opéra-Comique, dir. Gustave Cloez : Sigurd : Prince du Rhin (acte I) ; Un souvenir poignant (acte IV). 21.00 Capitale Prague. Ou la mémoire des pierres. 22.30 Transversales. 1. Déclic : Ouverture le 28 novembre de la 7e édition des 38e Rugissants de Grenoble, avec Benoît Thiebergien ; 2. Les Magiciens de la Terre : Bretagne : Jean Epstein ; 3. Variations transversales : African Portraits ; 4. Le Jazz probablement : Du texte au jazz, et retour. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.00 Soirée lyrique. King Arthur, de Purcell, par les Arts Florissants, dir. William Christie, Véronique Gens (Vénus), Claron McFadden (Philidel, Honneur), Sandrine Piau (Elle), Susannah Waters (Cupidon Néréide), Jonathan Best (Grimbald, Lui), Petteri Salomaa (Génie du Froid, Eole, Comus). 21.40 Soirée lyrique (suite). Albert Herring, de Britten, par The English Chamber Orchestra, dir. Benjamin Britten, Peter Pears (Albert Herring), Sylvia Fisher (Lady Billows), Johanna Peters (Florence Pike). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde

DIMANCHE 26 - LUNDI 27 NOVEMBRE 1995

Service minimum *par Alain Rollat*

DANS LE CORTÈGE des images télévisées, il y avait :

– Un million de manifestants, dénombrés par la CGT, qui disaient zut à un gouvernement qui n'en voyait que la moitié, selon les comptes de son ministre de l'intérieur, pendant qu'un représentant syndical de la police manifestait par ailleurs contre ledit ministre de l'intérieur en le traitant d'« *illusionniste* ». Ceci expliquait peut-être cela.

– Une touriste en provenance de Lima qui pestait contre les illusions de la civilisation parce qu'elle avait du mal à trouver un taxi, et qui était portée à en conclure : « *Le Pérou, c'est le paradis ; la France, un enfer !* »

– Un Jacques Barrot, très gentil ministre du travail et des affaires sociales, qui plaidait la cause du purgatoire en expliquant paternellement aux ouailles téléspectatrices qu'il fallait surtout voir derrière la colère de ces foules l'expression de « *peurs* » qui se dissiperaient forcément dès que chacun comprendrait mieux les intentions du gouvernement.

– Un étudiant candide qui ne comprenait toujours pas pourquoi il n'y avait plus d'argent public pour les universités alors qu'il en reste encore pour le centre d'expérimentation de Mururoa.

– Une sorte d'Iroquois à la chevelure expérimentale qui paradait sous la banderole d'une énigmatique Confédération nationale du travail, assimilée par TF 1 à une tribu d'« *anarchistes juvéniles* ».

– Un Jacques Delors très en verve, sur France 2, qui faisait une fois de plus la leçon aux autres, comme s'il était le dernier des Mohicans d'une fausse campagne présidentielle.

– Une Nicole Notat qu'on vit d'abord très sûre d'elle, battant des mains pour scander le slogan de ses chers camarades qui réclamaient sa démission sur l'air des lampions, puis qu'on remarqua très en jambes au terme d'une course-poursuite avec ces maudits camarades qui la prièrent de rentrer chez elle en voiture après l'avoir fraternellement traitée de « *salope* »...

– Un ministre de la fonction publique, Dominique Perben, d'autant plus serein, sur France 3, qu'il commentait tout cela depuis les jardins abrités de sa résidence officielle.

– Un groupe de Japonais d'autant plus amusés qu'ils croyaient à un spectacle de carnaval.

– Un manifestant solitaire qui s'amusait moins ; sa pancarte proclamait : « *Non aux syndicats !* »

– Un intermède filmé à la Fête du livre organisée à Toulon. On y voyait trois sympathisants du Front national dans leurs œuvres : le premier vantait « *la tolérance* » ; le deuxième criait : « *La démocratie, c'est pourri* » ; le troisième expliquait à la caméra qu'il ne fallait pas se fier au deuxième...

– Un dernier clin d'œil à Louis Malle, enregistré il y a deux ans chez Bernard Pivot. Quand on lui demandait, à propos de ses débuts de cinéaste dans *Le Monde du silence* cher au commandant Cousteau, pourquoi il semblait préférer la compagnie des mérous à celle des hommes, cet homme d'expérience répondait : « *L'avantage des poissons, c'est qu'ils ne parlent pas...* »

Excédent commercial en septembre

LE COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS a enregistré en septembre un excédent de 7,87 milliards de francs. Selon les statistiques douanières publiées vendredi 24 novembre, l'excédent a atteint 79,33 milliards au cours des neuf premiers mois de l'année, contre 56,52 milliards pour les neuf premiers mois de 1994. Malgré les appels au boycottage des produits français, les exportations françaises au Japon affichent une très bonne performance, à 2,9 milliards après 2,5 milliards en août et 2,2 milliards en juillet, ainsi qu'en Suède (1,5 milliard). En revanche, les ventes françaises subissent un petit décrochage en Australie (449 millions, après 669 millions en août et 526 millions en juillet).

■ **POLITIQUE : Louis Soccoja, adjoint FN à la culture** à la mairie de Toulon, a déclaré le 24 novembre à l'occasion de l'inauguration de la quinzième Fête du livre : « *Il faut parier sur l'intelligence du lecteur et ne pas tomber dans le sottisier idéologique.* » Il aura tout de même imposé la présence d'auteurs néo-fascistes et révisionnistes, accueillis au stand du quotidien d'extrême droite *Présent*. C'est dans un climat de tension larvée qu'a débuté cette fête, par ailleurs largement ouverte aux auteurs les plus divers. Le stand de *Présent* aurait paru désert si les élus toulonnais n'avaient joué les groupies. – (*Corresp.*)

■ **ATTENTATS : trois personnes soupçonnées** d'avoir appartenu au même réseau que Khaled Kelkal et Karim Koussa ont été écrouées, vendredi 24 novembre, par le juge d'instruction Laurence Le Vert. Mustapha et Abdelslem Aouabed, ainsi que Karim Aït Idir, ont été interpellés mardi dans la banlieue lyonnaise. Ils auraient été identifiés en partie grâce aux carnets de Kelkal, tué par les gendarmes le 29 septembre. Agé de vingt-cinq ans, Mustapha Aouabed est le secrétaire de l'Organisation pour le développement des cultures (ODC) de Vaulx-en-Velin.

■ **JUSTICE : l'auteur d'une fausse alerte qui, par désœuvrement,** avait téléphoné le 26 octobre à la police pour faire croire que le GIA avait déposé une bombe dans un hôtel de Marseille a été condamné, le 23 novembre, à une peine d'un an de prison ferme par la cinquième chambre du tribunal de grande instance de Marseille.

■ **FOOTBALL : Strasbourg a battu Monaco 2-0,** vendredi 24 novembre, en match avancé comptant pour la 19e journée du championnat de France de football. D'autre part, l'équipe du Milan AC a pris une sérieuse option sur la qualification pour les quarts de finale de la Coupe de l'UEFA, avec sa victoire (2-0) sur le Sparta Prague, jeudi 23 novembre, à Milan. – (*AFP.*)

■ **ESCRIME : l'équipe de France de fleuret masculin** ne participera pas aux Jeux olympiques d'Atlanta. Pour la première fois, les fleurettistes français ne pourront participer aux JO qu'à titre individuel. L'équipe de France a été éliminée, vendredi 24 novembre, à Vienne (Autriche), par la Hongrie (45 touches à 44) en demi-finales du tournoi de qualification olympique. – (*AFP.*)

A nos lecteurs

■ **A la suite de perturbations** liées à la grève du vendredi 24 novembre, « Le Monde Initiatives Métiers » (daté mardi 28 novembre) ne sera pas en mesure de paraître. En revanche, « Le Monde Initiatives Emploi » (daté mercredi 29 novembre) sera bien au rendez-vous.

■ **L'amélioration du service à nos abonnés** passe par une modification très importante de notre système informatique. Du 28 novembre au 10 décembre, notre service relations clientèle sera momentanément interrompu. Toute modification de votre abonnement (suspension, changement d'adresse...) durant cette période ne pourra être enregistrée qu'à partir du 11 décembre. Nous comptons sur votre compréhension pour excuser cette gêne temporaire.

Tirage du « Monde » daté vendredi 24 - samedi 25 novembre : 579 336 exemplaires

Le gouvernement remplace le « patron » de la direction du renseignement militaire

Le général Heinrich pourrait rejoindre la force de paix en Bosnie

CRÉÉE EN 1992, la direction du renseignement militaire (DRM) vient d'être décapitée en partie avec le départ – qui sera effectif à partir du 1er décembre – de son « patron » et fondateur, le général de corps d'armée Jean Heinrich, et de quelques-uns de ses sous-directeurs. Le conseil des ministres du 22 novembre a pris une série de décisions qui vont en ce sens. C'est le « patron » de la 10e division blindée à Châlons-sur-Marne, le général de division Bruno Elie, un spécialiste du renseignement, qui succédera au général Heinrich.

La DRM a été fondée, il y a trois ans, du temps où Pierre Joxe était ministre de la défense. Il s'agissait, grâce à ce nouvel organisme, de mieux distinguer les tâches qui reviennent à un organisme à vocation militaire de celles de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). De fait, les fonctions de la DGSE se sont élargies à des missions quasi géopolitiques pour répondre à de nouveaux besoins de renseignements en matière économique ou scientifique, comme c'est déjà le cas à l'étranger avec l'évolution des organismes comparables aux Etats-Unis, en Russie ou en Grande-Bretagne.

En revanche, le besoin de renseignement militaire (la connaissance des ordres de bataille, l'expertise des matériels en présence, l'évaluation des forces, des plans et des compétences) reste le même, quelles que soient les mutations des relations internationales et stratégiques dans le monde.

La création de la DRM a été confiée dès 1992 au général Heinrich, qui avait été le directeur des opérations – notamment le service « action » – à la DGSE. Forte aujourd'hui de mille six cents personnes, la DRM, installée à Paris et sur la base de Creil (Oise), réunit aussi l'unité interarmées Helios (pour l'exploitation des informations recueillies par le satellite d'observation), le centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie, le centre d'information sur les rayonnements électromagnétiques, d'importants détachements de transmissions et l'Ecole interarmées du renseignement et des études linguistiques (à Strasbourg).

UNE GRANDE AUTONOMIE

Dans la communauté militaire, nul n'ignorait que les rapports entre l'état-major des armées, duquel dépend la DRM, et le général Heinrich étaient plutôt tendus, surtout du temps de l'amiral Jacques Lanxade. Le « patron » de la DRM était – à tort ou à raison – critiqué pour sa recherche d'une large autonomie de son service. Il quitte ses fonctions en même temps qu'une partie notable de ses « grands » subordonnés dans les sous-directions en charge des opérations, des plans et de l'exploitation. Le général Elie, qui lui succède, a longtemps travaillé dans le renseignement militaire, que ce soit au secrétariat général de la défense nationale (SGDN) ou en poste à l'étranger, notamment à Moscou.

Pour l'instant, la nouvelle affectation du général Heinrich n'est pas connue. Il est mis à la disposition du général Jean-Philippe Douin, à l'état-major des armées. Il semble que le général Heinrich ait souhaité prendre le commandement de l'Eurocorps, après le départ imminent du général allemand Helmut Willmann qui le quitterait au mois de décembre. Mais cette perspective se serait éloignée et le nom le plus souvent avancé aujourd'hui, à Paris, pour prendre le commandement de l'Eurocorps est celui du général Michel Forterre.

Le général Heinrich, qui parle le serbo-croate, pourrait dans ces conditions occuper des fonctions importantes au sein de la force internationale de paix en Bosnie. La France a, en effet, demandé à détenir le poste de numéro deux de ladite force multinationale sous couvert de l'OTAN, pour seconder le titulaire du commandement principal, l'amiral (américain) Leighton Smith.

Jacques Isnard

Des prières pour les deux pilotes prisonniers en Bosnie

LE SORT des pilotes nancéiens dont le Mirage a été abattu le 30 août au-dessus de la Bosnie suscite en Lorraine un vaste mouvement de solidarité. Le long silence et l'incertitude autour du capitaine Frédéric Chiffot et du lieutenant José Souvignet, affectés à la troisième escadre de chasse de la base aérienne 133 de Nancy-Ochey, ont contribué à faire grandir l'inquiétude.

Durant des semaines, on a ignoré l'identité des deux pilotes. Lorsque, le 27 octobre, les autorités ont confirmé que les deux officiers étaient en vie aux mains de Bosno-Serbes, la tension s'est un peu relâchée. C'est alors que le journal de Nancy *L'Est républicain* a lancé une campagne de soutien en faveur des deux prisonniers. « *Nous étions surpris de ce silence*, explique Pierre Taribo, rédacteur en chef du quotidien, *puis des explications embarrassées d'Hervé de Charette, de retour de Belgrade, parlant d'un enlèvement. Ensuite, des lecteurs nous ont écrit que nous étions les seuls à pouvoir faire quelque chose. Nous avons décidé de lancer cette campagne, qui a pour objet d'éviter que l'on oublie le sort des deux pilotes. C'est un véritable succès.* »

Même ses promoteurs avouent en être surpris. Plus de 78 000 lettres de soutien ont afflué au journal. « *L'opération-vérité sur nos pilotes* » se traduit quotidiennement à la « une » par une photographie en couleurs et à l'intérieur du journal par des témoignages de sympathie publiés dans une page spéciale où figure un coupon de soutien. Le général Bigeard, l'écrivain Daniel Picouly, Mgr Jaeger, évêque de Nancy, de même que Jean-Pierre Chevènement, Marc Blondel, Eric Tabarly ou le chanteur du groupe Ange se sont exprimés.

LUTTE CONTRE L'OUBLI

Quelques mots de lecteurs, domiciliés parfois au-delà de la zone de diffusion du journal, viennent compléter cette lutte contre l'oubli. Certains émanent de familles de militaires. Leurs auteurs s'associent à l'inquiétude des familles des deux pilotes et réclament la clarté. Quelques-uns forment des voeux pour qu'ils reviennent pour Noël.

Ce mouvement de soutien et de sympathie déborde à présent largement la Lorraine. Ainsi deux messes seront-elles célébrées, l'une samedi 25 novembre à Paris, l'autre, lundi, à Vanves (Hauts-de-Seine), « *pour le retour dans leur foyer et dans leur unité* » des deux pilotes. « *Nous sommes optimistes mais les démarches que nous effectuons, pour l'essentiel, ne peuvent pas être mises sur la place publique* », a indiqué le ministre des affaires étrangères, le 24 novembre, au micro de France-Inter. Le ministre a rappelé que, dans les accords conclus à Dayton (Ohio) sur le processus de paix dans l'ex-Yougoslavie, « *est écrit, de façon très précise, l'engagement pris par les trois parties belligérantes de nous restituer les pilotes dans les meilleurs délais* ».

Les Sud-Africains peuvent donner leur avis jusqu'en février sur le projet de nouvelle Constitution

JOHANNESBURG
de notre correspondant

La dernière version du projet de Constitution présenté par l'Assemblée constituante laisse en suspens les deux grands sujets de conflit entre le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela et les autres partis du gouvernement d'union nationale, le Parti national (NP) de Frederik De Klerk et le parti Inkatha à dominante zouloue. Les formations n'ont toujours pas réussi à s'entendre sur le partage des compétences entre le gouvernement central et les provinces et sur le maintien du gouvernement d'union nationale.

Le texte en discussion doit remplacer en 1999 l'actuelle Constitution intérimaire. L'Assemblée constituante a jusqu'au mois de mai pour élaborer le nouveau texte. « *Même si nous devons nous enfermer dans une pièce pendant des semaines*, affirme Cyril Ramaphosa, président de cette assemblée, et secrétaire général de l'ANC, *nous arriverons à un consensus.* »

Pour le moment, les partis politiques sont tombés d'accord pour confirmer le régime démocratique mis en place par la Constitution intérimaire. Mais le différend persiste entre l'ANC et l'opposition sur les pouvoirs du gouvernement central et des provinces. Le NP est favorable à un renforcement des attributions des provinces afin de disposer d'un contre-pouvoir qui limite l'hégémonie de l'ANC à l'échelon national. Il espère ainsi s'appuyer sur la province du Cap occidental, où il dispose d'une majorité.

CONCESSIONS

Le parti du président Mandela est, lui, favorable à un pouvoir central fort. L'ANC dispose d'un très large soutien au sein de la population qui devrait lui assurer, pour plusieurs années encore, le contrôle du Parlement, du gouvernement et la présidence de la République. Or, pour le moment, il doit partager le pouvoir exécutif avec les partis minoritaires au sein d'un gouvernement d'union nationale. La Constitution intérimaire réserve à ces partis un certain nombre de ministères en fonction des sièges obtenus par eux au Parlement. L'ANC avait accepté cette formule afin de rassurer la minorité blanche. Mais il s'oppose à la prolongation du gouvernement d'union nationale au-delà des élections générales de 1999, comme le demande le NP.

Il manque quelques voix à l'ANC pour atteindre au Parlement la majorité des deux tiers requise pour l'adoption de la Constitution. En outre, le problème du boycottage de l'Assemblée constituante par l'Inkatha reste entier. Le parti de Mangosuthu Buthelezi s'en est retiré en avril, exigeant une médiation internationale afin d'examiner sa revendication d'autonomie pour son fief, la province du Kwazulu-Natal, la première par sa population et la deuxième par son importance économique.

Les Sud-Africains sont invités à donner leur avis sur le projet de nouvelle Constitution qui doit être diffusé parmi la population à quatre millions d'exemplaires. Ils ont jusqu'au 20 février pour faire leurs remarques, par courrier ou par téléphone.

Frédéric Chambon

La consommation enregistre une chute spectaculaire en octobre

Consommation des ménages

en milliards de francs

LES EXPERTS s'attendaient à un mauvais indice. Il est catastrophique. Selon les données publiées vendredi 24 novembre par l'INSEE, la consommation des ménages en produits manufacturés a enregistré en octobre une chute qui, de mémoire de statisticien, est sans précédent. Elle a reculé de 4,4 % par rapport à septembre, mois au cours duquel une baisse de 0,4 % avait déjà été constatée. Par rapport au mois d'octobre 1994, le recul est de 2,3 %. La consommation est retombée à ses niveaux de 1993.

Si l'on ne retient que la consommation comprise dans ce que l'INSEE appelle le « champ du commerce », c'est-à-dire hors automobile et pharmacie, l'effondrement est encore plus marqué. Il atteint 5,4 % en octobre après une baisse de 0,2 % en septembre. Tous les secteurs sont pris dans la tourmente : les biens durables (– 5 % dont – 7,2 % pour les matériels hi-fi et de télévision, l'électroménager et les meubles), le textile et le cuir (– 11 %) et les autres produits manufacturés (– 1,5 %).

Sans doute faut-il partiellement relativiser la gravité de cette chute. Selon l'INSEE, elle s'explique notamment par une « *structure des jours ouvrables moins favorable au commerce qu'au mois précédent (moins de samedis, jour de forte intensité commerciale)* ». De plus, « *les conditions météorologiques* [la douceur de l'automne] *ont été défavorables aux dépenses d'habillement* ». Enfin, il est probable que la peur des attentats a aussi contribué à un recul des ventes, notamment dans les grandes surfaces.

Tous ces facteurs, cependant, ne peuvent masquer la tendance de fond : s'il s'agit pour une part de ce que les spécialistes appellent un « accident statistique », ce nouvel indicateur vient néanmoins confirmer que l'économie française est en panne. L'activité a fortement ralenti au cours du deuxième trimestre et, selon la Caisse des dépôts, la croissance a été « *proche de zéro* » au troisième trimestre (*Le Monde* du 24 novembre). L'annonce par l'INSEE d'une chute vertigineuse de la consommation en octobre laisse donc à penser que le quatrième trimestre a commencé sous les mêmes mauvais auspices.

Le plus préoccupant pour le gouvernement reste que la consommation est la variable de la croissance qui est la plus menacée par la politique économique qu'il conduit. Quelque 70 milliards de francs de prélèvements nouveaux (en année pleine) ont été décidés lors du collectif budgétaire du printemps et 50 autres milliards à partir du début de 1996 pour redresser les comptes sociaux. La statistique de l'INSEE offre donc aussi une forme de signal d'alerte : dans la définition de sa politique économique, le gouvernement a-t-il trouvé le bon dosage pour réduire les déficits publics sans casser une croissance qui apparaît de jour en jour plus fragile ?

Laurent Mauduit

